

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) FIXATION DES MODALITES DE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)
- 2) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)
- 3) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- 4) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DANS DIVERS ORGANISMES MUNICIPAUX
- 5) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE
- 6) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE POUR ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS
- 7) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE VILLE RENOUVELEE
- 8) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ADÉLIE
- 9) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE SANTE, SANTE MENTALE ET CITOYENNETE

### **1 – FINANCES**

- 1/1 – Approbation des comptes de gestion 2019 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/2 – Compte Administratif 2019 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/3 – Affectation des résultats 2019 – Budget principal et budget annexe
- 1/4 – Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020
- 1/5 – Budget Primitif 2020 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/6 – Taux de la fiscalité directe locale 2020

### **2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN**

- 2/1 – La programmation 2020 de la Politique de la Ville

### **3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 3/1 – Acquisition d'un garage rue Lacordaire
- 3/2 – Acquisition de foncier – Site Van der Meersch
- 3/3 – Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement – Avenant de prolongation – Exonération de la redevance
- 3/4 – COVID 19 – Exonération des loyers, charges et redevances pour les entreprises locataires de la Ville affectées par la crise sanitaire – Budget annexe « patrimoine locatif »

### **4 – TRAVAUX**

- 4/1 – Opération de mise en sécurité du Fort de Mons – Procédure avec négociation – Prime aux candidats

### **6 – PETITE ENFANCE**

- 6/1 – Subvention de la crèche d'entreprise « Les Mondilous »
- 6/2 – Modification des règlements intérieurs de la crèche municipale et la halte-garderie multi-accueil Camille Guérin

### **8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE**

- 8/1 – Conventionnement L.E.A avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- 8/2 – Actualisation du règlement intérieur ALSH
- 8/3 – Actualisation des tarifs municipaux de l'accueil périscolaire, restauration scolaire, des accueils collectifs de mineurs
- 8/4 – Attribution des subventions annuelles aux associations du domaine scolaire

### **9 – MUSIQUE – CULTURE**

- 9/1 – Culture – Salle Allende – Contrat de prestation avec le Colisée de Roubaix
- 9/2 – Demande de subvention DRAC/ARS culture-santé HDF pour un projet autour de la lecture à voix haute à destination des aidants coordonné par la bibliothèque municipale

### **11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL**

- 11/1 – Avenant à la convention de groupement de commandes pour une mission de médiation sociale

### **13 – DIVERS**

- 13/1 – Renouvellement du groupement de commandes du Centre de Gestion pour la reliure et la restauration des registres d'actes administratifs
- 13/2 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2018
- 13/3 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable – Exercice 2018

## **14 – DECISIONS**

14/1 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

14/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

## **QUESTIONS DIVERSES**

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

1) – FIXATION DES MODALITES DE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pose l'obligation, pour les communes de plus de 10 000 habitants, de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics gérés en régie dotée de l'autonomie financière ou confiés à des tiers par convention de Délégation de Service Public.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- examine, chaque année, sur le rapport de son Président, les rapports d'activités établis par les délégataires de service public, le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière, et les rapports établis par les titulaires des marchés de partenariat
- est obligatoirement consultée, pour avis, par le conseil municipal, sur tout projet de Délégation de Service Public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, et de projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée :

- du Maire, ou son représentant, en qualité de Président,
- de membres du conseil municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- de représentants d'associations locales, nommés par le conseil municipal.

La réglementation ne précise ni le nombre de membres de la CCSPL ni les modalités de désignation de ses membres. Il revient donc au conseil municipal de fixer ces règles.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de fixer le nombre de membres de la CCSPL à 11 membres répartis de la manière suivante :
  - le Maire ou son représentant, Président de droit,
  - 5 conseillers municipaux,
  - 5 représentants d'associations locales.
  
- de procéder à la désignation des 5 conseillers municipaux et à la nomination des 5 représentants des associations locales, par un vote à main levée.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

2) – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Par délibération n° 1 du 2 juillet 2020, le conseil municipal a fixé les modalités de désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il a été proposé au conseil municipal de fixer à 11 le nombre de membres de la CCSPL répartis de la manière suivante :

- le Maire ou son représentant, Président de droit,
- 5 conseillers municipaux,
- 5 représentants d'associations locales.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

3) – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts dispose qu'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La CCID a un rôle consultatif ; elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du Code Général des Impôts (CGI)),
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI ),
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R\*198-3 du livre des procédures fiscales).

La CCID est composée comme suit :

- le Maire ou un adjoint délégué, Président de la commission,
- huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la CCID étant la même que celle du mandat du conseil municipal, il convient de renouveler cette commission.

Les commissaires doivent :

- être âgé de 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne,
- jouir de leurs droits civiques,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

Il revient donc au conseil municipal de proposer une liste de 32 personnes.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

4) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DANS DIVERS ORGANISMES MUNICIPAUX

a) L'harmonie municipale

L'harmonie municipale prévoit dans ses statuts (article 4) que le Maire, Président d'honneur de l'harmonie et quatre conseillers municipaux au maximum désignés par délibération du conseil municipal sont membres de droit au titre d'auditeurs et représentent la Ville au sein de son Conseil d'Administration.

b) Le conseil d'établissement de l'école de musique

Le conseil d'établissement de l'école de musique prévoit dans ses statuts (délibération du 27 juin 2019) que le Maire, Président du conseil d'établissement ou son représentant, l'élu en charge de l'école de musique et deux conseillers municipaux désignés par délibération par le conseil municipal sont membres de droit et représentent la Ville au sein du conseil d'établissement de l'école de musique.

Il est proposé au conseil municipal de désigner deux conseillers municipaux membres de droit de l'harmonie municipale et deux conseillers municipaux membres de droit du conseil d'établissement de l'école de musique.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

5) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 fixe les modalités de désignation des membres du conseil d'administration des établissements publics d'enseignement du second degré.

Il prévoit notamment que le nombre de représentants s'élève à deux pour la commune dans le cas d'un collège de plus de 600 élèves et d'un représentant pour chacune d'elles dans le cas d'un collège de moins de 600 élèves.

Par ailleurs, dans les collèges comportant une section d'éducation spéciale, le décret prévoit que le nombre de représentants s'élève à 2 pour la commune et 1 pour la Métropole Européenne de Lille.

En vertu de ce qui vient d'être exposé, il convient :

- pour le collège Rabelais comprenant une section SEGPA de désigner 2 titulaires et 2 suppléants,
- pour le collège Descartes, dont l'effectif est inférieur à 600 élèves, de désigner 1 titulaire et 1 suppléant.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

6) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE POUR ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, après le renouvellement général des conseils municipaux suite aux élections municipales, les communes membres des syndicats intercommunaux, des syndicats mixtes et des syndicats anonymes d'économie mixte doivent procéder à la désignation de leurs délégués siégeant au sein des conseils d'administration ou des bureaux de ces structures.

L'article 6 des statuts du syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs prévoit que le comité syndical est composé de délégués élus par les communes associées. Chaque commune est représentée, au sein du comité, par un délégué titulaire et un délégué suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

En vertu des dispositions exposées précédemment, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein de ce syndicat intercommunal.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

7) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE VILLE RENOUVELEE

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, après le renouvellement général des conseils municipaux suite aux élections municipales, les communes membres des syndicats intercommunaux, des syndicats mixtes et des syndicats anonymes d'économie mixte doivent procéder à la désignation de leurs délégués siégeant au sein des conseils d'administration ou des bureaux de ces structures.

Pour la Société Anonyme d'Economie Mixte Ville Renouvelée, la Ville de Mons en Barœul en qualité d'actionnaire dispose d'un siège d'administrateur au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires. Les statuts prévoient l'élection par le conseil municipal d'un représentant à l'assemblée générale et d'un représentant au conseil d'administration. La même personne peut être désignée pour représenter la Ville au sein de ces instances. Le (ou les) représentant(s) de la Ville sera(ont) dûment habilité(s) à exercer toute fonction qui lui(leur) serait confiée pour l'assemblée générale ou le conseil d'administration.

En vertu des dispositions légales exposées précédemment, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SAEM Ville Renouvelée.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

8) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ADÉLIE

L'association ADÉLIE regroupe la Mission Locale, la Maison de l'Emploi et le PLIE de Villeneuve d'Ascq, de Mons en Baœul et des communes partenaires.

Le vote au sein du Conseil d'Administration se fait par le biais de droits de votes indépendants du nombre de représentants de chaque membre ou groupe de membres.

La ville de Mons en Barœul dispose de 110 droits de vote et de 8 représentants.

Les personnes administratrices désignées par les communes exercent leur mandat jusqu'à ce que les conseils municipaux procèdent à la désignation de nouveaux représentants.

En vertu de ce qui vient d'être exposé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de cette association.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

9) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE  
SANTE, SANTE MENTALE ET CITOYENNETE

L'association intercommunale de santé, santé mentale et citoyenneté est une instance collective de concertation et d'élaboration de projets visant à améliorer l'accès aux soins, agir sur les déterminants de santé et garantir la participation des patients à la vie de la cité.

C'est une instance de travail partenarial sur le thème de la santé physique et mentale, entendue comme un champ d'intervention transversal associant les spécialistes de la santé physique et mentale, les acteurs sociaux de la communauté en lien étroit avec les collectivités territoriales, qui propose et élabore des projets locaux en vue d'améliorer :

- l'information concernant l'accès aux soins, la prévention et la promotion de la santé physique et mentale,
- la pleine participation à la citoyenneté et la lutte contre l'exclusion des personnes ayant des problèmes de santé physique et mentale.

L'association se propose également de sensibiliser la population aux questions relatives à la santé physique et mentale mais également de remplir une fonction d'observatoire des besoins à partir de la participation des habitants, des usagers en santé et des professionnels. Elle lutte contre toute discrimination à l'encontre des personnes présentant des problèmes de santé physique et mentale, en matière notamment d'accès aux soins, au logement, à l'emploi et à la culture.

Elle a enfin pour mission de promouvoir la réflexion, la recherche et la publication attendant à ses objectifs. L'association intercommunale santé, santé mentale et citoyenneté poursuit un but exclusivement désintéressé et s'interdit tout but lucratif.

L'association intercommunale de santé, santé mentale et citoyenneté prévoit dans ses statuts (article 4) que figurent parmi les membres de droit du conseil d'administration un titulaire désigné par le conseil municipal des communes adhérentes et un suppléant pour chacun d'entre eux.

En vertu de ce qui vient d'être exposé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de cette association.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

1/1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL (VILLE) ET BUDGET ANNEXE (PATRIMOINE LOCATIF)

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour le budget « Ville » et le budget « patrimoine locatif », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagnés des états du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans leurs écritures,

Considérant que toutes les écritures sont conformes,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2° - statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections du budget principal et du budget annexe,

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de déclarer que les comptes de gestion dressés pour le budget principal et le budget annexe pour l'exercice 2019, par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de leur part.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

1/2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL (VILLE) ET BUDGET ANNEXE (PATRIMOINE LOCATIF)

L'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *le conseil municipal arrête le Compte Administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire* ».

Cet article est complété par l'article L2121-14 du même code qui prévoit que « *le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote* ».

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

**A – BUDGET PRINCIPAL**

a) Section de fonctionnement :

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles	920 à 929 Charges et produits ventilés	20 829 778,16	4 991 599,14
	931 Opérations financières		6 989,44
	932 Dotations et opérations non affectées		11 076 844,71
	933 Impôts et taxes non affectées		10 131 516,06
	<b>Total opérations réelles de l'exercice</b>		<b>20 829 778,16</b>
Opérations d'ordre	934 Transferts entre sections	744 351,86	54 861,37
	<b>Total opérations d'ordre de l'exercice</b>	<b>744 351,86</b>	<b>54 861,37</b>
<b>Total opérations de l'exercice</b>		<b>21 574 130,02</b>	<b>26 261 810,72</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>			<b>4 687 680,70</b>
Résultats antérieurs	002 Excédent de fonctionnement reporté		7 779 826,54
<b>RESULTAT DE CLÔTURE (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)</b>			<b>12 467 507,24</b>

b) Section d'investissement :

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles	900 à 909 Dépenses et recettes ventilées	9 831 411,09	798 804,44
	911 Opérations financières	0,00	0,00
	912 Dotations, subventions non affectées	0,00	1 179 174,08
	<b>Total opérations réelles de l'exercice</b>	<b>9 831 411,09</b>	<b>1 977 978,52</b>
Opérations d'ordre	910 Opérations patrimoniales	764 388,60	764 388,60
	914 Transferts entre sections	54 861,37	744 351,86
	<b>Total opérations d'ordre de l'exercice</b>	<b>819 249,97</b>	<b>1 508 740,46</b>
<b>Total opérations de l'exercice</b>		<b>10 650 661,06</b>	<b>3 486 718,98</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>			<b>-7 163 942,08</b>
Résultats antérieurs	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		3 743 163,04
	001 Déficit d'investissement reporté	2 948 131,74	
<b>RESULTAT DE CLÔTURE (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)</b>			<b>-6 368 910,78</b>
Restes à réaliser de l'exercice 2019		575 850,61	
<b>RESULTAT DE CLÔTURE (y compris restes à réaliser 2019)</b>			<b>-6 944 761,39</b>

B – BUDGET ANNEXE : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

a) Section de fonctionnement :

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles	011 Charges à caractère général	95 010,59	
	65 Autres charges de gestion courante	191,42	
	67 Charges exceptionnelles		
	70 Ventes de produits fabriqués prestations		130 931,86
	74 Dotations, subventions et participations		30 000,00
	75 Autres produits de gestion courante		10 885,80
	77 Produits exceptionnels		1 467,18
	<b>Total opérations réelles de l'exercice</b>	<b>95 202,01</b>	<b>173 284,84</b>
Opérations d'ordre	042 Transferts entre sections (amortissements)	21 826,95	
	<b>Total opérations d'ordre de l'exercice</b>	<b>21 826,95</b>	
<b>Total opérations de l'exercice</b>		<b>117 028,96</b>	<b>173 284,84</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>			<b>56 255,88</b>
Résultats antérieurs	002 Excédent d'exploitation reporté		8 053,27
<b>RESULTAT DE CLÔTURE (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)</b>			<b>64 309,15</b>

b) Section d'investissement :

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles	16 Emprunts et dettes assimilées	437,66	3 901,94
	21 Immobilisations corporelles	19 942,19	
	<b>Total opérations réelles de l'exercice</b>	<b>20 379,85</b>	<b>3 901,94</b>
Opérations d'ordre	040 Transferts entre sections (amortissements)		21 826,95
	<b>Total opérations d'ordre de l'exercice</b>		<b>21 826,95</b>
<b>Total opérations de l'exercice</b>		<b>20 379,85</b>	<b>25 728,89</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>			<b>5 349,04</b>
Résultats antérieurs	001 Excédent d'investissement reporté		180 782,90
<b>RESULTAT DE CLÔTURE (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)</b>			<b>186 131,94</b>
Restes à réaliser de l'exercice 2019		3 952,18	
<b>RESULTAT DE CLÔTURE (y compris restes à réaliser 2019)</b>			<b>182 179,76</b>

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le Compte Administratif 2019 de la Ville et le Compte Administratif 2019 de son budget annexe « gestion du patrimoine locatif » tels qu'ils se présentent ci-dessus et tels qu'ils sont repris dans le rapport détaillé joint en annexe,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser de l'exercice 2019 pour un montant de 575 850,61 € au budget principal de la Ville et de 3 952,18 € au budget annexe « gestion du patrimoine locatif ».



# **Rapport Compte Administratif 2019**

Ville de Mons en Barœul

# Sommaire

---

<b>PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>3</b>
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>3</b>
A. Les dépenses courantes.....	3
B. Les recettes courantes .....	8
C. Les dépenses et recettes exceptionnelles.....	13
D. Le bilan de la section de fonctionnement .....	14
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>15</b>
A. Les dépenses.....	15
Travaux du Programme de Rénovation Urbaine :.....	16
Travaux du Programme d'Equipement :.....	17
Travaux du Programme de Maintenance : .....	18
B. Les recettes.....	20
C. Le bilan de la section d'investissement .....	21
<b>III. BILAN GLOBAL 2019</b> .....	<b>21</b>
<b>PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE</b> .....	<b>22</b>
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>23</b>
A. Les dépenses.....	23
B. Les recettes.....	24
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>25</b>
<b>III. BILAN GLOBAL 2019</b> .....	<b>25</b>

# PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL

---

Le présent rapport a pour objectif de présenter les résultats comptables définitifs 2019 de la commune de Mons en Baroeul, complétés d'éléments comparatifs issus de l'analyse financière simplifiée 2019 réalisée par le comptable public.

Les comparaisons statistiques transmises par le comptable public s'appuient sur les données de 14 communes au niveau départemental (82% de l'effectif total de la strate démographique de 20 000 à 50 000 habitants, de 25 communes au niveau régional (86 % de l'effectif total) et de 260 communes au niveau national (76 % de l'effectif total).

L'année 2019 s'est traduite par un volume d'investissements record (près de 10 M€), financé par une partie des excédents cumulés des années antérieures et une épargne « d'exploitation » annuelle en augmentation. Cet effort d'investissement important a donc été réalisé sans recours à l'endettement.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 (dépenses exceptionnelles comprises) s'élèvent à **20 829 778,16 €**, diminuant de 1,19% par rapport à 2018, et les recettes réelles de fonctionnement 2019 (recettes exceptionnelles comprises) s'élèvent à **26 206 949,35 €**, diminuant de 3,22 % par rapport à 2018.

Déduction faite des dépenses et recettes exceptionnelles qui fluctuent sensiblement d'un exercice à un autre, dans un contre-effet ciseau, les dépenses « courantes » de fonctionnement 2019 diminuent de 1,06% par rapport à 2018 alors que les recettes « courantes » augmentent de 1,54% par rapport à 2018. Elles avaient évolué de manière presque synchrone en 2018 (+0,84 % pour les dépenses et +0,80 % pour les recettes).

### A. Les dépenses courantes

Les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges exceptionnelles) atteignent **20 803 950,29 €** en 2019, soit 95,5 % du budget initial.

Cette diminution globale des dépenses courantes s'explique essentiellement par une baisse des dépenses de personnel en 2019.

### Dépenses de personnel :

Alors que les dépenses de personnel étaient stables en 2018, celles-ci atteignent 13,5 M€ en 2019 (chapitre 012) soit une diminution de 1,4 % par rapport à 2018.

Elles s'élèvent à 641 € par habitant (538 € par habitant après déduction des remboursements des frais de personnel titulaire mis à disposition du C.C.A.S et des structures d'accueil pour personnes âgées).

### **COMPARAISON DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - COMMUNES DE 20 000 à 50 000 HABITANTS**

<i>En €/hab</i>	Commune	2019		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	250	242	273	298
Charges de personnel	641	703	729	777
Charges de gestion courante	95	159	148	182
Charges réelles financières	0	21	25	28

Les principales baisses de charges de personnel concernent :

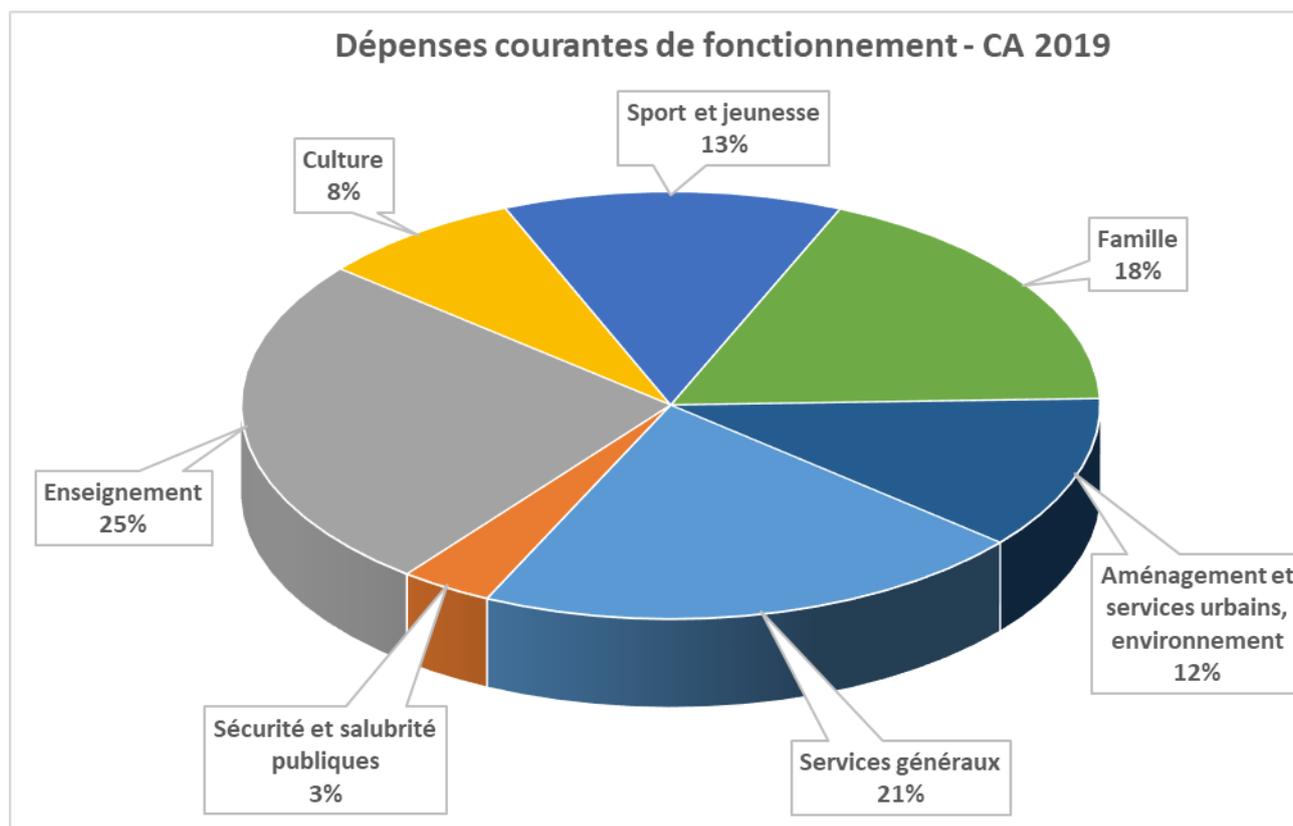
- La suppression en année pleine des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) (salaires des vacataires animateurs, des enseignants, mais aussi du personnel d'entretien des locaux),
- Le non-remplacement d'un emploi de collaborateur de cabinet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- La période de vacance de postes à l'occasion de départs d'agents en cours d'année (mutations, retraite...) et les difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activité (fonctions ressources, police municipale, filière médico-sociale...),
- Le passage à demi-traitement de plusieurs agents suite à des arrêts maladie de longue durée ou des placements en disponibilité d'office, nombre de ces agents ayant par ailleurs contracté une assurance maintien de salaire.

Ces baisses ont plus que compensé les augmentations de charges salariales 2019 liées à :

- L'application des dispositions du Protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR),
- L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- La réévaluation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG non compensée par l'Etat,
- La majoration la prime annuelle versée aux agents municipaux,

- La revalorisation du régime indemnitaire des policiers municipaux,
- L'octroi de nouveaux moyens humains en année pleine et l'augmentation du temps de travail de certains postes (chargé de mission économie-emploi, technicien informatique, 1,5 etp ATSEM, régisseur des studios d'enregistrement, deuxième phase du projet d'établissement de l'école de musique),
- la reconnaissance rétroactive en maladie professionnelle des congés longue maladie et disponibilité d'office d'un agent,

Globalement, 56 % des dépenses de fonctionnement de la Ville sont consacrées à l'enfance, la petite enfance, aux aînés, au sport et à la jeunesse. 21% des dépenses sont consacrées aux services généraux, 15% aux services urbains et à la sécurité et 8 % sont consacrées à la culture.



Les évolutions 2018-2019 peuvent être synthétisées par articles et chapitres fonctionnels de la manière suivante :

## EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Fonction	Intitulé	CA 2018 €	BP 2019 €	CA 2019 €	Evol. CA19 /CA18 %	Evol. CA19 /BP19 %
92020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	3 016 130	3 103 812	2 998 701	-0,58%	-3,39%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	325 209	301 113	303 627	-6,64%	0,83%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	18 248	19 380	15 727	-13,82%	-18,85%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	142 503	159 779	152 832	7,25%	-4,35%
92024	FETES ET CEREMONIES	64 470	80 900	69 013	7,05%	-14,69%
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	701 145	737 315	717 197	2,29%	-2,73%
92026	CIMETIERE	81 359	89 734	92 158	13,27%	2,70%
<b>920</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>4 349 063</b>	<b>4 492 033</b>	<b>4 349 255</b>	<b>0,00%</b>	<b>-3,18%</b>
92112	POLICE MUNICIPALE	702 343	775 312	725 557	3,31%	-6,42%
<b>921</b>	<b>SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE</b>	<b>702 343</b>	<b>775 312</b>	<b>725 557</b>	<b>3,31%</b>	<b>-6,42%</b>
92213	CLASSES REGROUPEES	3 209 514	3 394 816	3 325 742	3,62%	-2,03%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	2 062 590	1 924 919	1 784 165	-13,50%	-7,31%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	126 611	200 083	196 534	55,23%	-1,77%
<b>922</b>	<b>ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>	<b>5 398 715</b>	<b>5 519 818</b>	<b>5 306 440</b>	<b>-1,71%</b>	<b>-3,87%</b>
92311	EXPRESSION MUSICALE	598 943	617 919	618 682	3,30%	0,12%
92314	SALLES DE SPECTACLES	219 415	246 353	256 728	17,01%	4,21%
92321	BIBLIOTHEQUE	321 445	322 366	314 732	-2,09%	-2,37%
9233	ACTION CULTURELLE	411 310	416 499	409 862	-0,35%	-1,59%
<b>923</b>	<b>CULTURE</b>	<b>1 551 112</b>	<b>1 603 137</b>	<b>1 600 003</b>	<b>3,15%</b>	<b>-0,20%</b>
92413	PISCINE	820 264	857 175	840 110	2,42%	-1,99%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	785 182	833 112	770 626	-1,85%	-7,50%
92421	CENTRES DE LOISIRS	615 650	663 712	593 993	-3,52%	-10,50%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	445 115	459 295	448 344	0,73%	-2,38%
<b>924</b>	<b>SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>2 666 211</b>	<b>2 813 294</b>	<b>2 653 073</b>	<b>-0,49%</b>	<b>-5,70%</b>
9260	SERVICES COMMUNS	753 779	794 655	746 133	-1,01%	-6,11%
9261	SERVICES AUX AINES	1 792 529	1 777 727	1 712 730	-4,45%	-3,66%
9263	AIDES A LA FAMILLE	232 440	273 821	264 063	13,60%	-3,56%
9264	CRECHE / ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE	1 026 907	1 067 756	1 035 568	0,84%	-3,01%
<b>926</b>	<b>FAMILLE</b>	<b>3 805 655</b>	<b>3 913 959</b>	<b>3 758 494</b>	<b>-1,24%</b>	<b>-3,97%</b>
92813	PROPRETE URBAINE	333 822	424 699	312 142	-6,49%	-26,50%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	266 594	292 000	273 337	2,53%	-6,39%
92823	ESPACES VERTS URBAINS	1 390 620	1 433 767	1 302 805	-6,31%	-9,13%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	562 887	521 680	522 845	-7,11%	0,22%
<b>928</b>	<b>AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS</b>	<b>2 553 923</b>	<b>2 672 146</b>	<b>2 411 128</b>	<b>-5,59%</b>	<b>-9,77%</b>
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928</b>		<b>21 027 022</b>	<b>21 789 699</b>	<b>20 803 950</b>	<b>-1,06%</b>	<b>-4,52%</b>

Les principales variations 2018/2019 concernent :

- 92021 – Assemblée locale : la baisse constatée est liée à la vacance d'un emploi de collaborateur de cabinet sur la totalité de l'année 2019.
- 92022 – Administration générale de l'Etat : la baisse des dépenses en 2019 et la non consommation d'une partie des crédits inscrits au budget sur cette fonction s'expliquent par :

- ✓ Le paiement exceptionnel de deux indemnités annuelles aux comptables publics sur l'exercice 2018 compte tenu du départ en retraite en début d'année de l'ancien receveur municipal ;
  - ✓ La présence d'un agent recenseur en moins par rapport aux prévisions budgétaires initiales.
- 92023 – Information, communication, publicité : conformément aux prévisions budgétaires, le coût salarial d'un poste, initialement imputé sur la fonction 92824 (aménagement urbain), a été transféré à compter de 2019 et sur cette fonction compte tenu des missions exercées par l'agent.
  - 92024 – Fêtes et cérémonies : la hausse des dépenses 2019 est principalement liée à la sécurisation des braderies et manifestations et à la réparation, pose et dépose des illuminations des fêtes de fin d'année.
  - 92026 – Cimetière : la hausse des dépenses 2019 correspond au verdissage (par hydromulching) des allées du cimetière.
  - 92251 – Restauration scolaire : la baisse des charges de personnel imputées sur cette fonction est principalement liée à l'impact en année pleine de l'arrêt des NAP (personnel vacataire).
  - 92255 – Classes de découverte : la forte hausse constatée en 2019 correspond, conformément aux prévisions budgétaires, au choix de l'école St Honoré de réaliser en 2019 les classes de découverte initialement prévues en fin d'année 2018.
  - 92311 – Expression musicale : l'évolution s'explique par l'impact en année pleine de la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> phase du nouveau projet d'établissement de l'école de musique.
  - 9233 – Action culturelle : la hausse des dépenses concerne :
    - ✓ l'impact en année pleine de l'augmentation du temps de travail du régisseur des studios d'enregistrement de la salle Allende ;
    - ✓ le développement des activités du Fort dans le cadre du réseau des Fabriques Culturelles (actions financées par le versement d'un fonds de concours de la MEL) ;
    - ✓ l'imputation de dépenses sur cette fonction correspondant à l'organisation de spectacles à la salle Allende, tels que les spectacles de fin d'année pour les aînés (spectacles imputés auparavant sur la fonction 9260).
  - 9260 - Services communs et 9261 – Service aux aînés : de la même manière qu'en 2018, les nouveaux recrutements et stagiairisations de personnels titulaires ont été réalisés directement par le C.C.A.S et les structures d'accueil pour personnes âgées (avec imputation des charges sur leurs budgets respectifs). En conséquence, pour la deuxième année consécutive :

- ✓ les dépenses de personnel titulaire supportées par le budget Ville sont en diminution à proportion des départs et remplacements de personnel titulaire,
  - ✓ les recettes liées au remboursement par le C.C.A.S. et les structures d'accueil pour personnes âgées du personnel titulaire mis à disposition diminuent de manière équivalente.
- 9263 – Aides à la famille : l'augmentation des dépenses est principalement liée aux charges de personnel (passage à temps complet d'un agent au service petite enfance, réimputation du salaire d'un agent imputé en 2018 sur une autre fonction...).
  - 92813 – Propreté urbaine : l'alerte sécheresse départementale et les importantes mesures de restrictions d'eau en 2019 ont entraîné une diminution des prestations de nettoyage assurées pour l'entretien de la voirie et notamment les prestations spécifiques de nettoyage des parvis, mails et trottoirs.
  - 92823 – Espaces verts urbains : le réalisé 2019 est inférieur aux prévisions budgétaires compte tenu des vacances d'emplois suite aux départs de titulaires et aux délais nécessaires au recrutement des remplaçants.
  - 92824 - Aménagements urbains : la baisse des dépenses en 2019 s'explique, conformément aux prévisions budgétaires initiales, par la diminution de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe « patrimoine locatif » (- 40 K€ par rapport à la subvention versée en 2018). Cette diminution s'explique par la résorption du déficit d'exploitation du budget annexe, résultant de l'augmentation des recettes des loyers et de la baisse d'un certain nombre de charges transférées sur le budget principal de la Ville (frais d'entretien, d'électricité et de chauffage des salles municipales, charges de copropriété des cellules non commerciales de la Galerie Europe).

## **B. Les recettes courantes**

Les recettes courantes de fonctionnement, hors produits exceptionnels (Dotation Politique de la Ville (DPV) principalement), atteignent **24 709 323,46 €** en 2019 et sont supérieures aux prévisions budgétaires initiales (+0,70 %).

### **1. Les dotations et participations :**

Les dotations de l'Etat, hors fonds national de péréquation intercommunal et communal (FPIC) reversé par la MEL, et fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP) reversé par le Département, ont globalement augmenté de 146 K€ en 2019 (+ 1,54 %).

**La dotation forfaitaire** reste quasiment stable depuis 3 ans. Le recul constaté en 2019 (- 14 K€) provient de la nouvelle baisse de la population monsoise recensée (-135 habitants), après celle de 2018 (- 229 habitants) et de 2017 (- 263 habitants). Cette évolution démographique « défavorable » tend donc à ralentir.

Cette baisse a été compensée par la nouvelle progression de la **dotation de solidarité urbaine** (+156 K€ soit +2,76% en 2019) et par une légère augmentation de la **dotation nationale de péréquation** (+4 K€), dispositifs de péréquation verticale. Cette recette supplémentaire de DSU provient de la part « progression » de l'enveloppe répartie entre les 688 communes éligibles en fonction :

- de la population,
- de l'indice synthétique de classement de la ville (93<sup>ème</sup> rang pour Mons en Baroeul),
- de l'effort fiscal (1,3),
- de la population en quartier prioritaire (9 346 habitants).

Le **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** avait fortement augmenté en 2018 compte tenu d'un calcul dérogatoire du coefficient d'intégration fiscal (CIF) de la MEL suite à une fusion d'intercommunalités. Conformément aux prévisions, la répartition du FPIC a été faite en 2019 à nouveau en fonction du CIF réel de la MEL. Le potentiel financier de la commune, étant inférieur à 90% du potentiel financier agrégé (intercommunalité comprise), la commune a perçu 323 K€ au titre du FPIC 2019.

L'**attribution de compensation** (2,08 M€) et la **dotation de solidarité communautaire** (404 K€) sont conformes aux prévisions budgétaires 2019. Le montant de l'attribution de compensation est identique à celui perçu en 2018 alors que la dotation de solidarité communautaire diminue de 0,8 K€.

Le **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** 2019 atteint quant à lui 80 K€ soit une nouvelle hausse de 30% par rapport à l'année 2018 (augmentation maximale fixée par le Département). Pour la troisième année consécutive, la répartition du FDTP a été réalisée en fonction du potentiel fiscal et du revenu moyen par habitant des communes.

## **2. La fiscalité directe et les compensations fiscales :**

Le produit 2019 des impôts locaux (5,74 M€) est en hausse de 2,96% par rapport à 2018 et celui des compensations fiscales (708 K€) de 5,69 %.

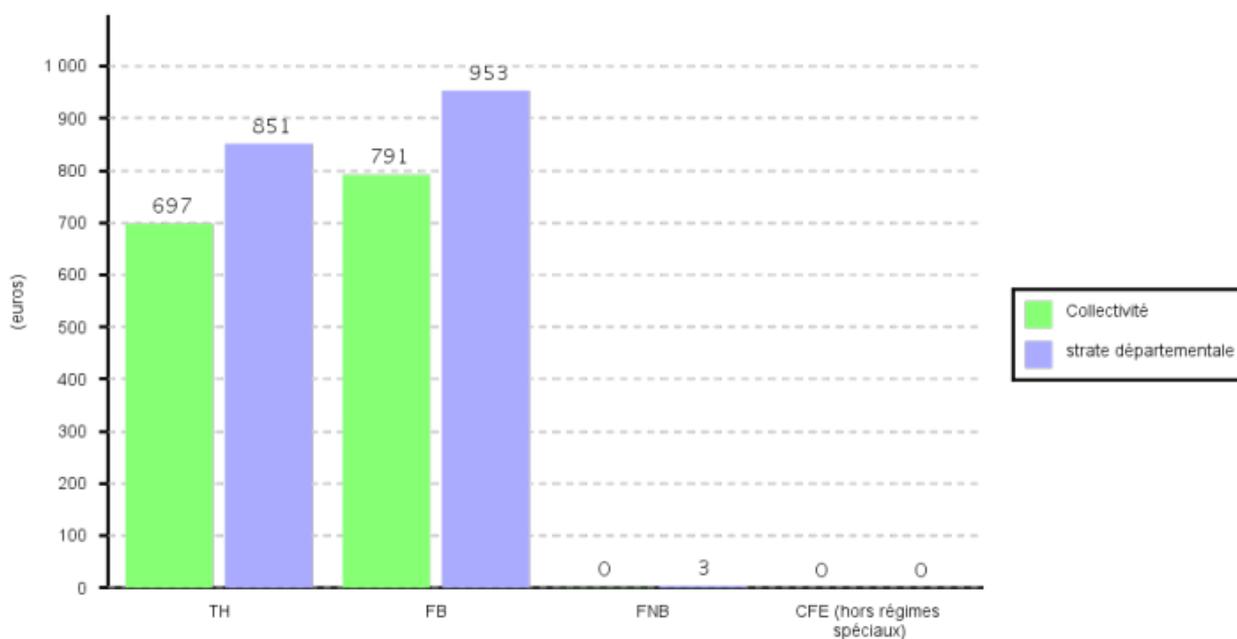
Les taux communaux d'imposition ont, comme lors des mandats précédents, été maintenus pendant la totalité du mandat municipal 2014-2020. Cette évolution du produit

des trois taxes ménages 2019 (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) est donc liée à l'augmentation des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties (dont l'augmentation automatique des valeurs locatives en fonction de l'inflation constatée en N-1 soit 2,2 %).

Les bases nettes de la taxe d'habitation – après abattements – ont sensiblement augmenté (+3,92%) entre 2018 (14,134 M€) et 2019 (14,688 M€). Avec 697 € par habitant, elles sont inférieures de 18% de la moyenne constatée dans le département du Nord pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants (851 € par habitant).

Les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont progressé un peu moins rapidement avec une hausse de +3,42 % entre 2018 (16,113 M€) et 2019 (16,664 M€). Avec 791 € par habitant, elles sont inférieures de 17% à la moyenne constatée dans le département du Nord pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants (953 € par habitant).

### COMPARAISON DES BASES D'IMPOSITION (en €/hab) - COMMUNES DE 20 000 à 50 000 HABITANTS



Pour rappel, la réduction de la taxe d'habitation pour les foyers éligibles (« 80% des contribuables ») a atteint le taux de 65 % en 2019. L'État prend intégralement en charge le coût de cette mesure sur la base des taux d'imposition locaux 2017. La Ville a donc perçu en 2019, comme en 2018, des produits de fiscalité correspondant à 100% du produit de la TH sur les bases actualisées de 2019.

### 3. La fiscalité indirecte :

Les recettes issues des autres taxes atteignent 788 K€ au total en 2019 soit une augmentation de 11,1 % par rapport à 2018.

Le produit de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** (594 K€) augmente de 17,06% en 2019 après avoir baissé de 19,16% entre 2017 et 2018. Il traduit une année 2019 dynamique en termes de mutations à titre onéreux sur le territoire monsois.

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** (162 K€) diminue de 5,84% en 2019 et celui de la **taxe locale sur la publicité extérieure** (27 K€) augmente de 8,97%.

Au total, les recettes « non affectées » 2019 évoluent de 1,82 % par rapport à 2018 et sont supérieures de 1,4% aux prévisions budgétaires initiales.

#### EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTEES

		CA 2018 €	BP 2019 €	CA 2019 €	Evol. CA19/CA18 %	Evol. CA19/BP19 %
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 431 448	3 415 000	3 417 308	-0,41%	0,07%
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 647 522	5 810 000	5 803 622	2,76%	-0,11%
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	395 656	377 000	399 917	1,08%	6,08%
	FNGIR	656	656	657	0,15%	0,15%
	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>9 475 282</b>	<b>9 602 656</b>	<b>9 621 504</b>	<b>1,54%</b>	<b>0,20%</b>
	COMPENSATION POUR PERTE TA	198	0	299	51,01%	
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	60 232	60 000	61 726	2,48%	2,88%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	609 840	646 300	646 374	5,99%	0,01%
	<b>IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>670 270</b>	<b>706 300</b>	<b>708 399</b>	<b>5,69%</b>	<b>0,30%</b>
<b>TOTAL ETAT</b>	<b>10 145 552</b>	<b>10 308 956</b>	<b>10 329 903</b>	<b>1,82%</b>	<b>0,20%</b>	
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	2 082 928	0,00%	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	404 397	403 590	403 590	-0,20%	0,00%
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCO. ET COM.	416 049	333 000	323 354	-22,28%	-2,90%
<b>TOTAL MEL</b>	<b>2 903 374</b>	<b>2 819 518</b>	<b>2 809 872</b>	<b>-3,22%</b>	<b>-0,34%</b>	
DEPARTEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TP	61 191	42 830	79 548	30,00%	85,73%
	<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>61 191</b>	<b>42 830</b>	<b>79 548</b>	<b>30,00%</b>	<b>85,73%</b>
MENAGES	TAXE HABITATION (y compris rôles sup.)	2 713 011	2 756 550	2 822 495	4,04%	2,39%
	TAXE FONCIERE BATI (y compris rôles sup.)	2 856 492	2 891 530	2 911 733	1,93%	0,70%
	TAXE FONCIERE NON BATI	9 727	9 920	9 981	2,61%	0,61%
<b>TOTAL MENAGES</b>	<b>5 579 230</b>	<b>5 658 000</b>	<b>5 744 209</b>	<b>2,96%</b>	<b>1,52%</b>	
DIVERS	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 736	4 700	4 856	2,53%	3,32%
	DROITS DE MUTATION	507 035	450 000	593 511	17,06%	31,89%
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	172 508	170 000	162 428	-5,84%	-4,45%
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	25 134	25 000	27 389	8,97%	9,56%
<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>709 413</b>	<b>649 700</b>	<b>788 184</b>	<b>11,10%</b>	<b>21,32%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>19 398 760</b>	<b>19 479 004</b>	<b>19 751 716</b>	<b>1,82%</b>	<b>1,40%</b>	

#### 4. Les autres recettes courantes :

Le montant total des autres recettes courantes de fonctionnement atteint **4,93 M€** en 2019 (+0,24% par rapport à 2018).

Ces recettes sont issues :

- de la participation financière des usagers aux services tarifés de la commune (restauration scolaire, garderie, ALSH, crèche, halte-garderie, piscine, bibliothèque, école de musique, salles de spectacles Allende et Trait d'Union...),
- des participations financières de partenaires tels que la CAF, la MEL, le Département...) pour le fonctionnement de services et le développement d'actions spécifiques,
- des remboursements de charges de personnel par le CCAS et les structures d'accueil pour personnes âgées pour le personnel mis à disposition par la Ville.

Les principales diminutions correspondent à :

- la suppression en année pleine des participations financières de l'Etat et de la CAF pour le fonctionnement des NAP (-299 K€ par an soit -175 K€ par rapport à 2018),
- la diminution des remboursements de charges de personnel titulaire mis à disposition du C.C.A.S. et des structures d'accueil pour personnes âgées, au fur et à mesure des remplacements d'agents de la ville mis à disposition par de nouveaux recrutements imputés directement sur le budget des structures,
- une semaine de fermeture supplémentaire de la piscine suite aux vidanges annuelles.

Ces diminutions ont été compensées par :

- la hausse des recettes issues de la restauration scolaire, des ALSH (+ 24 places les mercredis depuis septembre 2018), des concessions au cimetière, des locations de salles municipales et des locations des studios d'enregistrement et de la billetterie des salles de spectacles Allende et Trait d'Union,
- le versement de la participation de l'Etat au titre de la direction de projet du NPRU (144 K€),
- l'acompte 2018 du contrat enfance jeunesse (CEJ) encaissé sur l'exercice 2019.

Enfin, la ville a récupéré 27 K€ en 2019 au titre du **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** pour certaines dépenses de fonctionnement réalisées en

2018 (dépenses éligibles d'entretien et de réparation des bâtiments communaux et de la voirie communale).

## C. Les dépenses et recettes exceptionnelles

Le montant total des recettes exceptionnelles de fonctionnement s'élève à **1,5 M€** en 2019 (2,74 M€ en 2018 et 2,18 M€ en 2017).

Ces encaissements correspondent principalement aux produits de la Dotation politique de la Ville (1,42 M€) pour plusieurs opérations d'investissement :

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE		TOTAL	Perçu avant 2019 (€)	Perçu en 2019 (€)	Reste à percevoir (€)
DPV	Rénovation école De Gaulle (acompte)	684 448	412 037	<b>135 521</b>	136 890
	Rénovation école Montaigne (acomptes)	832 610		<b>635 469</b>	197 141
	Aménagement skate park (acompte)	226 000	67 800	<b>113 000</b>	45 200
	Reconstruction vestiaires Stade Bernard (acomptes)	734 114		<b>321 835</b>	412 279
	Relocalisation Mission Locale (solde)	147 453	103 673	<b>43 780</b>	0
	Construction Maison du Projet (solde)	520 015	364 004	<b>156 011</b>	0
	Aménagement cellules galerie Europe (solde)	95 287	76 230	<b>19 057</b>	0
<b>TOTAL</b>		<b>3 239 927</b>	<b>1 023 744</b>	<b>1 424 674</b>	<b>791 510</b>

Les autres recettes exceptionnelles correspondent :

- au remboursement des frais de formation initiale de policiers municipaux ayant muté dans d'autres collectivités (37 K€),
- aux intérêts 2019 des placements de valeurs mobilières (7 K€),
- à un prix obtenu par la bibliothèque municipale par la Fondation « Alzheimer » pour le projet intergénérationnel « la Tête en l'air » (10K€),
- à des remboursements de taxe foncière obtenus pour certains équipements municipaux (16 K€),
- à une reprise sur une partie de la provision constituée par la Ville en 2018 pour un recouvrement de créance incertaine (3 K€).

Le montant des dépenses exceptionnelles 2019 s'élève quant à lui à **26 K€** et correspond à deux projets spécifiques :

- le partenariat avec l'association LILLE3000 pour l'organisation des événements culturels d'Eldorado (22 K€),

- le partenariat avec Boutique Gestion Espace (BGE) Hauts de France dans le cadre du dispositif « Mon Commerç'en Test » destiné à redynamiser les centres villes (acompte de 4 K€).

## D. Le bilan de la section de fonctionnement

Compte tenu des résultats définitifs 2019, le bilan des opérations réelles de la section de fonctionnement 2019 peut être résumé de la manière suivante :

### BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Charges et recettes ventilées	20 803 950	4 925 637
FCTVA		27 387
Dotations (hors DPV)		9 624 784
Impôts et taxes		10 131 516
<i>Sous total opérations courantes</i>	<i>20 803 950</i>	<i>24 709 323</i>
<b>Solde intermédiaire - Epargne de gestion 2019</b>		<b>3 905 373</b>
Dotation Politique de la Ville		1 424 674
Autres charges et produits exceptionnels	25 828	72 952
<i>Sous total opérations exceptionnelles</i>	<i>25 828</i>	<i>1 497 626</i>
<b>Total épargne nette 2019</b>		<b>5 377 171</b>

L'autofinancement dégagé sur la base des seules opérations courantes de la Ville atteint **3,91 M€** en 2019, soit + 597 K€ par rapport à 2018.

Avec les charges et produits exceptionnels réalisés en 2019, l'autofinancement total dégagé pour la section d'investissement s'élève à **5,38 M €**.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Conformément aux objectifs décrits dans le cadre des rapports d'orientation budgétaire 2018 et 2019, la Ville poursuit son effort d'équipement : les dépenses liées aux opérations d'investissement atteignent **9 831 411,09 €** en 2019, soit une augmentation de 28 % par rapport à 2018 et de 98 % par rapport à 2017.

Les recettes s'établissent quant à elles à **1 977 978,52 €** (hors DPV).

### A. Les dépenses

Les travaux de rénovation, création et amélioration des écoles et restaurants scolaires ont représenté le tiers des dépenses d'investissement réalisées en 2019, la construction d'une nouvelle crèche municipale a représenté environ 20% des dépenses et la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard environ 15%.

Avec 465 € par habitant (357 €/habitant en 2018), la ville se situe très nettement au-dessus de l'ensemble des moyennes 2019 des communes de strate démographique équivalente.

#### COMPARAISON DEPENSES D'INVESTISSEMENT - COMMUNES DE 20 000 à 50 000 HABITANTS

En €/hab	Commune	2019		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	465	283	321	397
Remboursement lié aux emprunts	0	71	87	102

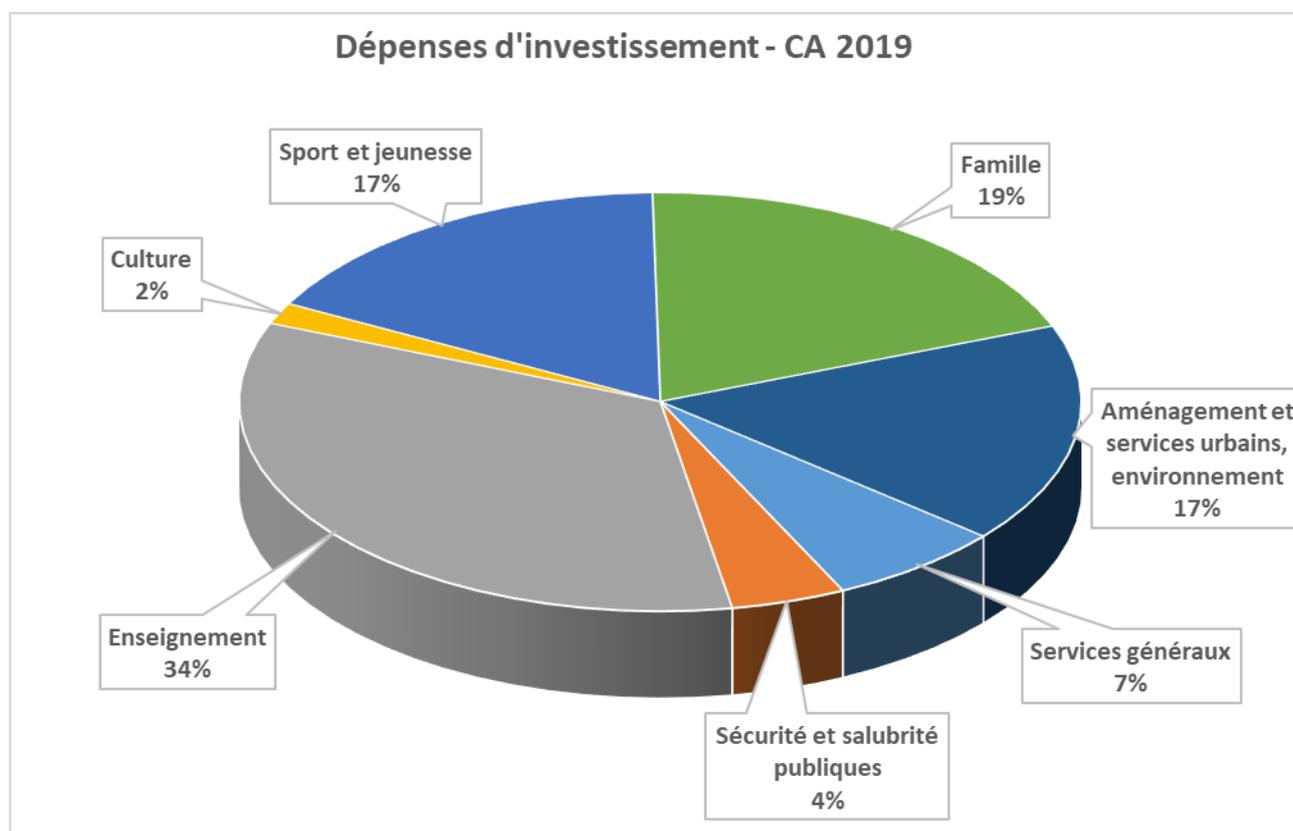
Le taux de réalisation des dépenses d'investissement 2019 est néanmoins inférieur de 30% aux prévisions budgétaires initiales compte tenu des décalages d'exécution de certaines opérations telles :

- la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard,
- la rénovation de l'école La Paix,
- l'aménagement de la place Vauban,
- la dépollution du terrain situé sur le site « Ile de France »,
- plusieurs acquisitions foncières.

Les crédits liés à la finalisation ou au démarrage de ces opérations seront donc réinscrits au budget primitif 2020.

De façon globale, la ventilation des dépenses d'investissement réalisées en 2019 se présente de la façon suivante :

Fonction	Libellé	Réalisé 2019
900	Services généraux	664 972
901	Sécurité et salubrité publiques	432 189
902	Enseignement	3 326 925
903	Culture	161 801
904	Sport et jeunesse	1 665 839
906	Famille	1 908 120
908	Aménagement et services urbains, environnement	1 671 565
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 831 411</b>



### Travaux du Programme de Rénovation Urbaine : 1,92 M€

Le Programme de Rénovation Urbaine a enregistré en 2019, pour la finalisation de certaines opérations de l'ANRU 1, les études de programmation et le démarrage de la phase opérationnelle de l'ANRU 2, des dépenses à hauteur de **1 919 363,60 €** (920 K€ en 2018).

Ces dépenses ont principalement concerné l'aménagement d'une nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe (1 828 K€) ainsi que :

- le solde des travaux de réalisation et d'équipement de la Maison du Projet « Le Lien » (57 K€),
- la finalisation de quelques travaux d'aménagement de la salle de spectacles Allende (21 K€),
- la participation au protocole de préfiguration du NPRU (3 K€),
- les frais d'études pour la rénovation de la crèche municipale « Lamartine » (8 K€).

## **Travaux du Programme d'Equipement : 6,62 M€**

Ce programme concerne toutes les opérations hors Programme de Rénovation Urbaine et maintenance du patrimoine bâti et non-bâti de la Ville. En 2019, les dépenses d'un montant total de **6 618 793,02 €** (5,25 M€ en 2018) ont principalement concerné :

- les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (97 K€),
- la rénovation du Centre Social Imagine (131 K€),
- la reprise de concessions au cimetière (92 K€) et la finalisation des travaux d'aménagement du local des jardiniers (58 K),
- l'extension du système de vidéo protection (415 K€),
- la finalisation des travaux de verdissement des cours d'école Concorde et Renaissance (256 K€) et des travaux de rénovation de l'école maternelle De Gaulle (252 K€), la rénovation de l'école élémentaire Montaigne (1 759 K€), les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation de l'école La Paix (42 K€), et la création de classes numériques à l'école Saint Honoré (35 K€),
- la construction du restaurant scolaire Jean Zay et son aménagement (539 K€),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de sécurisation (58 K€) et des travaux d'aménagement du restaurant (10 K€) du Fort,
- l'aménagement du skate Park (85 K€), la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard (1 360 K€) et la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation du stade Félix Peltier (14 K€),
- l'acquisition d'un véhicule pour l'accueil de jour des Charmilles (50 K€),
- l'effacement des réseaux rue Jean Jaurès (265 K€),
- la démolition de la résidence Van Der Meersch (444 K€) et la réalisation d'études urbaines (7 K€), la valorisation des transformateurs électriques (49 K€), l'aménagement de la rue Pasteur (33 K€), la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement

des espaces publics de la Place Vauban (50 K€) et des espaces publics aux abords de l'immeuble Le Galion (5 K€),

- plusieurs acquisitions foncières pour un montant total de 439 K€ : acquisition de la salle Pinchon rue Florimond Delemer (44 K€), d'un immeuble rue du Général De Gaulle (219 K€), d'une maison rue Jean Jaurès (163 K€) et d'un garage rue Lacordaire (12,5 K€).

## **Travaux du Programme de Maintenance : 1,29 M€**

Les dépenses liées aux opérations d'investissement pour l'entretien et l'amélioration du patrimoine de la Ville s'élèvent à **1 293 254,47 €** en 2019 (1,48 M€ en 2018). Ces travaux intègrent la mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap.

Les principales opérations de travaux de maintenance sur le patrimoine bâti et non-bâti de la Ville ont concerné :

- les équipements administratifs : rénovation du local des archives de l'Hôtel de Ville (3 K€), évolution de progiciels et acquisition de certificats RGS (11 K€), acquisition de divers matériel informatique et mobilier (28 K€),
- l'acquisition de matériels et outillages pour le Centre Technique Municipal (13 K€),
- des travaux d'aménagement de logements pour nécessité absolue de service (10 K€),
- divers matériels pour la Police Municipale (5 K€) et la participation au raccordement de la sirène incendie au réseau de défense civile (10 K€),
- les illuminations de fin d'année (33 K€),
- les salles des fêtes/associatives : travaux de rénovation de la salle Vauban (72 K€), travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP de la salle Marie Curie et de l'Eglise Saint Pierre (26 K€), autres travaux divers (9 k€) et acquisition de mobilier et matériels (20 K€) pour les salles,
- les équipements scolaires : maîtrise d'œuvre et travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP des écoles Anne Franck, La Fontaine, Hélène Boucher et Saint Honoré (173 K€), divers autres travaux dans les écoles (126 K€), travaux de remise à neuf du local technique de l'école Lamartine (27 K€), acquisition de tablettes numériques pour l'école Hélène Boucher (6 K€), acquisition de matériel informatique, de mobilier et de matériel divers dans les écoles (54 K€), équipement des restaurants scolaires (49 K€),
- les équipements culturels : acquisition d'instruments de musique (16 K€), de mobilier et matériel (9 K€) pour l'école de musique, de mobilier et matériel pour la bibliothèque (5 K€), de matériels de sonorisation et mobilier pour la salle du Trait d'Union (6 K€), d'une armoire froide ventilée pour la salle du Fort (4 K€), de

matériels, équipements, mobilier et logiciels pour la salle de spectacles et les studios d'enregistrement Allende (23 K€),

- les équipements sportifs : travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP des salles de sports Montaigne et Concorde (86 K), autres travaux et matériels dans les salles de sports (70 K€), divers travaux et équipements pour la piscine (46 K€),
- les équipements jeunesse : divers matériels pour les centres de loisirs et animations jeunesse (5 K€),
- les équipements petite enfance : mobilier et matériel pour les lieux d'accueil (maison de la petite enfance, crèche, halte-garderie, RAM) pour un total de 14 K€, travaux de vérification/mesures d'air intérieur à la Maison de la Petite Enfance (2 K€),
- les travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP de l'accueil de jour Les Charmilles (6 K€),
- les travaux d'entretien et d'amélioration divers : réseau d'éclairage public (notamment les rues Marcel Pinchon Général De Gaulle) pour un montant total de 95 K€, voirie communale (36 K€), plantations (34 K€), portes vélos (7 K€), acquisition de matériels et outillages (62 K€) et d'un tracteur (26 K€) pour le service des espaces verts,
- les travaux de végétalisation des façades (21 K€),
- des travaux d'aménagement de la Plaine du Fort (3 K€), du bassin Allende (3 K€), la réfection d'un mur mitoyen entre les rues Monod et De Gaulle (11 K€), et la pose d'un dispositif anti-pigeons à la Galerie Europe (2 K€),
- le versement de subventions pour l'amélioration énergétique de l'habitat (6 K€).

Enfin, les restes à réaliser pour les opérations d'investissement 2019, à reporter au budget 2020, s'élèvent à **575 850,61 €** (opérations effectuées en 2019 mais dont la facturation interviendra en 2020 ou opérations d'exercices antérieurs non achevées administrativement). Ils concernent principalement les travaux de :

- rénovation de l'école Montaigne,
- création d'une nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe,
- aménagement d'un skate park,
- construction du restaurant scolaire Jean Zay,
- équipement d'un self-service au restaurant scolaire Guynemer,
- valorisation des transformateurs.

Le solde des marchés de travaux de construction de la salle de spectacles Allende est à nouveau reporté pour un montant de 170 K€ (réserves non levées pour le lot chauffage-ventilation).

## **B. Les recettes**

Près de 60% des recettes d'investissement 2019 correspondent aux montants récupérés au titre du Fonds de Compensation sur la TVA (FCTVA).

Le niveau des dépenses réalisées en 2018 a permis l'encaissement du FCTVA pour un montant de 1,15 M€ (799 K€ en 2018), avec réintégration du solde des travaux menées sous mandat de la SEM « Ville Renouvelée ».

Un recours gracieux a par ailleurs été engagé suite à l'attribution du montant de FCTVA 2018 pour les dépenses d'équipement réalisées en 2017 et a permis d'encaisser un complément de remboursement de 3 K€.

Plusieurs soldes de subventions ont été encaissés en 2019 pour des opérations réalisées sur des exercices antérieurs :

- ANRU1 pour la restructuration du rez-de-chaussée de la Galerie Europe (136 K€)
- MEL pour la participation aux travaux de requalification de la cité Houze (21 K€),
- FIPD et DSIL pour l'installation de portiers vidéo dans les écoles (25 K€),

Les autres recettes d'investissement correspondent enfin :

- au 2<sup>ème</sup> acompte du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité Ad'Ap des bâtiments publics (43 K€),
- au 1<sup>er</sup> acompte de DSIL (151 K€) et au 2<sup>ème</sup> acompte du Fonds de Concours MEL pour la rénovation de l'école élémentaire Montaigne (285 K€),
- au remboursement de la ligne de trésorerie 2018 par ADÉLIE (60 K€),
- à l'enregistrement de la quatrième annuité de remboursement de créance pour la cession du réseau câblé à SFR (58,6 K€),
- au reversement de la redevance R2 pour les travaux de rénovation de l'éclairage public réalisés en N-2 soit en 2017 (15 K€),
- au reversement par la MEL de la taxe d'aménagement (12 K€).

## C. Le bilan de la section d'investissement

Compte tenu des résultats définitifs, le bilan de la section d'investissement 2019 peut être résumé de la manière suivante :

### BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
<b>Opérations d'investissement</b>	<b>9 831 411,09</b>	<b>798 804,44</b>
<i>Dont Programme de Rénovation Urbaine</i>	<i>1 919 363,60</i>	<i>155 634,00</i>
<i>Dont Programme d'équipement</i>	<i>6 618 793,02</i>	<i>579 411,90</i>
<i>Dont Programme de maintenance</i>	<i>1 293 254,47</i>	<i>63 758,54</i>
<b>Recettes non affectées (FCTVA, TA...)</b>		<b>1 179 174,08</b>
<b>Sous-total investissement 2019</b>	<b>9 831 411,09</b>	<b>1 977 978,52</b>
<b>Besoin (-) de financement 2019</b>		<b>-7 853 432,57</b>

Les opérations de dépenses et de recettes d'investissement font apparaître un besoin de financement 2019 consolidé à hauteur de **7,85 M€**.

## III. BILAN GLOBAL 2019

En ce qui concerne les opérations réelles, la section d'investissement présente un solde déficitaire de 7 853 432,57 € et la section de fonctionnement un solde excédentaire de 5 377 171,19 €. Par conséquent, l'exercice 2019 repris de manière isolée présente un **solde déficitaire de 2 476 261,38 €** (hors restes à réaliser en investissement).

Avec intégration de l'excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement en 2019 et des résultats cumulés des exercices antérieurs, dont la reprise des résultats du syndicat intercommunal des gens du voyages, le résultat disponible pour financer les opérations du Budget Primitif 2020 et des années suivantes présente un **solde excédentaire de 6 098 596,46 €** (5 522 745,85 € en intégrant les restes à réaliser 2019).

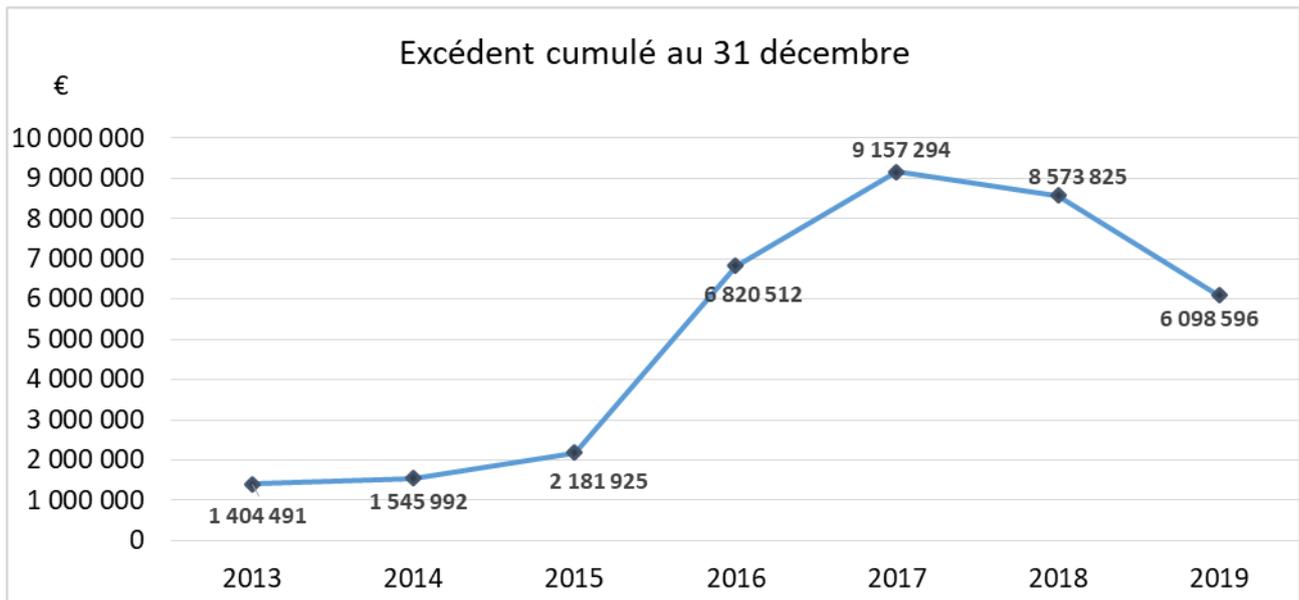
### BILAN GLOBAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	20 829 778,16	9 831 411,09	30 661 189,25
Titres émis	26 206 949,35	1 977 978,52	28 184 927,87
<i>Sous total opérations réelles</i>	<i>5 377 171,19</i>	<i>-7 853 432,57</i>	<i>-2 476 261,38</i>
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	<i>-689 490,49</i>	<i>689 490,49</i>	<i>0,00</i>
<b>Résultat de l'exercice isolé</b>	<b>4 687 680,70</b>	<b>-7 163 942,08</b>	<b>-2 476 261,38</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé		3 743 163,04	3 743 163,04
Résultat antérieur reporté	7 778 793,54	-2 948 131,74	4 830 661,80
Reprise résultats SI gens du voyage	1 033,00		1 033,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>12 467 507,24</b>	<b>-6 368 910,78</b>	<b>6 098 596,46</b>

L'évolution de l'épargne cumulée par la Ville sur la période 2014-2019 traduit les incidences des projets engagés par l'équipe municipale durant le mandat :

### RESULTATS CUMULES 2014-2019

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultats annuels		+ 141 500,60	+ 635 933,47	+ 4 616 271,64	+ 2 336 781,95	-614 699,00	-2 476 261,38
Reprise résultats régie Mons				+ 22 315,49			
Reprise résultats régie du Service d'Animation Municipal						+ 31 229,52	
Reprise résultats SI gens du voyage							+ 1 033,00
<b>Excédent cumulé au 31/12</b>	<b>1 404 491,17</b>	<b>1 545 991,77</b>	<b>2 181 925,24</b>	<b>6 820 512,37</b>	<b>9 157 294,32</b>	<b>8 573 824,84</b>	<b>6 098 596,46</b>



# PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE

---

Le budget annexe est consacré aux dépenses et recettes relatives à la gestion du patrimoine locatif de la Ville : garages, restaurant du Fort, cellules commerciales de la Galerie Europe, de la place Vauban, de la rue de Verdun et de l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle (ex-CIC).

La location des garages ainsi que la location des locaux aménagés à caractère professionnel sont assujetties de plein droit à la TVA. La Ville a également exercé un droit d'option pour l'assujettissement à la TVA de la location des locaux professionnels/commerciaux non aménagés.

Les loyers perçus par la Ville sont principalement destinés au financement des charges de copropriété, des taxes foncières et aux travaux d'entretien et d'amélioration de ces équipements.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **95 202,01 €** en 2019 soit une diminution de 33,44 % par rapport à 2018, et les recettes réelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à **173 284,84 €** soit une diminution de 28,05 % par rapport à 2018.

### A. Les dépenses

L'année 2019 a été marquée, pour la deuxième année consécutive et conformément aux prévisions budgétaires, par une forte diminution des charges imputées sur le budget annexe.

Les dépenses ont en effet diminué compte tenu du transfert des charges de fonctionnement (fluides, nettoyage...) des salles municipales sur le budget principal de la Ville mais aussi des charges de copropriété et taxes foncières des cellules non commerciales de la Galerie Europe. La totalité des charges de copropriété imputées sur le budget annexe s'élève ainsi à 67 K€ en 2019, soit -22,67 % par rapport à 2018.

Pour mémoire, une dépense exceptionnelle de 25 K€ avait par ailleurs été réalisée en 2018 pour des créances de 2014 à 2017 « admises en non-valeur » et « éteintes ». Ces créances correspondaient principalement aux loyers de l'ex restaurant du Fort.

## EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	CA 2018 (€)	CA 2019 (€)	Evol. CA19/CA18 (%)
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	22 234,75	811,72	-96,35%
6063	FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	905,30	650,51	-28,14%
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	86 348,23	66 769,40	-22,67%
61521	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS	0,00	534,12	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	458,33	0,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	46,11	0,00	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 146,38	0,00	
63512	TAXES FONCIERES	31 605,93	26 244,84	-16,96%
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>142 745,03</b>	<b>95 010,59</b>	<b>-33,44%</b>
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	633,91	22,09	
6542	CREANCES ETEINTES	23 648,55	167,22	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	3,00	2,11	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>24 285,46</b>	<b>191,42</b>	<b>-99,21%</b>
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	183,39	0,00	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>183,39</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>167 213,88</b>	<b>95 202,01</b>	<b>-43,07%</b>
<b>002</b>	<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>47 351,58</b>	<b>0,00</b>	
<b>042</b>	<b>Transferts entre sections (amortissements)</b>	<b>18 231,00</b>	<b>21 826,95</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>232 796,46</b>	<b>117 028,96</b>	

## B. Les recettes

La diminution de la subvention d'équilibre versée depuis le budget principal de la Ville (-40 K€ par rapport à 2018) est principalement à l'origine de la baisse globale des recettes de fonctionnement. Une recette exceptionnelle de 54 K€ avait par ailleurs été réalisée en 2018 pour des régularisations de charges de copropriété de la Galerie Europe au titre des lots supprimés suite aux travaux de restructuration de la résidence.

En neutralisant la subvention d'équilibre du budget principal et cette recette exceptionnelle 2018, les recettes « d'exploitation » augmentent en réalité de 22% en 2019.

Le produit total des loyers a augmenté 14,10% avec la location du restaurant du Fort en année pleine et d'une cellule commerciale de la Galerie Europe à compter de juillet 2019. Les produits divers de gestion courante ont quant à eux augmenté compte tenu de la refacturation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au restaurant du Fort.

## EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	CA 2018 (€)	CA 2019 (€)	Evol. CA19/CA18 (%)
7083	LOCATIONS DIVERSES	114 753,56	130 931,86	14,10%
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>114 753,56</b>	<b>130 931,86</b>	<b>14,10%</b>
74	SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	70 000,00	30 000,00	-57,14%
<b>74</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>70 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>-57,14%</b>
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2 508,27	10 885,80	334,00%
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>2 508,27</b>	<b>10 885,80</b>	<b>334,00%</b>
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	578,40	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	53 587,90	0,00	
773	MANDATS ANNULES	0,00	599,00	
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	289,78	
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>53 587,90</b>	<b>1 467,18</b>	<b>-97,26%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>240 849,73</b>	<b>173 284,84</b>	<b>-28,05%</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>8 053,27</b>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>240 849,73</b>	<b>181 338,11</b>	

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2019 s'élèvent à 20 379,85 €. Elles concernent :

- les travaux de rénovation d'une cellule commerciale de la Galerie Europe ayant permis sa location à un professionnel en juillet 2019 (20 K€),
- le remboursement de cautions pour la location de garages et d'une cellule commerciale (0,5 K€).

Les restes à réaliser pour les opérations d'investissement 2019, à reporter au budget 2020, s'élèvent à 3 952,18 €.

Les recettes réelles d'investissement 2019 (4 K€) concernent quant à elles exclusivement l'enregistrement des cautions et des dépôts de garantie préalables à l'occupation de garages et de cellules commerciales.

## III. BILAN GLOBAL 2019

En ce qui concerne les opérations réelles, la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 78 082,83 € et la section d'investissement un solde déficitaire de 16 477,91 €. Par conséquent, l'exercice 2019 repris de manière isolée présente **un solde excédentaire de 61 604,92 €**.

En reprenant les résultats antérieurs cumulés (188 836,17 € au total), le résultat cumulé de l'exercice 2019 présente donc un **solde final excédentaire de 250 441,09 €** (246 488,91 € en intégrant les restes à réaliser 2019).

#### BILAN GLOBAL 2019

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	95 202,01	20 379,85	115 581,86
Titres émis	173 284,84	3 901,94	177 186,78
<i>Sous total opérations réelles</i>	<i>78 082,83</i>	<i>-16 477,91</i>	<i>61 604,92</i>
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	<i>-21 826,95</i>	<i>21 826,95</i>	<i>0,00</i>
<b>Résultat de l'exercice isolé</b>	<b>56 255,88</b>	<b>5 349,04</b>	<b>61 604,92</b>
Résultat antérieur reporté	8 053,27	180 782,90	188 836,17
<b>Résultat cumulé</b>	<b>64 309,15</b>	<b>186 131,94</b>	<b>250 441,09</b>

59 • 5 • 37 • 410

**COMPTE**

**ADMINISTRATIF**

**2019**

**BUDGET PRINCIPAL**

**59 • 5 • 37 • 410**

**COMPTE**

**ADMINISTRATIF**

**2019**

**Ratios Financiers**

<b>Code INSEE</b> 59410	<b>VILLE DE MONS EN BAROEUL</b> <b>BUDGET PRINCIPAL VILLE</b>	<b>CA</b> <b>2019</b>
----------------------------	--	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	21046
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	39
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab.</b> <b>(population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du</b> <b>potentiel financier par</b> <b>habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
8600955.00	19538042.00	924.87	1194.87

<b>Informations financières – ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de</b> <b>la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	987.12	1234.00
2	Produit des impositions directes/population	272.11	633.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1245.22	1415.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	501.22	302.00
5	Encours de dette/population	0.00	1076.00
6	DGF/population	438.13	198.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	65.20	61.10
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	79.30	94.50
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	40.30	21.40
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	76.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**59 • 5 • 37 • 410**

**COMPTE**

**ADMINISTRATIF**

**2019**

**Equilibre Financier**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**OPERATIONS REELLES (exercice + restes à réaliser) (1)**

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
920 à 929 Charges ventilées	20 829 778,16	920 à 929 – Produits ventilés	4 991 599,14
931 Opérations financières(charges)	0,00	931 Opérations financières (produits)	6 989,44
932 Dotations & participations non affectées	0,00	932 Dotations & participations non affectées	11 076 844,71
933 Impôts et taxes non affectées	0,00	933 Impôts et taxes non affectées	10 131 516,06
936 Frais de fonction des groupes d'élus	0,00		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>I 20 829 778,16</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>II 26 206 949,35</b>
<b>SOLDE DES OPERATIONS REELLES (= II – I) :</b>		<b>5 377 171,19</b>	
Excédent si positif			
Déficit si négatif			

(1) Y compris les opérations mixtes (rattachements de fin d'exercice, variation des stocks).

**OPERATIONS D'ORDRE**

OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
935 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	935 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
934 Transferts entre sections	744 351,86	934 Transferts entre sections	54 861,37
<b>TOTAL</b>	<b>III 744 351,86</b>	<b>TOTAL</b>	<b>IV 54 861,37</b>
<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE (= III – IV) :</b>		<b>689 490,49</b>	

**TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE**

<b>DEPENSES :</b>	21 574 130,02	<b>RECETTES :</b>	26 261 810,72
-------------------	---------------	-------------------	---------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	7 779 826,54
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 779 826,54</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION**

<b>DEPENSES</b>	21 574 130,02	<b>RECETTES</b>	34 041 637,26
<b>RESULTAT GLOBAL :</b>	<b>12 467 507,24</b>		
Excédent si positif			
Déficit si négatif			

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**OPERATIONS REELLES (exercice + restes à réaliser) (1)**

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
900 à 909 Dépenses ventilées	10 407 261,70	900 à 909 Recettes ventilées	798 804,44
911 Dettes et autres opérations financières	0,00	911 Dettes et autres opérations financières	0,00
912 Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	912 Dotat°, subv., participat° non affectées	1 179 174,08
913 Taxes non affectées.	0,00	913 Taxes non affectées.	0,00
915 Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	915 Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00
916 Opérat° invest. voirie communale	0,00	916 Opérat° invest. voirie communale	0,00
917 Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	917 Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00
		95 Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>V 10 407 261,70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>VI 1 977 978,52</b>
<b>BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (VI – V) :</b>		<b>-8 429 283,18</b>	

(1) Y compris les opérations mixtes (rattachements de fin d'exercice, variation des stocks)

**OPERATIONS D'ORDRE**

OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
910 Opérations patrimoniales	VII	764 388,60	910 Opérations patrimoniales	VIII	764 388,60
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION					
914 Transferts entre sections		54 861,37	914 Transferts entre sections		744 351,86
<b>TOTAL</b>	<b>IX</b>	<b>819 249,97</b>	<b>TOTAL</b>	<b>X</b>	<b>1 508 740,46</b>
<b>AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (X - IX) :</b>		<b>689 490,49</b>			

**TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE**

<b>DEPENSES :</b>	<b>11 226 511,67</b>	<b>RECETTES :</b>	<b>3 486 718,98</b>
-------------------	----------------------	-------------------	---------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

001 Solde exécution invest. reporté		2 948 131,74	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		3 743 163,04
			001 Solde exécution invest. reporté		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>XI</b>	<b>2 948 131,74</b>	<b>TOTAL</b>	<b>XII</b>	<b>3 743 163,04</b>

**TOTAL DE LA SECTION**

<b>DEPENSES : XIII = V+VII+IX+XI</b>	<b>14 174 643,41</b>	<b>RECETTES : XIV = VIII+X+XII</b>	<b>7 229 882,02</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION :</b>	<b>-6 944 761,39</b>		

**59 • 5 • 37 • 410**

**COMPTE**

**ADMINISTRATIF**

**2019**

**Exécution du Budget**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 280 637,74		5 280 637,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 537 036,36		13 537 036,36
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000 828,89		2 000 828,89
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	11 275,17	0,00	11 275,17
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	744 351,86	744 351,86
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>20 829 778,16</b>	<b>744 351,86</b>	<b>21 574 130,02</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	45 733,65		45 733,65
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 154 358,20		3 154 358,20
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		54 861,37	54 861,37
73	Impôts et taxes	9 344 657,81		9 344 657,81
74	Dotations et participations	13 359 786,72		13 359 786,72
75	Autres produits de gestion courante	218 100,43	0,00	218 100,43
76	Produits financiers	22 531,21	0,00	22 531,21
77	Produits exceptionnels	58 501,33	0,00	58 501,33
78	Reprise sur amortissements et provisions	3 280,00	0,00	3 280,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>26 206 949,35</b>	<b>54 861,37</b>	<b>26 261 810,72</b>
<b>Pour information R 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>7 779 826,54</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B2</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 345,81	0,00	5 345,81
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>5 046,84</b>		<b>5 046,84</b>
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	48 876,24	0,00	48 876,24
204	Subventions d'équipement versées	6 000,00	0,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	7 104 520,37	779 739,86	7 884 260,23
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 601 621,83	39 510,11	2 641 131,94
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	60 000,00	0,00	60 000,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>9 831 411,09</b>	<b>819 249,97</b>	<b>10 650 661,06</b>
<b>Pour information</b>				<b>2 948 131,74</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

	Dépenses totales	Déficit ou solde N-1	TOTAL SECTION
<b>Fonctionnement</b> (voir page précédente)	A1 21 574 130,02	D002 0,00	21 574 130,02
<b>Investissement</b>	B1 10 650 661,06	D001 2 948 131,74	13 598 792,80

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 163 768,08	0,00	1 163 768,08
13	Subventions d'investissement	695 633,44	0,00	695 633,44
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	32 585,46	32 585,46
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	106 361,38	106 361,38
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	625 441,76	625 441,76
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	118 577,00	0,00	118 577,00
28	Amortissement des immobilisations		744 351,86	744 351,86
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 977 978,52</b>	<b>1 508 740,46</b>	<b>3 486 718,98</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	Recettes totales	Excédent ou solde N-1	Affectation (N-1)	TOTAL SECTION
<b>Fonctionnement (voir page précédente)</b>	A2 26 261 810,72	R002 7 779 826,54		<b>34 041 637,26</b>
<b>Investissement</b>	B2 3 486 718,98	R001 0,00	R1068 3 743 163,04	<b>7 229 882,02</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**59 • 5 • 37 • 410**

**COMPTE**

**ADMINISTRATIF**

**2019**

**Section de Fonctionnement**  
**Vue d'ensemble**

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre (1)	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (2)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (6)
			Titres émis (3)	Produits rattachés (4)	Restes à réaliser (5)	
920	Services généraux admin. publiq. Locale	198 280,00	215 917,99	0,00	0,00	-17 637,99
921	Sécurité et salubrité publiques	10 000,00	53 588,98	0,00	0,00	-43 588,98
922	Enseignement - Formation	776 885,00	853 795,25	0,00	0,00	-76 910,25
923	Culture	234 095,00	238 845,97	0,00	0,00	-4 750,97
924	Sport et jeunesse	849 390,00	915 037,54	0,00	0,00	-65 647,54
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926	Famille	2 686 195,00	2 441 659,43	0,00	0,00	244 535,57
927	Logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928	Aménagt., services urbains, environnemt	279 073,00	272 753,98	0,00	0,00	6 319,02
929	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	8 935,00	6 989,44	0,00	0,00	1 945,56
932	Dotations & participations non affectées	11 729 601,00	11 076 844,71			652 756,29
933	Impôts et taxes non affectées	9 876 348,00	10 131 516,06			-255 168,06
934	Transferts entre sections	54 861,37	54 861,37			0,00
935	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (7)	7 779 826,54				
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>34 483 489,91</b>	<b>34 041 637,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>441 852,65</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(3) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(4) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(5) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(6) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(7) La ligne budgétaire 002 ne fait pas l'objet d'émission de mandats ou de titres ; les prévisions (inscriptions budgétaires) sont égales aux réalisations (déficit ou excédent constaté au compte administratif).

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre (1)	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (2)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (6)
			Mandats émis (3)	Charges rattachées (4)	Restes à réaliser (5)	
920	Services généraux admin. publiqu. Locale	4 529 635,00	4 277 434,86	75 588,25	0,00	176 611,89
921	Sécurité et salubrité publiques	794 208,00	706 407,11	19 149,60	0,00	68 651,29
922	Enseignement - Formation	5 521 379,00	5 224 958,69	81 481,26	0,00	214 939,05
923	Culture	1 625 975,00	1 576 057,57	46 005,52	0,00	3 911,91
924	Sport et jeunesse	2 813 294,00	2 558 427,12	94 645,76	0,00	160 221,12
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926	Famille	3 919 383,00	3 736 926,33	21 567,92	0,00	160 888,75
927	Logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928	Aménagt., services urbains, environnem	2 669 346,00	2 312 718,27	98 409,90	0,00	258 217,83
929	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
932	Dotations & participations non affectées	0,00	0,00			0,00
933	Impôts et taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Transferts entre sections	744 351,86	744 351,86			0,00
935	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
936	Frais de fonction des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Dépenses imprévues	0,00				
939	Virement à la section d'investissement (7)	8 801 210,51				
002	Résultat de fonctionnement reporté (8)	0,00				
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>31 425 782,37</b>	<b>21 137 281,81</b>	<b>436 848,21</b>	<b>0,00</b>	<b>9 851 652,35</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(3) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(4) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(5) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(6) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(7) Equivalent au chapitre 919, virement de la section de fonctionnement en section d'investissement

(8) La ligne budgétaire 002 ne fait pas l'objet d'émission de mandats ou de titres ; les prévisions (inscriptions budgétaires) sont égales aux réalisations (déficit ou excédent constaté au compte administratif).

**59 • 5 • 37 • 410**

**COMPTE**

**ADMINISTRATIF**

**2019**

**Section d'Investissement**  
**Vue d'ensemble**

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>14 808 166,27</b>	<b>10 650 661,06</b>	<b>575 850,61</b>	<b>3 581 654,60</b>
900	Services généraux administrat° publiques	989 671,42	664 972,10	27 696,29	297 003,03
901	Sécurité et salubrité publiques	525 815,00	432 189,49	1 738,31	91 887,20
902	Enseignement - Formation	4 343 768,26	3 326 925,02	266 975,63	749 867,61
903	Culture	459 504,04	161 800,61	199 786,71	97 916,72
904	Sport et jeunesse	1 980 409,30	1 665 838,50	46 576,65	267 994,15
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Famille	2 139 734,22	1 908 120,26	23 495,72	208 118,24
907	Logement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Aménagt et services urbains, environnemt	3 508 664,06	1 671 565,11	9 581,30	1 827 517,65
909	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
911	Dettes et autres opérations financières	41 350,00	0,00	0,00	41 350,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00	0,00
918	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
910	Opérations patrimoniales	764 388,60	764 388,60	0,00	0,00
914	Transferts entre sections	54 861,37	54 861,37	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : litres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

RESULTAT N-1 REPORTE 001	2 948 131,74
<b>CUMUL</b>	<b>14 174 643,41</b>

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>17 756 298,01</b>	<b>7 229 882,02</b>	<b>0,00</b>	<b>10 526 415,99</b>
900	Services généraux administrat° publiques	237 830,00	102 853,58	0,00	134 976,42
901	Sécurité et salubrité publiques	82 716,00	0,00	0,00	82 716,00
902	Enseignement - Formation	431 310,00	460 834,90	0,00	-29 524,90
903	Culture	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Sport et jeunesse	66 000,00	0,00	0,00	66 000,00
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Famille	750 894,00	77 877,52	0,00	673 016,48
907	Logement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Aménagt et services urbains, environnemt	183 434,00	157 238,44	0,00	26 195,56
909	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
911	Dettes et autres opérations financières	827 000,00	0,00	0,00	827 000,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	4 867 163,04	4 922 337,12	0,00	-55 174,08
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00	0,00
910	Opérations patrimoniales	764 388,60	764 388,60		0,00
914	Transferts entre sections	744 351,86	744 351,86		0,00
919	Virement de la section de fonctionnemt	8 801 210,51			
95	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

RESULTAT N-1 REPORTE 001	0,00
<b>CUMUL</b>	<b>7 229 882,02</b>

**59 • 5 • 37 • 410**

**COMPTE**

**ADMINISTRATIF**

**2019**

**Section Fonctionnement**  
**Présentation croisée**  
**Fonction / Nature**

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 920**

**- SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**

No	LIBELLE	TOTAL	92020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	92021 ASSEMBLEE LOCALE	92022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT
	DEPENSES TOTALES	4 353 023.11	3 002 468.93	303 626.91	15 726.63
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	955 130.92	614 683.16	1 088.07	8 185.18
6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	10 585.00	1 254.04		
60611	FOURN. NON STOCKABLE	7 835.36	4 631.57		
60612	FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	80 321.07	31 934.64		
60613	CHAUFFAGE	91 783.59	40 379.27		
60621	COMBUSTIBLES	270.41	270.41		
60622	CARBURANTS	33 577.18	33 547.18		
60623	ALIMENTATION	545.66	178.08	-76.93	
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	277.50			
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	563.04	563.04		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	5 084.99	4 250.58		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	56 536.31	32 434.48		2 019.09
60633	FOURNITURES DE VOIRIE				
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	3 479.14	3 479.14		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	18 085.43	15 488.04		2 597.39
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	480.00			
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRI	20 218.36	19 498.36		
6135	LOCATION MOBILIERES	22 157.36	7 091.74		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	6 922.29			
615221	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLI	38 673.57	34 813.88		
615228	ENTRETIEN ET REPARATION SUR AUTRES BATIMEN				
615232	ENTRETIEN ET REPARATION RESEAUX	11 083.08	1 568.17		
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	10 437.54	6 156.81		
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	14 911.88	7 917.57		287.49
6156	MAINTENANCE	163 591.82	105 271.94		
6161	MULTIRISQUES	38 184.63	38 184.63		
6168	AUTRES	45 192.97	45 192.97		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	8 979.71	8 204.26		430.80
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	26 999.24	26 999.24		
6225	INDEMNITE AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	2 850.41			2 850.41
6226	HONORAIRES	34 866.00	34 866.00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	4 176.18	4 176.18		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	20 627.64	20 627.64		
6232	FETES ET CEREMONIES	36 883.77	2 778.85		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	26 304.26			
6238	DIVERS-PUBLICITE,PUBLICATIONS,RELATIONS PUBLIQU	354.52			
6241	TRANSPORTS DE BIENS	99.00			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	1 637.50	1 637.50		
6256	MISSIONS	228.96	100.56	96.60	
6257	RECEPTIONS	9 513.67			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	34 477.77	34 477.77		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	34 958.84	16 028.99	1 068.40	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	190.53	190.53		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	8 842.00	8 842.00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	695.64			
63512	TAXES FONCIERES	20 744.47	20 744.47		
637	AUTRES IMPOTS ET TAXES	902.63	902.63		
- 012 -	CHARGES DE PERSONNEL	2 564 305.73	2 367 492.28	45 891.86	7 541.45
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	18 405.10	18 405.10		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	29 710.86	26 190.34	1 636.96	98.91
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	7 434.07	6 553.99	409.20	24.73
6336	COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	25 210.34	23 402.82	112.34	89.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	1 178 164.81	1 115 252.76		555.86
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE TITULAIRE	60 438.30	56 835.27		
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	214 149.28	205 755.06		
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	198 283.85	148 621.71	19 189.46	4 868.62
64136	INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT				
64162	EMPLOIS D'AVENIR	17 419.30	17 419.30		
6451	COTISATIONS A L.U.R.S.S.A.F.	272 647.47	229 706.41	24 035.16	1 498.45
6453	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	406 595.66	384 998.53	255.95	205.56
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	8 169.53	6 673.83	252.79	200.32

No	LIBELLE	TOTAL	92020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	92021 ASSEMBLEE LOCALE	92022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT
6455	COTISATIONSPOUR ASSURANCE DU PERSONNEL	3 565.98	3 565.98		
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	84 338.49	84 338.49		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL , PHARMACIE	39 772.69	39 772.69		
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	833 090.00	20 062.03	256 646.98	
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVET,LICEN				
6531	IMDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS	243 629.49		243 629.49	
6532	FRAIS DE MISSION MAIRE ET ADJOINTS				
6533	COTISATIONS DE RETRAITE MAIRE ET ADJOINTS	12 504.09		12 504.09	
6535	FORMATION MAIRIE,ADJOINTS FINANCIERS				
65372	COTIS FONDS DE FINANCEMENT ALLOC FIN MANDA	513.40		513.40	
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	16.25	16.25		
6542	CREANCES ETEINTES				
6574	SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIV	576 422.99	20 042.00		
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE - AUT	3.78	3.78		
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	496.46	231.46		
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARC	231.46	231.46		
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
673	TITRES ANNULES				
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	265.00			
	RECETTES TOTALES	215 917.99	60 662.18		40 371.50
- 013 -	PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 598.00	23 598.00		
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	23 598.00	23 598.00		
- 70 -	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SE	36 960.67	1 340.67		
70311	CONCESSIONS FUNERAIRES	34 270.00			
70312	REDEVANCES FUNERAIRES	1 350.00			
70323	A COMPLETER	65.00	65.00		
70328	AUTRES UTILISATIONS DU DOMAINE PUBLIC				
70611	REDEV. D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERE	1 275.67	1 275.67		
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	1 736.00	1 736.00		
7336	DROITS DE PLACE	1 400.00	1 400.00		
7337	DROITS DE STATIONNEMENT				
7338	AUTRES TAXES	336.00	336.00		
- 74 -	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	38 590.30	12 283.80		26 306.50
74712	ETAT - EMPLOI D'AVENIR	12 283.80	12 283.80		
74718	ETAT : AUTRES PARTICIPATIONS	1 706.50			1 706.50
74751	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS GROUPEMENT DE RATTA				
7478	SUBVENTIONS PARTICIPATION - AUTRES ORGANIS				
7484	DOTATIONDE RECENSEMENT	3 890.00			3 890.00
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	20 710.00			20 710.00
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	97 999.10	4 729.79		14 065.00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	90 405.00	716.00		14 065.00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE				
7588	AUTRES RECOUVREMENTS DE FRAIS	7 594.10	4 013.79		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 033.92	16 973.92		
7711	DEDITS ET LIBERALITES RECUS				
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATION DE G	90.50	90.50		
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	14 314.00	14 314.00		
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	2 629.42	2 569.42		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 920**

**- SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**

No	LIBELLE	92023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	92024 FETES ET CEREMONIES	92025 AIDES AUX ASSOCIATION (NON CLASSEES AILLEUR	92026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES
	DEPENSES TOTALES	152 832.49	69 013.46	717 197.14	92 157.55
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	80 262.65	69 013.46	160 551.15	21 347.25
6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	857.96	780.00	6 473.01	1 219.99
60611	FOURN. NON STOCKABLE			2 949.91	253.88
60612	FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE		758.05	45 525.97	2 102.41
60613	CHAUFFAGE			51 404.32	
60621	COMBUSTIBLES				
60622	CARBURANTS	30.00			
60623	ALIMENTATION			444.51	
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT				277.50
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES				
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN			834.41	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		181.41	12 274.07	9 627.26
60633	FOURNITURES DE VOIRIE				
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL				
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES				
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES				480.00
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRI	720.00			
6135	LOCATION MOBILIERES		11 849.86		3 215.76
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE			6 922.29	
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS				
615221	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLI			3 859.69	
615228	ENTRETIEN ET REPARATION SUR AUTRES BATIMEN				
615232	ENTRETIEN ET REPARATION RESEAUX		9 514.91		
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT			4 280.73	
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	2 531.71		2 337.04	1 838.07
6156	MAINTENANCE	35 872.04		21 056.23	1 391.61
6161	MULTIRISQUES				
6168	AUTRES				
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			344.65	
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION				
6225	INDEMNITE AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS				
6226	HONORAIRES				
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX				
6231	ANNONCES ET INSERTIONS				
6232	FETES ET CEREMONIES	1 475.88	32 629.04		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	23 003.06	3 301.20		
6238	DIVERS-PUBLICITE,PUBLICATIONS,RELATIONS PUBLIQU		354.52		
6241	TRANSPORTS DE BIENS		99.00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS				
6256	MISSIONS		31.80		
6257	RECEPTIONS		9 513.67		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT				
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	15 772.00		1 148.68	940.77
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES				
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)				
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX			695.64	
63512	TAXES FONCIERES				
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES				
637	AUTRES IMPOTS ET TAXES				
- 012 -	CHARGES DE PERSONNEL	72 569.84			70 810.30
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR				
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	905.55			879.10
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	226.40			219.75
6336	COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	815.00			791.18
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	18 762.82			43 593.37
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE TITULAIRE	968.55			2 634.48

64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	6 297.27		2 096.95
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	25 604.06		
64136	INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT			
64162	EMPLOIS D'AVENIR			
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION			
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	10 625.43		6 782.02
6453	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	7 322.17		13 813.45
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	1 042.59		

No	LIBELLE	92023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	92024 FETES ET CEREMONIES	92025 AIDES AUX ASSOCIATION (NON CLASSEES AILLEUR	92026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES
6455	COTISATIONSPOUR ASSURANCE DU PERSONNEL				
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES				
6475	MEDECINE DU TRAVAIL , PHARMACIE				
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			556 380.99	
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVET,LICEN				
6531	IMDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS				
6532	FRAIS DE MISSION MAIRE ET ADJOINTS				
6533	COTISATIONS DE RETRAITE MAIRE ET ADJOINTS				
6535	FORMATION MAIRE,ADJOINTS FINANCIERS				
65372	COTIS FONDS DE FINANCEMENT ALLOC FIN MANDA				
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR				
6542	CREANCES ETEINTES				
6574	SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIV			556 380.99	
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE - AUT				
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES			265.00	
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARC				
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
673	TITRES ANNULES				
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			265.00	
	RECETTES TOTALES			79 264.31	35 620.00
- 013 -	PRODUITS DE GESTION COURANTE				
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION				
- 70 -	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SE				35 620.00
70311	CONCESSIONS FUNERAIRES				34 270.00
70312	REDEVANCES FUNERAIRES				1 350.00
70323	A COMPLETER				
70328	AUTRES UTILISATIONS DU DOMAINE PUBLIC				
70611	REDEV. D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERE				
- 73 -	IMPOTS ET TAXES				
7336	DROITS DE PLACE				
7337	DROITS DE STATIONNEMENT				
7338	AUTRES TAXES				
- 74 -	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
74712	ETAT - EMPLOI D'AVENIR				
74718	ETAT : AUTRES PARTICIPATIONS				
74751	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS GROUPEMENT DE RATTA				
7478	SUBVENTIONS PARTICIPATION - AUTRES ORGANIS				
7484	DOTATION DE RECENSEMENT				
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES				
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			79 204.31	
752	REVENUS DES IMMEUBLES			75 624.00	
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE				
7588	AUTRES RECOUVREMENTS DE FRAIS			3 580.31	
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS			60.00	
7711	DEDITS ET LIBERALITES RECUS				
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATION DE G				
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR				
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			60.00	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 921**

**- SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE**

No	LIBELLE	TOTAL	92112 POLICE MUNICIPALE
	DEPENSES TOTALES	725 556.71	725 556.71
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	193 775.84	193 775.84
6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES		
60622	CARBURANTS	3 574.85	3 574.85
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 575.24	6 575.24
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	5 684.03	5 684.03
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	433.01	433.01
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRI	144 181.22	144 181.22
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	3 848.63	3 848.63
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	480.00	480.00
6156	MAINTENANCE	21 659.32	21 659.32
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	5 506.00	5 506.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 279.54	1 279.54
6358	AUTRES DROITS	554.00	554.00
- 012 -	CHARGES DE PERSONNEL	515 682.81	515 682.81
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	5 338.81	5 338.81
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	1 334.51	1 334.51
6336	COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	4 805.32	4 805.32
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	234 392.33	234 392.33
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE TITULAIRE	15 935.34	15 935.34
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	112 325.07	112 325.07
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	15 503.69	15 503.69
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	43 468.91	43 468.91
6453	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	81 065.27	81 065.27
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	622.52	622.52
6455	COTISATIONSPOUR ASSURANCE DU PERSONNEL	600.04	600.04
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	94.50	94.50
6475	MEDECINE DU TRAVAIL , PHARMACIE	196.50	196.50
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 847.06	14 847.06
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	3 785.26	3 785.26
6542	CREANCES ETEINTES	109.20	109.20
65541	CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHAR	10 952.60	10 952.60
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 251.00	1 251.00
673	TITRES ANNULES	1 251.00	1 251.00
	RECETTES TOTALES	53 588.98	53 588.98
- 70 -	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SE	36 958.38	36 958.38
70878	REMBOURSEMENTS FRAIS PAR D'AUTRES REDEVA	36 958.38	36 958.38
- 74 -	DOTATIONS.SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	110.00	110.00
74718	ETAT : AUTRES PARTICIPATIONS		
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	110.00	110.00
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 041.60	16 041.60
7588	AUTRES RECOUVREMENTS DE FRAIS	16 041.60	16 041.60
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	479.00	479.00
7711	DEDITS ET LIBERALITES RECUS	425.00	425.00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	54.00	54.00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 922**

**- ENSEIGNEMENT - FORMATION**

No	LIBELLE	TOTAL	92213 CLASSES REGROUPEES	92251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAI	92255 CLASSES DE DECOUVERT ET AUTRES SERVICES ANNEXES
	DEPENSES TOTALES	5 306 439.95	3 325 741.58	1 784 164.57	196 533.80
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 454 993.00	734 845.37	588 411.67	131 735.96
6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	639 170.51	25 702.66	514 334.77	99 133.08
60611	FOURN. NON STOCKABLE	31 016.96	29 544.01	1 472.95	
60612	FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	166 433.16	153 091.71	13 341.45	
60613	CHAUFFAGE	154 325.78	141 442.51	12 883.27	
60622	CARBURANTS	976.73		976.73	
60623	ALIMENTATION	14 213.04	6 723.48		7 489.56
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	907.83	3.00	904.83	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	335.28		335.28	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	32 922.19	16 799.98	16 122.21	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	50 412.33	43 236.19	7 176.14	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	6 140.25	4 049.81	2 090.44	
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	390.10	390.10		
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	61 737.15	61 737.15		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	39 702.74	36 777.32		2 925.42
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRI	4 896.00	4 896.00		
6135	LOCATION MOBILIERES	434.63	434.63		
615221	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLI	124 743.63	117 777.28	6 966.35	
615232	ENTRETIEN ET REPARATION RESEAUX	1 807.95	1 347.15	460.80	
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	134.60		134.60	
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	7 257.31	3 054.14	4 203.17	
6156	MAINTENANCE	54 855.48	52 666.22	2 189.26	
6232	FETES ET CEREMONIES	8 667.49	8 667.49		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	744.00		744.00	
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	39 397.87	17 209.97		22 187.90
6256	MISSIONS				
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	12 309.85	9 294.57	3 015.28	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 060.14		1 060.14	
- 012 -	CHARGES DE PERSONNEL	3 741 886.02	2 485 509.88	1 191 966.01	64 410.13
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	59 161.09			59 161.09
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	46 755.37	29 366.10	17 326.97	62.30
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	11 690.32	7 341.77	4 332.97	15.58
6336	COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	42 831.07	27 183.11	15 591.94	56.02
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	1 507 860.01	1 507 860.01		
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE TITULAIRE	85 240.04	85 240.04		
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	97 059.10	97 059.10		
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	828 850.91	4 717.71	820 916.66	3 216.54
6451	COTISATIONS A L.U.R.S.S.A.F.	490 325.08	227 219.88	262 162.65	942.55
6453	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	533 215.94	495 909.13	36 476.96	829.85
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	35 475.15	191.09	35 157.86	126.20
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	2 332.31	2 332.31		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL , PHARMACIE	1 089.63	1 089.63		
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	106 947.10	105 386.33	1 383.80	176.97
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 392.83		1 215.86	176.97
6542	CREANCES ETEINTES	167.94		167.94	
6574	SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIV	105 386.33	105 386.33		
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 613.83		2 403.09	210.74
673	TITRES ANNULES	2 441.29		2 388.49	52.80
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	172.54		14.60	157.94
	RECETTES TOTALES	853 795.25	78 511.86	625 231.92	150 051.47
- 013 -	PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 524.11	21 524.11		
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	21 524.11	21 524.11		
- 70 -	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SE	739 622.48		624 300.88	115 321.60
7067	CANTINES , ETUDES SURVEILLEES	624 300.88		624 300.88	
70671	REDEVANCES GARDERIES	55 306.01			55 306.01
70672	REDEVANCES ETUDES	60 015.59			60 015.59
- 74 -	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	75 049.02	41 043.09		34 005.93
74718	ETAT : AUTRES PARTICIPATIONS	14 714.04	14 714.04		
7472	SUBVENTIONS PARTICIPATION REGIONS	3 000.00	3 000.00		

No	LIBELLE	TOTAL	92213 CLASSES REGROUPEES	92251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAI	92255 CLASSES DE DECOUVERT ET AUTRES SERVICES ANNEXES
7478	SUBVENTIONS PARTICIPATION - AUTRES ORGANIS	57 334.98	23 329.05		34 005.93
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS				
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 694.66	12 694.66		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	6 036.00	6 036.00		
7588	AUTRES RECOUVREMENTS DE FRAIS	6 658.66	6 658.66		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 904.98	3 250.00	931.04	723.94
7711	DEDITS ET LIBERALITES RECUS	3 971.34	3 250.00		721.34
7714	RECOUVREMENT/CREANCE ADMISES EN NON VAL	931.04		931.04	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATION DE G	2.60			2.60
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR				
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 923**

**- CULTURE**

No	LIBELLE	TOTAL	92311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	92314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	92321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES
	DEPENSES TOTALES	1 622 063.09	618 681.89	256 727.52	314 731.51
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	513 351.63	5 335.64	253 893.30	56 652.94
6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	21 128.76		9 484.33	
60611	FOURN. NON STOCKABLE	12 698.97		738.23	
60612	FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	95 343.68		23 080.60	
60613	CHAUFFAGE	9 972.32		9 972.32	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 979.01		797.52	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	17 973.89	1 225.42	3 847.73	2 250.46
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 082.12			
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 663.00			3 663.00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	32 355.24			32 355.24
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 238.18	1 238.18		
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRI	135 455.60		99 680.81	3 666.00
6135	LOCATION MOBILIERES	11 966.84		5 983.13	
615221	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLI	3 938.47		616.99	
615232	ENTRETIEN ET REPARATION RESEAUX	784.00			
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	6 160.98	2 500.00	475.01	168.00
6156	MAINTENANCE	37 210.49		11 716.90	9 067.78
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	4 033.40			4 033.40
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	3 803.01		3 803.01	
6228	DIVERS	14 681.09		13 366.67	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 685.76		1 685.76	
6232	FETES ET CEREMONIES	10 178.31		9 998.86	179.45
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	18 092.69	110.40	13 018.69	452.80
6238	DIVERS-PUBLICITE,PUBLICATIONS,RELATIONS PUBLIQU	19 333.72		14 418.72	
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	685.56			356.06
6256	MISSIONS				
6257	RECEPTIONS	23 659.82		17 011.40	460.75
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	4 868.44	261.64	2 396.76	
6288	AUTRES	3 746.76			
637	AUTRES IMPOTS ET TAXES	15 631.52		11 799.86	
- 012 -	CHARGES DE PERSONNEL	1 087 961.04	613 346.25		257 949.88
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	3 858.81	3 858.81		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	13 420.54	7 511.85		3 200.01
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	3 355.42	1 878.10		800.09
6336	COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	12 077.82	6 760.10		2 880.04
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	528 652.98	317 856.15		149 078.73
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE TITULAIRE	24 113.35	8 362.12		7 807.71
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	47 502.11	22 528.13		11 326.50
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	152 570.89	75 477.11		7 485.77
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	129 115.17	72 106.82		25 798.26
6453	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	165 717.91	93 437.60		48 384.57
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	6 229.07	3 107.50		303.19
6455	COTISATIONSPOUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 346.97	461.96		885.01
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 541.19			0.19
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0.19			0.19
6574	SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIV	17 541.00			
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 209.23		2 834.22	128.50
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 809.41		1 562.90	
673	TITRES ANNULES	1 399.82		1 271.32	128.50
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
7588	AUTRES RECouvreMENTS DE FRAIS				
	RECETTES TOTALES	238 845.97	31 047.00	99 037.64	25 669.70
- 70 -	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SE	110 157.16	31 047.00	63 393.47	11 155.20
70328	AUTRES UTILISATIONS DU DOMAINE PUBLIC				
7062	REDEVANCE ENLEV. O.M. SUR TERRAINS DE CAMPI	41 905.00	31 047.00		10 858.00
70632	REDEVANCES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	67 954.96		63 393.47	
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	297.20			297.20
- 74 -	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	71 654.00			10 000.00

No	LIBELLE	TOTAL	92311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	92314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	92321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES
74718	ETAT : AUTRES PARTICIPATIONS	6 518.00			
7473	SUBVENTIONS PARTICIPATION DEPARTEMENT				
74751	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS GROUPEMENT DE RATTA	55 136.00			
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	10 000.00			10 000.00
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	57 034.81		35 644.17	4 514.50
752	REVENUS DES IMMEUBLES	42 380.51		35 644.17	
7588	AUTRES RECOUVREMENTS DE FRAIS	14 654.30			4 514.50
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR				
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 923**

**- CULTURE**

No	LIBELLE	9233 ACTION CULTURELLE
	DEPENSES TOTALES	431 922.17
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	197 469.75
6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	11 644.43
60611	FOURN. NON STOCKABLE	11 960.74
60612	FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	72 263.08
60613	CHAUFFAGE	
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 181.49
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	10 650.28
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 082.12
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRI	32 108.79
6135	LOCATION MOBILIERES	5 983.71
615221	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLI	3 321.48
615232	ENTRETIEN ET REPARATION RESEAUX	784.00
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	3 017.97
6156	MAINTENANCE	16 425.81
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	
6228	DIVERS	1 314.42
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	
6232	FETES ET CEREMONIES	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	4 510.80
6238	DIVERS-PUBLICITE,PUBLICATIONS,RELATIONS PUBLIQU	4 915.00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	329.50
6256	MISSIONS	
6257	RECEPTIONS	6 187.67
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	2 210.04
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	
6288	AUTRES	3 746.76
637	AUTRES IMPOTS ET TAXES	3 831.66
- 012 -	CHARGES DE PERSONNEL	216 664.91
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	2 708.68
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	677.23
6336	COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	2 437.68
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	61 718.10
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE TITULAIRE	7 943.52
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	13 647.48
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	69 608.01
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	31 210.09
6453	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	23 896.74
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	2 818.38
6455	COTISATIONSPOUR ASSURANCE DU PERSONNEL	
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 541.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	
6542	CREANCES ETEINTES	
6574	SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIV	17 541.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	246.51
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	246.51
673	TITRES ANNULES	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
7588	AUTRES RECOUVREMENTS DE FRAIS	
	RECETTES TOTALES	83 091.63
- 70 -	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SE	4 561.49

70328	AUTRES UTILISATIONS DU DOMAINE PUBLIC	
7062	REDEVANCE ENLEV. O.M. SUR TERRAINS DE CAMPI	
70632	REDEVANCES SERVICES À CARACTÈRE DE LOISIRS	4 561.49
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	
- 74 -	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	61 654.00

No	LIBELLE	9233 ACTION CULTURELLE
74718	ETAT : AUTRES PARTICIPATIONS	6 518.00
7473	SUBVENTIONS PARTICIPATION DEPARTEMENT	
74751	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS GROUPEMENT DE RATT	55 136.00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 876.14
752	REVENUS DES IMMEUBLES	6 736.34
7588	AUTRES RECOUVREMENTS DE FRAIS	10 139.80
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 924**

**- SPORTS ET JEUNESSE**

No	LIBELLE	TOTAL	92413 PISCINES	92414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	92421 CENTRES DE LOISIRS
	DEPENSES TOTALES	2 653 072.88	840 109.89	770 625.94	593 993.32
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	960 028.61	408 528.73	300 835.75	226 692.40
6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	140 987.06			126 300.66
60611	FOURN. NON STOCKABLE	66 901.92	47 332.86	15 843.48	3 725.58
60612	FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	199 794.85	82 300.14	108 984.98	8 216.58
60613	CHAUFFAGE	157 798.63	67 533.32	89 948.54	
60622	CARBURANTS	3 596.47			3 596.47
60623	ALIMENTATION	18 301.20	751.47	135.80	17 073.81
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	3 839.75	3 293.03		546.72
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES				
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	8 579.27	3 701.57	3 382.09	1 495.61
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	39 206.38	8 846.24	17 513.02	11 454.02
60633	FOURNITURES DE VOIRIE				
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 669.60	2 373.45	134.15	162.00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES				
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	12 476.83	2 485.56		9 692.27
6135	LOCATION MOBILIERES	4 181.14	2 991.00	986.80	203.34
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS				
615221	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLI	35 028.47	9 466.36	24 472.19	
615228	ENTRETIEN ET REPARATION SUR AUTRES BATIMEN				
615232	ENTRETIEN ET REPARATION RESEAUX				
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	232.84			
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	9 666.34	4 742.72	2 479.49	2 444.13
6156	MAINTENANCE	141 384.03	107 142.61	30 873.23	3 368.19
6168	AUTRES				
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	555.00			
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION				
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	81.00		81.00	
6226	HONORAIRES	427.18		427.18	
6228	DIVERS	809.76			809.76
6232	FETES ET CEREMONIES	4 187.81		3 770.40	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	5 274.06	1 201.32	237.60	3 669.54
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	32 476.89			32 476.89
6256	MISSIONS	1 856.36			
6257	RECEPTIONS				
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	6 050.11	1 942.73	1 565.80	215.52
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	462.28	462.28		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	63 158.62	61 962.07		1 196.55
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	44.76			44.76
- 012 -	CHARGES DE PERSONNEL	1 342 500.87	431 581.16	217 647.32	289 273.79
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	2 909.30	2 909.30		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	16 215.61	5 493.30	2 710.87	2 913.23
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	4 054.01	1 373.57	677.66	728.28
6336	COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	14 362.61	4 712.39	2 440.08	2 621.68
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	432 155.97	149 251.99	126 480.80	
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE TITULAIRE	23 563.02	9 465.70	5 869.19	
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	56 952.68	21 205.26	13 717.21	
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	416 763.65	102 730.12		219 928.09
64162	EMPLOIS D'AVENIR	17 851.16	17 851.16		
6417	Apprentris	2 136.88	2 136.88		
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	173 326.59	55 098.95	20 915.23	44 061.65
6453	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	162 757.04	53 991.62	44 296.28	9 655.77
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	18 056.83	4 880.41		9 365.09
6455	COTISATIONSPOUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 140.01	360.00	540.00	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL , PHARMACIE	255.51	120.51		
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	349 650.41		252 142.87	77 134.14
6574	SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIV	349 650.41		252 142.87	77 134.14
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	892.99			892.99
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	892.99			892.99

No	LIBELLE	TOTAL	92413 PISCINES	92414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	92421 CENTRES DE LOISIRS
	RECETTES TOTALES	915 037.54	289 785.59	55 210.09	549 053.31
- 013 -	PRODUITS DE GESTION COURANTE	67.32	67.32		
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	67.32	67.32		
- 70 -	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SE	400 063.60	204 397.80		188 877.60
70631	REDEVANCES ET DROITS	204 397.80	204 397.80		
7066	COLONIES - CRECHES ET GARDERIES	195 665.80			188 877.60
- 74 -	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	455 552.86	81 218.80		360 133.71
74712	ETAT - EMPLOI D'AVENIR	12 283.80	12 283.80		
74718	ETAT : AUTRES PARTICIPATIONS	6 225.00			6 225.00
7472	SUBVENTIONS PARTICIPATION REGIONS	3 000.00	3 000.00		
7473	SUBVENTIONS PARTICIPATION DEPARTEMENT				
74741	COMMUNES MEMBRES DU GFP				
74751	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS GROUPEMENT DE RATTA	65 935.00	65 935.00		
7478	SUBVENTIONS PARTICIPATION - AUTRES ORGANIS	368 109.06			353 908.71
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 332.00	3 501.67	23 830.33	
752	REVENUS DES IMMEUBLES	21 133.60		21 133.60	
7588	AUTRES RECOUVREMENTS DE FRAIS	6 198.40	3 501.67	2 696.73	
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 021.76	600.00	31 379.76	42.00
7711	DEDITS ET LIBERALITES RECUS	31 979.76	600.00	31 379.76	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATION DE G				
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	42.00			42.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 924**

**- SPORTS ET JEUNESSE**

No	LIBELLE	92422 AUTRES ACTIVITES POU LES JEUNES
	DEPENSES TOTALES	448 343.73
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 971.73
6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	14 686.40
60611	FOURN. NON STOCKABLE	
60612	FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	293.15
60613	CHAUFFAGE	316.77
60622	CARBURANTS	
60623	ALIMENTATION	340.12
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 393.10
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	299.00
6135	LOCATION MOBILIERES	
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS	
615221	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLI	1 089.92
615228	ENTRETIEN ET REPARATION SUR AUTRES BATIMEN	
615232	ENTRETIEN ET REPARATION RESEAUX	
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	232.84
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERS	
6156	MAINTENANCE	
6168	AUTRES	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	555.00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	
6226	HONORAIRES	
6228	DIVERS	
6232	FETES ET CEREMONIES	417.41
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	165.60
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	
6256	MISSIONS	1 856.36
6257	RECEPTIONS	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	2 326.06
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	
- 012 -	CHARGES DE PERSONNEL	403 998.60
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	5 098.21
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	1 274.50
6336	COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	4 588.46
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	156 423.18
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE TITULAIRE	8 228.13
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	22 030.21
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	94 105.44
64162	EMPLOIS D'AVENIR	
6417	Apprentis	
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	53 250.76
6453	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	54 813.37
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	3 811.33
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	240.01
6475	MEDECINE DU TRAVAIL , PHARMACIE	135.00
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 373.40
6574	SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIV	20 373.40
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	

No	LIBELLE	92422 AUTRES ACTIVITES POU LES JEUNES
	RECETTES TOTALES	20 988.55
- 013 -	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	
- 70 -	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SE	6 788.20
70631	REDEVANCES ET DROITS	
7066	COLONIES - CRECHES ET GARDERIES	6 788.20
- 74 -	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	14 200.35
74712	ETAT - EMPLOI D'AVENIR	
74718	ETAT : AUTRES PARTICIPATIONS	
7472	SUBVENTIONS PARTICIPATION REGIONS	
7473	SUBVENTIONS PARTICIPATION DEPARTEMENT	
74741	COMMUNES MEMBRES DU GFP	
74751	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS GROUPEMENT DE RATTA	
7478	SUBVENTIONS PARTICIPATION - AUTRES ORGANIS	14 200.35
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
752	REVENUS DES IMMEUBLES	
7588	AUTRES RECOUVREMENTS DE FRAIS	
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
7711	DEDITS ET LIBERALITES RECUS	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATION DE G	
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 926**

**- FAMILLE**

No	LIBELLE	TOTAL	9260 SERVICES COMMUNS	9261 SERVICES EN FAVEUR DE PERSONNES AGEES	9263 AIDES A LA FAMILLE
	DEPENSES TOTALES	3 758 494.25	746 133.25	1 712 729.91	264 062.66
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	317 733.23	1 505.90	110 565.69	51 826.39
6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	22 007.26			178.84
60611	FOURN. NON STOCKABLE	4 525.84			1 447.94
60612	FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	24 800.56		4 819.67	12 777.27
60613	CHAUFFAGE	14 635.66			9 264.40
60622	CARBURANTS	97.70			
60623	ALIMENTATION	18 436.42		1 167.22	
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	580.99			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	9 411.93			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	5 766.59		31.30	841.30
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 067.65			227.94
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	692.70			
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 127.76			47.64
6135	LOCATION MOBILIERES	24.80			24.80
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	73 586.37			2 088.33
615221	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLI	1 959.68			581.86
615232	ENTRETIEN ET REPARATION RESEAUX				
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	2 305.16	73.35	120.16	1 699.57
6156	MAINTENANCE	8 895.38		825.18	4 413.55
6168	AUTRES	3 794.00		3 794.00	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	384.70			
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION				
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 500.00			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	696.00			
6232	FETES ET CEREMONIES	89 757.08		89 618.17	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	3 183.60	832.80	1 239.60	1 111.20
6238	DIVERS-PUBLICITE,PUBLICATIONS,RELATIONS PUBLIQU	16 061.30	370.00	42.75	15 648.55
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	8 319.80		8 319.80	
6257	RECEPTIONS	598.45	226.13	372.32	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	2 512.23		215.52	1 473.20
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	3.62	3.62		
- 012 -	CHARGES DE PERSONNEL	2 789 607.43	124 627.35	1 602 164.22	181 643.43
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	1 151.10		1 151.10	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	32 803.94	1 350.58	17 981.62	2 152.04
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	8 201.04	337.53	4 495.62	537.99
6336	COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	29 524.00	1 215.44	16 183.58	1 937.04
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	1 457 790.64	73 580.87	926 656.21	83 468.72
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE TITULAIRE	91 509.63	3 712.13	65 309.67	4 433.56
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	189 060.06	12 505.30	133 926.03	9 229.13
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	210 233.05		885.48	30 482.45
6417	Apprentris	2 551.12			
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	284 211.48	10 419.33	138 905.68	21 120.90
6453	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	468 552.98	21 506.17	292 112.51	26 686.98
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	8 449.33			1 234.63
6455	COTISATIONSPOUR ASSURANCE DU PERSONNEL	3 060.27		2 160.01	359.99
6475	MEDECINE DU TRAVAIL , PHARMACIE	2 508.79		2 396.71	
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	648 377.93	620 000.00		28 354.25
6542	CREANCES ETEINTES	23.68			
657362	CCAS	620 000.00	620 000.00		
6574	SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIV	28 354.25			28 354.25
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 775.66			2 238.59
673	TITRES ANNULES	2 775.66			2 238.59
	RECETTES TOTALES	2 441 659.43	125 962.35	1 567 383.69	169 016.97
- 013 -	PRODUITS DE GESTION COURANTE	544.22		544.22	
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	544.22		544.22	
- 70 -	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SE	1 830 595.91	125 962.35	1 563 739.47	5 578.56
7066	COLONIES - CRECHES ET GARDERIES	135 315.53			
70841	MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - BUDGETS ANNEXE	1 689 701.82	125 962.35	1 563 739.47	
70848	MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - AUT. ORGANISMES	5 578.56			5 578.56

No	LIBELLE	TOTAL	9260 SERVICES COMMUNS	9261 SERVICES EN FAVEUR DE PERSONNES AGEES	9263 AIDES A LA FAMILLE
- 74 -	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	587 879.27		3 000.00	143 803.27
74718	ETAT : AUTRES PARTICIPATIONS	28 159.00			28 159.00
7473	SUBVENTIONS PARTICIPATION DEPARTEMENT	18 674.84		3 000.00	15 674.84
7478	SUBVENTIONS PARTICIPATION - AUTRES ORGANIS	541 045.43			99 969.43
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 998.26			4 093.37
752	REVENUS DES IMMEUBLES	6 342.17			4 093.37
7588	AUTRES RECOUVREMENTS DE FRAIS	656.09			
- 76 -	PRODUITS FINANCIERS	15 541.77			15 541.77
7621	PRODUITS DES AUTRES IMMO FINANCIERES - ENCAISSE	15 541.77			15 541.77
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100.00		100.00	
7711	DEDITS ET LIBERALITES RECUS	100.00		100.00	
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 926**

**- FAMILLE**

No	LIBELLE	9264 CRECHES ET GARDERIE
	DEPENSES TOTALES	1 035 568.43
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	153 835.25
6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	21 828.42
60611	FOURN. NON STOCKABLE	3 077.90
60612	FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	7 203.62
60613	CHAUFFAGE	5 371.26
60622	CARBURANTS	97.70
60623	ALIMENTATION	17 269.20
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	580.99
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	9 411.93
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 893.99
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	839.71
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	692.70
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 080.12
6135	LOCATION MOBILIERES	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	71 498.04
615221	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLI	1 377.82
615232	ENTRETIEN ET REPARATION RESEAUX	
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	412.08
6156	MAINTENANCE	3 656.65
6168	AUTRES	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	384.70
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 500.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	696.00
6232	FETES ET CEREMONIES	138.91
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	
6238	DIVERS-PUBLICITE,PUBLICATIONS,RELATIONS PUBLIQU	
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	
6257	RECEPTIONS	
- 012 -	CHARGES DE PERSONNEL	
6331	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	
6332	VERSEMENT DE TRANSPORT	
6336	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2 829.90
64111	COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	10 187.94
64112	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	374 084.84
64118	INDEMNITE DE RESIDENCE TITULAIRE	18 054.27
64131	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	33 399.60
6417	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	178 865.12
6451	Apprentris	2 551.12
6453	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	113 765.57
6454	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	128 247.32
6455	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	7 214.70
6475	COTISATIONS	540.27
6475	MEDECINE DU TRAVAIL , PHARMACIE	112.08
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23.68
6542	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	
657362	CREANCES ETEINTES	
6574	CCAS	
6574	SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIV	
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
678	TITRES ANNULES	537.07
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
	RECETTES TOTALES	
- 013 -	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	
- 70 -	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SE	
70841	COLONIES - CRECHES ET GARDERIES	135 315.53
70848	MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - BUDGETS ANNEXE	
70848	MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - AUT. ORGANISMES	

No	LIBELLE	9264 CRECHES ET GARDERIE
- 74 -	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	441 076.00
74718	ETAT : AUTRES PARTICIPATIONS	
7473	SUBVENTIONS PARTICIPATION DEPARTEMENT	
7478	SUBVENTIONS PARTICIPATION - AUTRES ORGANIS	441 076.00
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 904.89
752	REVENUS DES IMMEUBLES	2 248.80
7588	AUTRES RECOUVREMENTS DE FRAIS	656.09
- 76 -	PRODUITS FINANCIERS	
7621	PRODUITS DES AUTRES IMMO FINANCIERES - ENCAISSE	
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
7711	DEDITS ET LIBERALITES RECUS	
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 928**

**- AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT**

No	LIBELLE	TOTAL	92813 PROPRETE URBAINE	92814 ECLAIRAGE PUBLIC	92822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES
	DEPENSES TOTALES	2 411 128.17	312 142.30	273 336.72	
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	885 624.51	115 143.77	273 336.72	
6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	169 271.40			
60611	FOURN. NON STOCKABLE	1 750.81			
60612	FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	204 663.02	114.33	190 840.29	
60622	CARBURANTS	8 205.43			
60623	ALIMENTATION	235.19			
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	3 530.91			
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	25 588.68			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	4 443.24			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	55 348.00	983.34	257.14	
60633	FOURNITURES DE VOIRIE				
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	7 705.69	2 093.23		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	98.16			
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRI	3 500.00			
6135	LOCATION MOBILIERES	2 592.69			
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	29 767.56			
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS	94 205.63			
615221	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLI	7 626.34			
615228	ENTRETIEN ET REPARATION SUR AUTRES BATIMEN				
615231	ENTRETIEN ET REPARATION VOIRIES	109 178.35	99 147.50		
615232	ENTRETIEN ET REPARATION RESEAUX	95 716.66	12 805.37	82 239.29	
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	12 376.19			
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	12 038.51			
6156	MAINTENANCE				
6168	AUTRES				
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE				
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	12.00			
6226	HONORAIRES				
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	120.00			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	6 857.88			
6238	DIVERS-PUBLICITE,PUBLICATIONS,RELATIONS PUBLIQU	313.53			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	-12.65			
6248	TRANSPORTS DIVERS	8 796.00			
6256	MISSIONS				
6257	RECEPTIONS	1 656.68			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	3 113.99			
62876	AU GFP DE RATTACHEMENT	16 858.00			
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	66.62			
6358	AUTRES DROITS				
- 012 -	CHARGES DE PERSONNEL	1 495 092.46	196 998.53		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	17 878.87	2 422.17		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	4 469.63	605.50		
6336	COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	16 018.84	2 107.30		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	806 369.60	101 160.37		
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE TITULAIRE	43 349.89	5 021.36		
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	71 853.49	4 238.06		
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	108 235.00	19 709.30		
64162	EMPLOIS D'AVENIR	8 145.16	8 145.16		
6417	Apprentris				
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	153 393.30	21 131.87		
6453	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	258 571.10	31 332.51		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	4 623.57	1 064.93		
6455	COTISATIONSPOUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 860.01			
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	189.00			
6475	MEDECINE DU TRAVAIL , PHARMACIE	135.00	60.00		
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 375.20			
6532	FRAIS DE MISSION MAIRE ET ADJOINTS	375.00			
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0.20			
657364	A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	30 000.00			
6574	SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIV				
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	36.00			

No	LIBELLE	TOTAL	92813 PROPRETE URBAINE	92814 ECLAIRAGE PUBLIC	92822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	36.00			
	RECETTES TOTALES	272 753.98	10 391.95	2 495.57	101.15
- 013 -	PRODUITS DE GESTION COURANTE				
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION				
- 74 -	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	270 148.31	10 391.95		
74712	ETAT - EMPLOI D'AVENIR	10 391.95	10 391.95		
74718	ETAT : AUTRES PARTICIPATIONS	163 750.00			
7472	SUBVENTIONS PARTICIPATION REGIONS	260.00			
74751	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS GROUPEMENT DE RATTACHE				
7478	SUBVENTIONS PARTICIPATION - AUTRES ORGANISMES	95 746.36			
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
7588	AUTRES RECOUVREMENTS DE FRAIS				
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 605.67		2 495.57	101.15
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	2 605.67		2 495.57	101.15

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 928**

**- AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT**

No	LIBELLE	92823 ESPACES VERTS URBAIN	92824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAI
	DEPENSES TOTALES	1 302 804.61	522 844.54
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	218 825.73	278 318.29
6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES		169 271.40
60611	FOURN. NON STOCKABLE	1 686.03	64.78
60612	FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	3 908.57	9 799.83
60622	CARBURANTS	8 205.43	
60623	ALIMENTATION		235.19
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	3 530.91	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	25 588.68	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	4 443.24	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	52 984.30	1 123.22
60633	FOURNITURES DE VOIRIE		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	5 612.46	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		98.16
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRI		3 500.00
6135	LOCATION MOBILIERES	392.69	2 200.00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		29 767.56
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS	94 205.63	
615221	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLI	1 220.00	6 406.34
615228	ENTRETIEN ET REPARATION SUR AUTRES BATIMEN		
615231	ENTRETIEN ET REPARATION VOIRIES		10 030.85
615232	ENTRETIEN ET REPARATION RESEAUX		672.00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	12 376.19	
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	2 988.23	9 050.28
6156	MAINTENANCE		
6168	AUTRES		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		12.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		
6226	HONORAIRES		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS		120.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		6 857.88
6238	DIVERS-PUBLICITE,PUBLICATIONS,RELATIONS PUBLIQU	450.00	-136.47
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS		-12.65
6248	TRANSPORTS DIVERS		8 796.00
6256	MISSIONS		
6257	RECEPTIONS		1 656.68
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 166.75	1 947.24
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		
62876	AU GFP DE RATTACHEMENT		16 858.00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	66.62	
6358	AUTRES DROITS		
- 012 -	CHARGES DE PERSONNEL	1 083 942.88	214 151.05
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	12 924.24	2 532.46
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	3 230.90	633.23
6336	COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	11 632.40	2 279.14
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	626 225.12	78 984.11
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE TITULAIRE	32 998.70	5 329.83
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	44 530.26	23 085.17
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	43 074.48	45 451.22
64162	EMPLOIS D'AVENIR		
6417	Apprentris		
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	106 032.17	26 229.26
6453	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	199 443.95	27 794.64
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	1 726.65	1 831.99
6455	COTISATIONSPOUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 860.01	
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	189.00	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL , PHARMACIE	75.00	
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		30 375.20
6532	FRAIS DE MISSION MAIRE ET ADJOINTS		375.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		0.20
657364	A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL		30 000.00
6574	SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIV		
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	36.00	

No	LIBELLE	92823 ESPACES VERTS URBAIN	92824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAI
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	36.00	
	RECETTES TOTALES	260.00	259 505.31
- 013 -	PRODUITS DE GESTION COURANTE		
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION		
- 74 -	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	260.00	259 496.36
74712	ETAT - EMPLOI D'AVENIR		
74718	ETAT : AUTRES PARTICIPATIONS		163 750.00
7472	SUBVENTIONS PARTICIPATION REGIONS	260.00	
74751	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS GROUPEMENT DE RATTA		
7478	SUBVENTIONS PARTICIPATION - AUTRES ORGANIS		95 746.36
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
7588	AUTRES RECOUVREMENTS DE FRAIS		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS		8.95
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		8.95

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A10-1</b>

**CHAPITRE 931 – Opérations financières**

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6688	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	8 935,00	6 989,44	0,00	0,00	1 945,56
764	Revenus valeurs mobilières de placement	8 935,00	6 989,44	0,00	0,00	1 945,56

**Détail du calcul des ICNE**

Pour information (6) :	66112	7622
Montant des ICNE de l'exercice	0,00	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

6) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif (idem pour le compte 7622).

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A10-2</b>

**CHAPITRE 932 – Dotations et participations non affectées**

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (6)</b>	0,00	0,00			0,00
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (6)</b>	11 729 601,00	11 076 844,71			652 756,29
73221	FNGIR	656,00	657,00			-1,00
7411	Dotation forfaitaire	3 417 308,00	3 417 308,00			0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	5 810 000,00	5 803 622,00			6 378,00
74127	Dotation nationale de péréquation	377 000,00	399 917,00			-22 917,00
744	FCTVA	25 000,00	27 386,64			-2 386,64
748372	Dotation politique de la ville	2 096 357,00	1 424 674,07			671 682,93
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	3 280,00	3 280,00			0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(6) Les comptes 6815 et 7815 peuvent figurer dans le détail du chapitre 932 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A10-3</b>

**CHAPITRE 933 – Impôts et taxes non affectées**

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>9 876 348,00</b>	<b>10 131 516,06</b>			<b>-255 168,06</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	5 658 000,00	5 726 892,00			-68 892,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	17 317,00			-17 317,00
73211	Attribution de compensation	2 082 928,00	2 082 928,00			0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	403 590,00	403 590,00			0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	333 000,00	323 354,00			9 646,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 700,00	4 856,00			-156,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	170 000,00	162 427,89			7 572,11
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	25 000,00	27 389,40			-2 389,40
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	450 000,00	593 510,52			-143 510,52
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	299,00			-299,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	42 830,00	79 548,25			-36 718,25
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	60 000,00	61 674,00			-1 674,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	646 300,00	646 374,00			-74,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 356,00			-1 356,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A10-4</b>

**CHAPITRE 934 – Transferts entre sections(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)**

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	CREDITS A ANNULER (3)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE – Autofinancement (4) (6)</b>	<b>744 351,86</b>	<b>744 351,86</b>	<b>0,00</b>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>744 351,86</i>	<i>744 351,86</i>	<i>0,00</i>
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (5) (6)</b>	<b>54 861,37</b>	<b>54 861,37</b>	<b>0,00</b>
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>54 861,37</i>	<i>54 861,37</i>	<i>0,00</i>

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(6) Les comptes 6815 et 7815 peuvent figurer dans le détail du chapitre 934 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

**59 • 5 • 37 • 410**

# **COMPTE ADMINISTRATIF**

## **2019**

### **Opérations réelles d'investissement**

## BALANCE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2019

ARTICLE / OPERATION	NATURE	LIBELLE	MONTANT	
<b>DEPENSES</b>			<b>9 831 411,09</b>	
<b>900 - SERVICES GENERAUX</b>			<b>664 972,10</b>	
<b>90020</b>	2033	ANNONCE ET INSERTION MARCHES PUBLICS	4 165,20	
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		
		Migration Concerto	2 136,00	
		Prologiciel RH formation carrières - assistance RH	2 422,00	
	21311	TRAVAUX - HOTEL DE VILLE	Certificats RGS	6 361,20
			Rénovation thermique HDV	97 299,00
			Rénovation local Archives	2 839,05
				10 919,20
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	Travaux logement du fort	1 383,06
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE (CTM)	CTM - divers matériel	13 173,92	
		HDV - alimentation alarmes	663,00	
				13 836,92
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	HDV - divers matériels informatiques	16 124,32	
		Ecole de musique - photocopieur	825,71	
				16 950,03
2184	DIVERS MOBILIER - HDV		9 453,48	
2188	AUTRES EQUIPEMENTS - Vaisselle manifestations : 1er équipement stock vaisselle mobile		3 495,88	
<b>Total : 90020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE</b>			<b>160 341,82</b>	
<b>90021</b>	2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE - tablette	688,32	
	<b>Total : 90021 - ASSEMBLEE LOCALE</b>			<b>688,32</b>
<b>90023</b>	2188	ILLUMINATIONS FIN D'ANNEE	33 304,07	
	<b>Total : 90023 - INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE</b>			<b>33 304,07</b>
<b>90025</b>	21318	TRAVAUX - DANS LES SALLES MUNICIPALES		
		Rénovation Centre Social Imagine	131 381,98	
		Rénovation salle Vauban	72 458,12	
		Travaux AD'AP salle Marie Curie	20 175,66	
		Travaux AD'AP Eglise St Pierre	6 054,61	
	Divers travaux salles municipales	6 804,00		
				236 874,37
2184	MOBILIER - SALLES ASSOCIATIVES - tables et chariots		13 703,23	
2188	AUTRES EQUIPEMENTS	Matériels divers salles associatives (grilles, vitrines d'affichage...)	3 015,46	
		Autolaveuse + aspirateur maison des associations	3 321,36	
		Jeux pour les dimanches du Baroeul	657,42	
			6 994,24	
2313	TRAVAUX - remplacement bloc porte maison des associations		2 178,00	
274	LIGNE DE TRESORERIE 2019 - ADELIE		60 000,00	
<b>Total : 90025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS</b>			<b>319 749,84</b>	
<b>90026</b>	21316	EQUIPEMENT DU CIMETIERE		
		Cimetière - travaux locaux des jardiniers	58 476,24	
	Reprise concessions cimetière	92 350,80		
			150 827,04	
2188	AUTRES EQUIPEMENTS - panneau d'informaitons - cimetière		61,01	
<b>Total : 90026 - CIMETIERES</b>			<b>150 888,05</b>	
<b>901 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES</b>			<b>432 189,49</b>	
<b>90112</b>	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - reversement des sommes trop perçues - vidéoprotection phase 1	1 026,00	
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES - vidéoprotection achat licences microsoft serveurs 1 et 2	1 915,20	
	21538	AUTRES RESEAUX	Extension système vidéoprotection	381 765,21
			Remplacement mât caméra	15 473,49
				397 238,70
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL, D'INCENDIE DEFENSE CIVILE - raccordement sirène		9 878,48	
2184	MOBILIER - vestiaires - fauteuil de bureau - meubles		2 089,18	

	2188	AUTRES EQUIPEMENTS	Radio police motorola Mallette secours PPMS Caméra vidéoprotection	2 402,40 187,06 3 820,39 6 409,85
	238	AVANCES TRAVAUX - extension système vidéoprotection		13 632,08
		<b>Total : 90112 - POLICE MUNICIPALE</b>		<b>432 189,49</b>
<b>902 - ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>				<b>3 326 925,02</b>
	2031	ETUDES - ECOLES	Concertation esquisse - groupe scolaire Guynemer Rollin Etudes des cours aux jardins d'école - Concorde Etudes cour école la Paix	990,00 1 294,12 8 034,00 10 318,12
	21312	TRAVAUX DIVERS DANS LES ECOLES	Travaux AD'AP dans les écoles - Bureau d'études Travaux AD'AP école Anne Frank Travaux AD'AP école La Fontaine Travaux AD'AP école Hélène Boucher Travaux AD'AP école St Honoré Rénovation école La Paix - MOE et relevés topographiques Des cours aux jardins d'écoles Concorde et Renaissance Rénovation école Montaigne - Contrôle technique, SPS Remise à neuf local technique école Lamartine Tavaux électrique classes numériques école St Honoré Divers travaux dans les écoles	14 155,30 30 161,49 26 191,54 74 824,20 27 469,65 34 045,53 254 745,19 7 267,85 26 714,29 12 679,44 125 773,67 634 028,15
90213	21538	SUPPORT PORTIERS VIDEO - ECOLE SEVIGNE		468,00
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE - ECOLES	Création classes numériques école Saint Honoré Tablettes classes numériques école Hélène Boucher Matériels informatiques écoles	22 799,50 6 100,56 6 924,75 35 824,81
	2184	MOBILIER - ECOLES		34 306,34
	2188	AUTRES EQUIPEMENTS - ECOLES		12 540,96
	2313	CONSTRUCTIONS - ECOLES	Rénovation école De Gaulle Rénovation école Montaigne	252 211,13 1 758 643,90 2 010 855,03
		<b>Total 90213 - CLASSES REGROUPEES</b>		<b>2 738 341,41</b>
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		47,88
	2184	MOBILIER DIVERS - RESTAURANT SCOLAIRE JEAN ZAY		5 856,12
90251	2188	AUTRES EQUIPEMENTS	Restaurant scolaire Montaigne Restaurant scolaire Perrault Restaurant scolaire Léo Lagrange Restaurant scolaire Provinces Restaurant scolaire Jean Zay	43 642,95 595,73 595,73 4 075,20 3 175,68 52 085,29
	2313	CONSTRUCTION - RESTAURANT SCOLAIRE JEAN ZAY		530 594,32
		<b>Total : 90251 - HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE</b>		<b>588 583,61</b>
<b>903 - CULTURE</b>				<b>161 800,61</b>
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE ECOLE DE MUSIQUE		1 157,47
90311	2184	MOBILIER DIVERS ECOLE DE MUSIQUE		7 412,66
	2188	INSTRUMENTS DE MUSIQUE		16 023,90
		<b>Total : 90311 - EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE</b>		<b>24 594,03</b>
	2051	CONCESSIONS, LOGICIELS ET DROITS SIMILAIRES (studios d'enregistrement)		5 302,95
	21318	TRAVAUX SALLE ALLENDE - Pose passerelle et pose écran		3 918,36
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE SALLE ALLENDE		3 892,55
90314	2184	MOBILIER SALLE ALLENDE		105,83
	2188	AUTRES EQUIPEMENTS SALLE ALLENDE	Projecteurs Led Ecran vidéo double faces Perche motorisée pour écran Autres équipements salle Allende et Studios	4 019,81 6 723,98 10 263,35 9 358,74 30 365,88
		<b>Total : 90314 - CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES</b>		<b>43 585,57</b>

90321	2184	MOBILIER BIBLIOTHEQUE	3 050,48	
	2188	AUTRES EQUIPEMENTS BIBLIOTHEQUE (plaques de désactivation système anti-vol)	2 340,00	
	<b>Total : 90321 - BIBLIOTHEQUES</b>		<b>5 390,48</b>	
9033	21318	MISE EN SECURITE DU FORT (AMO, relevés topographiques...)	58 326,00	
	2184	MOBILIER - bancs Trait d'union	676,87	
	2188	AUTRES EQUIPEMENTS	Salle des fêtes du fort - armoire froide ventilée	4 012,80
			Scie sauteuse - lille 3000	823,06
			Trait d'union - matériel sono	5 391,80
			Logements rue Mirabeau - pose insert bois	8 500,00
2313	TRAVAUX RESTAURANT DU FORT	10 500,00		
<b>Total : 9033 - ACTION CULTURELLE</b>		<b>88 230,53</b>		
<b>904 - SPORT ET JEUNESSE</b>			<b>1 665 838,50</b>	
90413	21318	TRAVAUX DIVERS - PISCINE	39 063,17	
	2188	AUTRES EQUIPEMENTS - PISCINE- tapis flottant, matériel aquagym, coffre fort...	6 759,48	
	<b>Total : 90413 - PISCINES</b>		<b>45 822,65</b>	
90414	21318	TRAVAUX	Reconstruction vestiaires Stade Michel Bernard	1 326 303,50
			Rénovation Stade Félix Peltier	13 518,00
			Travaux AD'AP SDS Montaigne	27 076,62
			Travaux AD'AP SDS Concorde	58 775,98
			Divers travaux dans les salles de sports	45 128,09
				1 470 802,19
	2135	AMENAGEMENT D'UN SKATE PARK	85 212,38	
	2184	MOBILIER - SALLE MONTAIGNE (chaise douche)	659,01	
2188	AUTRES EQUIPEMENTS - SALLES DE SPORTS	24 199,16		
238	AVANCES TRAVAUX RECONSTRUCTION VESTIAIRES STADE MICHEL BERNARD	33 853,45		
<b>Total : 90414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS</b>		<b>1 614 726,19</b>		
90421	2184	MOBILIER - M CAFE	578,06	
	2188	DIVERS EQUIPEMENTS - CENTRES DE LOISIRS	4 581,76	
	<b>Total : 90421 - CENTRES DE LOISIRS</b>		<b>5 159,82</b>	
90422	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE - SERVICE JEUNESSE	129,84	
<b>Total : 90422 - AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES</b>		<b>129,84</b>		
<b>906 - FAMILLE</b>			<b>1 908 120,26</b>	
9061	2182	VEHICULE PMR - ACCUEIL DE JOUR LES CHARMILLES	49 892,36	
	21318	TRAVAUX AD'AP ACCUEIL DE JOUR LES CHARMILLES	6 079,01	
	<b>Total : 9061 - SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES</b>		<b>55 971,37</b>	
9063	21318	TRAVAUX - CENTRE CAMILLE GUERIN - Vérification air intérieur	2 025,60	
	2184	MOBILIER - MAISON DE LA PETITE ENFANCE	809,89	
	2188	AUTRES EQUIPEMENTS - CLASSE PASSERELLE	490,00	
	<b>Total : 9063 - AIDES A LA FAMILLE</b>		<b>3 325,49</b>	
9064	21318	TRAVAUX CRECHES	Construction nouvelle crèche Europe	1 827 701,69
			Rénovation crèche Lamartine	7 922,40
				1 835 624,09
	2184	MOBILIER - HALTE GARDERIE ET CRECHE	Halte garderie - banquette, chariot, chauffeuse	483,85
			Crèche - fauteuil, vestiaires...	2 875,84
	2188	AUTRES EQUIPEMENTS - HALTE GARDERIE ET CRECHE	Crèche - armoire froide, matériel éducatif, lave linge...	6 581,63
			Halte garderie - sèche linge, four, lave vaisselle	3 257,99
			9 839,62	
<b>Total : 9064 - CRECHES ET GARDERIES</b>		<b>1 848 823,40</b>		
<b>908 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT</b>			<b>1 671 565,11</b>	
90813	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS - Trappe de visite rue Lyautey	1 419,00	
	<b>Total : 90813 - PROPRETE URBAINE</b>		<b>1 419,00</b>	
90814	21534	TRAVAUX RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	Effacement réseau Rue Jean Jaures	264 727,50
			Rénovation éclairage public - rues Marcel Pinchon et Général de gaulle	94 952,21
<b>Total : 90814 - ECLAIRAGE PUBLIC</b>		<b>359 679,71</b>		

90822	2151	RESEAUX DE VOIRIE - divers travaux	35 863,34
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	577,66
	238	REGULARISATION AVANCES SEM - ESPACES PUBLICS NOUVEAU MONS ANRU1	101,15
	<b>Total : 90822 - VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES</b>		<b>36 542,15</b>
90823	2121	PLANTATIONS	33 657,80
	2158	DIVERS EQUIPEMENTS URBAIN - broyeur, portes vélos, remorque citerne...	69 337,56
	2182	MATERIEL DE TRANSPORT - tracteur KUBOTA	25 884,00
	2188	AUTRES EQUIPEMENTS - réfrigérateur, table - local solitude	219,00
	<b>Total : 90823 - ESPACES VERTS URBAINS</b>		<b>129 098,36</b>
90824	13251	REMBOURSEMENT TROP PERCU SUBVENTION PAVILLON BEL AIR (MEL)	4 319,81
	2031	ETUDES URBAINES	
		Participation protocole préfiguration NPRU - Nouveau Mons	2 557,44
		Résidence Van Der Meersch	7 050,00
		Division parcellaire - rue Ile de France	1 920,00
		Immeuble 15 rue de Gaulle	3 630,00
		Mise en lumière La Pépite	1 098,13
			16 255,57
	20422	SUBVENTIONS AMELIORATION ENERGETIQUE HABITAT - durable habitat - PIG	6 000,00
	2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	
		Aménagement espaces publics place Vauban	49 812,00
		Aménagement espaces publics immeuble Le Galion	4 860,00
		Réfection mur mitoyen - entre rue Monod et rue de Gaulle	10 838,88
		Aménagement rue Pasteur	32 756,30
		Façades végétalisées	20 727,66
		Plaine du fort	3 427,20
		Bassin Allende	1 825,24
			124 247,28
	21318	SALLE PINCHON SECTION AO 31 RUE FLORIMOND DELEMER - ACQUISITION	44 268,97
	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	
Valorisation des transformateurs électriques		49 481,55	
Pose de ganivelle - bassin Allende		846,00	
Travaux local photos résidence Europe		423,77	
Solde VEFA Maison du Projet/Le Lien		54 600,00	
Démolition résidence Van Der Meersch		444 035,66	
Dispositif anti pigeons galerie Europe		2 082,00	
Acquisition immeuble - 134 rue du Général de Gaulle ex CIC		219 010,05	
Acquisition garage - rue Lacordaire	12 500,00		
Acquisition 186 rue Jean Jaures	163 100,00		
		946 079,03	
2152	DESSIN AUTOUR DE L'ARCHITECTURE DE LA VILLE	1 000,00	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE - LE LIEN	239,88	
2188	AUTRES EQUIPEMENTS - LE LIEN	2 406,40	
238	REGULARISATION AVANCES SEM - RESTRUCTURATION GALERIE EUROPE ANRU1	8,95	
<b>Total : 90824 - AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN</b>		<b>1 144 825,89</b>	

## BALANCE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2019

ARTICLE / OPERATION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
<b>RECETTES</b>			<b><u>1 977 978,52</u></b>
<b>900 - SERVICES GENERAUX</b>			<b><u>102 853,58</u></b>
90020	1321	FSIL FONDS DE SOUTIEN AD'AP (2EME ACOMPTE)	42 853,58
		<b>Total : 90020 - ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>42 853,58</b>
90025	274	RECUPERATION LIGNE DE TRESORERIE 2019 - ADELIE	60 000,00
		<b>Total : 90025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>60 000,00</b>
<b>902 - ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>			<b><u>460 834,90</u></b>
90213	1321	SOLDE DSIL INSTALLATION PORTIERS VIDEO DANS LES ECOLES	16 787,60
		SOLDE FIPD INSTALLATION PORTIERS VIDEO DANS LES ECOLES DECURISATION ECOLES	8 394,00
		1ER ACOMPTE FSIL 2018 RENOVATION ECOLE MONTAIGNE	150 997,50
			176 179,10
	13251	2EM ACOMPTE MEL FONDS DE CONCOURS RENOVATION ECOLE MONTAIGNE	284 655,80
		<b>Total : 90213 - CLASSES REGROUPEES</b>	<b>460 834,90</b>
<b>906 - FAMILLE</b>			<b><u>77 877,52</u></b>
9063	2764	QUATRIEME VERSEMENT CESSION RESEAU CABLE PROTOCOLE ACCORD NUMERICABLE	58 577,00
		<b>Total : 9063 - AIDES A LA FAMILLE</b>	<b>58 577,00</b>
9064	1323	1ER ACOMPTE DEPARTEMENT TRAVAUX CRECHE EUROPE	19 300,52
		<b>Total : 9064 - ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE</b>	
<b>908 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT</b>			<b><u>157 238,44</u></b>
90824	1321	SOLDE ANRU1 RESTRUCTURATION GALERIE EUROPE	136 333,48
	13251	PARTICIPATION MEL TRAVAUX DE REQUALIFICATION CITE HOUZE	20 904,96
		<b>Total : 90824 - AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN</b>	<b>157 238,44</b>
<b>912 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES</b>			<b><u>1 179 174,08</u></b>
912	10222	COMPLEMENT F.C.T.V.A. 2018 SUITE RECOURS GRACIEUX SITE INTERNET VILLE FCTVA 2019	3 051,14
			1 148 578,04
	10226	REVERSEMENT TAXE D'AMENAGEMENT 2019	12 138,90
	13251	REDEVANCE R2 2019	15 406,00
		<b>Total : 912 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES</b>	<b>1 179 174,08</b>

## ETAT DES INVESTISSEMENTS REPORTES 2019

ARTICLE / OPERATION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
<b>DEPENSES</b>			<b><u>575 850,61</u></b>
<b>900 - SERVICES GENERAUX</b>			<b><u>27 696,29</u></b>
90020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	21311	TRAVAUX DE RENOVATION - HDV	13 806,00
	2158	MISE EN SECURITE SCIE CIRCULAIRE - REMPLACEMENT MANCHE SUR GROUPE ASPIRANT DEMARREUR AUTO GYSPACK PRO 900	4 202,40 594,00
			4 796,40
	2182	HAYON ELEVATEUR 750KG	2 989,75
	2183	PC PORTABLE	1 041,10
		<b>Total : 90020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>22 633,25</b>
90025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	21318	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE ET MISSION SPS - CENTRE SOCIAL IMAGINE	2 517,60
	2184	MOBILIER - POLITIQUE DE LA VILLE MOBILIER - PIJ	342,70 2 202,74
			2 545,44
		<b>Total : 90025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)</b>	<b>5 063,04</b>
<b>901 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES</b>			<b><u>1 738,31</u></b>
90112 - POLICE MUNICIPALE	21538	EXTENSION VIDEOPROTECTION	1 669,07
	2188	MATERIEL VIDEOPROTECTION	69,24
		<b>Total : 90112 - POLICE MUNICIPALE</b>	<b>1 738,31</b>
<b>902 - ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>			<b><u>266 975,63</u></b>
90213 - CLASSES REGROUPEES	2031	FRAIS D'ETUDE - CONCERTATION COURS GUYNEMER/ROLLIN	540,00
	21312	REHABILITATION - ECOLE MONTAIGNE	1 344,00
	21312	TRAVAUX - ECOLE LA PAIX	13 764,00
	21312	BUREAU D'ETUDE - BATIMENTS SCOLAIRES	362,47
			15 470,47
	2184	DIVERS MOBILIER - ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	3 467,53
	2313	RENOVATION ECOLE DE GAULLE RENOVATION ECOLE MONTAIGNE	399,75 181 633,45
			182 033,20
		<b>Total : 90213 - CLASSES REGROUPEES</b>	<b>201 511,20</b>
90251 - RESTAURATION SCOLAIRE	2313	CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE JEAN ZAY	65 464,43
		<b>Total : 90251 - RESTAURATION SCOLAIRE</b>	<b>65 464,43</b>
<b>903 - CULTURE</b>			<b><u>199 786,71</u></b>
90311 - ECOLE DE MUSIQUE	2184	MOBILIER	225,14
		<b>90311 - ECOLE DE MUSIQUE</b>	<b>225,14</b>
90314 - SALLE DE SPECTACLE	2188	EQUIPEMENT - SALLE ALLENDE	29 111,53
	2313	TRAVAUX - SALLE DE SPECTACLE ALLENDE	170 450,04
		<b>90314 - SALLE DE SPECTACLE</b>	<b>199 561,57</b>
<b>904 - SPORT ET JEUNESSE</b>			<b><u>46 576,65</u></b>
90413 - PISCINE	2188	SAC D'INTERVENTION	382,80
		<b>Total : 90413 - PISCINE</b>	<b>382,80</b>
90414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	21318	TRAVAUX ADAP - SDS MONTAIGNE REHABILITATION SDS MICHEL BERNARD REHABILITATION STADE PELTIER	12 549,83 2 872,00 15 252,00
			30 673,83
	2135	TERRASSEMENT VRD ET EV - SKATE PARK	15 520,02
		<b>Total : 90414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>46 193,85</b>
<b>906 - FAMILLE</b>			<b><u>23 495,72</u></b>
9063 - AIDES A LA FAMILLE	2184	MOBILIER - CLASSE PASSERELLE REINE ASTRID	427,56
		<b>Total : 9063 - AIDES A LA FAMILLE</b>	<b>427,56</b>
9064 - CRECHES ET GARDERIES			

## ETAT DES INVESTISSEMENTS REPOTES 2019

ARTICLE / OPERATION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
	21318	AMENAGEMENT NOUVELLE CRECHE EUROPE	12 681,50
	2184	DIVERS MOBILIER - CRECHE EUROPE	10 386,66
		<b>Total : 9064 - CRECHES ET GARDERIES</b>	<b>23 068,16</b>
<b><u>908 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT</u></b>			<b><u>9 581,30</u></b>
90814 - ECLAIRAGE PUBLIC	21534	EFFACEMENT DES RESEAUX ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - RUE DE GAULLE	1 386,00
		<b>Total : 90814 - ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>1 386,00</b>
90822 - VOIRIE COMMUNALE	2151	REALISATION D'UNE TRANCHEE	822,00
		<b>Total : 90822 - VOIRIE COMMUNALE</b>	<b>822,00</b>
90823 - ESPACES VERTS URBAINS	2158	SUPPORTS VELOS	850,80
	2182	TRACTEUR KUBOTA	1 000,00
		<b>Total : 90823 - ESPACES VERTS URBAINS</b>	<b>1 850,80</b>
90824 - AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	2031	REAMENAGEMENT - VAN DER MEERCH	1 200,00
	2128	REAMENAGEMENT - RUE PASTEUR	2 635,20
	2184	DIVERS MOBILIER - LE LIEN	1 465,30
	2188	ARMOIRE METALLIQUE - SERVICE RENOVATION URBAINE	222,00
		<b>Total : 90824 - AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN</b>	<b>5 522,50</b>

**59 • 5 • 37 • 410**

**COMPTE**  
**ADMINISTRATIF**

**2019**

**BUDGET PATRIMOINE**  
**LOCATIF**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>21590410300235</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>COMMUNE dont la population est de 3500 habitants</b> <b>et plus VILLE DE MONS EN BAROEUL</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : VILLENEUVE D'ASCQ

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Compte administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF (2)

**ANNEE 2019**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	138 200,00	95 010,59	0,00	0,00	43 189,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	450,00	191,42	0,00	0,00	258,58
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>138 650,00</b>	<b>95 202,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 447,99</b>
66	Charges financières	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
67	Charges exceptionnelles	525,70	0,00	0,00	0,00	525,70
68	Dotations aux provisions et dépréciat <sup>(2)</sup>	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés <sup>(3)</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>139 425,70</b>	<b>95 202,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 223,69</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat <sup>(4)</sup> ordre transfert entre sections (4)	21 828,30	21 826,95			1,35
043	Opérat <sup>(4)</sup> ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>21 828,30</b>	<b>21 826,95</b>			<b>1,35</b>
<b>TOTAL</b>		<b>161 254,00</b>	<b>117 028,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 225,04</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>						

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	120 700,00	130 931,88	0,00	0,00	-10 231,88
73	Produits issus de la fiscalité <sup>(5)</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500,73	10 885,80	0,00	0,00	-9 385,07
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>152 200,73</b>	<b>171 817,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-19 616,93</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	1 467,18	0,00	0,00	-467,18
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>153 200,73</b>	<b>173 284,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 084,11</b>
042	Opérat <sup>(4)</sup> ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat <sup>(4)</sup> ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>153 200,73</b>	<b>173 284,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 084,11</b>
<b>Pour information</b>		<b>8 053,27</b>				
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	202 611,20	19 942,19	3 952,18	178 716,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>202 611,20</b>	<b>19 942,19</b>	<b>3 952,18</b>	<b>178 716,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800,00	437,66	0,00	362,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>800,00</b>	<b>437,66</b>	<b>0,00</b>	<b>362,34</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>203 411,20</b>	<b>20 379,85</b>	<b>3 952,18</b>	<b>179 079,17</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>203 411,20</b>	<b>20 379,85</b>	<b>3 952,18</b>	<b>179 079,17</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	800,00	3 901,94	0,00	-3 101,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>800,00</b>	<b>3 901,94</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 101,94</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>800,00</b>	<b>3 901,94</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 101,94</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	21 828,30	21 826,95	0,00	1,35
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>21 828,30</b>	<b>21 826,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1,35</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>22 628,30</b>	<b>25 728,89</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 100,59</b>
	<b>Pour information</b>	<b>180 782,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>180 782,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	95 010,59		95 010,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	191,42		191,42
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist°, dépréciat°, provisions	0,00	21 826,95	21 826,95
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>95 202,01</b>	<b>21 826,95</b>	<b>117 028,96</b>

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>117 028,96</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	437,66	0,00	437,66
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	19 942,19	0,00	19 942,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement –Total</b>	<b>20 379,85</b>	<b>0,00</b>	<b>20 379,85</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>20 379,85</b>
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	130 931,86		130 931,86
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00		30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10 885,80		10 885,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 467,18	0,00	1 467,18
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>173 284,84</b>	<b>0,00</b>	<b>173 284,84</b>

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>8 053,27</b>
---	-----------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>181 338,11</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 901,94	0,00	3 901,94
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		21 826,95	21 826,95
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>3 901,94</b>	<b>21 826,95</b>	<b>25 728,89</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>180 782,90</b>
---	-------------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>206 511,79</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>138 200,00</b>	<b>95 010,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 189,41</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	13 000,00	811,72	0,00	0,00	12 188,28
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 500,00	650,51	0,00	0,00	849,49
614	Charges locatives et de copropriété	66 000,00	66 769,40	0,00	0,00	-769,40
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	534,12	0,00	0,00	9 465,88
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	35 000,00	26 244,84	0,00	0,00	8 755,16
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>450,00</b>	<b>191,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258,58</b>
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	22,09	0,00	0,00	-22,09
6542	Créances éteintes	200,00	167,22	0,00	0,00	32,78
658	Charges diverses de gestion courante	250,00	2,11	0,00	0,00	247,89
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65)</b>		<b>138 650,00</b>	<b>95 202,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 447,99</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250,00</b>
6688	Autre	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>525,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>525,70</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	525,70	0,00	0,00	0,00	525,70
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a+b+c+d+e+f</b>		<b>139 425,70</b>	<b>95 202,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 223,69</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>21 828,30</b>	<b>21 826,95</b>			<b>1,35</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	21 828,30	21 826,95			1,35
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>21 828,30</b>	<b>21 826,95</b>			<b>1,35</b>
<b>043</b>	<b>Opérat* ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>21 828,30</b>	<b>21 826,95</b>			<b>1,35</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE</b> <b>L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>161 254,00</b>	<b>117 028,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 225,04</b>
<b>Pour information</b> <b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	120 700,00	130 931,86	0,00	0,00	-10 231,86
7083	Locations diverses	120 700,00	130 931,86	0,00	0,00	-10 231,86
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500,73	10 885,80	0,00	0,00	-9 385,07
7588	Autres	1 500,73	10 885,80	0,00	0,00	-9 385,07
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>152 200,73</b>	<b>171 817,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-19 616,93</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	1 467,18	0,00	0,00	-467,18
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	578,40	0,00	0,00	-578,40
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	599,00	0,00	0,00	-599,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	289,78	0,00	0,00	-289,78
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>153 200,73</b>	<b>173 284,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 084,11</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>153 200,73</b>	<b>173 284,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 084,11</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>8 053,27</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	202 611,20	19 942,19	3 952,18	178 716,83
2128	Aménagement Autres terrains	301,20	0,00	0,00	301,20
2138	Autres constructions	185 310,00	19 942,19	3 952,18	161 415,63
2184	Mobilier	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>202 611,20</b>	<b>19 942,19</b>	<b>3 952,18</b>	<b>178 716,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800,00	437,66	0,00	362,34
165	Dépôts et cautionnements reçus	800,00	437,66	0,00	362,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>800,00</b>	<b>437,66</b>	<b>0,00</b>	<b>362,34</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>203 411,20</b>	<b>20 379,85</b>	<b>3 952,18</b>	<b>179 079,17</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>203 411,20</b>	<b>20 379,85</b>	<b>3 952,18</b>	<b>179 079,17</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	800,00	3 901,94	0,00	-3 101,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>800,00</b>	<b>3 901,94</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 101,94</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>800,00</b>	<b>3 901,94</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 101,94</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	21 828,30	21 826,95		1,35
28131	Bâtiments	11 969,00	11 969,00		0,00
28138	Autres constructions	3 595,35	3 594,00		1,35
28184	Mobilier	6 263,95	6 263,95		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>21 828,30</b>	<b>21 826,95</b>		<b>1,35</b>
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>21 828,30</b>	<b>21 826,95</b>		<b>1,35</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>22 628,30</b>	<b>25 728,89</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 100,59</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>180 782,90</b>			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

1/3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Compte tenu de la transmission du compte de gestion par les services du Trésor Public, la Ville peut arrêter les résultats de l'exercice 2019 de la manière suivante :

A- BUDGET PRINCIPAL – VILLE

<b>DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019</b>	
Recettes de fonctionnement	26 261 810,72
Dépenses de fonctionnement	21 574 130,02
	<hr/>
Résultat de fonctionnement 2019	4 687 680,70
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	7 779 826,54
	<hr/>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>12 467 507,24</b>

<b>DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019</b>	
Recettes d'investissement	3 486 718,98
Dépenses d'investissement	10 650 661,06
	<hr/>
Résultat d'investissement 2019	-7 163 942,08
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	3 743 163,04
Résultat d'investissement antérieur reporté	-2 948 131,74
	<hr/>
<b>Résultat d'investissement à affecter (hors restes à réaliser)</b>	<b>-6 368 910,78</b>
<b>Solde des restes à réaliser 2019</b> (Dép. 575 850,61 € - Rec. 0 €)	<b>-575 850,61</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement 2019</b>	<b>-6 944 761,39</b>

Compte tenu de ce qui précède et considérant que les états de calcul du résultat 2019, établis par l'ordonnateur, sont sincères et attestés par le comptable à travers son compte de gestion, il est proposé au conseil municipal d'affectation les résultats 2019 pour le budget principal (Ville) de la manière suivante :

- Affecter une part de l'excédent de fonctionnement **6 944 761,39 € au compte 1068** en section d'investissement (recettes) du budget 2020 de manière à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2019, y compris les restes à réaliser 2019,
- Affecter le solde de l'excédent de fonctionnement **5 522 745,85 € au compte 002** en section de fonctionnement (recettes) du budget 2020,
- Affecter le déficit d'investissement **6 368 910,78 € au compte 001** en section d'investissement (dépenses) du budget 2020.

#### B – BUDGET ANNEXE – PATRIMOINE LOCATIF

<b>DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019</b>	
Recettes de fonctionnement	173 284,84
Dépenses de fonctionnement	117 028,96
	_____
Résultat de fonctionnement 2019	56 255,88
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	8 053,27
	_____
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>64 309,15</b>

<b>DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019</b>	
Recettes d'investissement	25 728,89
Dépenses d'investissement	20 379,85
	_____
Résultat d'investissement 2019	5 349,04
Résultat d'investissement antérieur reporté	180 782,90
	_____
<b>Résultat d'investissement à affecter (hors restes à réaliser)</b>	<b>186 131,94</b>
<b>Solde des restes à réaliser 2019</b> (Dép. 3 952,18 € - Rec. 0 €)	<b>-3 952,18</b>

Compte tenu de ce qui précède et considérant que le résultat d'investissement cumulé (186 131,94 €) couvre le financement des restes à réaliser 2019 (3 952,18 €), il est proposé au conseil municipal l'affectation des résultats 2019 pour le budget annexe (patrimoine locatif) de la manière suivante :

- Affecter l'excédent de fonctionnement **64 309,15 € au compte 002** en section de fonctionnement (recettes) du budget 2020,
- Affecter l'excédent d'investissement **186 131,94 € au compte 001** en section d'investissement (recettes) du budget 2020.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

1/4 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B.), les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Cependant, dans le contexte de crise liée à l'épidémie de COVID-19 et afin d'assurer la continuité des services publics, des mesures de souplesse budgétaire ont été instaurées par la loi d'urgence sanitaire n° 2020-290 du 23 mars 2020, et les ordonnances n° 2020-330 du 25 mars 2020 et n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Les délais afférents à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) ont été suspendus. Ceux-ci peuvent ainsi intervenir lors de la séance du conseil municipal consacrée à l'adoption du Budget Primitif 2020.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il doit comporter les informations suivantes :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les rémunérations, la durée effective du travail dans la commune.

Un Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020, servant de base au débat, est donc présenté en annexe. Il reprend différents éléments de contexte général, présente la situation budgétaire de la Ville au 31 décembre 2019 ainsi qu'une prospective 2020 inscrite dans la stratégie financière de la Ville et actualisée afin d'intégrer les impacts budgétaires prévisionnels de la gestion de crise de l'épidémie du COVID-19.

Est joint en annexe de ce rapport, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes mentionné à l'article L2311-1-2 du CGCT.

Les membres du conseil municipal sont invités à prendre acte de :

- la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 sur la base du Rapport sur les Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération,
- la présentation du rapport sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération.



**RAPPORT SUR LES  
ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
2020**

# Sommaire

---

<b>PREAMBULE</b> .....	3
<b>PARTIE 1 - CONTEXTE GENERAL</b> .....	5
<b>I. L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE</b> .....	5
<b>II. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 2020 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES</b> .....	8
<b>A. Un maintien des concours financiers de l'Etat</b> .....	9
<b>B. La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales</b> ....	12
<b>PARTIE 2 – SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE AU 31/12/2019</b> .....	16
<b>I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	16
<b>A. Les dépenses courantes</b> .....	16
<b>B. Les recettes courantes</b> .....	20
<b>C. Les dépenses et recettes exceptionnelles</b> .....	24
<b>D. Le bilan de fonctionnement</b> .....	24
<b>II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	25
<b>III. LE BILAN GLOBAL 2019</b> .....	27
<b>PARTIE 3 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b> .....	28
<b>I. LES PERSPECTIVES 2020 EN FONCTIONNEMENT</b> .....	28
<b>A. Les dépenses</b> .....	28
<b>B. Les recettes</b> .....	31
<b>C. Le cadrage budgétaire 2020</b> .....	33
<b>II. LES PERSPECTIVES 2020 EN INVESTISSEMENT</b> .....	33
<b>A. Le programme d'investissement 2020</b> .....	34
<b>B. Le besoin de financement 2020</b> .....	35

# PREAMBULE

---

Le rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et, pour que ce débat ait lieu, la Ville doit produire un rapport permettant aux membres du Conseil Municipal d'appréhender la situation et la stratégie financières de la commune.

Ce rapport doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la gestion de la dette, et doit faire l'objet, pour les communes de plus de 10 000 habitants, d'une présentation de la structure des effectifs, des dépenses de personnel et de la durée effective du travail dans la collectivité.

L'année 2020 est marquée par une crise sanitaire majeure liée à l'épidémie de COVID-19. L'arrêt de l'économie pendant plusieurs semaines dans de nombreux pays a par ailleurs conduit à une récession jamais observée depuis des dizaines d'années.

Dans la gestion de cette crise inédite que traverse la France, toutes les collectivités locales sont mobilisées. Les collectivités financent en direct des dépenses occasionnées par l'épidémie (achat de matériels de protection, accueil des enfants des personnels prioritaires dans les écoles et les crèches, interventions multiples des C.C.A.S. dans le soutien aux personnes vulnérables...) et sont invitées à participer au soutien des commerçants et entreprises.

Certaines collectivités (Région, Département, intercommunalités mais aussi communes) devraient subir un effet ciseaux entre les dépenses exceptionnelles qu'elles ont engagées pendant plusieurs semaines et, consécutivement, la baisse de leurs recettes fiscales économiques liée à la fermeture des entreprises (TVA, CFE, CVAE), immobilières (chute des droits de mutation à titre onéreux pour les départements), touristiques (diminution de la taxe de séjour pour certaines communes...). Pour la commune de Mons en Baroeul, la baisse des recettes sera limitée en 2020. Elle sera en effet pour l'essentiel consécutive à la fermeture des services et équipements publics (crèches, centres de loisirs, cantines, équipements sportifs et culturels, location de salles municipales...).

Outre les conséquences financières et budgétaires de la crise, l'année 2020 sera également marquée par le démarrage d'un nouveau mandat municipal et l'engagement de la Ville dans la phase opérationnelle du programme de l'ANRU 2, suite au conventionnement avec l'Etat en décembre 2019.

En matière de finances locales et après le vote de la réforme de la fiscalité locale prévoyant la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales d'ici à 2023, l'année 2020 constitue pour les collectivités une année de transition avec l'évaluation des effets de cette réforme sur les équilibres financiers des années à venir. Les mécanismes de compensation prévus, les impacts de cette réforme sur les indicateurs

de ressources utilisés pour le calcul des dotations et fonds de péréquation, mais aussi d'autres chantiers annoncés tels que la programmation de la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation ou encore la réorganisation du réseau des finances publiques, suscitent de nombreuses interrogations concernant l'ampleur des changements qu'ils généreront pour les collectivités à court et moyen terme.

Dans ce contexte global, le budget 2020 est très singulier, les prévisions annuelles ayant été réétudiées ces dernières semaines pour intégrer les impacts financiers de la gestion de la crise sanitaire au niveau local (dépenses et recettes exceptionnelles, fermeture d'équipements, décalages des opérations d'investissement...).

Afin d'assurer la continuité des services publics, des mesures de souplesse budgétaire ont été instaurées par la loi d'urgence sanitaire n°2020-290 du 23 mars 2020, et les ordonnances n°2020-330 du 25 mars 2020 et n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020. Les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire et à la tenue du débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) ont été suspendus, ils interviennent dès lors cette année à l'occasion de la séance du conseil municipal consacrée à l'adoption du budget primitif 2020.

Le présent rapport s'attache donc à préciser :

- le contexte économique général et les orientations définies par le gouvernement ;
- la situation budgétaire de la Ville au 31 décembre 2019 ;
- les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2020, actualisées afin d'intégrer les impacts prévisionnels à court terme de la gestion de crise de l'épidémie du COVID-19.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, mentionné à l'article L2311-1-2 du C.G.C.T., est joint en annexe du présent rapport.

# PARTIE 1 - CONTEXTE GENERAL

---

## I. L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

L'économie mondiale a connu en 2019 sa croissance la plus faible depuis la récession issue des crises financières de 2008-2009. Le produit intérieur brut (P.I.B.) mondial a augmenté de 2,9% l'an passé, loin du rythme de 3,8% de la reprise d'après-crise sur la période 2010-2018. Les perspectives économiques mondiales anticipent un décrochage bien plus important en 2020, conséquence de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures de confinement mises en œuvre dans de nombreux pays.

Le Fonds monétaire international (FMI) s'apprête à revoir à la baisse pour 2020 ses dernières projections en date du 14 avril. Dans ses projections, le FMI prédisait une contraction de 3 % de l'économie mondiale en 2020, un choc sans précédent depuis la "Grande Dépression" des années 1930. Il indique que la reprise de l'économie mondiale après les bouleversements causés par l'épidémie de Covid-19 devrait être beaucoup plus longue que prévu.

Les conséquences de l'épidémie font ainsi peser des incertitudes sur la conjoncture, et notamment sur le rôle moteur de la Chine, traditionnel pilier de la croissance mondiale. En pleine crise sanitaire, la Chine a d'ailleurs annoncé le 22 mai qu'elle ne fixerait pas de projection de croissance pour 2020.

L'année 2019 avait également été marquée par de nombreuses incertitudes politiques et économiques (augmentation des droits de douanes, Brexit, coup de frein en Chine...), les économies dépendantes des exportations et du commerce extérieur comme l'Allemagne ayant particulièrement été touchées en 2019.

La croissance de la première économie mondiale, les Etats-Unis, a décéléré en 2019 à 2,3% contre 2,9% en 2018, les entreprises ayant ralenti leurs investissements compte tenu des tensions commerciales avec la Chine. La croissance est restée solide comparée aux grands pays européens mais bien inférieure aux prévisions annoncées par la Maison Blanche. La pandémie du Covid-19 devrait maintenant conduire à une profonde récession aux Etats Unis, les prévisions de la Banque centrale américaine dévoilées à la mi-mai étant guère optimistes pour l'économie américaine à court terme. Elle estime la perte de PIB au deuxième trimestre 2020 à « au moins 20%, sinon 30% ». Le taux de chômage devrait s'envoler entre 20 et 25%. Pour rappel, il n'était que de 3,5% en février 2020. Les mesures de confinement adoptées à partir de la mi-mars pour contenir la pandémie ont entraîné en avril la plus forte destruction du nombre d'emplois depuis la "Grande Dépression" avec plus de 40 millions d'américains qui se sont retrouvés sans emploi.

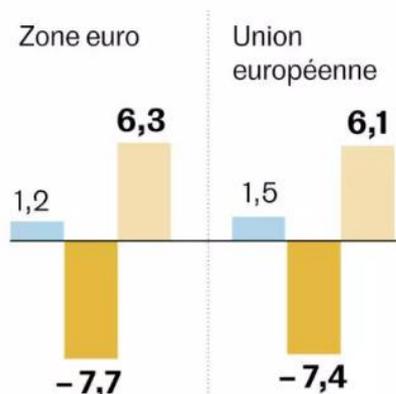
Dans la zone euro, où le nombre de personnes contaminées par le coronavirus est très important, le produit intérieur brut (PIB) devrait chuter de 7,7 % en 2020, avant de remonter de 6,3 % en 2021 selon les données publiées le 6 mai par la Commission

Européenne. De manière générale, la croissance en Europe avait déjà subi un coup de frein en 2019, avec une progression de 1,2% du PIB de la zone euro.

Un plan de relance de 750 milliards d'euros a été présenté le 27 mai avec une volonté de transférer 500 milliards d'euros aux pays les plus touchés par le virus et ses conséquences économiques.

#### Evolution du PIB, en %

■ 2019    Prévisions    ■ 2020    ■ 2021



Infographie *Le Monde*

Source : Commission européenne

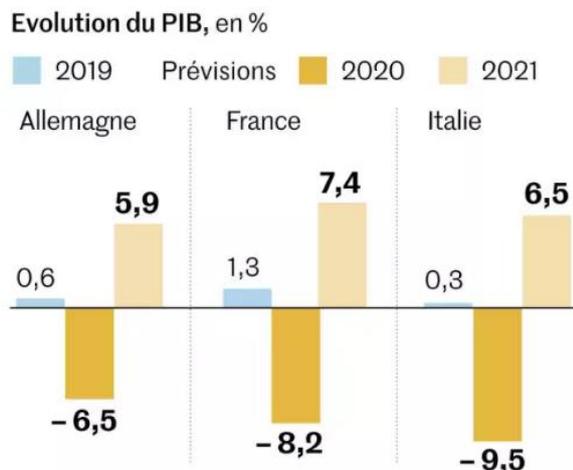
L'Italie a enregistré une croissance faible de 0,3% en 2019, en net recul par rapport à la hausse de 0,8% en 2018 et celle de 1,7% en 2017. L'économie italienne, traditionnellement tirée par l'export, est restée plombée par de faibles gains de productivité et un chômage relativement supérieur à ses principaux voisins. La commission européenne voit ainsi l'Italie entrer en 2020 dans une "profonde récession" avec un PIB en recul de 9,5% et une dette au plus haut (158,9%). L'exécutif européen anticipe ensuite un PIB en hausse de 6,5% en 2021 pour le pays, fortement endeuillé par l'épidémie.

Très dépendants du tourisme, l'Espagne et la Grèce devraient aussi voir leur PIB chuter de façon spectaculaire avec respectivement -9,7% et -9,4%.

Première économie de la zone euro, l'Allemagne, très dépendante de ses exportations, devrait voir son PIB reculer de 6,5% en 2020 alors que le produit intérieur brut allemand n'a progressé que de 0,6% en 2019, contre 1,5% en 2018 et 2,5% en 2017. Après dix ans de croissance quasi continue, l'économie allemande a perdu son élan en 2019, tirée vers le bas par les difficultés de l'industrie automobile.

Pour la France, la Commission européenne prévoit une profonde récession mais aussi une hausse massive du déficit public. Le PIB de la France devrait reculer de 8,2% en 2020

et sa dette devrait se creuser à 116,5% de son PIB cette année. Elle a atteint 98,1% du PIB en 2019.

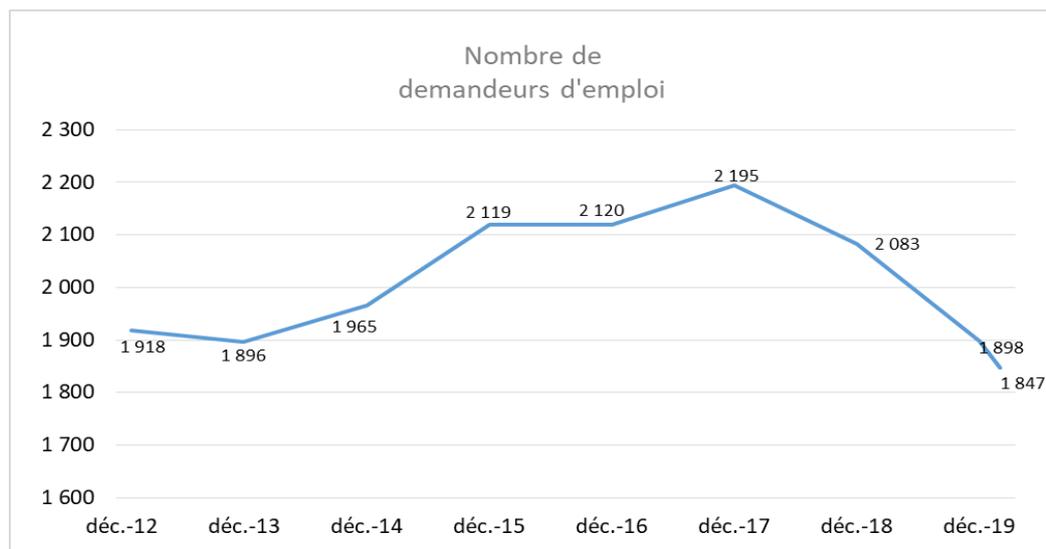


La croissance française a ralenti à 1,2% en 2019, contre 1,7% en 2018 selon les données de l'Insee. Au quatrième trimestre, le produit intérieur brut français s'est contracté de 0,1% alors que les économistes tablaient sur une croissance de 0,2% pour ce dernier trimestre 2019. La consommation des ménages s'est maintenue malgré un léger ralentissement (+0,2% après +0,4% au 3ème trimestre). Cette décélération est certainement liée au mouvement de grève contre la réforme des retraites, comme le montre le net recul de la consommation de services de transport (-2,0 %). Malgré tout, sur l'ensemble de l'année, la consommation des ménages a continué son accélération en 2019 (+1,2 % après +0,9 % en 2018).

L'année 2019 a également été favorable aux créations d'emplois, qui se sont accélérées en fin d'année pour atteindre 260.000. En plein conflit sur la réforme des retraites, le dernier trimestre de l'année a vu 88.800 postes créés, soit plus du double par rapport au troisième trimestre.

Au niveau local, le nombre de demandeurs d'emploi à Mons en Baroeul a baissé pour la deuxième année consécutive (-185 en décembre 2019 par rapport à décembre 2018). Cette baisse de près de 10% en un an ramène le nombre de demandeurs d'emplois monsois à son niveau de 2013.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI MONSOIS 2013-2019



Néanmoins, le nombre de demandeurs d'emploi n'exerçant aucune activité a « explosé » en France au mois d'avril, le confinement généralisé en vigueur se traduisant par une hausse mensuelle sans précédent qui a porté les effectifs de la catégorie A (sans aucune activité) à un record de plus de 4,5 millions de personnes.

Selon les données publiées par le Ministère du travail et Pôle emploi, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A a bondi de 22,6% au mois d'avril 2020, soit 843 000 personnes supplémentaires par rapport au mois de mars.

Depuis le début du déconfinement l'activité est repartie « prudemment mais nettement » en France, mais le produit intérieur brut (PIB) devrait quand même chuter "d'environ 20 %" au deuxième trimestre, et de plus de 8 % sur l'ensemble de l'année dans un scénario optimiste, a également indiqué l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). L'activité économique en juin pourrait être de l'ordre de 14 % inférieure à la normale (après -25 % en moyenne en mai et -35 % en moyenne en avril), laissant augurer une chute du PIB d'environ 20 % sur le deuxième trimestre, après le recul de 5,8 % enregistré au premier trimestre. Toujours selon l'Insee, il s'agirait "de la plus importante récession depuis la création des comptes nationaux en 1948". La mise à l'arrêt de pans entiers de l'économie a provoqué un effondrement de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises.

Le gouvernement a présenté courant juin un nouveau projet de budget rectificatif pour 2020, avec en particulier des mesures de soutien à l'apprentissage et l'emploi des jeunes et aux secteurs en difficulté. Ce projet de loi de finances rectificative doit permettre notamment d'entériner les mesures de soutien déjà annoncées aux filières du tourisme et de l'automobile, mais aussi pour le secteur aéronautique et le bâtiment. Ces mesures devraient être adoptées dans le courant du mois de juillet.

## **II. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 2020 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES**

Par la loi de finances pour 2020, promulguée le 28 décembre 2019, la stabilité des concours financiers de l'Etat perdure. Ils enregistrent une légère hausse (+576 M€) par rapport à 2019 pour atteindre 48,9 Md€. L'engagement de stabilisation globale hors variations de périmètre et mesures nouvelles est donc respecté, certaines dotations diminuant pour permettre à d'autres d'augmenter.

Du point de vue des collectivités locales, la principale disposition de cette loi de finances « initiale » pour 2020 réside ainsi dans les modalités de suppression et de compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La loi de finances rectificative pour 2020, adoptée le 23 avril 2020 dans le contexte de gestion de la crise liée à l'épidémie de COVID-19, prévoit la mise en œuvre d'un plan de relance de l'économie de 110 Md€ et quelques mesures concernant les collectivités locales telles que la possibilité de verser une prime aux fonctionnaires et la participation au fonds de solidarité pour les entreprises.

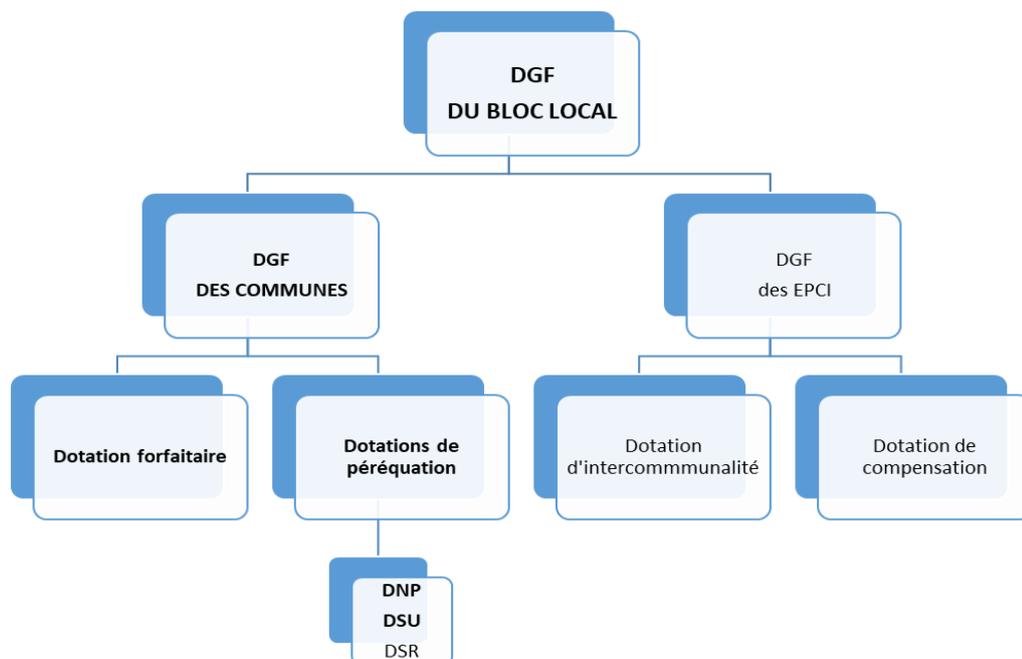
Le projet de loi de finances rectificative 3 (PLF 3), annoncé par le Premier ministre le 29 mai 2020, prévoit quant à lui « un plan de soutien massif aux collectivités locales ». Le gouvernement devrait débloquer 4,5 Md€ au total pour compenser les pertes des collectivités liées à l'épidémie de Covid-19 sur l'année 2020.

### **A. Un maintien des concours financiers de l'Etat**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable à 26,9 Md€. Elle vise à compenser les charges supportées par les collectivités, à contribuer à leur fonctionnement et à corriger certaines inégalités de richesses entre les territoires

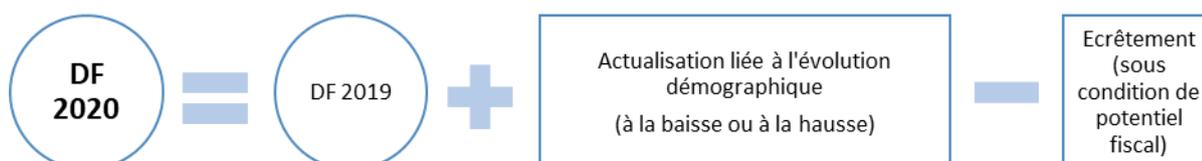
La DGF du bloc communal est composée d'une enveloppe forfaitaire, la dotation forfaitaire (DF), et de trois enveloppes de péréquation, la dotation nationale de péréquation (DNP), la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

## ARCHITECTURE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DU BLOC LOCAL



La **dotation forfaitaire (DF)** est calculée selon les mêmes modalités qu'en 2019. Pour chaque commune (hors situations particulières telles que les communes nouvelles ou les communes dont la DF 2019 serait nulle...), la DF 2020 est déterminée à partir du montant notifié en 2019 et application des mouvements suivants :

### CALCUL DOTATION FORFAITAIRE



Avec un potentiel fiscal par habitant en dessous de 75% de la moyenne nationale, la DF 2020 de la Ville n'est pas écrêtée mais diminue légèrement compte tenu de la nouvelle baisse de sa population enregistrée en un an.

Une nouvelle augmentation de la DSU et de la DSR est prévue en 2020 (+90 M€ chacune) et l'enveloppe de la DNP est quant à elle maintenue à son niveau de 2019.

La nouvelle baisse de la DF est donc plus que compensée à Mons en Baroeul par l'évolution favorable de la **dotation de solidarité urbaine (DSU)**.

Le **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**, dispositif de péréquation horizontale à l'échelle d'un ensemble intercommunal, est maintenu pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive à 1 Md€.

Les dotations d'équipement pour le bloc communal ont été maintenues par la loi de finances « initiale » pour 2020 à 1,766 Md€ (1,046 Md€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 M€ pour la **dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)** et 150 M€ pour la **dotations politique de la Ville (DPV)**).

Sous l'effet de la reprise et de la phase d'accélération de l'investissement local liées au cycle électoral, le **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** s'est élevé à 5,5 Md€ en 2018, 5,6 Md€ en 2019 et est évalué à 6 Md€ en 2020 soit environ 67% des concours d'investissement versés par l'Etat aux collectivités territoriales.

En 2018, l'Etat a financé 22% de l'investissement public local, hors subventions, soit 8,4 Md€, le FCTVA représentant la part la plus importante de cette contribution.

#### FCTVA ET DOTATIONS VERSEES AUX COLLECTIVITES (Source : PFL 2020)

Prélèvements sur recettes et crédits budgétaires (en M€, en AE)	Exécution 2018	LFI 2019	PLF 2020
FCTVA	5 519	5 649	6 000
Scolaire (1+2+3)	990	990	990
(1) Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326	326	326
(2) Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661	661	661
(3) Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGCES)	3	3	3
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	961	1 046	1 046
Dotation politique de la ville (DPV)	143	150	150
Dotation globale d'équipement des départements (DGE)	189	296	212
Dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL)	614	570	570
<b>Total</b>	<b>8 417</b>	<b>8 701</b>	<b>8 968</b>

Dans le cadre des mesures destinées à relancer l'économie et à soutenir les collectivités locales qui sont un acteur clé de l'investissement public en France, le gouvernement a annoncé dans son projet de loi de finances rectificative 3 pour 2020, l'augmentation d'un milliard d'euros de la dotation de soutien à l'investissement local. Cette enveloppe supplémentaire aura pour objectif de soutenir la transition écologique et le secteur de la santé. La DSIL passera donc de 0,6 à 1,6 Md€ en 2020.

La loi de finances « initiale » pour 2020 avait par ailleurs élargi l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien de réseaux réalisées à compter de 2020. Ces dépenses de fonctionnement sont en effet souvent complémentaires de celles d'entretien de la voirie, éligibles depuis 2016. L'impact de cette mesure trouvera donc ses effets en 2021 lors de la déclaration des dépenses réalisées en 2020 par la Ville.

Lors de la présentation des mesures du « plan d'urgence de soutien aux collectivités locales », le gouvernement a concédé que « la crise aura des conséquences financières importantes pour les collectivités territoriales dont les recettes liées à l'activité économique qui vont diminuer au second semestre de l'année 2020 et en 2021 ». Les premiers travaux rendus par le président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale chargé par le Premier ministre d'une mission sur les finances locales, se fondent sur une perte probable de recettes des collectivités locales

« d'environ 7,5 Md€ en 2020, toutes catégories confondues ». Ces 7,5 Md€ seraient répartis sur le bloc communal à hauteur de 3,2 Md€, sur les départements pour 3,4 Md€ et 0,9 Md€ pour les régions. Ces sommes seront actualisées au cours de l'année si nécessaire.

Le gouvernement met en place pour le bloc communal « une clause de sauvegarde des recettes » fiscales et domaniales, garantissant à ces collectivités un niveau de ressources de référence fixé à la moyenne des trois derniers exercices 2017-2019. Ainsi, si la perte constatée par rapport au référentiel atteint 20 %, par exemple, le gouvernement s'engage à verser automatiquement, sans démarche de la part de la collectivité, une dotation compensatrice équivalente à cette perte. Ce mécanisme concernerait entre « 12 000 et 13 000 collectivités du bloc communal » pour un coût total pour l'Etat de 750 M€. Il est lié à une demande des associations d'élus du bloc communal d'obtenir une compensation intégrale de leurs pertes fiscales.

Néanmoins, la Ville de Mons en Baroeul ne semble pas être concernée par ces mesures, car les pertes de recettes tarifaires des services publics locaux ne seront pas compensées. Le gouvernement estime que les collectivités ont pu également faire des économies de fonctionnement (coûts de structures...) pendant cette période et que la prise en charge de 50% du coût des masques commandés par les collectivités après le 13 avril compense déjà une partie de ces dépenses nouvelles.

## **B. La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales**

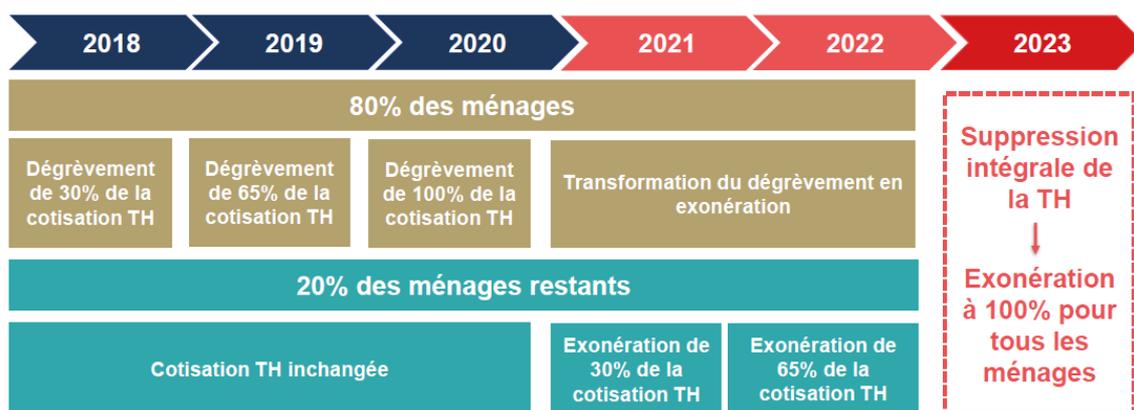
La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023.

L'imposition sur les résidences secondaires et les logements vacants est maintenue.

Le premier acte de la suppression de la TH, mise en œuvre progressivement depuis 2018, arrive à son terme en 2020. Pour rappel, une baisse de 30% de la taxe d'habitation a été réalisée pour « 80% des contribuables » en 2018, puis de 65% en 2019, et enfin de 100% en 2020.

Entre 2021 et 2023, le produit de la THRP acquitté par les 20 % de foyers restants sera "nationalisé" et affecté au budget de l'État, avec également une suppression progressive pour les contribuables concernés (30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023).

## CALENDRIER SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES



Source : LFI 2018, PLF 2020 et Finance Active

L'année 2020 sera donc la dernière au titre de laquelle les collectivités percevront une taxe d'habitation sur les résidences principales, mais tout pouvoir de taux ou d'assiette sur cet impôt est d'ores et déjà supprimé pour les communes et EPCI.

A partir de 2021, la THRP sera perçue directement par l'Etat qui l'éteindra progressivement pour les 20% de contribuables restant assujettis.

La disparition de la THRP sera compensée par le transfert de :

- pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- pour les EPCI, une fraction de TVA nationale ;
- pour les départements, en compensation de la TFPB, une fraction de TVA nationale.

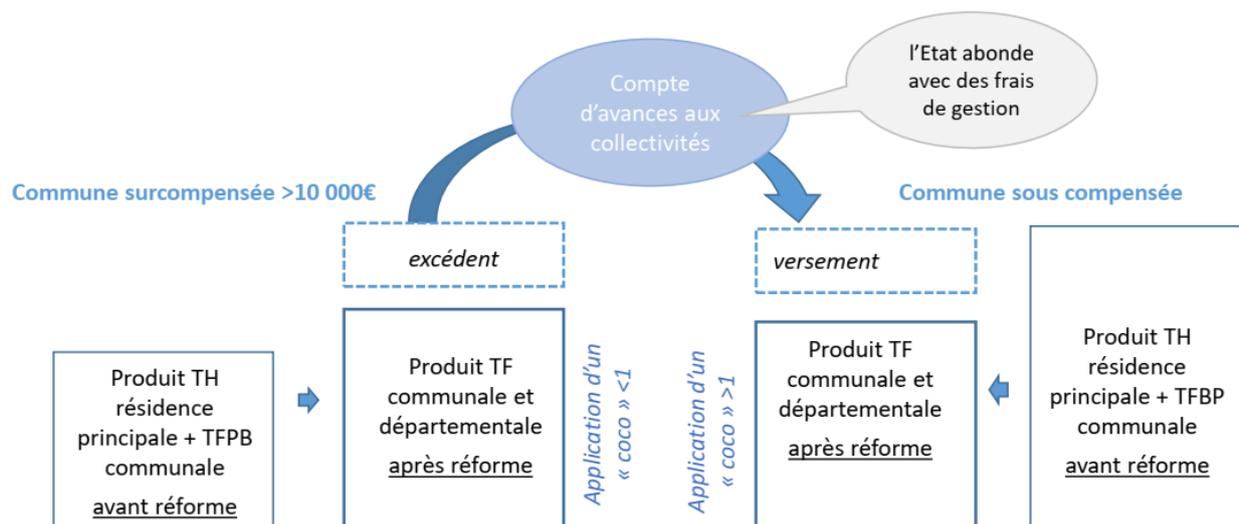
L'Etat s'est engagé à ne pas créer d'impôt nouveau pour les contribuables et à compenser les collectivités « à l'euro près » sur ses ressources propres. A compter de 2021, Le montant de la compensation pour les communes sera établi sur les taux appliqués en 2017 et sur les bases fiscales de 2020, avec l'instauration d'un mécanisme de **coefficient correcteur** (« **co-co** ») pour neutraliser les écarts de compensation.

Ce coefficient résulte du rapport entre les produits fiscaux avant et après réforme. S'il est supérieur à 1, la commune est sous-compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. S'il est inférieur à 1, la commune est surcompensée.

Les surcompensations seront prélevées à la source et reversées aux communes sous-compensées via le compte d'avance.

Pour les communes dont la surcompensation sera inférieure à 10 000 € en 2021, le coefficient correcteur sera de 1. Le gain résultant de la réforme sera ainsi conservé par la commune.

### MECANISME DE COMPENSATION POUR LES COMMUNES – SUPPRESSION DE LA THRP



Par courrier du 30 décembre 2019, la direction générale des finances publiques (DGFIP) a transmis à la Ville de Mons en Baroeul une estimation de ce coefficient correcteur sur la base des données 2018. Ce coefficient a été transmis à titre indicatif car sa valeur définitive sera calculée début 2021. Il sera donc actualisé en fonction de l'évolution du bâti jusqu'en 2020.

La différence entre la TH perdue et le nouveau produit de TFPB s'élève à – 140 536 € pour la commune, qui récupère moins de TFPB qu'elle ne perd de TH. Elle bénéficiera donc d'une compensation de la part de l'Etat.

Données en euros issues d'une simulation en situation 2018

#### Commune de MONS EN BAROEUL (59)

MONS EN BAROEUL	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales 1	Produit de foncier bâti communal	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti (anciennes parts communale et départementale) après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient
	(1)	(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2)/(2+3)	(4)
	3 241 794	2 812 568	6 054 362	3 101 258	5 913 826	1,0237639728	6 054 362

Ce coefficient sera appliqué chaque année au produit de TFPB de la commune en prenant en compte **le dynamisme des bases**. Les recettes obtenues en remplacement de la TH évolueront au rythme de l'évolution de l'assiette foncière locale et chaque commune conservera **la liberté de taux de TF**.

Les conséquences de la suppression de la TH sur les indicateurs de ressources utilisés pour la répartition des dotations d'Etat et des fonds de péréquation (potentiel fiscal, potentiel financier, effort fiscal) devraient intervenir à compter de 2022. Le Gouvernement a ainsi confirmé la nécessité de modifier les indicateurs financiers afin de neutraliser l'impact de cette réforme. Le comité des finances locales (CFL) a organisé le 28 janvier dernier une réunion de travail sur les différents scénarii envisagés avec un rapport gouvernemental qui était attendu d'ici juillet 2020.

Compte tenu de ces différents enjeux et des difficultés financières dont l'ampleur est incertaine pour bon nombre de collectivités locales, l'association des maires de France (AMF) estimant à une vingtaine de milliards d'euros les pertes de recettes pour la période 2020-2020 liées aux conséquences sanitaires et économiques de l'épidémie de COVID-19, le rendez-vous du projet de loi de finances 2021 risque d'être crucial.

## PARTIE 2 – SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE AU 31/12/2019

---

Les orientations budgétaires 2019 définies à l'occasion du ROB 2019 prévoyaient :

- une évolution maximale de 1,2% des dépenses réelles de fonctionnement du compte administratif 2018 au compte administratif 2019 ;
- une évolution minimale de 0,8 % des recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2018 au compte administratif 2019 ;
- un programme d'investissement annuel « record » estimé à 14 M€ (restes à réaliser 2018 compris) ;
- un excédent de 2,85 M€ dégagé au terme de l'exercice 2019 (montant réévalué à 3,05 M€ à l'occasion du vote du budget primitif 2019).

Ces objectifs financiers ont été définis par la commune avec la volonté de maintenir les taux d'imposition locale et de recourir à l'emprunt, uniquement en cas d'opportunité d'acquisitions foncières et dans un contexte de taux d'emprunt très bas.

L'exécution du budget 2019 et la situation financière de la Ville qui en résulte au 31 décembre 2019 font apparaître les principaux éléments suivants :

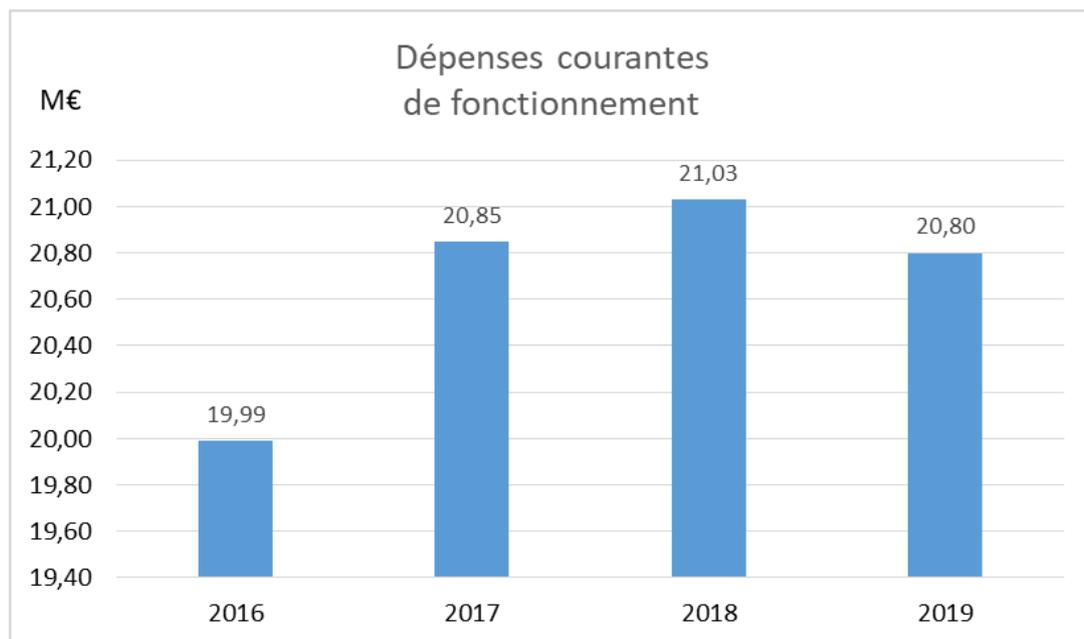
### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses courantes de fonctionnement diminuent de 1,06% par rapport à 2018 alors que les recettes courantes augmentent de 1,54 %. Elles augmentent de manière quasiment équivalente sur la période 2016-2020 (+4,1 % pour les dépenses et +4,2% pour les recettes).

#### A. Les dépenses courantes

Les dépenses « courantes » de fonctionnement s'élèvent à **20,8 M€**, soit une diminution de 223 K€ par rapport à 2018. Elles sont inférieures de 4,5 % aux prévisions budgétaires initiales 2019.

## EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT 2016-2019



Cette baisse constatée en 2019 est principalement liée à la baisse des charges de personnel compte tenu de :

- La suppression en année pleine des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP),
- Le non recrutement d'un emploi de collaborateur de cabinet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- La période de vacance de postes à l'occasion de départs d'agents en cours d'année (mutations, retraite...) et les difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activité (fonctions ressources, police municipale, filière médico-sociale...),
- Le passage à demi-traitement de plusieurs agents suite à des arrêts maladie de longue durée ou des placements en disponibilité d'office.

D'autres diminutions significatives de dépenses ont été enregistrées en 2019 suite à :

- L'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, du nouveau marché de services d'assurances, avec une importante baisse des primes « dommages aux biens » et « responsabilité civile / individuelle accident »,
- Le dégrèvement des taxes foncières 2019 correspondant aux surfaces occupées par la nouvelle crèche municipale « Europe »,
- La suspension de certaines prestations de nettoyage de la voirie pendant la période de restriction d'eau,
- La baisse de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe « Patrimoine Locatif » compte tenu de la résorption du déficit de fonctionnement du budget

annexe liée au transfert d'un certain nombre de charges sur le budget principal de la Ville (frais d'entretien, d'électricité et de chauffage des salles municipales, charges de copropriété des cellules non commerciales de la Galerie Europe) et à l'augmentation des recettes locatives.

Les dépenses de personnel demeurent le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la Ville. Représentant 65 % des dépenses de fonctionnement, elles atteignent **13,5 M€** en 2019 (- 1,4% par rapport à 2018).

## Evolution des dépenses de personnel et des effectifs :

### EVOLUTION DES DEPENSES TOTALES DE PERSONNEL 2016-2019

	2016	2017	2018	2019
Dépenses de personnel	13,49 M€	14,01 M€	14,05 M€	13,84 M€

### REMUNERATION DU PERSONNEL 2016-2019

Rémunération des titulaires et stagiaires	2016	2017	2018	2019
Montant total annuel brut	6 993 161 €	7 260 675 €	7 304 771 €	7 294 360 €
Rémunération des contractuels sur emplois vacants + remplaçants	2016	2017	2018	2019
Montant total annuel brut	590 339 €	622 508 €	588 722 €	685 403 €

### STRUCTURE DES EFFECTIFS 2016-2019

Effectifs en personnes physiques	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Titulaires et stagiaires	328	324	322	320
<i>dont titulaires et stagiaires mis à disposition du CCAS et des structures d'accueil pour PA</i>	54	55	55	45
CDD et CDI sur emplois vacants	19	21	19	13
Vacataires (ALSH, Pause méridienne, Etudes surveillées, NAP) et agents remplaçants	217	232	217	201
Contrats aidés	10	3	3	3
Apprentis	3	1	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>577</b>	<b>581</b>	<b>561</b>	<b>539</b>

La grande majorité des agents de la Ville sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique. 96 % des agents sur postes permanents sont statutaires (pourcentage en hausse depuis plusieurs années).

La diminution du nombre d'agents contractuels sur postes permanents s'explique par le recrutement par principe de fonctionnaires sur les postes vacants. La diminution du

nombre d'agents vacataires est quant à elle principalement liée à l'arrêt des nouvelles activités périscolaires (NAP).

Le nombre d'agents mis à disposition du CCAS et des structures d'accueil pour personnes âgées est également en diminution (- 10 en 2019) car les nouveaux recrutements et les stagiarisations de personnels titulaires sont assurés directement par le C.C.A.S et les structures d'accueil pour personnes âgées. Les effectifs ainsi que les dépenses de personnel titulaire supportées par le budget Ville sont donc en diminution à proportion des départs et remplacements de personnel titulaire.

Il existe enfin une problématique de consolidation des effectifs dans les secteurs en tension tels que la police municipale, le secteur médico-social, les ressources humaines et les finances en raison du manque de candidats correspondant à ces profils de postes et du turn-over important sur ces métiers.

### **Avantages en nature et prestations sociales :**

Des avantages en nature logements sont concédés à certains agents municipaux en fonction de la nature de leurs missions et dans le respect de la réglementation en vigueur et des délibérations adoptées en conseil municipal.

D'autre part, les agents bénéficient :

- de la participation à la complémentaire santé de 15 € par mois (80 agents en 2019 pour un montant total de 13,9 K€),
- du remboursement des frais de déplacement domicile-travail à 50 % (69 agents en 2019 pour un montant total de 19,4 K€),
- de prestations sociales par l'adhésion de la Ville à Plurelya (accès à des prestations pour différents moments de la vie pouvant être soumises à la tranche d'imposition de l'agent : vacances, mariage/PACS, arrivée d'un enfant, rentrée scolaire...)

### **Temps de travail :**

Le temps de travail annuel des agents de la Ville de Mons en Barœul est de 1 590 heures car les 2 jours de fractionnement sont accordés à l'ensemble du personnel municipal.

Dans la majorité des cas, le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures sur 5 jours. Certains services, compte tenu de l'organisation de leurs missions et des amplitudes d'ouverture aux usagers, ont un cycle hebdomadaire spécifique :

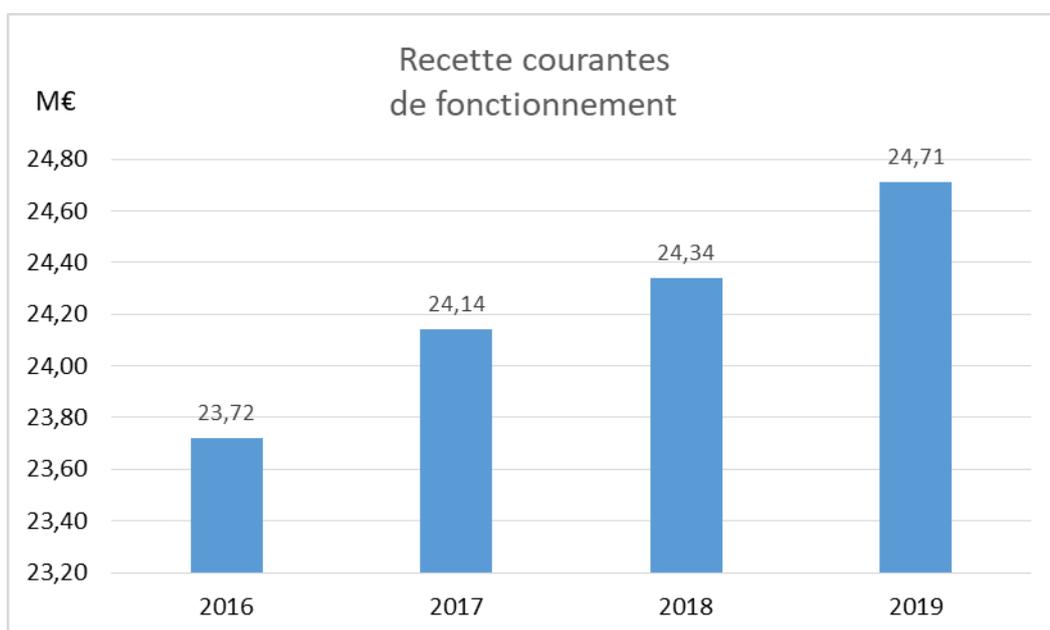
- le temps de travail du personnel de l'Hôtel de Ville est réparti sur 4,5 jours (la mairie étant ouverte du lundi matin au samedi matin, les agents ont un jour ou deux demi-journées de repos dans la semaine),
- le service espaces verts voirie a un cycle saisonnier de 32h30 en hiver et de 36h15 en été, sur 5 jours du lundi au vendredi,

- les agents de la piscine ont un cycle sur deux semaines car ils travaillent un week-end sur deux,
- les agents de la police municipale travaillent par roulements de 7 heures.

## B. Les recettes courantes

Les recettes de fonctionnement, hors produits exceptionnels, s'élèvent à **24,71 M€** en 2019, soit une augmentation de 374 K€ par rapport à 2018. Elles sont supérieures de 0,70 % aux prévisions budgétaires initiales 2019.

### EVOLUTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT 2016-2019



Cette hausse des recettes est à nouveau portée par l'évolution favorable des dotations de péréquation, mais aussi de la fiscalité compte tenu de l'augmentation et de la revalorisation forfaitaire des bases des taxes ménages.

## EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTES

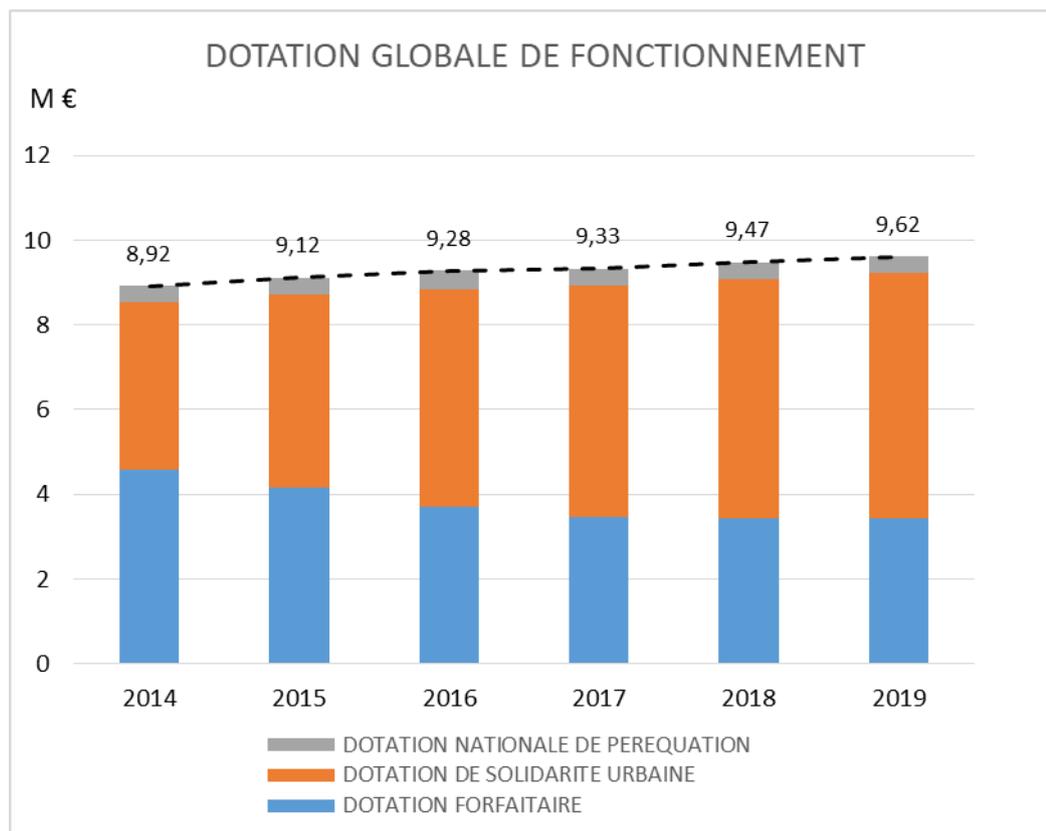
		2018	2019	Ecart 2018/2019
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 431 448	3 417 308	-14 140
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 647 522	5 803 622	156 100
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	395 656	399 917	4 261
	FNGIR	656	657	1
	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>9 475 282</b>	<b>9 621 504</b>	<b>146 222</b>
	COMPENSATION POUR PERTE TA	198	299	101
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	60 232	61 726	1 494
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	609 840	646 374	36 534
	<b>IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>670 270</b>	<b>708 399</b>	<b>38 129</b>
<b>TOTAL ETAT</b>	<b>10 145 552</b>	<b>10 329 903</b>	<b>184 351</b>	
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	0
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	404 397	403 590	-807
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCO. ET COM.	416 049	323 354	-92 695
	<b>TOTAL MEL</b>	<b>2 903 374</b>	<b>2 809 872</b>	<b>-93 502</b>
DEPARTEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TP	61 191	79 548	18 357
	<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>61 191</b>	<b>79 548</b>	<b>18 357</b>
MENAGES	TAXE HABITATION (y compris rôles sup.)	2 713 011	2 822 495	109 484
	TAXE FONCIERE BATI (y compris rôles sup.)	2 856 492	2 911 733	55 241
	TAXE FONCIERE NON BATI	9 727	9 981	254
	<b>TOTAL MENAGES</b>	<b>5 579 230</b>	<b>5 744 209</b>	<b>164 979</b>
DIVERS	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 736	4 856	120
	DROITS DE MUTATION	507 035	593 511	86 476
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	172 508	162 428	-10 080
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	25 134	27 389	2 255
	<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>709 413</b>	<b>788 184</b>	<b>78 771</b>
<b>TOTAL</b>		<b>19 398 760</b>	<b>19 751 716</b>	<b>352 956</b>

### 1. Les dotations et participations :

Au niveau des principales dotations, la **dotation forfaitaire** a diminué de 14 K€ en 2019 sous l'effet de la baisse de la population monsoise. Cette diminution est à nouveau plus que compensée à Mons en Baroeul par l'augmentation des dotations de péréquation : la **dotation de solidarité urbaine** (+156 K€) et la **dotation nationale de péréquation** (+4 K€).

Au total la DGF atteint ainsi 9,62 M€ en 2019 soit 38,93 % des recettes courantes de fonctionnement de la Ville (part identique en 2018).

## EVOLUTION DE LA DGF 2014-2019



Les dotations communautaires sont globalement conformes aux prévisions budgétaires 2019 :

- Après une bonification exceptionnelle du **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** en 2018, lié à un calcul dérogatoire du coefficient d'intégration fiscal (CIF) de la MEL suite à une fusion d'intercommunalité, le montant attribué à la Ville au titre de la répartition 2019 s'élève à 323 K€, soit – 93 K€ par rapport à 2018 et -10 K€ par rapport à 2017.
- L'**attribution de compensation** (2,08 M€) est identique au montant versé en 2018 et la **dotation de solidarité communautaire** (404 K€) baisse de 0,8 K€.

## 2. La fiscalité

Le produit total des trois taxes ménages (5,74 M€), rôles complémentaires et supplémentaires compris, est en hausse de 2,96% en 2019 et les compensations fiscales (708 K€) de 5,69 %.

## EVOLUTION DES PRODUITS D'IMPOSITION LOCALE 2017-2019

	2017	2018	2019
Produit taxe habitation (TH)	2 658 264 €	2 691 222 €	2 796 682 €
Rôles complémentaires	7 849 €	11 263 €	8 496 €
Rôles supplémentaires	16 356 €	10 526 €	17 317 €
<b>TOTAL TH</b>	<b>2 682 469 €</b>	<b>2 713 011 €</b>	<b>2 822 495 €</b>
		+ 1,14%	+ 4,04%
Produit taxe foncier bâti (TFB)	2 747 111 €	2 812 696 €	2 911 477 €
Rôles complémentaires		21 787 €	256 €
Rôles supplémentaires	89 €	22 009 €	
<b>TOTAL TFB</b>	<b>2 747 200 €</b>	<b>2 856 492 €</b>	<b>2 911 733 €</b>
		+ 3,98%	+ 1,93%
Produit taxe foncier non bâti (TFNB)	11 120 €	9 727 €	9 981 €
<b>TOTAL TFNB</b>	<b>11 120 €</b>	<b>9 727 €</b>	<b>9 981 €</b>
		-12,53%	+ 2,61%
<b>TOTAL</b>	<b>5 440 789 €</b>	<b>5 579 230 €</b>	<b>5 744 209 €</b>
		+ 2,54%	+ 2,96%

De la même manière qu'en 2018, la Ville a perçu en 2019 l'intégralité du produit issu de la taxe d'habitation. Le dégrèvement des impositions liées à la suppression progressive de la TH sur les résidences principales pour « 80 % des contribuables » (suppression de 65% de cette taxe en 2019) a été pris en charge en totalité par l'Etat.

L'augmentation du produit des impôts locaux est liée à l'augmentation des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties (dont l'augmentation automatique des valeurs locatives en fonction de l'inflation constatée en N-1 soit 1,2 %). Le produit total des impôts ménage représente ainsi 23,25 % des recettes de fonctionnement 2019 de la Ville.

Le produit des autres taxes (788 K€) est en hausse de 11,1 % en 2019 compte tenu de la reprise des mutations à titre onéreux sur le territoire. Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADE) augmente de 86 K€ par rapport à 2018.

### 3. Les autres recettes

Globalement, le niveau des autres recettes courantes est stable en 2019. Il s'élève à **4,93 M€** (+0,2 % par rapport à 2018).

Ces recettes correspondent principalement à la participation financière des usagers aux services tarifés de la commune (restauration scolaire, garderie, ALSH, crèche, piscine, école de musique, bibliothèque...), aux participations financières de partenaires tels que la CAF, la MEL ...) pour le fonctionnement de services et aux remboursements de charges de personnel par le CCAS et les structures d'accueil pour personnes âgées pour le personnel mis à disposition par la Ville.

Les principales diminutions, liées à l'arrêt des NAP (financées en partie par l'Etat) et à la baisse du montant du remboursement par le CCAS et les structures d'accueil pour personnes âgées des salaires du personnel mis à disposition par la Ville, ont été compensées par le versement a posteriori de la participation 2018 de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse (CEJ).

### C. Les dépenses et recettes exceptionnelles

Le montant des dépenses exceptionnelles de fonctionnement 2019 s'élève à **26 K€** et correspond à deux projets spécifiques identifiés à l'occasion du vote du budget primitif 2019, à savoir le partenariat avec l'association LILLE3000 pour l'organisation des événements culturels d'Eldorado (22 K€), et le partenariat avec Boutique Gestion Espace (BGE) Hauts de France dans le cadre du dispositif « Mon Commerc'en Test » destiné à redynamiser les centres villes (acompte de 4 K€).

Le montant total des recettes exceptionnelles s'élève quant à lui à **1,5 M€** en 2019. Il correspond principalement au produit de la dotation politique de la ville (1,4 M€). La Ville a encaissé en 2019 plusieurs acomptes et soldes de DPV pour les opérations de construction de la Maison du Projet/Le Lien, aménagement des cellules commerciales de la Galerie Europe, relocalisation de la Mission Locale et du Point d'Information Jeunesse, création d'un skate park, reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard, et rénovation des écoles De Gaulle et Montaigne.

### D. Le bilan de fonctionnement

L'épargne de gestion dégagée par la Ville en 2019 au titre des dépenses et recettes courantes de fonctionnement s'élève à **3,91 M€**. Elle augmente de 0,6 M€ par rapport à 2018.

#### EVOLUTION DE L'EPARGNE SUR OPERATIONS COURANTES 2016-2019 (en M€)

	2016	2017	2018	2019	Moyenne 2016-2019
Dépenses courantes	19,99	20,85	21,03	20,80	20,67
Recettes courantes	23,72	24,14	24,34	24,71	24,23
<b>Epargne</b>	<b>3,73</b>	<b>3,29</b>	<b>3,31</b>	<b>3,91</b>	<b>3,56</b>

Hors reprise de l'excédent antérieur cumulé en fonctionnement (7,78 M€), l'épargne totale dégagée sur les opérations réelles de fonctionnement 2019 (y compris opérations exceptionnelles) s'élève à **5,38 M€**.

#### BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

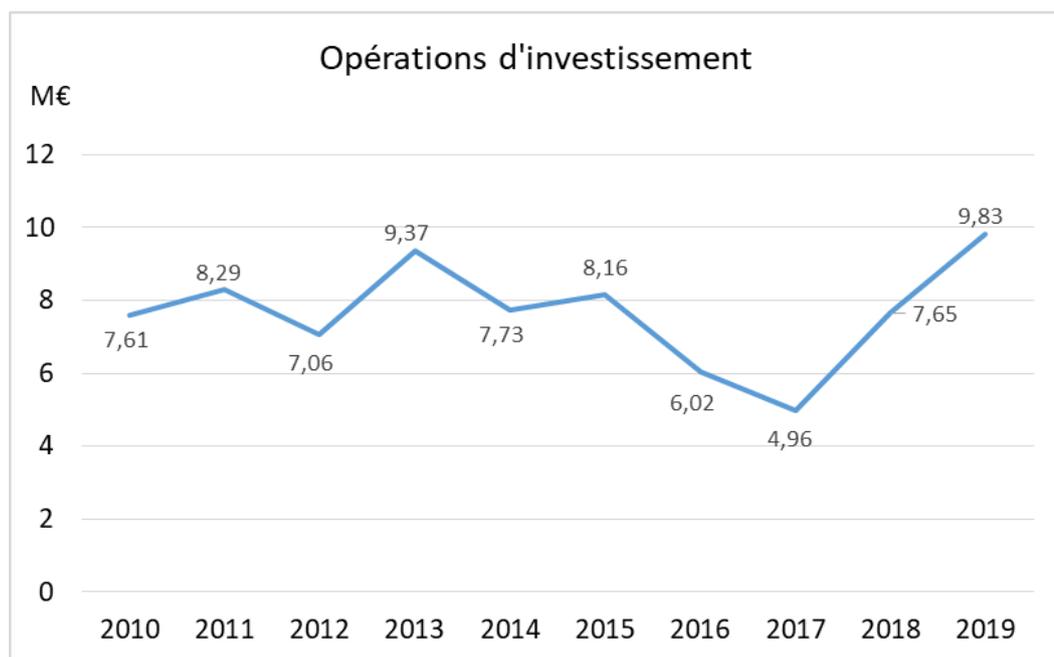
	DEPENSES	RECETTES
Charges et recettes ventilées	20,80	4,93
FCTVA		0,03
Dotations (hors DPV)		9,62
Impôts et taxes		10,13
<i>Sous total opérations courantes</i>	<i>20,80</i>	<i>24,71</i>
<b>Solde intermédiaire - Epargne de gestion 2019</b>		<b>3,91 M€</b>
Dotation Politique de la Ville		1,43
Autres charges et produits exceptionnels	0,03	0,07
<i>Sous total opérations exceptionnelles</i>	<i>0,03</i>	<i>1,50</i>
<b>Total épargne nette 2019</b>		<b>5,38 M€</b>

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Conformément aux perspectives pluriannuelles d'investissement établies par la Ville, ses dépenses d'équipement ont fortement augmenté pour la deuxième année consécutive. Elles atteignent **9,83 M€** en 2019 (+ 28,44 % par rapport à 2018).

Les recettes s'élèvent quant à elles à 1,98 M€ (3,40 M€ avec intégration des recettes liées à la DPV).

#### EVOLUTION DES DEPENSES DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2010-2019



Les principaux programmes d'investissement, « consommateurs de crédits » en 2019, sont les suivants :

Opérations d'Investissement	Montant réalisé 2019
Construction d'une nouvelle crèche municipale	1 828 K€
Rénovation de l'école Montaigne	1 759 K€
Rénovation des vestiaires du Stade M. Bernard	1 360 K€
Construction du restaurant scolaire Jean Zay	539 K€
Démolition de la résidence Van Der Meersch	444 K€
Acquisitions immobilières	439 K€
Extension du système de vidéo protection	415 K€
Mise aux normes d'accessibilité (AD'AP) de bâtiments communaux	291 K€
Effacement des réseaux rue Jean Jaurès	265 K€
Des cours aux jardins d'écoles Concorde et Renaissance	256 K€
Rénovation de l'école De Gaulle	252 K€
Rénovation du centre social Imagine	131 K€
Etudes et AMO rénovation thermique de l'Hôtel de Ville	97 K€
Reprise de concessions au cimetière	92 K€
Rénovation de la salle Vauban	72 K€
Travaux éclairage public rue Marcel Pinchon	68 K€
Valorisation transformateurs électriques	49 K€
Etudes et AMO mise en sécurité du Fort	58 K€
Solde VEFA Maison du Projet	57 K€

Ces investissements ont été réalisés sans recourir à l'emprunt, avec un prélèvement sur le fonds de roulement. Ce mode de pré-financement des investissements est un invariant de la gestion budgétaire Monsoise depuis plus de quarante ans. Cette pratique est une alternative à celle pratiquée à l'ordinaire par les collectivités : le post-financement précédé par l'emprunt. Ces deux modalités nourrissent leur propre reconduction dans le temps. Ainsi de façon quasi-parallèle, dans le période de baisse de l'investissement d'un côté on observe une baisse de l'encours de dette et de l'autre une majoration du "fonds de roulement".

Hors reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé affecté en section d'investissement en 2019 (+3,42 M€) et du déficit antérieur d'investissement reporté (-2,95 M€), le besoin de financement des opérations d'investissement réalisées en 2019 s'élève à **7,85 M€**.

#### BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2019

	DEPENSES	RECETTES
Opérations d'investissement	9,83 M€	1,98 M€
<b>Besoin (-) de financement</b>		<b>- 7,85 M€</b>

### III. LE BILAN GLOBAL 2019

En ce qui concerne les opérations réelles, la section de fonctionnement présente un solde prévisionnel excédentaire de 5,38 M€ et la section d'investissement un solde déficitaire de 7,85 M€. L'exercice 2019 repris de manière isolée présente ainsi un **solde total déficitaire de 2,48 M€** (hors restes à réaliser en investissement).

En reprenant les résultats antérieurs cumulés (7,78 M€ en fonctionnement et – 2,95 M€ en investissement), ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé affecté pour les besoins d'investissement 2019 (3,74 M€), le résultat cumulé prévisionnel de l'exercice 2019 présente un **solde excédentaire de 6,1 M€** (hors restes à réaliser en investissement).

#### BILAN GLOBAL 2019

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	20 829 778,16	9 831 411,09	30 661 189,25
Titres émis	26 206 949,35	1 977 978,52	28 184 927,87
<i>Sous total opérations réelles</i>	<i>5 377 171,19</i>	<i>-7 853 432,57</i>	<i>-2 476 261,38</i>
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	<i>-689 490,49</i>	<i>689 490,49</i>	<i>0,00</i>
<b>Résultat de l'exercice isolé</b>	<b>4 687 680,70</b>	<b>-7 163 942,08</b>	<b>-2 476 261,38</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé		3 743 163,04	3 743 163,04
Résultat antérieur reporté	7 778 793,54	-2 948 131,74	4 830 661,80
Reprise résultats SI gens du voyage	1 033,00		1 033,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>12 467 507,24</b>	<b>-6 368 910,78</b>	<b>6 098 596,46</b>

La situation financière de la Ville est donc plus favorable que celle anticipée à l'occasion des prévisions budgétaires initiales 2019. L'excédent cumulé en fin d'exercice 2019 est supérieur de 3 M€ aux perspectives compte tenu de la baisse des dépenses de fonctionnement constatée en 2019 et des décalages de commencement ou d'exécution de plusieurs opérations d'investissement (reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard, aménagement de la Place Vauban, dépollution du terrain situé sur le site « Ile de France », acquisitions foncières rue du Général De Gaulle...) ou du temps nécessaire à la clôture administrative et financière de grosses opérations (rénovation de l'école Montaigne, création de la crèche municipale dans la Galerie Europe).

# PARTIE 3 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

---

## I. LES PERSPECTIVES 2020 EN FONCTIONNEMENT

Le projet de budget 2020 a été revisité ces dernières semaines afin d'intégrer les impacts financiers pour la Ville de la gestion de l'épidémie de COVID-19 et de la période de confinement. Ces impacts sont limités en termes d'équilibre budgétaire global, la diminution prévisionnelle des dépenses liée à la fermeture des équipements publics compensant les dépenses exceptionnelles que la Ville a dû engager ou engagera dans l'année pour l'achat de matériels et produits de protection (masques, gel hydro alcoolique...), et le versement d'aides aux personnes vulnérables ou de primes au personnel. L'impact total sur les dépenses de fonctionnement 2020 anticipe une légère baisse prévisionnelle de 12 K€ par rapport aux estimations budgétaires initiales.

La baisse totale des recettes courantes de fonctionnement de la Ville par rapport aux prévisions budgétaires 2020 initiales est quant à elle estimée à 74 K€, la diminution des recettes de tarification des services et équipements publics compte tenu de leur fermeture étant compensée pour partie par des participations prévisionnelles de la CAF et par la participation annoncée de l'Etat pour l'achat des masques de protection individuelle.

L'impact global de la gestion de cette crise par la Ville est donc estimé à 62 K€ en 2020, impact très limité d'un point de vue budgétaire pour Mons en Baroeul compte tenu de la structuration de ses recettes de fonctionnement et de la part que représentent les dotations et participations de l'Etat. Celles-ci augmentent en effet une nouvelle fois en 2020 sous l'effet dynamique de la Dotation de solidarité urbaine (DSU).

### A. Les dépenses

#### 1. Les charges de personnel :

Les dépenses de personnel devraient être globalement stables par rapport aux prévisions budgétaires 2019.

Elles seront impactées par :

- la poursuite de l'application du Protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) estimée à 50 K€ en 2020 ;
- l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 0,5% soit 61 K€ ;
- le coût en année pleine de la mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> phase du projet d'établissement de l'école de musique et de la création d'un poste supplémentaire à la direction des ressources humaines ;

- l'organisation des élections municipales.

Ces hausses seront atténuées en partie par :

- le départ d'agents titulaires qui étaient mis à disposition du CCAS et des structures d'accueil pour personnes âgées (leur remplacement étant imputé sur le budget du CCAS et des établissements) ;
- des vacances d'emplois suite aux départs de titulaires ou à l'absence de titulaires en maladie de longue maladie ou de longue durée dont les remplacements sont en cours ou prévus en 2020 ;
- le passage à demi-traitement de plusieurs agents en congé de longue maladie ou de longue durée, remplacés en 2019 ;
- une régularisation de la situation d'un agent en 2019 ayant eu impact budgétaire important (reconnaissance rétroactive en maladie professionnelle de congés longue maladie et disponibilité d'office).

Les salaires des agents fonctionnaires et contractuels de la Ville ayant été maintenus en totalité pendant la période de confinement (sur la durée des contrats établis avant la crise), les impacts de la gestion de l'épidémie de COVID-19 sur les dépenses de personnel concernent essentiellement le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents municipaux. Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 permet en effet le versement d'une prime exceptionnelle dans la fonction publique territoriale aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à 1 000€ exonérés d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales. Ses modalités d'attribution seront définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale dans la limite du plafond. Les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versements seront déterminés par l'autorité territoriale.

Cette dépense « exceptionnelle » dont l'enveloppe est estimée dans un premier temps à environ 36 K€. Parallèlement on observe une diminution quasiment équivalente des charges de personnel du service jeunesse compte tenu de l'annulation des ALSH du mois d'avril. L'effet sur la fréquentation estivale des Accueils Collectifs de Mineurs étant difficilement appréhendable, les prévisions ont été établies sur la base d'effectifs comparables à ceux de 2019.

Le versement d'une prime exceptionnelle aux personnels mis à disposition du C.C.A.S. et des structures d'accueils pour personnes âgées (EHPAD des Bruyères, Foyer Logement des Cèdres et SSIAD) ainsi que le montant des heures supplémentaires réalisées pour la gestion de cette crise sanitaire seront quant à eux remboursés à la Ville par les budgets des structures. Les impacts sur les budgets de ces structures, possiblement atténués par des mesures ciblées des organes de financement de celles-ci, devront être mesurés une fois leurs modalités de mise en œuvre clairement explicitées.

L'évolution prévisionnelle des effectifs en 2020 est liée aux recrutements en cours ou à venir sur les postes vacants suite aux départs d'agents (mutations, retraites, disponibilités...) et au remplacement d'agents en détachement, congé maternité, parental, de longue maladie ou de longue durée...

Des incertitudes liées aux réformes réglementaires rendent de plus en plus difficile la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et la réalisation des prévisions d'évolution. En effet, la difficulté des agents à anticiper les modifications sur leurs conditions de départ en retraite se traduit par de grandes incertitudes pour la ville à déterminer le nombre de départs en retraite réel pour les années à venir. Il existe également une problématique de stabilisation des effectifs dans certains secteurs en tension évoqués en supra (sécurité, médico-social, ressources humaines, finances).

## **2. Les autres dépenses**

Les autres dépenses de fonctionnement devraient également être globalement stables en 2020 compte tenu des compensations entre les hausses et les baisses.

Les augmentations prévisionnelles des dépenses concernent :

- l'ouverture de la nouvelle crèche municipale en février 2020. Les dépenses de fonctionnement de ce nouvel équipement, géré par un marché de prestation de service, sont estimées à 109 K€ en 2020 et seront compensées pour leur majeure partie par la perception des participations de la CAF en N+1. Les effets comptables de l'interruption de l'accueil seront mesurés lors de l'exercice 2021,
- la hausse des coûts de fourniture d'électricité des bâtiments communaux et de la maintenance des équipements de vidéoprotection,
- les dépenses exceptionnelles d'acquisition de masques de protection individuelle pour la population et pour le personnel municipal ou de fournitures pour leur confection par des bénévoles (tissu, élastiques) et les dépenses d'affranchissement et de fournitures d'enveloppes pour leur distribution. Le montant total de ces frais liés à l'épidémie de COVID-19 sont estimés à 152 K€.
- une augmentation exceptionnelle de 134 K€ de la subvention prévisionnelle 2020 versée par la Ville au C.C.A.S. pour le financement d'actions à destination des familles monsoises rencontrant des difficultés accentuées par la crise sanitaire et les mesures de confinement : distribution de chèques d'accompagnement personnalisés aux familles dont les enfants fréquentaient habituellement la restauration scolaire (familles qui bénéficient de la tarification des tranches 1 à 5 de la restauration municipale), attribution d'une aide financière supplémentaire exceptionnelle de 100 € aux bénéficiaires de l'Allocation Municipale d'Habitation (A.M.H), livraison de collations pour le soir

aux personnes ayant recours à la livraison de repas à domicile, distribution de colis alimentaires et de produits de première nécessité...

Les baisses prévisionnelles des dépenses concernent :

- les coûts de fonctionnement des équipements et services publics fermés pendant la période du confinement (crèches, écoles, cantines, halte-Garderie, garderies, Maison de la Petite Enfance, bibliothèque, école de musique, salles de spectacles Allende et Trait d'Union, piscine, salles de sports, la Maison du Projet Le Lien...),
- l'annulation des ALSH d'avril, le report de classes de découverte sur l'année scolaire 2020-2021, la suppression de spectacles, d'événements, de fêtes et de manifestations protocolaires...

Le montant total de ces baisses de dépenses de fonctionnement par rapport aux prévisions budgétaires initiales 2020 est estimé à 273 K€.

## B. Les recettes

### 1. Les dotations et participations :

Suite à la notification des dotations 2020 à la date de présentation du présent rapport d'orientation budgétaire et les dispositions de la loi de finances 2020 présentées en Partie 1 du présent rapport, le budget 2020 a été élaboré sur les bases suivantes :

- une légère diminution de la **dotation forfaitaire** (DF) liée à une nouvelle baisse de la population monsoise. Le montant de la DF 2020 s'élève ainsi à 3,41 M€ (-11 K€),
- une augmentation de la **dotation de solidarité urbaine** (DSU) dont le montant 2020 s'élève à 5,96 M€ (+154 K€ par rapport à 2019),
- une stabilité de la **dotation nationale de péréquation** (DNP) 2020 qui s'élève à 401 K€ (+1 K€ par rapport à 2019).

Les trois composantes de la DGF enregistrent donc une augmentation totale de 144 K€ en 2020.

Le **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est un dispositif de péréquation horizontale. La prévision 2020 correspond à une stabilité du montant reversé par la MEL en 2019 soit 320 K€.

Le Conseil Métropolitain a par ailleurs délibéré le 13 décembre 2019 les montants 2020 des deux dotations attribuées par la MEL :

- l'**attribution de compensation** (AC) est maintenue à 2 082 928 € ;
- la **dotation de solidarité communautaire** (DSC) diminue de 0,3% et atteint 402 382 €.

## 2. La fiscalité :

La loi de finances 2020 porte également, comme présentée en Partie 1, réforme de la fiscalité locale avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) entre 2020 et 2023. L'année 2020 sera la dernière année de perception par la commune de la THRP et une dernière revalorisation des bases d'imposition de cette taxe est prévue à 0,9 %, alors qu'elles étaient revalorisées automatiquement les années précédentes à proportion du taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en année N-1, soit 1,2 % de novembre 2018 à novembre 2019. La majoration forfaitaire est donc atténuée en 2020 pour les bases de THRP alors que la revalorisation automatique est maintenue pour les bases des taxes foncières sur le bâti et le non bâti (1,2 %).

Le budget 2020 s'équilibrera en maintenant les taux d'imposition communaux (taux des taxes foncières, le taux de taxe d'habitation sur les résidences principales étant gelé dès 2020).

Suite à la notification des bases d'imposition 2020 par les services fiscaux, l'évolution du produit prévisionnel des trois taxes ménages par rapport à 2019 s'élève à 0,81 % pour la taxe d'habitation et à 1,57% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (hors rôles supplémentaires 2019) soit une augmentation du produit total de 50 K€.

Concernant les autres produits fiscaux :

- les droits de mutation à titres onéreux sont très fluctuants car ils dépendent de l'activité immobilière. Compte tenu du niveau de la recette constatée en 2019, liée aux nombreuses transactions sur le territoire dans un contexte de taux d'emprunt très bas, le montant du produit de cette taxe peut être estimé, sans prendre de risque important, à 530 K€ pour 2020.

Les DMTO pourraient néanmoins accuser une chute plus importante par rapport à 2019 car les agences immobilières ont été fermées pendant la durée du confinement lié à l'épidémie de COVID-19, mais aussi parce que les sorties de crise se caractérisent souvent par un accroissement des niveaux d'épargne de précaution, au détriment des investissements à moyen et long terme.

## EVOLUTION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION 2014-2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne 2014-2019
TADE	365 K€	444 K€	450 K€	627 K€	507 K€	593 K€	498 K€

- les produits de la taxe pylônes, de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) et de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) devraient quant à eux être stables en 2020.

### C. Le cadrage budgétaire 2020

Compte tenu des perspectives revisitées en fonctionnement, le projet de budget 2020 dégage un **autofinancement prévisionnel de plus de 3 millions d'euros** (recettes ordinaires – dépenses ordinaires de fonctionnement).

Cet autofinancement annuel et l'excédent reporté des années antérieures permettent un niveau d'investissement important conformément aux orientations et perspectives d'équipement définies par la majorité municipale pour les années à venir.

## II. LES PERSPECTIVES 2020 EN INVESTISSEMENT

Depuis 2018, la ville s'est engagée dans une dynamique de relance forte de l'investissement avec la réalisation d'importantes opérations d'équipement et la finalisation de la composition du programme monsois de l'ANRU 2. Le conventionnement avec l'Etat de décembre 2019 engage la ville pour la durée du mandat 2020-2026 et les années suivantes.

L'épidémie du COVID-19 et les mesures de confinement ont néanmoins eu un impact important sur les calendriers d'exécution et d'engagement des chantiers planifiés par la Ville. Si la plupart des opérations a été relancée, le programme d'équipement 2020, encore évalué à 11,2 M€ en dépenses en janvier dernier (hors reports 2019), est finalement réestimé à 9,2 M€.

Il comprend :

- des **travaux du programme de maintenance** (investissement « ordinaire » sur le patrimoine bâti et non-bâti de la Ville et mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap) ;
- des **travaux du programme de rénovation urbaine** (opérations de l'ANRU 2 et études),

- des **travaux du programme d'équipement** (opérations qui ne sont pas inscrites au NPRU et qui ne relèvent pas de la maintenance),
- des **acquisitions foncières**.

## A. Le programme d'investissement 2020

Le programme 2020 redéfini ces dernières semaines se décline, pour les principales opérations, de la manière suivante :

Objet	Réalisé avant 2020	Prévisionnel 2020 (Dont RAR 2019)	Prévisionnel après 2020	TOTAL OPERATION
<b>AMENAGEMENT CENTRE SOCIAL IMAGINE</b>				
<i>Dépenses</i>	131 K€	351 K€	- €	<b>482 K€</b>
<i>Recettes (y compris DPV)</i>	- €	211 K€	- €	<b>211 K€</b>
<b>RENOVATION THERMIQUE HOTEL DE VILLE</b>				
<i>Dépenses</i>	97 K€	431 K€	4 344 K€	<b>4 872 K€</b>
<i>Recettes</i>	- €	- €	2 172 K€	<b>2 172 K€</b>
<b>RENOVATION ECOLE ET CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA PAIX</b>				
<i>Dépenses</i>	42 K€	588 K€	2 649 K€	<b>3 279 K€</b>
<i>Recettes</i>	- €	- €	300 K€	<b>300 K€</b>
<b>RECONSTRUCTION VESTIAIRES STADE M. BERNARD</b>				
<i>Dépenses</i>	1 421 K€	455 K€	- €	<b>1 876 K€</b>
<i>Recettes (y compris DPV)</i>	322 K€	484 K€	- €	<b>806 K€</b>
<b>RENOVATION STADE FELIX PELTIER - 1ERE PHASE</b>				
<i>Dépenses</i>	14 K€	477 K€	2 944 K€	<b>3 435 K€</b>
<i>Recettes (y compris DPV)</i>	- €	360 K€	1 930 K€	<b>2 290 K€</b>
<b>CONSTRUCTION NOUVELLE CRECHE EUROPE (NPRU)</b>				
<i>Dépenses</i>	1 882 K€	741 K€	- €	<b>2 623 K€</b>
<i>Recettes</i>	19 K€	958 K€	151 K€	<b>1 128 K€</b>
<b>RENOVATION CRECHE LAMARTINE (NPRU)</b>				
<i>Dépenses</i>	- €	225 K€	745 K€	<b>970 K€</b>
<i>Recettes (y compris DPV)</i>	- €	95 K€	552 K€	<b>647 K€</b>
<b>AMENAGEMENT DES ABORDS DU GALION</b>				
<i>Dépenses</i>	- €	344 K€	153 K€	<b>497 K€</b>
<i>Recettes (y compris DPV)</i>	- €	92 K€	214 K€	<b>306 K€</b>
<b>AMENAGEMENT PLACE VAUBAN</b>				
<i>Dépenses</i>	74 K€	1 356 K€	448 K€	<b>1 804 K€</b>
<i>Recettes (y compris DPV)</i>	- €	146 K€	219 K€	<b>365 K€</b>
<b>AMENAGEMENT CELLULES GALERIE EUROPE (NPRU)</b>				
<i>Dépenses</i>	- €	133 K€	984 K€	<b>1 117 K€</b>
<i>Recettes</i>	- €	- €	750 K€	<b>750 K€</b>

La participation de la Ville aux travaux de sécurisation incendie de la Galerie Europe, en tant que propriétaire de plusieurs locaux, est prévue dès 2020 pour un montant de :

- 83 K€ sur le budget Ville,
- 54 K€ sur le budget annexe « patrimoine locatif » (pour les cellules commerciales).

Ces montants correspondent à un tiers de la participation financière totale de la Ville, les deux tiers restants étant programmés en 2021.

Il est par ailleurs prévu une enveloppe de 1,13 M€ pour des acquisitions immobilières, notamment pour saisir des opportunités foncières nécessaires à la mise en œuvre de nouveaux projets de long terme.

L'enveloppe pour les travaux de maintenance du patrimoine bâti et non bâti de la Ville est quant à elle reconduite mais pour un montant revalorisé à **1,6 M€**. Elle intègre la poursuite des travaux de mise aux normes d'accessibilité (Ad'Ap) des bâtiments communaux :

- salles municipales Trocadéro et Franciscaïnes,
- école Perrault,
- restaurant scolaire Léo Lagrange,
- salle des sports Léo Lagrange.

## B. Le besoin de financement 2020

Le besoin de financement du programme d'équipement 2020 de la ville, peut être résumé de la manière suivante :

	DEPENSES (M€)	RECETTES (M€)
<b>Investissements</b>	<b>9,82</b>	<b>1,71</b>
<i>Dont programme de rénovation urbaine</i>	1,14	0,96
<i>Dont programme d'équipement</i>	5,34	0,53
<i>Dont programme de maintenance</i>	1,63	0,22
<i>Dont acquisitions foncières</i>	1,13	
<i>Dont restes à réaliser 2019</i>	0,58	
<b>Recettes non affectées (FCTVA, TA...)</b>		<b>1,43</b>
<b>Sous-total des opérations d'investissement 2020</b>	<b>9,82</b>	<b>3,14</b>
<b>Dotation politique de la ville</b>		<b>1,65</b>
<b>Total des opérations d'investissement 2020</b>	<b>9,82</b>	<b>4,79</b>
<b>Besoin (-) de financement 2020</b>		<b>-5,03</b>

Après intégration des recettes prévisionnelles issues de la Dotation Politique de la Ville (inscrites en section de fonctionnement mais liées à des opérations d'équipement), le besoin de financement 2020 du programme d'investissement de la Ville est ramené à **5,03 M€**.

La Ville sera en capacité de financer ce programme compte tenu :

- d'un nouvel autofinancement annuel prévisionnel de 3 M€ au titre des seules opérations courantes,
- de la mobilisation d'une partie de l'épargne cumulée sur les exercices antérieurs (6,1 M€),

En conclusion, la Ville poursuit sa dynamique d'investissement en 2020, première année du nouveau mandat municipal, avec une programmation annuelle initialement estimée à 11,82 M€ et ramenée à 9,82 M€ (reports 2019 compris) compte tenu des décalages de chantiers liés aux mesures de confinement dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

La rédaction et la présentation tardive de ce ROB, sous l'effet conjugué des élections municipales et surtout de la crise sanitaire que nous vivons, conduisent à formuler en partie non pas des orientations mais plutôt des constatations puisqu'il est établi presque en milieu d'exercice.

On observe donc à ce stade que l'effet de la crise actuelle sur la section de fonctionnement est au global assez limité notamment eu égard à la forte inertie budgétaire que représentent nos charges de personnel mais aussi à un effet compensateur de nos dépenses et recettes exceptionnelles (liées aux dispositions prises dans ce contexte) par la réduction de dépenses et de recettes induites par la baisse de nos activités durant le confinement. Cette situation est hors normes et doit être appréciée dans le détail.

Concernant les investissements, la réduction à la fois de notre activité propre mais aussi et principalement de toute l'économie, a considérablement ralenti voire presque arrêté, la poursuite et le déploiement de chantiers durant près de 3 mois.

Ceci se traduira évidemment par une réduction à la baisse de la prévision en investissement de l'exercice 2020 mais nullement à des renoncements. La conséquence principale sur l'investissement est un décalage de notre calendrier prévisionnel. Selon les secteurs concernés et leur degré d'avancement, ces retards peuvent être estimés entre quatre et dix mois.

# Rapport de Situation Comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

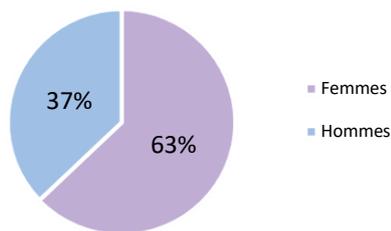
## COMMUNE DE MONS EN BAROEUL

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2018. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion du Nord par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2018 transmis en 2019 par la collectivité.

### Conditions générales d'emploi

➔ Au 31 décembre 2018, la collectivité employait 235 femmes et 139 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

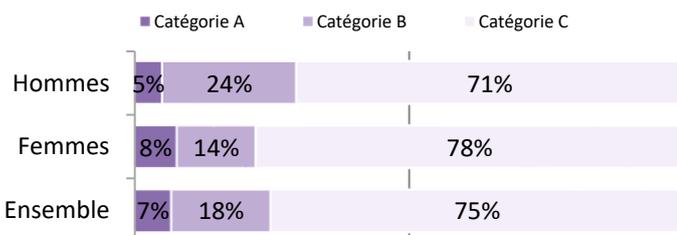


Aucun agent sur emploi fonctionnel

› Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

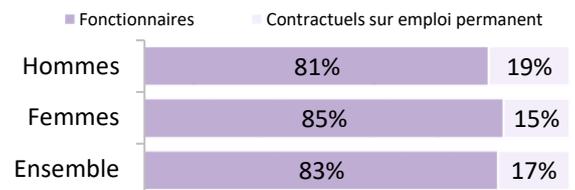
- 110,4 fonctionnaires hommes
- 194,6 fonctionnaires femmes
- 22,1 contractuels hommes
- 28,5 contractuelles femmes

➔ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
	72%	50%	65%

➔ 15 % des femmes sont contractuelles contre 19 % des hommes sur emploi permanent

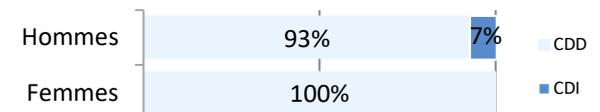


▶ 64 % des fonctionnaires sont des femmes et 36 % des hommes

▶ 58 % des contractuels sur emploi permanent sont des femmes et 42 % des hommes

➔ Aucune femme contractuelle n'est en CDI et 7 % des hommes sont en CDI

Au total, 2 agents en CDI sur 64 agents contractuels, soit 3 %



➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	75%	25%
Technique	52%	48%
Culturelle	54%	46%
Sportive	50%	50%
Médico-sociale	94%	6%
Police	18%	82%
Incendie	-	-
Animation	44%	56%
Hors filière	-	-

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Nord par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2018 transmis en 2019 par la collectivité

## ➔ Les cadres d'emplois\* les plus féminisés

Educateurs de jeunes enfants	100%
ASEM	100%
Auxiliaires de puériculture	100%
Agents sociaux	94%
Auxiliaires de soins	91%

## ➔ Les cadres d'emplois\* les plus masculinisés

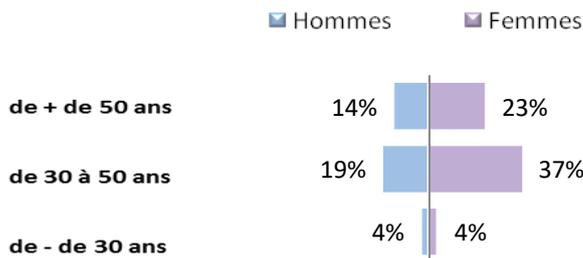
Agents de maîtrise	100%
Techniciens	91%
Agents de police municipale	90%
Educateurs des APS	67%
Adjoints territoriaux d'animation	57%

\*Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte

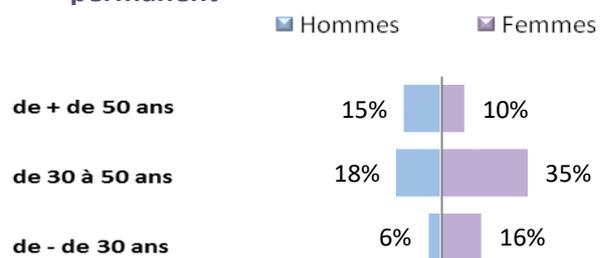
## ➔ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	46,24	38,06	<b>44,27</b>
Hommes	45,50	44,57	<b>45,26</b>

## ➔ Pyramide des âges des fonctionnaires



## ➔ Pyramide des âges des contractuels sur emploi permanent

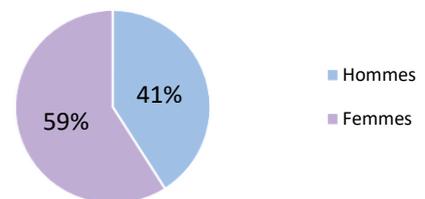


## ➔ Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2018\*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	-
CAE/CUI	-
Emploi d'avenir	33%
Apprentissage	100%

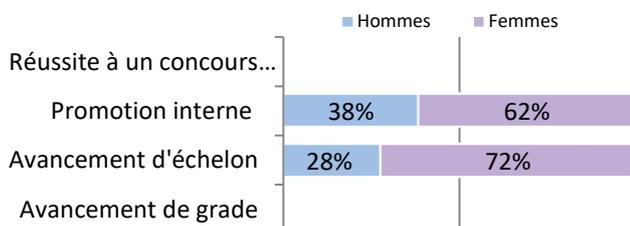
\* ayant travaillé dans la collectivité entre le 1/01/2018 et le 31/12/2018

## Répartition globale des emplois non permanents par genre



## — Évolution de carrière et titularisation

### ➔ 46 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2018



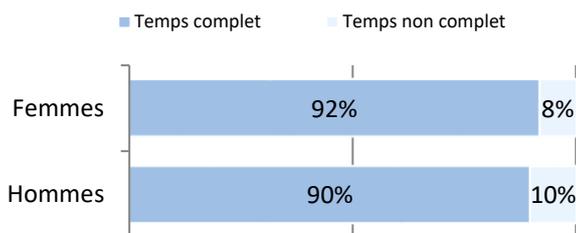
► Pour rappel, 64% des fonctionnaires sont des femmes

### ➔ Titularisation

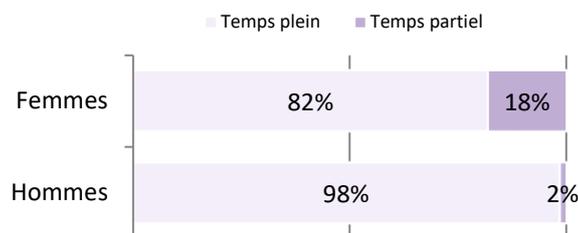
- 13 agents stagiaires ont été titularisés en 2018 dont 2 femmes et 11 hommes
- 6 agents contractuels ont été nommés stagiaires en 2018 dont 3 femmes et 3 hommes

## Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

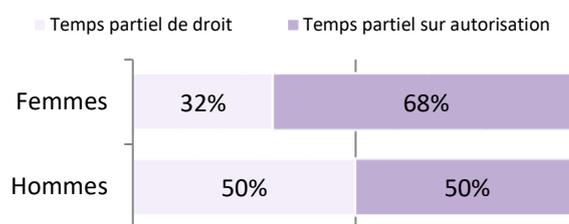
### ➔ Répartition des emplois à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



## Conditions de travail et congés

### ➔ Taux d'absentéisme des agents sur emploi permanent

	Femmes	Hommes
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	<b>4,28%</b>	<b>3,14%</b>
	Ensemble : 3,86%	
<b>Taux d'absentéisme médical*</b> (absences pour motif médical hors congés maternité)	<b>8,11%</b>	<b>6,34%</b>
	Ensemble : 7,45%	
<b>Taux d'absentéisme Global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	<b>8,11%</b>	<b>6,51%</b>
	Ensemble : 7,52%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

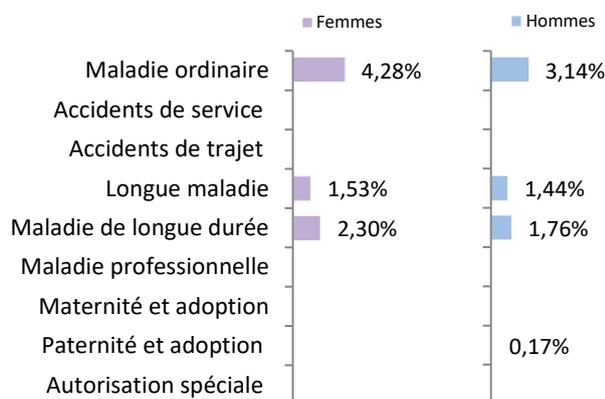
### ➔ Nombre moyen de jours d'absence par agent sur emploi permanent en 2018

- ▶ En moyenne, 29,6 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2018 pour chaque femme présente dans la collectivité
- ▶ En moyenne, 23,1 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2018 pour chaque homme présent dans la collectivité

\*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

\*\*Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

### Taux d'absentéisme



### ➔ Congés maternité, paternité ou adoption des agents sur emploi permanent

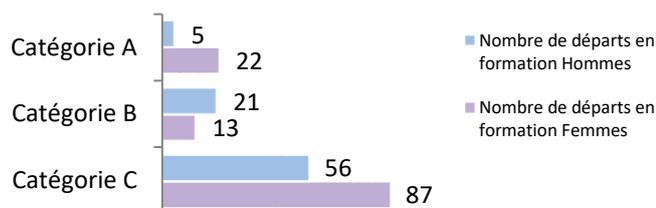
- ▶ 11 congés maternité ou adoption en 2018
- ▶ 8 congés paternité ou adoption en 2018

### ➔ Accident de travail en 2018

- ▶ 3 accidents de trajet dont 3 femmes
- ▶ 73 accidents de service dont 55 femmes et 18 hommes

## Formation

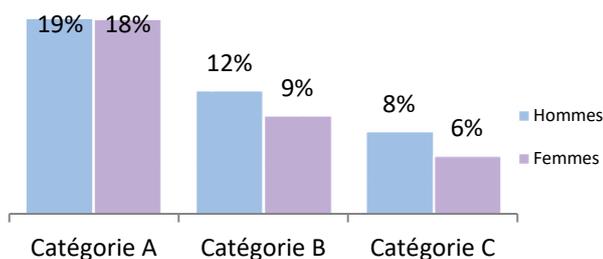
➔ 204 départs en formation concernant des agents sur emploi permanent



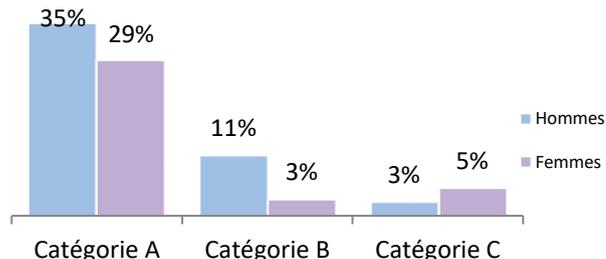
➔ Aucun départ en formation pour les agents sur emploi non permanent en 2018

## Rémunérations

➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes des fonctionnaires



➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes des contractuels sur emploi permanent



## Du diagnostic à l'action

La réalisation du Rapport de Situation Comparée permet d'établir un premier état des lieux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les collectivités.

Pour aider les employeurs territoriaux à mettre en œuvre cette démarche et répondre à leurs nouvelles obligations, le groupe de travail « Egalité professionnelle » de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes-es des Centres de Gestion, co-animé par Johan JOURDAN, DGS du CDG 47, et Magali LASSERENNE, DGA du CDG 64, a élaboré un guide comprenant 10 fiches pratiques et 20 fiches actions, qui vise à favoriser la prise en compte de cette thématique et la mise en œuvre de plans d'action dans les collectivités. En effet, la définition d'un plan d'actions global en faveur de l'égalité professionnelle et intégrant toutes les facettes de la GRH nécessite de disposer d'un diagnostic circonstancié et de se conformer à une méthodologie précise.

Afin de consulter ce guide , cliquer sur l'image ci-dessous :



## Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport de Situation Comparée (RSC) lui-même réalisé par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2018 transmis en 2019 par la collectivité. L'outil de réalisation du RSC et sa synthèse ont été développés par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes-es des Centres de Gestion.

*Date de publication : février 2020*

*Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Nord*

*Version 2*

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

1/5 – BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL (VILLE) ET BUDGET ANNEXE (PATRIMOINE LOCATIF)

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Le Budget Primitif s'établit après approbation du compte de gestion et du Compte Administratif 2019 et avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

A – BUDGET PRINCIPAL

Compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2019, et comme l'autorise l'article L1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Budget Primitif 2020 est présenté en suréquilibre de la section de fonctionnement :

- Recettes : 31 870 519,85 €,
- Dépenses : 27 982 243,00 €.

Soit un suréquilibre de 3 888 276,85 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 16 199 862,47 €.

Le Budget Primitif 2020 se présente de la manière suivante :

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles de l'exercice	920 à 929 Charges et produits ventilés	21 878 711,00	4 781 455,00
	931 Opérations financières	2 000,00	6 000,00
	932 Dotations et opérations non affectées		11 435 988,00
	933 Impôts et taxes non affectées		10 124 331,00
	<b>Total opérations réelles de l'exercice</b>		<b>21 880 711,00</b>
Résultats antérieurs	<b>002 Excédent de fonctionnement reporté</b>		<b>5 522 745,85</b>
Opérations d'ordre	934 Transferts entre sections (amortissements)	693 360,42	
	939 Virement à la section d'investissement	5 408 171,58	
	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>6 101 532,00</b>	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>27 982 243,00</b>	<b>31 870 519,85</b>
			<b>+ 3 888 276,85</b>

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles de l'exercice	900 à 909 Dépenses et recettes ventilées	9 241 469,00	1 712 937,00
	911 Dettes et autres opérations financières		
	912 Dotations, subventions non affectées		1 427 000,00
	<b>Total opérations réelles de l'exercice</b>	<b>9 241 469,00</b>	<b>3 139 937,00</b>
Résultats antérieurs	<b>Restes à réaliser 2019</b>	<b>575 850,61</b>	
	<b>001 Déficit d'investissement reporté</b>	<b>6 368 910,78</b>	
	<b>912 (1068) Excédent de fonctionnement capitalisé</b>		<b>6 944 761,39</b>
Opérations d'ordre	910 Opérations patrimoniales (avances forfaitaires)	13 632,08	13 632,08
	914 Transferts entre sections (amortissements)		693 360,42
	919 Virement de la section de fonctionnement		5 408 171,58
	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>13 632,08</b>	<b>6 115 164,08</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 199 862,47</b>	<b>16 199 862,47</b>

## B – BUDGET ANNEXE : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

Le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à hauteur de :

- 265 309,15 € en section de fonctionnement,
- 297 552,18 € en section d'investissement.

Le Budget Primitif 2020 se présente de la manière suivante :

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles de l'exercice	011 Charges à caractère général	157 500,00	
	65 Autres charges de gestion courante	450,00	
	66 Charges financières	250,00	
	67 Charges exceptionnelles	688,91	
	70 Ventes de produits fabriqués prestations		120 000,00
	74 Dotations, subventions et participations		72 000,00
	75 Autres produits de gestion courante		8 000,00
	77 Produits exceptionnels		1 000,00
	<b>Total opérations réelles de l'exercice</b>		<b>158 888,91</b>
Résultats antérieurs	<b>002 Excédent de fonctionnement reporté</b>		<b>64 309,15</b>
Opérations d'ordre	042 Transferts entre sections (amortissements)	17 556,00	
	023 Virement à la section d'investissement	88 864,24	
	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>106 420,24</b>	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>265 309,15</b>	<b>265 309,15</b>

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles de l'exercice	16 Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	5 000,00
	21 Immobilisations corporelles	288 600,00	
	<b>Total opérations réelles de l'exercice</b>	<b>293 600,00</b>	<b>5 000,00</b>
Résultats antérieurs	<b>Restes à réaliser 2019</b>	<b>3 952,18</b>	
	<b>001 Excédent d'investissement reporté</b>		<b>186 131,94</b>
Opérations d'ordre	040 Transferts entre sections (amortissements)		17 556,00
	021 Virement de la section de fonctionnement		88 864,24
	<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>106 420,24</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>297 552,18</b>	<b>297 552,18</b>

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2020 de la Ville et de son budget annexe « gestion du patrimoine locatif » tels qu'ils se présentent ci-dessus et tels qu'ils sont repris dans le rapport budgétaire joint en annexe.



# **Rapport Budget Primitif 2020**

Ville de Mons en Barœul

# Sommaire

---

<b>PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL</b> .....	3
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	3
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	4
1) Les dépenses courantes :.....	4
2) Les dépenses exceptionnelles : .....	10
<b>B. LES RECETTES</b> .....	11
1) Les recettes courantes : .....	11
2) Les recettes exceptionnelles : .....	14
<b>C. BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	15
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	16
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	16
Travaux du Programme de Rénovation Urbaine :.....	17
Travaux du Programme d'Equipement :.....	18
Travaux du Programme de Maintenance : .....	19
Acquisitions foncières : .....	19
<b>B. LES RECETTES</b> .....	20
<b>C. BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	21
<b>III. BILAN GLOBAL</b> .....	22
<b>PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE</b> .....	24
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	24
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	24
<b>B. LES RECETTES</b> .....	25
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	26
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	26
<b>B. LES RECETTES</b> .....	27

# PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL

---

Le budget primitif (BP) est bâti sur la base des estimations faites des ressources fiscales, des participations des différents partenaires pour la mise en œuvre des actions municipales, des recettes de la tarification des services aux usagers et des dotations que la ville de Mons en Barœul percevra compte tenu des dispositions contenues dans la loi de finances pour 2020 et des notifications déjà reçues.

En raison des incertitudes liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 et à ses conséquences économiques, le budget 2020 a été réalisé et retravaillé afin d'intégrer en toute transparence les estimations des impacts financiers de cette crise connus à ce jour. Conformément aux perspectives et contexte décrits à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires, il s'agit d'un budget empreint de prudence, traduisant la continuité de la gestion des affaires courantes de la ville mais aussi les effets de la fermeture des services et équipements (crèches, halte-garderie, cantines, centres de loisirs, équipements culturels et sportifs...) et de la prise en charge de dépenses exceptionnelles liées à la pandémie (achat et distribution de masques, actions de solidarité mises en place par le C.C.A.S. lors du confinement...)

Compte tenu des annulations ou reports divers d'évènements, de spectacles, de classes de découvertes et activités éducatives, culturelles ou sportives, de commémorations, et des modalités de reprise de certaines activités, les impacts budgétaires sont encore incertains et loin d'être exhaustifs en section de fonctionnement comme en section d'investissement. La baisse des dépenses d'équipement 2020 est ainsi estimée à 17% par rapport aux prévisions initiales.

Le budget 2020 s'établit par ailleurs après constatation de la concordance du Compte de Gestion et du Compte Administratif (CA) 2019 et avec reprise des résultats de l'exercice antérieur.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'affichent au BP 2020 à **21,88 M€** (+0,23 % par rapport au BP 2019) et les recettes réelles de fonctionnement, hors reprise de l'excédent cumulé antérieur, s'affichent à **26,35 M€** (-1,11 % par rapport au BP 2019).

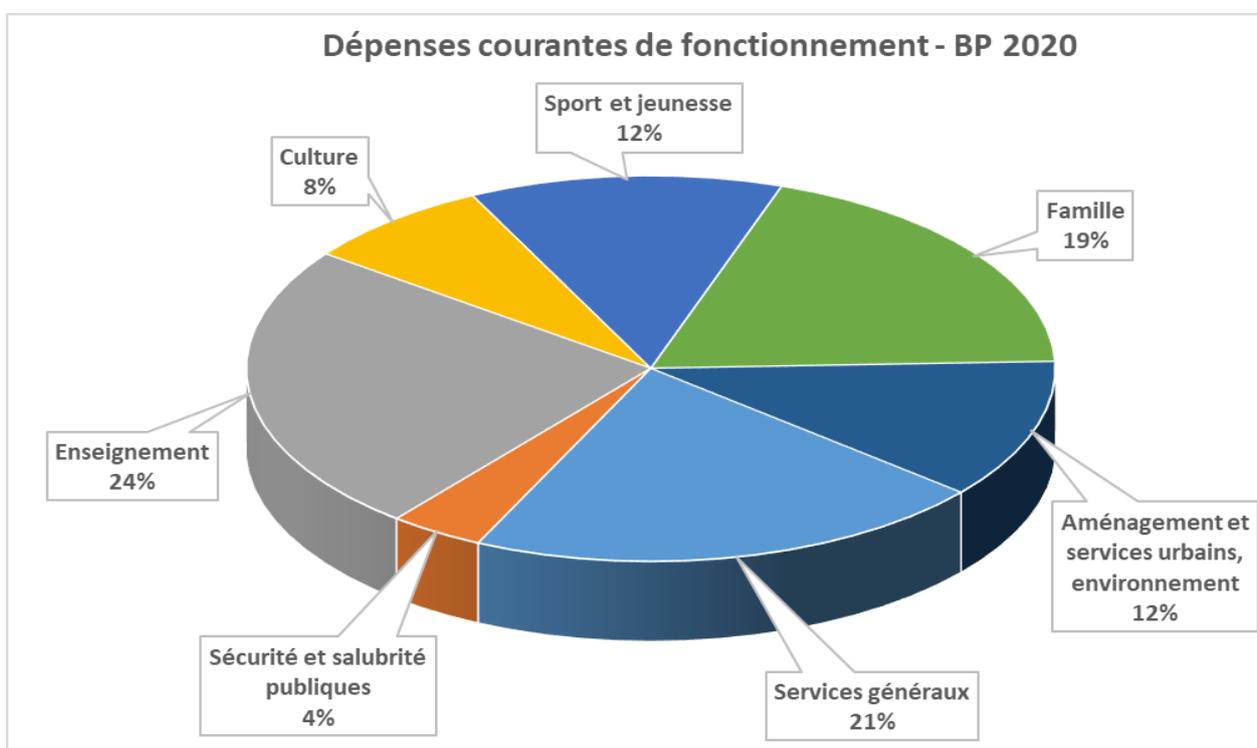
Cependant, déduction faite des opérations « exceptionnelles » prévues en 2020, les dépenses « courantes » de fonctionnement diminuent de près de 1% par rapport au BP 2019 et les recettes « courantes » augmentent de 0,4%. Cette situation est totalement atypique et inédite. Dès lors, les comparaisons 2019/2020 sont biaisées par les circonstances que nous traversons et sont à considérer non pas comme une tendance mais une singularité.

## A. LES DEPENSES

### 1) Les dépenses courantes :

Les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges exceptionnelles et charges financières) sont estimées à **21 584 419 €** en 2020, soit une diminution de 0,94 % par rapport au BP 2019, en proportion du budget total.

En proportion du budget total, la répartition par chapitre fonctionnel des dépenses prévisionnelles 2020 reste la même que celle des dépenses réalisées en 2019.



Les évolutions prévisionnelles 2019-2020 peuvent être synthétisées par articles et chapitres fonctionnels de la manière suivante :

#### EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Fonction	Intitulé	BP 2019 €	BP 2020 €	Evol. BP20 /BP19 %
92020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	3 103 812	3 093 075	-0,35%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	301 113	307 325	2,06%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	19 380	23 223	19,83%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	159 779	166 449	4,17%
92024	FETES ET CEREMONIES	80 900	69 520	-14,07%
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	737 315	765 227	3,79%
92026	CIMETIERE	89 734	85 497	-4,72%
<b>920</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>4 492 033</b>	<b>4 510 316</b>	<b>0,41%</b>
92112	POLICE MUNICIPALE	775 312	818 200	5,53%
<b>921</b>	<b>SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE</b>	<b>775 312</b>	<b>818 200</b>	<b>5,53%</b>
92213	CLASSES REGROUPEES	3 394 816	3 406 507	0,34%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	1 924 919	1 725 551	-10,36%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	200 083	120 503	-39,77%
<b>922</b>	<b>ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>	<b>5 519 818</b>	<b>5 252 561</b>	<b>-4,84%</b>
92311	EXPRESSION MUSICALE	617 919	668 857	8,24%
92314	SALLES DE SPECTACLES	246 353	246 253	-0,04%
92321	BIBLIOTHEQUE	322 366	313 228	-2,83%
9233	ACTION CULTURELLE	416 499	412 089	-1,06%
<b>923</b>	<b>CULTURE</b>	<b>1 603 137</b>	<b>1 640 427</b>	<b>2,33%</b>
92413	PISCINE	857 175	784 970	-8,42%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	833 112	830 813	-0,28%
92421	CENTRES DE LOISIRS	663 712	630 654	-4,98%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	459 295	454 914	-0,95%
<b>924</b>	<b>SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>2 813 294</b>	<b>2 701 351</b>	<b>-3,98%</b>
9260	SERVICES COMMUNS	794 655	878 572	10,56%
9261	SERVICES AUX AINES	1 777 727	1 852 520	4,21%
9263	AIDES A LA FAMILLE	273 821	269 408	-1,61%
9264	CRECHE / ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE	1 067 756	1 139 739	6,74%
<b>926</b>	<b>FAMILLE</b>	<b>3 913 959</b>	<b>4 140 239</b>	<b>5,78%</b>
92813	PROPRETE URBAINE	424 699	378 413	-10,90%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	292 000	287 000	-1,71%
92823	ESPACES VERTS URBAINS	1 433 767	1 359 734	-5,16%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	521 680	496 178	-4,89%
<b>928</b>	<b>AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS</b>	<b>2 672 146</b>	<b>2 521 325</b>	<b>-5,64%</b>
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928</b>		<b>21 789 699</b>	<b>21 584 419</b>	<b>-0,94%</b>

Les diminutions ayant un impact sur la plupart des chapitres fonctionnels du budget de la Ville sont liées aux fermetures de bâtiments et équipements municipaux pendant plusieurs semaines dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 et notamment la baisse des consommations de fluides associées. Ces baisses ne constituent néanmoins à ce jour que des estimations qu'il conviendra de consolider dans les prochains mois au regard du nombre réel de semaines de fermeture de chaque équipement et de leurs modalités de réouverture (totale ou partielle).

Les principales variations 2019/2020 par articles fonctionnels correspondent à :

- 92022 – Administration générale de l'Etat : l'augmentation est liée à l'organisation du scrutin pour les élections municipales.
- 92023 – Information, communication, publicité : le coût salarial d'un poste initialement imputé sur la fonction 92824 (aménagement urbain) a été transféré à compter de mars 2019 sur la fonction 92023 au regard des missions exercées par l'agent. La hausse 2020 est donc liée à l'imputation de ce salaire sur cette fonction en année pleine (+ 2 mois).
- 92024 – Fêtes et cérémonies : la baisse prévisionnelle de 14% correspond aux annulations de manifestations, évènements, commémorations compte tenu de la crise sanitaire.
- 92025 – Aide aux associations : les crédits budgétaires consacrés à la vie associative et notamment aux attributions de subventions ont été maintenus en totalité par rapport aux crédits 2019. Elles ont été attribuées par décision du Maire dans le cadre de dispositions dérogatoires liées à l'état d'urgence sanitaire et dans l'optique de ne pas pénaliser les associations par un vote et donc un versement trop tardif de celles-ci. La légère augmentation des dépenses prévue en 2020 concerne principalement les coûts de fourniture et d'acheminement d'électricité constatés en 2019 pour le fonctionnement des salles municipales et de la Mission locale.
- 92026 – Cimetière : la baisse prévisionnelle par rapport au BP 2019 correspond à des ajustements des charges de personnel suite au départ d'un agent en fin d'année 2019 et au temps nécessaire à son remplacement.
- 92112 – Police municipale : l'évolution de 5% intègre la consolidation des effectifs de la police municipale en 2020 compte tenu des derniers recrutements réalisés en 2019 et les frais de maintenance du système de vidéo protection.
- 92251 – Restauration scolaire : la baisse annuelle de 10% est estimée au regard du nombre de semaines de fermeture des restaurants scolaires dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. Cette diminution des dépenses s'accompagne

d'une baisse en parallèle des recettes de la tarification des repas aux usagers sur la même période. Les dépenses occasionnées par l'accueil et la restauration dans les locaux de Guynemer-Rollin des enfants des personnels prioritaires ont été intégrées sur cette fonction.

- 92255 – Classes de découverte : un certain nombre de classes de découverte ont dû être reportées. Les dépenses correspondantes seront donc réinscrites au budget 2021.
- 92311 – Expression musicale : l'évolution 2020 s'explique par l'impact en année pleine de la mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> phase du nouveau projet d'établissement de l'école de musique et par le remplacement d'un agent en longue maladie.
- 92413 – Piscine : la fermeture de la piscine est liée aux décisions gouvernementales de fermeture des équipements sportifs dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 et à des motifs techniques (étanchéité du bassin). Des analyses et interventions sont actuellement en cours. Les impacts budgétaires seront donc affinés dans les prochains mois au regard de la durée réelle de fermeture de l'équipement et de la nature des travaux à réaliser.
- 92421 – Centres de loisirs : la baisse prévisionnelle de 5% est liée à l'annulation des Accueils collectifs de mineurs (CM) du mois d'avril pendant la période de confinement.
- 9260 - Services communs et 9261 – Service aux aînés : les augmentations prévisionnelles 2020 concernent les charges salariales des agents titulaires mis à disposition du C.C.A.S et des structures d'accueil pour personnes âgées (EHPAD des Bruyères, Foyer Logement Des Cèdres et S.S.I.A.D.) avec :
  - ✓ la mise à disposition partielle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de deux agents titulaires de la Ville, au C.C.A.S., dans le cadre du dispositif de réussite éducative (mis à disposition respectivement à 50% et à 40%). Le transfert des charges de personnel correspondantes est donc réalisé de leur fonction d'origine (92824 – Aménagements urbains) à la fonction 9260.
  - ✓ le versement d'heures supplémentaires réalisées par le personnel des structures d'accueil pour personnes âgées et notamment de l'EHPAD dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.
  - ✓ une enveloppe destinée au versement d'une prime exceptionnelle au personnel du C.C.A.S. et des structures d'accueil pour personnes âgées soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 (cf. en infra – Charges de personnel).

Les recettes prévisionnelles liées au remboursement par le C.C.A.S. et les structures d'accueil pour personnes âgées de ces charges supplémentaires augmentent de manière équivalente.

- 9264 – Crèches/établissements petite enfance : les évolutions prévues en 2020 sur cette fonction concernent :
  - ✓ les dépenses relatives au fonctionnement de la nouvelle crèche municipale ouverte en février 2020 dans la Galerie Europe. Cet équipement est géré par un marché de prestation service attribué à la Maison Bleue. Le coût de cette prestation est estimé à 109 K€ en 2020 pour 3 trimestres et sera couvert pour sa majeure partie par les participations financières de la CAF en N+1.
  - ✓ la baisse des dépenses (fluides, fournitures diverses...) liée à la fermeture de la crèche Lamartine, de la Halte-Garderie et du relai d'assistantes maternelles dans le cadre de l'épidémie. Les effets comptables de l'interruption de l'accueil de la nouvelle crèche Europe seront quant à eux mesurés en 2021 au vu des bilans annuels de la structure.
  
- 92813 – Propreté urbaine et 92823 – Espaces verts urbains : les baisses sur ces deux fonctions correspondent au décalage des procédures de recrutement en cours dans ces deux services pour le remplacement d'agents.
  
- 92824 - Aménagements urbains : les évolutions prévues en 2020 sur cette fonction concernent principalement :
  - ✓ le transfert des charges salariales des deux postes mis à disposition pour partie du C.C.A.S. dans le cadre du D.R.E. à compter de janvier 2020 (fonction 9260) et du poste « communication » en année pleine (fonction 92023) évoqués en supra.
  - ✓ l'augmentation de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe « Patrimoine Locatif » (+42 K€ par rapport aux crédits inscrits au BP 2019). Cette hausse est nécessaire pour compenser les baisses de recettes prévisionnelles (exonérations de loyers pour les commerçants et professionnels dans le cadre de la crise sanitaire). Des dépenses sont par ailleurs programmées sur le budget annexe en 2020 pour des travaux d'aménagement et de sécurisation de cellules commerciales appartenant à la Ville.

#### Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont estimées à **14,02 M€** en 2020 (chapitre 012), soit une légère baisse de 0,2 % par rapport au BP 2019.

Cette stabilité du niveau des dépenses s'explique par la compensation globale des augmentations prévisionnelles par les diminutions prévisionnelles et par le maintien des salaires des agents titulaires, mais aussi contractuels de la Ville (sur la durée des contrats établis avant l'épidémie) pendant la période du confinement et de fermeture des équipements municipaux.

Les principales diminutions 2020 par rapport à l'exercice antérieur concernent :

- des vacances d'emplois suite à des départs d'agents ou à l'absence d'agents en longue maladie dont les remplacements sont en cours ou prévus en 2020. Certaines procédures de recrutement ont également dues être décalées ou prolongées du fait de la période de confinement ;
- le passage à demi-traitement de plusieurs agents en congés de longue maladie, remplacés actuellement par des agents contractuels ;
- le départ d'agents titulaires qui étaient mis à disposition du C.C.A.S et des structures d'accueil pour personnes âgées, leur remplacement étant imputé sur le budget de ces structures ;
- une dépense réalisée en 2019, non reproduite en 2020, concernant la régularisation administrative et donc salariale d'un agent reconnu en maladie professionnelle de manière rétroactive sur plusieurs années ;
- l'annulation des ALSH du mois d'avril pendant la période du confinement.

Les principales augmentations concernent :

- la poursuite de l'application des dispositions du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) pour le personnel de la fonction publique estimée à 50 K€ pour la Ville en 2020,
- les impacts du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimés annuellement à 0,5% soit 61 K€,
- la consolidation en année pleine des effectifs de la police municipale compte tenu des recrutements réalisés en 2019,
- le coût en année pleine de la 3ème phase du projet d'établissement de l'école de musique et la création d'un poste supplémentaire à la direction des ressources humaines,
- l'organisation des élections municipales,
- les charges salariales supplémentaires liées à gestion de la crise sanitaire : heures supplémentaires réalisées par le personnel titulaire mis à disposition des structures d'accueil pour personnes âgées et versement d'une prime exceptionnelle à certains agents municipaux.

Comme cela a été évoqué dans le cadre du R.O.B. 2020, il est possible de verser une prime exceptionnelle dans la fonction publique aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Des crédits ont ainsi été inscrits au budget 2020 pour le financement de cette prime dans la limite du plafond réglementaire.

### Les charges financières :

Une enveloppe de 2 K€ est inscrite au budget de manière à couvrir d'éventuels frais liés à des opérations financières. Il n'est pas prévu de crédits spécifiques au remboursement d'intérêts, le recours à l'emprunt n'étant pas envisagé sur l'exercice 2020.

### 2) Les dépenses exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2020 sont estimées à **294 K€**. Elles concernent pour leur majeure partie la prise en charge en direct par la Ville de dépenses occasionnées par la gestion de la crise sanitaire.

La commune a notamment procédé à l'achat de matériels de protection et de produits d'hygiène et d'entretien : masques de protection individuelle, tissus et élastiques pour la confection de masques, gants, lingettes désinfectantes, gels hydroalcooliques, thermomètres sans contact... La distribution de masques à la population a également engendré l'achat d'enveloppes et des frais d'affranchissement supplémentaires. Le montant de ces dépenses exceptionnelles est estimé à 152 K€ en 2020.

Un certain nombre d'actions de soutien et de solidarité à destination de la population a également été engagé. Le montant total de ces actions est estimé à 134 K€ et nécessite la majoration de la subvention versée en 2020 par la Ville au C.C.A.S. :

- 52 K€ pour la distribution de chèques d'accompagnement personnalisés aux familles monsoises, bénéficiant de la tarification des tranches 1 à 5 de la restauration municipale, dont les enfants fréquentaient habituellement la restauration scolaire ;
- 41 K€ pour le versement d'une aide financière supplémentaire de 100 € aux bénéficiaires de l'Allocation Municipale d'Habitation (A.M.H.), allocation facultative versée aux Monsois sur la base de conditions de ressources et destinée à couvrir une partie des charges liées au logement ;
- 24 K€ pour des collations fournies aux personnes âgées ayant recours à la livraison de repas à domicile (collations pour le repas du soir) ;
- 8 K€ pour la distribution de colis alimentaires et l'achat de produits de première nécessité pour certains foyers rencontrant des difficultés accentuées par la crise sanitaire ;
- 2 K€ pour les frais de carburant supplémentaires estimés en 2020 compte tenu des livraisons à domicile, déplacements du TRAM...
- 9 K€ pour les frais de personnel supplémentaires liés à la gestion de la crise.

Il est par ailleurs inscrit au BP 2020 la dépense correspondant au solde du partenariat avec Boutique Gestion Espace (BGE) Hauts de France dans le cadre du dispositif « Mon Commerc'en Test » destiné à redynamiser les centres villes en proposant des services de proximité aux habitants (8 792 €).

## B. LES RECETTES

### 1) Les recettes courantes :

Les recettes courantes de fonctionnement, hors produits exceptionnels (Dotation Politique de la Ville, produit des placements financiers et participations dans le cadre de la gestion de l'épidémie du COVID-19), sont estimées à **24 645 978 €** en 2020, soit une augmentation de 0,44 % par rapport au BP 2019.

#### 1. Les dotations et participations :

La loi de finances pour 2020 a été promulguée le 28 décembre 2019 et les principales dotations ont été notifiées début avril. L'architecture générale des dotations reste la même :

- La **Dotation Forfaitaire (DF)** n'est pas écartée en 2020 car le potentiel fiscal par habitant de la Ville de Mons en Baroeul est en dessous de 75% de la moyenne nationale. Toutefois, elle diminue une nouvelle fois sous l'effet de la baisse de la population monsoise. Le montant de la DF 2020 s'élève à 3 406 002 €, soit -11 K€ par rapport à 2019.
- Suite à un nouvel abondement de 90 M€ de l'enveloppe nationale de la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**, la dotation monsoise atteint 5 957 708 € en 2020, soit +154 K€ par rapport à 2019.
- La **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Son montant est stable en 2020. Il s'élève à 400 825 €, soit +0,9 K€ par rapport à 2019.

Le montant du **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est maintenu à hauteur de 1 Md€ par la loi de finances pour 2020. Ce fonds, versé à la Ville par la Métropole Européenne de Lille, est estimé à 320 K€ en 2020 au regard montant perçu en 2019.

Les montants des dotations 2020 versées par la MEL ont été délibérés le 13 décembre 2019 :

- l'**Attribution de Compensation (AC)** est reconduite à l'identique pour un montant de 2 082 928 €,
- la **Dotaton de Solidarité Communautaire (DSC)** s'élève à 402 382 €, soit - 1,2 K€ par rapport à 2019.

Le **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP)** est utilisé depuis 2017 comme variable d'ajustement de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe globale à répartir par le Département du Nord a ainsi diminué à plusieurs reprises. Sa répartition est faite en fonction du potentiel fiscal et du revenu par habitant moyen. Chaque année, par prudence, son montant est estimé par la ville au minimum garanti par le Département (-30 % du montant versé en N-1). Le montant 2020 à percevoir est ainsi estimé au minimum à 55 680 €.

## 2. La fiscalité :

Le budget 2020 s'équilibre en maintenant les taux d'imposition communaux. Le taux de la taxe d'habitation (TH) étant gelé dès 2020 dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression progressive de la TH sur les résidences principales, les taux des taxes foncières sont maintenus à :

- 17,43% pour les propriétés bâties (TFPB),
- 48,85% pour les propriétés non bâties (TFPNB).

Suite à la notification des bases d'imposition prévisionnelles 2020 par les services fiscaux, le produit prévisionnel des impôts ménage inscrit au BP 2020 s'élève à 5 794 131 €, soit une augmentation prévisionnelle de 50 K€ (+0,87 %) par rapport au réalisé 2019 (en intégrant le produit des rôles supplémentaires encaissés en 2019).

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020					
I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2019 1	Taux d'imposition communaux de 2019 2	Taux d'imposition plafonnés 2020 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	14 688 089	19,04	>>>	14 853 000	2 828 011
Taxe foncière (bâti).....	16 664 307	17,43	>>>	16 968 000	2 957 522
Taxe foncière (non bâti).	20 431	48,85	>>>	17 600	8 598
CFE.....			>>>		0

Au-delà de l'indexation des valeurs locatives, l'évolution des bases intègre la suppression ou la création de constructions (logement ou autres) sur le territoire communal.

Le montant 2020 des compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxe d'habitation s'élève à 686 632 € (+40 K€ par rapport à 2019) et celui au titre des exonérations de taxes foncières s'élève à 58 778 € (- 3 K€ par rapport à 2019).

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2020 est quant à lui estimé à la baisse (-63 K€ soit -10,70%) par rapport au réalisé 2019 au regard de la fermeture des agences immobilières pendant la durée du confinement. Le montant des recettes 2020 est ainsi estimé à 530 K€.

Enfin, les produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité (170 K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (25 K€) sont réinscrits au même niveau que les montants encaissés en 2019.

## EVOLUTION DES PRODUITS DES DOTATIONS ET DE LA FISCALITE

		CA 2019 €	BP 2020 €	Evol. BP20/BP19 %
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 417 308	3 406 002	-0,33%
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 803 622	5 957 708	2,65%
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	399 917	400 825	0,23%
	FNGIR	657	657	0,00%
	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>9 621 504</b>	<b>9 765 192</b>	<b>1,49%</b>
	COMPENSATION POUR PERTE TA	299	0	
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	61 726	58 778	-4,78%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	646 374	686 632	6,23%
	<b>IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>708 399</b>	<b>745 410</b>	<b>5,22%</b>
<b>TOTAL ETAT</b>	<b>10 329 903</b>	<b>10 510 602</b>	<b>1,75%</b>	
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	403 590	402 382	-0,30%
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCO. ET COM.	323 354	320 000	-1,04%
	<b>TOTAL MEL</b>	<b>2 809 872</b>	<b>2 805 310</b>	<b>-0,16%</b>
DEPARTEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TP	79 548	55 680	-30,00%
	<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>79 548</b>	<b>55 680</b>	<b>-30,00%</b>
MENAGES	TAXE HABITATION (y compris rôles sup.)	2 822 495	2 828 011	0,20%
	TAXE FONCIERE BATI (y compris rôles sup.)	2 911 733	2 957 522	1,57%
	TAXE FONCIERE NON BATI	9 981	8 598	-13,86%
	<b>TOTAL MENAGES</b>	<b>5 744 209</b>	<b>5 794 131</b>	<b>0,87%</b>
DIVERS	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 856	4 800	-1,15%
	DROITS DE MUTATION	593 511	530 000	-10,70%
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	162 428	162 000	-0,26%
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	27 389	27 000	-1,42%
	<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>788 184</b>	<b>723 800</b>	<b>-8,17%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 751 716</b>	<b>19 889 523</b>	<b>0,70%</b>	

### **3. Les autres recettes courantes :**

Globalement, les autres recettes courantes diminuent en 2020 par rapport au BP et au réalisé 2019. Elles s'affichent à **4 731 455 €** au BP 2020, soit -6 % par rapport au BP 2019 et -4 % par rapport au CA 2019.

Ces recettes sont principalement issues :

- de la participation financière des usagers aux services tarifés de la commune : restauration scolaire, garderie, ALSH, crèche, halte-garderie, piscine, bibliothèque, école de musique, locations de salles, billetterie des salles de spectacles Allende et Trait d'Union...
- des participations financières de partenaires principalement de la CAF et la MEL pour le fonctionnement de services et le développement d'actions spécifiques,
- des remboursements de charges de personnel par le CCAS et les structures d'accueil pour personnes âgées pour le personnel mis à disposition par la Ville.

Comme présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, la baisse des recettes liée à l'épidémie de Covid-19 sera limitée en 2020 pour la commune de Mons en Baroeul car principalement liée à la fermeture des services et équipements municipaux tarifés (crèche, Halte-Garderie, centres de loisirs, cantines, piscine, bibliothèque, location de salles municipales, salles de spectacles et studio d'enregistrement...). La Caisse d'Allocations Familiales devrait par ailleurs compenser financièrement pour partie les fermetures d'établissements et services tels que les crèches, halte-garderie, garderies péri scolaires. L'estimation du montant total de ces baisses de recettes est ainsi ramenée à 224 K€ en 2020.

Enfin, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) 2020 pour certaines dépenses de fonctionnement 2019 éligibles (travaux d'entretien et de réparation des bâtiments et de la voirie communale) est estimé à **25 000 €**.

### **2) Les recettes exceptionnelles :**

Les recettes exceptionnelles de fonctionnement 2020 sont estimées à **1 701 796 €**. Elles correspondent principalement au produit la Dotation Politique de la Ville pour plusieurs opérations d'investissement finalisées, en cours, ou dont le démarrage est prévu en 2020 (1 645 796 €).

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE		TOTAL	Perçu avant 2020 (€)	Prévu en 2020 (€)	Prévu après 2020 (€)
DPV	Rénovation école De Gaulle (solde)	684 448	547 558	136 890	0
	Rénovation école Montaigne (solde)	832 610	635 469	197 141	0
	Aménagement skate park (solde)	226 000	180 800	45 200	0
	Reconstruction vestiaires Stade Bernard (solde)	734 113	321 835	412 278	0
	Rénovation Centre Social Imagine	161 405	0	161 405	0
	Aménagement place Vauban (acomptes)	365 007	0	146 003	219 004
	Rénovation stade Peltier - Phase 1 (avance)	1 200 000	0	360 000	840 000
	Rénovation crèche Lamartine (avance)	316 580	0	94 974	221 606
Aménagement abords immeuble Le Galion (avance)	306 352	0	91 905	214 447	
<b>TOTAL</b>		<b>4 826 515</b>	<b>1 685 662</b>	<b>1 645 796</b>	<b>1 495 057</b>

Les autres recettes exceptionnelles sont liées :

- aux intérêts 2020 des placements de valeurs mobilières (6 000 €),
- à la contribution de l'Etat aux dépenses d'achat de masques de protection individuelle et de fournitures pour leur confection dans le cadre de l'épidémie de COVID-19. Cette participation de « 50% » du coût des masques correspond au prix des masques achetés (ou fournitures permettant leur confection) entre le 13 avril et le 1<sup>er</sup> juin 2020 dans la limite d'un prix de référence 0,84 € TTC pour les masques à usage unique et de 2 € TTC pour les masques réutilisables. Cette contribution est donc estimée à environ 50 K€ pour les achats effectués par la Ville.

## C. BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le bilan des opérations réelles de fonctionnement inscrites au BP 2020, hors reprise de l'excédent cumulé 2019 en fonctionnement, peut être résumé de la manière suivante :

### BILAN SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Charges et recettes ventilées	21 584 419	4 731 455
FCTVA		25 000
Dotations (hors DPV et FCTVA)		9 765 192
Impôts et taxes		10 124 331
<i>Sous total opérations courantes</i>	<b>21 584 419</b>	<b>24 645 978</b>
	2 000	
<i>Sous total opérations financières</i>	<b>2 000</b>	
<b>Solde intermédiaire - Epargne de gestion 2020</b>		<b>3 059 559</b>
Dotation Politique de la Ville		1 645 796
Intérêts des placements		6 000
Action "mon commerce en test"	8 792	
Majoration subvention CCAS - Soutien aux familles COVID-19	134 000	
Achat et distribution masques, fournitures COVID-19	151 500	
Participation Etat achat masques COVID-19		50 000
<i>Sous total opérations exceptionnelles</i>	<b>294 292</b>	<b>1 701 796</b>
<b>Total épargne nette disponible 2020</b>		<b>4 467 063</b>

L'autofinancement prévisionnel, sur la base des seules opérations courantes de la Ville, est ainsi estimé à **3 059 559 €** en 2020.

La prise en compte des charges et produits exceptionnels prévus en 2020, principalement les recettes de la Dotation Politique de la Ville, permet de dégager un autofinancement prévisionnel pour la section d'investissement de **4 467 063 €**.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

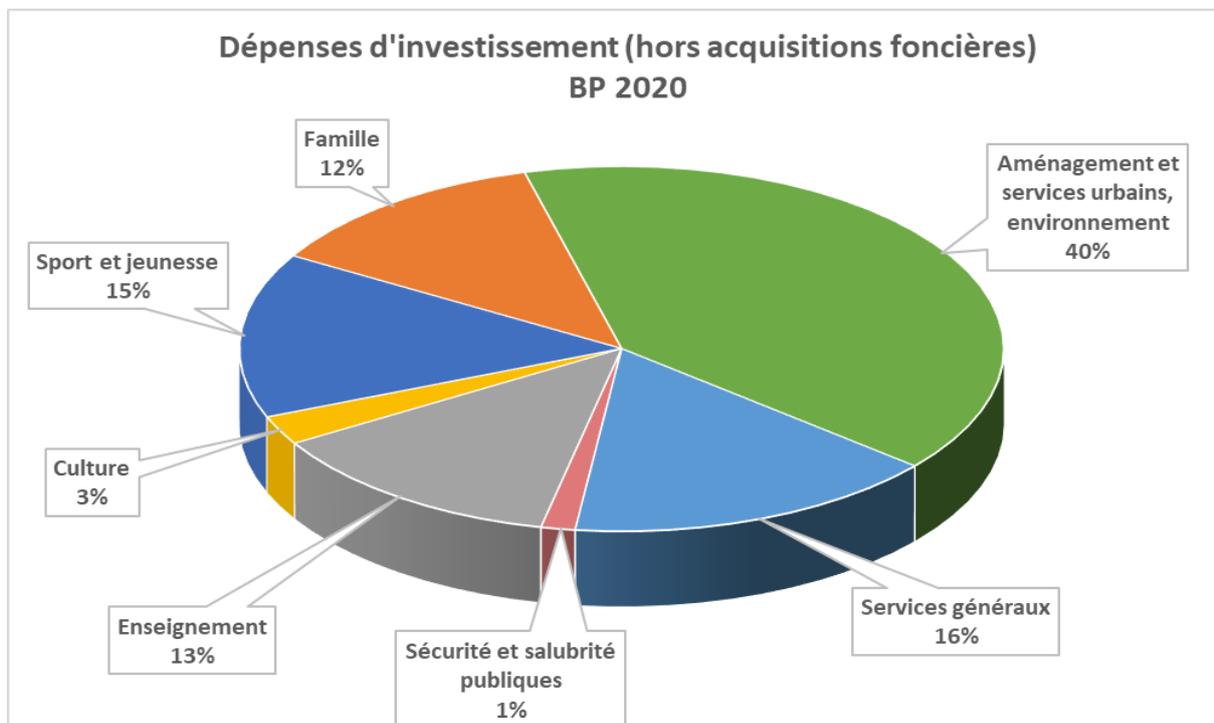
Après l'émergence d'un ensemble de projets en 2018 et 2019 mais aussi le solde d'opérations engagées durant le précédent mandat municipal, le programme d'équipement 2020 avait été établi à près de 12 M€, les réalisations ayant atteint près de 10 M€ en 2019, soit le niveau le plus important des dix dernières années.

La période de confinement et le ralentissement de toute l'économie durant près de 3 mois ont modifié le planning prévisionnel de réalisation des opérations d'investissement en 2020. Ce programme d'équipement 2020 s'établit donc désormais à **9,82 M€** en dépenses (acquisitions foncières prévisionnelles et restes à réaliser 2019 compris) et à **3,14 M€** en recettes.

### A. LES DEPENSES

De façon globale, le budget actualisé consacré aux opérations d'investissement 2020 (hors acquisitions foncières) se présente de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020
900	Services généraux	1 284 185
901	Sécurité et salubrité publiques	116 820
902	Enseignement	1 049 135
903	Culture	207 865
904	Sport et jeunesse	1 186 825
906	Famille	1 005 970
908	Aménagement et services urbains, environnement	3 261 169
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 111 969</b>



Le programme d'investissement 2020 intègre de manière classique :

- des **travaux du Programme de Rénovation Urbaine**,
- des **travaux du Programme d'Équipement** (opérations qui ne sont pas inscrites au PRU et qui ne relèvent pas de la maintenance),
- des **travaux du Programme de Maintenance** (investissement « ordinaire » sur le patrimoine bâti et non-bâti de la Ville et mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap).

Il intègre également une enveloppe pour des **acquisitions foncières** que la municipalité souhaite réaliser pour constituer les emprises foncières nécessaires au déploiement de futurs projets d'intérêt public.

### **Travaux du Programme de Rénovation Urbaine : 1,14 M€**

- finalisation de la réalisation et de l'équipement de la nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe (719 K€),
- démarrage des travaux d'aménagement des dernières cellules non occupées de la Galerie Europe (133 K€),
- réalisation d'études urbaines, de la maquette et de panneaux de présentation du NPRU (52 K€).
- complément de taxation de la livraison à soi-même (LASM) de la salle de spectacles Allende (11 K€).

## Travaux du Programme d'Équipement : 5,34 M€

Ces crédits annuels se décomposent comme suit :

- assistance à maîtrise d'ouvrage et mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (417 K€),
- finalisation de la rénovation du Centre Social Imagine (348 K€),
- avance de trésorerie remboursable à la Mission Locale ADÉLIE (60 K€),
- reprise de concessions au cimetière (30 K€),
- finalisation de la 2<sup>ème</sup> phase d'installation du système de vidéo protection et acquisition d'un logiciel d'analyse d'images (93 K€),
- finalisation du verdissement (plantations) des cours d'écoles Concorde et Renaissance (10 K€) et installation du mobilier urbain de la cour d'école Guynemer (30 K€),
- démarrage des travaux de rénovation de l'école La Paix (480 K€) et de construction d'un restaurant scolaire (100 K€),
- assistance à maîtrise d'ouvrage et mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'insularité et de sécurité au Fort (150 K€),
- finalisation de la reconstruction des vestiaires (452 K€), travaux d'éclairage public (155 K€) et plantations (8 K€) au stade Michel Bernard,
- démarrage de la phase 1 des travaux de rénovation et de démolition au stade Félix Peltier (462 K€),
- finalisation des travaux d'effacement des réseaux rue Jean Jaurès (189 K€) et effacement des réseaux rue De Gaulle - Rubens/Bagatelle (110 K€),
- dépollution du terrain situé sur le site « Ile de France » (149 K€), aménagement de la Place Vauban (1 356 K€), du parking Trocadéro (40 K€), et des abords de l'immeuble Le Galion (344 K€), création d'un parcours de santé aux établissements Les Bruyères et Les Cèdres (85 K€), et réalisation d'une étude urbaine « Les Sarts » (60 K€),
- finalisation de la valorisation des transformateurs électriques (57 K€),
- démolition de l'immeuble situé au 154 rue du Général De Gaulle (60 K€) et étude urbaine pour le traitement de la façade/entrée sur rue (15 K€),
- participation financière aux travaux de sécurisation des cellules non commerciales de la Galerie Europe, propriétés de la Ville, correspondant à un tiers du montant pluriannuel des travaux (83 K€), les deux tiers restant étant prévu pour 2021. Le montant de la participation financière pour les travaux de sécurisation des cellules commerciales est quant à lui inscrit au budget annexe « patrimoine locatif » (cf. en infra – Partie 2 du présent rapport).

## Travaux du Programme de Maintenance : 1,63 M€

Les principales opérations 2020 de maintenance et de rénovation du patrimoine bâti et non bâti de la Ville concernent :

- mise aux normes d'accessibilité de bâtiments publics (Ad'Ap) : salles Trocadéro et Franciscaines, école Perrault et éclairage extérieur école Montaigne, restaurant scolaire et salle de sport Léo Lagrange pour un montant total de 146 K€,
- travaux de rénovation et réparation dans les salles municipales (30 K€), les écoles (190 K€), les restaurants scolaires (15 K€), les salles de sports (60 K€) et la piscine dont travaux spécifiques d'étanchéité du bassin (140 K€),
- aménagement de l'office de l'Hôtel de Ville (18 K€), système de sonorisation de la salle du conseil municipal et des mariages (10 K€) et renouvellement des serveurs informatiques de l'Hôtel de Ville (90 K€),
- rénovation de la toiture du logement de fonction des Franciscaines (14 K€),
- réfection d'une tranchée/aire de manœuvre au cimetière (18 K€),
- travaux d'aménagement d'un self-service au restaurant Léo Lagrange, équipement d'un self-service au restaurant Concorde, de mini-cafétéria pour les restaurants Lamartine et Petit Prince, et divers matériels pour les restaurants scolaires (tables de tri, chariots, matériel de cuisine...) pour un montant total de 104 K€,
- acquisition et renouvellement d'instruments pour l'école de musique (13 K€),
- reprise des menuiseries du Foyer Douillez (30 K€) et travaux d'aménagement des accès de l'accueil de jour « Les Charmilles » (16 K€),
- acquisition d'un véhicule pour l'atelier bâtiments du CTM (52 K€), pour le service de la propreté urbaine (54 K€) et pour le service des espaces verts (Les Sarts) (50 K€),
- rénovation de l'éclairage public (50 K€),
- installation d'arceaux vélos (8 K€), aménagement des pieds d'arbres de la promenade des Jasmins (21 K€) et plantations sur la commune (25 K€),

## Acquisitions foncières : 1,13 M€

Une enveloppe de 1 129 K€ est inscrite au budget pour l'acquisition :

- du terrain nécessaire à la construction d'un dojo (55 K€),
- de garages rue Lacordaire (120 K€),
- d'une parcelle appartenant à la MEL située devant la résidence Van Der Meersch (98 K€),
- de l'immeuble 154 rue du Général De Gaulle (466 K€),
- de maisons rue Jean Jaurès (390 K€).

Il convient aussi d'ajouter aux inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 les reports 2019 pour un montant total de **575 850,61 €**. Ils concernent principalement les travaux de :

- rénovation de l'école Montaigne,
- création d'une nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe,
- aménagement d'un skate park,
- construction du restaurant scolaire Jean Zay,
- équipement d'un self-service au restaurant scolaire Guynemer,
- valorisation des transformateurs,

et le solde des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de construction de la salle Allende.

Acquisitions foncières et reports 2019 compris, les dépenses prévisionnelles d'investissement 2020 atteignent donc **9,82 M €**.

## **B. LES RECETTES**

Les recettes réelles d'investissement (hors Dotation Politique de la Ville imputée en section de fonctionnement) s'établissent à **3,14 M€** au BP 2020.

Elles concernent des subventions pour des opérations finalisées :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et fonds de concours de la MEL pour la rénovation de l'école Montaigne (287 K€),
- DSIL pour des travaux de rénovation thermique et de sécurité réalisés en 2019 dans les bâtiments scolaires (27 K€) et pour la création de classes numériques à l'école Saint Honoré (13 K€),
- ANRU2, CAF et Département du Nord pour la création d'une nouvelle crèche municipale dans la galerie Europe (958 K€),
- Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard (71 K€).

et des acomptes ou soldes de subventions pour des opérations en cours ou dont le démarrage est prévu en 2020 :

- DSIL pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité Ad'Ap des bâtiments publics (97 K€),
- Fonds de concours de la MEL pour la 2<sup>ème</sup> phase d'installation de la vidéo protection (80 K€),

- CAF pour l'aménagement du Centre Social Imagine (50 K€),
- Région pour l'aménagement de la promenade des jasmins (8 K€) et pour les opérations menées au titre du Fonds de Travaux Urbains (3 K€).

Les autres recettes d'investissement correspondent :

- au remboursement de la ligne de trésorerie par ADÉLIE (60 K€),
- à une annuité de remboursement de créance pour la cession du réseau câblé (59 K€),
- au reversement de la redevance R2 pour les travaux de rénovation de l'éclairage public (15 K€) et au reversement par la MEL de la taxe d'aménagement (12 K€),
- au FCTVA 2020 relatif aux dépenses d'investissement éligibles à ce fonds au titre de l'année 2019 (1 400 K€).

## C. BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le bilan des opérations réelles d'investissement inscrites au titre de l'exercice 2020, hors reprise du déficit 2019, peut être résumé de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Opérations d'investissement</b>	<b>9 817 319,61</b>	<b>1 712 937,00</b>
<i>Dont Programme de Rénovation Urbaine</i>	<i>1 141 350,00</i>	<i>957 546,00</i>
<i>Dont Programme d'équipement</i>	<i>5 344 149,00</i>	<i>527 570,00</i>
<i>Dont Programme de maintenance</i>	<i>1 626 470,00</i>	<i>227 821,00</i>
<i>Dont acquisitions</i>	<i>1 129 500,00</i>	
<i>Dont restes à réaliser 2019</i>	<i>575 850,61</i>	
<b>Recettes non affectées (FCTVA, TA...)</b>		<b>1 427 000,00</b>
<b>Total investissement 2020</b>	<b>9 817 319,61</b>	<b>3 139 937,00</b>
<b>Besoin (-) de financement 2020</b>		<b>-6 677 382,61</b>

Le besoin de financement des opérations d'investissement au titre de l'exercice 2020, y compris les restes à réaliser 2019, s'élève ainsi à **6,68 M€** (hors DPV inscrite en section de fonctionnement).

### III. BILAN GLOBAL

La constatation de la concordance entre le compte de gestion et le Compte Administratif 2019 permet, à la date de présentation du BP 2020, l'intégration des résultats définitifs de l'exercice 2019. Les résultats 2019 affectés au BP 2020 s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : + 5 522 745,85 €
- Section d'investissement :
  - - 6 368 910,78 € (déficit d'investissement 2019),
  - + 6 944 761,39 € (excédent de fonctionnement capitalisé, affecté en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement de 6 368 910,78 € et les restes à réaliser 2019 à hauteur de 575 850,61 €).

Certaines opérations d'ordre doivent par ailleurs être inscrites au BP 2020 afin de permettre comptablement :

- la couverture des amortissements des immobilisations (693 360,42 €),
- l'apurement de l'avance forfaitaire réalisée en 2019 pour les travaux d'extension du système de vidéo protection (13 632,08 €),

Avec intégration des résultats de l'exercice précédent et des opérations d'ordre à inscrire au BP 2020, le **besoin d'équilibre de la section d'investissement** peut être résumé dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Opérations réelles d'investissement (y compris RAR 2019)</b>	<b>9 817 319,61 €</b>	<b>3 139 937,00 €</b>
<b>Besoin (-) de financement 2020</b>		<b>-6 677 382,61 €</b>
Déficit d'investissement 2019	6 368 910,78 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé 2019 (déficit + RAR 2019)		6 944 761,39 €
<b>Sous total opérations réelles BP 2020</b>		<b>-6 101 532,00 €</b>
Amortissements		693 360,42 €
Apurement avances forfaitaires	13 632,08 €	13 632,08 €
<b>Opérations d'ordre d'investissement</b>	<b>13 632,08 €</b>	<b>706 992,50 €</b>
<b>Sous total opérations d'ordre BP 2020</b>		<b>693 360,42 €</b>
<b>Besoin d'équilibre section d'investissement BP 2020</b>		<b>-5 408 171,58 €</b>

Le virement de la section de fonctionnement afin d'équilibrer la section d'investissement du BP 2020 s'élève donc à **5 408 171,58 €**.

En conséquence, la **section de fonctionnement peut être votée en suréquilibre** pour la troisième année consécutive :

<b>Opérations réelles de fonctionnement</b>	<b>21 880 711,00 €</b>	<b>26 347 774,00 €</b>
<b>Capacité (+) de financement 2020</b>		<b>4 467 063,00 €</b>
Excédent de fonctionnement 2019		5 522 745,85 €
<b>Sous total opérations réelles BP 2020</b>		<b>9 989 808,85 €</b>
Amortissements	693 360,42 €	
Virement à la section d'investissement	5 408 171,58 €	
<b>Opérations d'ordre de fonctionnement 2020</b>	<b>6 101 532,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Sous total opérations d'ordre BP 2020</b>		<b>-6 101 532,00 €</b>
<b>Suréquilibre section de fonctionnement BP 2020</b>		<b>3 888 276,85 €</b>

En dépit de la date à laquelle nous statuons sur ce BP 2020 (à la mi-temps de l'exercice), ces prévisions n'en sont pas plus précises tant demeurent importantes les incertitudes sur les conditions de réalisation de la deuxième moitié de l'exercice. Il est en effet aujourd'hui difficile de mesurer la cinétique de la reprise économique et son effet sur les coûts. Il est également difficile d'anticiper les conditions de la rentrée scolaire 2020/2021 et d'appréhender les conséquences sociales de cette crise sur les situations individuelles de nos concitoyens les plus fragiles.

Par ailleurs, il convient toujours d'apprécier la section d'investissement au-delà de sa déclinaison annuelle dans une perspective plus large. Ainsi, faut-il souligner que, bien qu'ayant mécaniquement subi un décalage dans le temps, l'investissement 2020 demeure établi sur un niveau très élevé. Il consomme dès lors une part du résultat cumulé constaté au terme de l'année 2019.

De plus, l'investissement 2020 annonce l'ouverture de plusieurs opérations importantes qui s'étaleront sur les deux années à venir : la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, la première tranche de rénovation du complexe sportif Felix Peltier, les aménagements de l'école La Paix, le chantier de préservation et de sécurisation du Fort.

Si l'investissement sous maîtrise d'ouvrage Ville accuse un retard de plusieurs mois, il en est hélas de même pour le programme de renouvellement urbain. C'est donc notre programmation pluriannuelle d'investissement qui est bousculée par cette crise. En effet, sa composition restera assez stable mais son calendrier devra être étalonné en fonction des circonstances nouvelles induites par cet évènement planétaire inédit. Dans ce contexte perturbé, il est néanmoins clair que les besoins en termes de financements d'investissements dans les années à venir seront très importants et la provision de 4 M€ que dégage en vision prévisionnelle ce budget 2020 viendra participer à cet effort financier majeur que s'apprête à accomplir notre ville.

# PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE

---

Le budget annexe comprend les dépenses et recettes correspondant à la gestion du patrimoine locatif de la Ville : garages, restaurant du Fort, cellules commerciales de la Galerie Europe, de la place Vauban, de la rue de Verdun et de l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle (ex-CIC).

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement prévues au budget 2020 s'équilibre à hauteur de **265 309,15 €**.

### A. LES DEPENSES

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2020 s'établit à **158 888,91 €**, soit une augmentation de 13,96 % par rapport au BP 2019.

Les dépenses prévisionnelles 2020 ont en effet été réévaluées compte tenu du transfert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur le budget annexe d'une partie des charges de copropriété et de la taxe foncière d'un lot de copropriété situé au rez-de-chaussée de la Galerie Europe. Les travaux d'aménagement de la nouvelle crèche municipale ont en effet été réalisés que sur une partie (23%) du lot n°593 situé au rez-de-chaussée de la Galerie et appartenant à la Ville, le reste des surfaces étant dédié à l'aménagement de cellules commerciales.

Par ailleurs, il convient d'inscrire en opérations d'ordre :

- 17 556 € pour la dotation aux amortissements 2020. Ce montant intègre les amortissements obligatoires des travaux réalisés dans les cellules commerciales louées désormais à un coiffeur-barbier et à un cabinet de courtage en assurances ;
- 88 864,24 € pour le virement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement compte tenu des dépenses prévues en 2020 pour des travaux d'aménagement et de sécurisation de locaux commerciaux (cf. en infra – Section d'investissement).

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	BP 2019 (€)	BP 2020 (€)	Evol. BP20/BP19 (%)
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	13 000,00	5 000,00	
6063	FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 500,00	1 500,00	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	66 000,00	96 000,00	
61521	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS	10 000,00	10 000,00	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	500,00	0,00	
6156	MAINTENANCE	10 000,00	5 000,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	200,00	0,00	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	2 000,00	0,00	
63512	TAXES FONCIERES	35 000,00	40 000,00	
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>138 200,00</b>	<b>157 500,00</b>	<b>13,97%</b>
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	250,00	0,00	
6542	CREANCES ETEINTES	200,00	200,00	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,00	250,00	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>450,00</b>	<b>450,00</b>	<b>0,00%</b>
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	250,00	250,00	
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>250,00</b>	<b>250,00</b>	<b>0,00%</b>
673	TITRES ANNULES	525,70	688,91	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>525,70</b>	<b>688,91</b>	<b>31,05%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>139 425,70</b>	<b>158 888,91</b>	<b>13,96%</b>
<b>042</b>	<b>Transferts entre sections (amortissements)</b>	<b>21 828,30</b>	<b>17 556,00</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>88 864,24</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>161 254,00</b>	<b>265 309,15</b>	

## B. LES RECETTES

Le montant des recettes réelles de fonctionnement 2020, hors subvention d'équilibre du budget principal, s'établit à **129 000 €**, soit une augmentation de 4,71 % par rapport au BP 2019 mais une diminution de 11,07 % par rapport au réalisé 2019.

Les prévisions 2020 intègrent en effet le montant du loyer d'une cellule commerciale louée à un cabinet de courtage en assurances depuis juillet 2019 dans la Galerie Europe mais aussi une diminution des recettes locatives liée aux exonérations de loyers et charges de copropriété qui seront actées par le Conseil Municipal pour la période de confinement/fermeture imposée aux commerçants et professionnels occupant des locaux lui appartenant. Le montant maximal de ces exonérations est estimé à 22 K€.

Compte tenu du montant des dépenses prévisionnelles 2020, la subvention d'exploitation du budget principal afin d'équilibrer les opérations de l'année 2020 est inscrite à hauteur de 72 K€ (+42 K€ par rapport à 2019).

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	BP 2019 (€)	BP 2020 (€)	Evol. BP20/BP19 (%)
7083	LOCATIONS DIVERSES	120 700,00	120 000,00	-0,58%
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>120 700,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>-0,58%</b>
74	SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	30 000,00	72 000,00	140,00%
<b>74</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>30 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>140,00%</b>
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 500,73	8 000,00	433,07%
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 500,73</b>	<b>8 000,00</b>	<b>433,07%</b>
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	1 000,00	1 000,00	0,00%
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>153 200,73</b>	<b>201 000,00</b>	<b>31,20%</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	8 053,27	64 309,15	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>161 254,00</b>	<b>265 309,15</b>	

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses et recettes d'investissement s'équilibre à hauteur de **297 552,18 €**.

### A. LES DEPENSES

Le programme d'équipement prévu en 2020 sur le budget annexe atteint un niveau record compte tenu de deux opérations conséquentes :

- l'aménagement de l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle (ex-CIC) en surfaces commerciales destinées à être louées (220 K€ en 2020), le montant total de l'opération étant estimé à 260 K€ ;
- la participation financière aux travaux de sécurisation des cellules commerciales de la Galerie Europe correspondant à un tiers du montant pluriannuel des travaux (53,6 K€), les deux tiers restant étant prévu pour 2021. Le montant de la participation financière pour les travaux de sécurisation des cellules non commerciales est quant à lui inscrit au budget principal de la Ville (cf. en supra – Partie 1 du présent rapport).

Les restes à réaliser 2019 (3 952,18 €) correspondent à des travaux de rénovation d'une cellule commerciale de la Galerie Europe.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Intitulé	BP 2019 (€)	BP 2020 (€)
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	181 707,82	273 600,00
2184	MOBILIER	15 000,00	10 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000,00	5 000,00
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>198 707,82</b>	<b>288 600,00</b>
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS PERCUS	300,00	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300,00	5 000,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>199 007,82</b>	<b>293 600,00</b>
RESTES A REALISER N-1		3 903,38	3 952,18
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>202 911,20</b>	<b>297 552,18</b>

## B. LES RECETTES

Les recettes d'investissement concernent exclusivement :

- les cautionnements perçus au titre des locations (5 000 €),
- la reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2019 (186 131,94 €),
- les dotations aux amortissements, opérations d'ordre (17 556,00 €).

L'excédent cumulé des exercices antérieurs permet ainsi de financer la majeure partie (plus de 60%) des dépenses d'équipement prévues en 2020 sur le budget annexe. Le virement de la section de fonctionnement afin d'équilibrer la section d'investissement du BP annexe 2020 s'élève donc à 88 864,24 €.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Intitulé	BP 2019 (€)	BP 2020 (€)
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS PERCUS	300,00	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300,00	5 000,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>300,00</b>	<b>5 000,00</b>
001	Excédent d'investissement reporté	180 782,90	186 131,94
040	Transferts entre sections (amortissements)	21 828,30	17 556,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	88 864,24
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>202 911,20</b>	<b>297 552,18</b>

**59 • 5 • 37 • 410**

**BUDGET**

**PRIMITIF**

**2020**

**BUDGET PRINCIPAL**

**59 • 5 • 37 • 410**

**BUDGET**

**PRIMITIF**

**2020**

**Ratios Financiers**

Code INSEE 59410	VILLE DE MONS EN BAROEUL BUDGET PRINCIPAL VILLE	BP 2020
---------------------	--	------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	I
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	20943
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	39
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8600955.00	19538042.00	924.88	1194.88

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1044.77	1234.00
2	Produit des impositions directes/population	276.66	633.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1258.07	1415.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	431.06	302.00
5	Encours de dette/population	0.00	1076.00
6	DGF/population	447.11	198.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64.10	61.10
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	83.00	94.50
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	34.30	21.40
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	76.00

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**59 • 5 • 37 • 410**

**BUDGET**

**PRIMITIF**

**2020**

**Vue d'ensemble**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – SECTIONS</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	27 982 243,00	26 347 774,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 522 745,85
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>27 982 243,00</b>	<b>31 870 519,85</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	9 255 101,08	16 199 862,47
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	575 850,61	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 6 368 910,78	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>16 199 862,47</b>	<b>16 199 862,47</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>44 182 105,47</b>	<b>48 070 382,32</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

**59 • 5 • 37 • 410**

**BUDGET**

**PRIMITIF**

**2020**

**Equilibre Financier**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**OPERATIONS REELLES (1)**

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
920 à 929 Charges ventilées	21 878 711,00	920 à 929 - Produits ventilés	4 781 455,00
931 Opérations financières (charges)	2 000,00	931 Opérations financières (produits)	6 000,00
932 Dotations & participations non affectées	0,00	932 Dotations & participations non affectées	11 435 988,00
933 Impôts et taxes non affectées	0,00	933 Impôts et taxes non affectées	10 124 331,00
936 Frais de fonction des groupes d'élus	0,00		
938 Dépenses imprévues	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>21 880 711,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 347 774,00</b>

(1) Y compris les opérations mixtes (rattachements de fin d'exercice, variation des stocks).

**OPERATIONS D'ORDRE**

934 Transferts entre sections	693 360,42	934 Transferts entre sections	0,00
935 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	935 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
939 Virement à la section d'investissement	5 408 171,58		

**TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE**

<b>DEPENSES :</b>	<b>27 982 243,00</b>	<b>RECETTES :</b>	<b>26 347 774,00</b>
-------------------	----------------------	-------------------	----------------------

**RESULTATS ANTERIEURS (2)**

002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	5 522 745,85
Restes à réaliser (total)	- 0,00	Restes à réaliser (total)	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 522 745,85</b>

(2) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**TOTAL DE LA SECTION**

<b>DEPENSES</b>	<b>27 982 243,00</b>	<b>RECETTES</b>	<b>31 870 519,85</b>
-----------------	----------------------	-----------------	----------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**OPERATIONS REELLES (1)**

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
900 à 909 Dépenses ventilées	9 241 469,00	900 à 909 Recettes ventilées	1 712 937,00
911 Dettes et autres opérations financières	0,00	911 Dettes et autres opérations financières	0,00
912 Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	912 Dotat°, subv., participat° non affectées	1 427 000,00
913 Taxes non affectées.	0,00	913 Taxes non affectées.	0,00
915 Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	915 Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00
916 Opérat° invest. voirie communale	0,00	916 Opérat° invest. voirie communale	0,00
917 Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	917 Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00
918 Dépenses imprévues	0,00	95 Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 241 469,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 139 937,00</b>

(1) Y compris les opérations mixtes (rattachements de fin d'exercice, variation des stocks).

**OPERATIONS D'ORDRE**

910 Opérations patrimoniales	13 632,08	910 Opérations patrimoniales	13 632,08
914 Transferts entre sections	0,00	914 Transferts entre sections	693 360,42
		919 Virement de la section de fonctionnemt	5 408 171,58

**TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE**

<b>DEPENSES :</b>	<b>9 255 101,08</b>	<b>RECETTES :</b>	<b>9 255 101,08</b>
-------------------	---------------------	-------------------	---------------------

**RESULTATS ANTERIEURS (2)**

001 Solde exécution invest. reporté	6 368 910,78	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	6 944 761,39
Restes à réaliser (total)	575 850,61	001 Solde exécution invest. reporté	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 944 761,39</b>	Restes à réaliser (total)	0,00
		<b>TOTAL</b>	<b>6 944 761,39</b>

(2) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**TOTAL DE LA SECTION**

<b>DEPENSES</b>	<b>16 199 862,47</b>	<b>RECETTES</b>	<b>16 199 862,47</b>
-----------------	----------------------	-----------------	----------------------

**59 • 5 • 37 • 410**

**BUDGET**

**PRIMITIF**

**2020**

**BALANCE GENERALE**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B1</b>

**1 – Dépenses**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 492 137,00		5 492 137,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 021 948,00		14 021 948,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 359 376,00		2 359 376,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 250,00	0,00	5 250,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	693 360,42	693 360,42
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		5 408 171,58	5 408 171,58
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>21 880 711,00</b>	<b>6 101 532,00</b>	<b>27 982 243,00</b>

**2 – Recettes**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	36 799,00		36 799,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 096 669,00		3 096 669,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	9 325 638,00		9 325 638,00
74	Dotations et participations	13 637 249,00		13 637 249,00
75	Autres produits de gestion courante	176 238,00	0,00	176 238,00
76	Produits financiers	24 506,00	0,00	24 506,00
77	Produits exceptionnels	50 675,00	0,00	50 675,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>26 347 774,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 347 774,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B2</b>

**1 – Dépenses**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	170 450,04		170 450,04
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	182 190,00	0,00	182 190,00
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00	0,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	9 142 181,94	13 632,08	9 155 814,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	247 497,63	0,00	247 497,63
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	60 000,00	0,00	60 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>9 817 319,61</b>	<b>13 632,08</b>	<b>9 830 951,69</b>

	Dépenses totales	Résultat reporté (après vote du CA)	TOTAL SECTION
<b>Fonctionnement (voir page précédente)</b>	A1 27 982 243,00	D002 0,00	27 982 243,00
<b>Investissement</b>	B1 9 830 951,69	D001 6 368 910,78	16 199 862,47

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B2</b>

**2 – Recettes**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 412 000,00	0,00	1 412 000,00
13	Subventions d'investissement	1 609 360,00	0,00	1 609 360,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	13 632,08	13 632,08
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	118 577,00	0,00	118 577,00
28	Amortissement des immobilisations		693 360,42	693 360,42
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		5 408 171,58	5 408 171,58
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>3 139 937,00</b>	<b>6 115 164,08</b>	<b>9 255 101,08</b>

	Recettes totales	Résultat reporté (après vote du CA)	Affectation (après vote du CA)	TOTAL SECTION
<b>Fonctionnement (voir page précédente)</b>	<b>A2 26 347 774,00</b>	<b>R002 5 522 745,85</b>		<b>31 870 519,85</b>
<b>Investissement</b>	<b>B2 9 255 101,08</b>	<b>R001 0,00</b>	<b>R1068 6 944 761,39</b>	<b>16 199 862,47</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**59 • 5 • 37 • 410**

**BUDGET**

**PRIMITIF**

**2020**

**Section de Fonctionnement**  
**Vue d'ensemble**

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**1 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>31 364 300,00</b>	<b>27 982 243,00</b>	<b>27 982 243,00</b>
920	Services généraux admin. publiq. Locale	4 504 633,00	4 670 608,00	4 670 608,00
921	Sécurité et salubrité publiques	775 312,00	818 200,00	818 200,00
922	Enseignement - Formation	5 519 818,00	5 252 561,00	5 252 561,00
923	Culture	1 623 337,00	1 640 427,00	1 640 427,00
924	Sport et jeunesse	2 813 294,00	2 701 351,00	2 701 351,00
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
926	Famille	3 913 959,00	4 274 239,00	4 274 239,00
927	Logement	0,00	0,00	0,00
928	Aménagt., services urbains, environnem	2 672 146,00	2 521 325,00	2 521 325,00
929	Action économique	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	7 000,00	2 000,00	2 000,00
932	Dotations & participations non affectées	0,00	0,00	0,00
933	Impôts et taxes non affectées	0,00	0,00	0,00
934	<i>Transferts entre sections (5)</i>	<i>737 557,22</i>	<i>693 360,42</i>	<i>693 360,42</i>
935	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
936	Frais de fonction des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
938	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
939	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>8 797 243,78</i>	<i>5 408 171,58</i>	<i>5 408 171,58</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) A l'exclusion du virement à la section d'investissement.

<b>RESTES A REALISER (DEPENSES) (6)</b>		<b>0,00</b>
<b>RESULTAT REPORTE (6) – DEFICIT</b>		<b>0,00</b>
<b>CUMUL</b>		<b>27 982 243,00</b>

(6) A n'inscrire que si le CA a été voté après délibération du conseil municipal. En cas de reprise anticipée, ne reporter en recette que le solde de l'excédent de fonctionnement sur le besoin de financement : cf. instruction M. 14.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>26 643 214,00</b>	<b>26 347 774,00</b>	<b>26 347 774,00</b>
920	Services généraux admin. publiq. Locale	198 280,00	215 678,00	215 678,00
921	Sécurité et salubrité publiques	10 000,00	14 000,00	14 000,00
922	Enseignement - Formation	776 885,00	723 104,00	723 104,00
923	Culture	234 095,00	199 085,00	199 085,00
924	Sport et jeunesse	849 390,00	781 664,00	781 664,00
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
926	Famille	2 686 195,00	2 708 173,00	2 708 173,00
927	Logement	0,00	0,00	0,00
928	Aménagt., services urbains, environnem	279 073,00	139 751,00	139 751,00
929	Action économique	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	8 935,00	6 000,00	6 000,00
932	Dotations & participations non affectées	11 724 013,00	11 435 988,00	11 435 988,00
933	Impôts et taxes non affectées	9 876 348,00	10 124 331,00	10 124 331,00
934	<i>Transferts entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
935	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>RESTES A REALISER (RECETTES) (5)</b>			<b>0,00</b>
<b>RESULTAT REPORTE (5) – EXCEDENT</b>			<b>5 522 745,85</b>
<b>CUMUL</b>			<b>31 870 519,85</b>

(5) A n'inscrire que si le CA a été voté après la délibération de l'assemblée délibérante. En cas de reprise anticipée, ne reporter en recette que le solde de l'excédent de fonctionnement sur le besoin de financement : cf. instruction M. 14.

**59 • 5 • 37 • 410**

**BUDGET**

**PRIMITIF**

**2020**

**Section d'Investissement  
Vue d'ensemble**

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>13 863 426,76</b>	<b>9 255 101,08</b>	<b>9 255 101,08</b>
900	Services généraux administrat° publiques	929 695,00	1 284 185,00	1 284 185,00
901	Sécurité et salubrité publiques	525 815,00	116 820,00	116 820,00
902	Enseignement - Formation	3 867 415,00	1 049 135,00	1 049 135,00
903	Culture	414 260,00	207 865,00	207 865,00
904	Sport et jeunesse	1 875 750,00	1 186 825,00	1 186 825,00
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
906	Famille	2 131 550,00	1 005 970,00	1 005 970,00
907	Logement	0,00	0,00	0,00
908	Aménagt et services urbains, environnemt	3 452 150,00	4 390 669,00	4 390 669,00
909	Action économique	0,00	0,00	0,00
910	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>625 441,76</i>	<i>13 632,08</i>	<i>13 632,08</i>
911	Dettes et autres opérations financières	41 350,00	0,00	0,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	0,00	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00	0,00
914	<i>Transferts entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00
918	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>RESTES A REALISER (DEPENSES) (5)</b>		<b>575 850,61</b>
<b>RESULTAT REPORTE (5) – DEFICIT</b>		<b>6 368 910,78</b>
<b>CUMUL</b>		<b>16 199 862,47</b>

(5) A n'inscrire que si le CA a été voté après délibération du conseil municipal. En cas de reprise anticipée ne reporter en recette que le solde de l'excédent de fonctionnement sur le besoin de financement : cf. instruction M. 14.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**2 – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (4)
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>13 863 426,76</b>	<b>9 255 101,08</b>	<b>9 255 101,08</b>
900	Services généraux administrat° publiques	237 830,00	206 697,00	206 697,00
901	Sécurité et salubrité publiques	82 716,00	79 716,00	79 716,00
902	Enseignement - Formation	431 310,00	327 733,00	327 733,00
903	Culture	0,00	0,00	0,00
904	Sport et jeunesse	66 000,00	71 500,00	71 500,00
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
906	Famille	750 894,00	1 016 123,00	1 016 123,00
907	Logement	0,00	0,00	0,00
908	Aménagt et services urbains, environnemt	183 434,00	11 168,00	11 168,00
909	Action économique	0,00	0,00	0,00
910	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>625 441,76</i>	<i>13 632,08</i>	<i>13 632,08</i>
911	Dettes et autres opérations financières	827 000,00	0,00	0,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	1 124 000,00	1 427 000,00	1 427 000,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00	0,00
914	<i>Transferts entre sections (5)</i>	<i>737 557,22</i>	<i>693 360,42</i>	<i>693 360,42</i>
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00
919	<i>Virement de la section de fonctionnemt</i>	<i>8 797 243,78</i>	<i>5 408 171,58</i>	<i>5 408 171,58</i>
95	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-C.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) A l'exclusion du virement de la section de fonctionnement et des recettes d'ordre de section à section des chapitres 915, 916 et 917.

RESTES A REALISER (RECETTES) (6)			0,00
RESULTAT REPORTE (6) – EXCEDENT			0,00
AFFECTATION EN RESERVES (1068) (6)			6 944 761,39
<b>CUMUL</b>			<b>16 199 862,47</b>

(6) A n'inscrire que si le CA a été voté après la délibération de l'assemblée délibérante. En cas de reprise anticipée, ne reporter en recette que le solde de l'excédent de fonctionnement sur le besoin de financement : cf. instruction M. 14.

**59 • 5 • 37 • 410**

**BUDGET**

**PRIMITIF**

**2020**

**Section Fonctionnement**  
**Présentation croisée**  
**Fonction / Nature**

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 920****- SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES****LOCALES**

No	LIBELLE	TOTAL	92020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	92021 ASSEMBLEE LOCALE	92022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>4 670 608.00</b>	<b>3 253 367.00</b>	<b>307 325.00</b>	<b>23 223.00</b>
-- 011 --	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COU	1 170 826.00	792 907.00	1 000.00	7 637.00
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AM	11 610.00			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	9 034.00	4 462.00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	78 775.00	31 525.00		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	93 120.00	39 770.00		
60621	COMBUSTIBLES	600.00	600.00		
60622	CARBURANTS	18 000.00	18 000.00		
60623	ALIMENTATION	1 000.00	300.00	200.00	
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	1 200.00	1 200.00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 000.00	2 000.00		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	9 350.00	8 000.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	208 700.00	191 500.00		2 000.00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	1 300.00			
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	5 500.00	5 500.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	21 000.00	19 000.00		2 000.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	10 720.00	10 000.00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	11 500.00	5 500.00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	7 000.00			
61521	TERRAINS	1 000.00			
615221	BATIMENTS PUBLICS	48 000.00	38 000.00		
615232	RESEAUX	17 800.00	800.00		
61551	MATERIEL ROULANT	5 000.00	3 500.00		
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	9 500.00	6 200.00		300.00
6156	MAINTENANCE	184 550.00	104 500.00		
6161	MULTIRISQUES	40 000.00	40 000.00		
6168	AUTRES	51 000.00	51 000.00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	12 836.00	12 000.00		486.00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATI	40 000.00	40 000.00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEU	2 851.00			2 851.00
6226	HONORAIRES	16 000.00	16 000.00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	14 000.00	14 000.00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	22 900.00	22 900.00		
6232	FETES ET CEREMONIES	62 200.00	4 100.00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	24 300.00	300.00		
6238	DIVERS	500.00			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	2 100.00	1 600.00		
6257	RECEPTIONS	5 000.00			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	45 000.00	45 000.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	35 960.00	16 500.00	800.00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	270.00	250.00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	9 650.00	8 900.00		
63512	TAXES FONCIERES	30 000.00	30 000.00		
-- 012 --	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 642 344.00	2 435 368.00	47 524.00	15 586.00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	31 604.00	27 663.00	1 968.00	125.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	8 713.00	7 728.00	492.00	31.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	26 883.00	24 697.00	410.00	113.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 204 252.00	1 140 345.00		
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RES	60 707.00	56 989.00		
64118	AUTRES INDEMNITES	210 465.00	199 055.00		6 600.00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	240 598.00	195 233.00	12 799.00	6 267.00
64162	EMPLOIS D'AVENIR	18 331.00	18 331.00		
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	290 728.00	240 890.00	29 744.00	1 944.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	407 340.00	383 956.00	1 188.00	252.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	11 153.00	8 911.00	923.00	254.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNE	3 570.00	3 570.00		
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	85 000.00	85 000.00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	43 000.00	43 000.00		
-- 65 --	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	857 238.00	25 092.00	258 801.00	
6531	IMDEMNITES	243 632.00		243 632.00	
6532	FRAIS DE MISSION	1 500.00		1 500.00	

No	LIBELLE	TOTAL	92020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	92021 ASSEMBLEE LOCALE	92022 ADMINISTRATIO GENERALE DE L'ETAT
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	11 649.00		11 649.00	
6535	FORMATION	1 500.00		1 500.00	
65372	COTISAT. AU FONDS DE FINAN.	520.00		520.00	
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS E	598 437.00	25 092.00		
-- 67 --	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200.00			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	200.00			
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>215 678.00</b>	<b>83 410.00</b>		<b>42 168.00</b>
-- 013 --	PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 799.00	16 799.00		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU	16 799.00	16 799.00		
-- 70 --	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIO	32 850.00	1 350.00		
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRO	30 000.00			
70312	REDEVANCES FUNERAIRES	1 500.00			
70323	REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC C	150.00	150.00		
70611	REDEVANCE D'ENLEVEMENT ORDURES ME	1 200.00	1 200.00		
-- 73 --	IMPOTS ET TAXES	1 740.00	1 740.00		
7336	DROITS DE PLACE	1 400.00	1 400.00		
7338	AUTRES TAXES	340.00	340.00		
-- 74 --	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATI	43 014.00	6 846.00		28 168.00
74712	EMPLOIS D'AVENIR	6 846.00	6 846.00		
74718	AUTRES	11 639.00			3 639.00
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	3 819.00			3 819.00
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	20 710.00			20 710.00
-- 75 --	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	70 600.00	6 000.00		14 000.00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	61 000.00			14 000.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION CO	9 600.00	6 000.00		
-- 77 --	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 675.00	50 675.00		
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTE	675.00	675.00		
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	50 000.00	50 000.00		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 920**

**- SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES**

**LOCALES**

No	LIBELLE	92023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	92024 FETES ET CEREMONIES	92025 AIDES AUX ASSO (NON CLASSEES	92026 CIMETIERES ET FUNEBRES
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>166 449.00</b>	<b>69 520.00</b>	<b>765 227.00</b>	<b>85 497.00</b>
-- 011 --	<b>DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION CO</b>	<b>92 570.00</b>	<b>69 520.00</b>	<b>191 682.00</b>	<b>15 510.00</b>
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A	1 450.00	8 000.00	2 160.00	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		50.00	4 122.00	400.00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE		1 000.00	43 650.00	2 600.00
60613	CHAUFFAGE URBAIN			53 350.00	
60621	COMBUSTIBLES				
60622	CARBURANTS				
60623	ALIMENTATION			500.00	
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT				
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES				
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN			1 350.00	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		4 000.00	8 000.00	3 200.00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE				1 300.00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL				
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES				
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	720.00			
6135	LOCATIONS MOBILIERES		2 000.00		4 000.00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE			7 000.00	
61521	TERRAINS				1 000.00
615221	BATIMENTS PUBLICS			10 000.00	
615232	RESEAUX		17 000.00		
61551	MATERIEL ROULANT			1 500.00	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES			2 000.00	1 000.00
6156	MAINTENANCE	50 000.00		28 850.00	1 200.00
6161	MULTIRISQUES				
6168	AUTRES				
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			350.00	
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMA				
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSE				
6226	HONORAIRES				
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX				
6231	ANNONCES ET INSERTIONS				
6232	FETES ET CEREMONIES	2 650.00	29 450.00	26 000.00	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	21 500.00	2 500.00		
6238	DIVERS		500.00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS			500.00	
6257	RECEPTIONS		5 000.00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT				
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	16 250.00		1 600.00	810.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		20.00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)			750.00	
63512	TAXES FONCIERES				
-- 012 --	<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>73 879.00</b>			<b>69 987.00</b>
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	954.00			894.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	239.00			223.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET	859.00			804.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	20 571.00			43 336.00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE R	1 062.00			2 656.00
64118	AUTRES INDEMNITES	3 613.00			1 197.00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	26 299.00			
64162	EMPLOIS D'AVENIR				
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	11 260.00			6 890.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	7 957.00			13 987.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	1 065.00			
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSON				
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALE				
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE				
-- 65 --	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			<b>573 345.00</b>	
6531	IMDEMNITES				
6532	FRAIS DE MISSION				

No	LIBELLE	92023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	92024 FETES ET CEREM	92025 AIDES AUX ASSO (NON CLASSEES	92026 CIMETIERES ET FUNEBRES
6533	COTISATIONS DE RETRAITE				
6535	FORMATION				
65372	COTISAT. AU FONDS DE FINAN.			573 345.00	
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET A			200.00	
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES			200.00	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	<b>RECETTES TOTALES</b>			<b>58 600.00</b>	<b>31 500.00</b>
- 013 -	PRODUITS DE GESTION COURANTE				
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PE				31 500.00
- 70 -	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS				30 000.00
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODU				1 500.00
70312	REDEVANCES FUNERAIRES				
70323	REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COM				
70611	REDEVANCE D'ENLEVEMENT ORDURES MENA				
- 73 -	IMPOTS ET TAXES				
7336	DROITS DE PLACE				
7338	AUTRES TAXES				
- 74 -	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATION			8 000.00	
74712	EMPLOIS D'AVENIR				
74718	AUTRES			8 000.00	
7484	DOTATION DE RECENSEMENT				
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES				
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			50 600.00	
752	REVENUS DES IMMEUBLES			47 000.00	
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COUR			3 600.00	
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIE				
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 921 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLICQ****E**

No	LIBELLE	TOTAL	92112 POLICE MUNICIPALE
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>818 200.00</b>	<b>818 200.00</b>
-- 011 --	<b>DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>214 950.00</b>	<b>214 950.00</b>
60622	CARBURANTS	4 000.00	4 000.00
60623	ALIMENTATION	1 000.00	1 000.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 500.00	6 500.00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	5 000.00	5 000.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 100.00	1 100.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	151 300.00	151 300.00
61551	MATERIEL ROULANT	4 000.00	4 000.00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	800.00	800.00
6156	MAINTENANCE	33 100.00	33 100.00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	6 500.00	6 500.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 050.00	1 050.00
6358	AUTRES DROITS	600.00	600.00
-- 012 --	<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>583 050.00</b>	<b>583 050.00</b>
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	6 124.00	6 124.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 531.00	1 531.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	5 515.00	5 515.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	279 151.00	279 151.00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENC	17 443.00	17 443.00
64118	AUTRES INDEMNITES	113 303.00	113 303.00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	15 572.00	15 572.00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	49 564.00	49 564.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	93 621.00	93 621.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	626.00	626.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	600.00	600.00
-- 65 --	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>19 200.00</b>	<b>19 200.00</b>
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	4 000.00	4 000.00
6542	CREANCES ETEINTES	200.00	200.00
65541	CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARG.	15 000.00	15 000.00
-- 67 --	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 000.00	1 000.00
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>14 000.00</b>	<b>14 000.00</b>
-- 70 --	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVI</b>		
-- 74 --	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>		
-- 75 --	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>14 000.00</b>	<b>14 000.00</b>
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	14 000.00	14 000.00
-- 77 --	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

## PRESENTATION PAR NATURE - 922 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

No	LIBELLE	TOTAL	92213 CLASSES REGROUPEES	92251 HEBERGEMENT RESTAURATION SCOLAIRE	92255 CLASSES DE DEC ET AUTRES SERVICES ANNEXES
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>5 252 561.00</b>	<b>3 406 507.00</b>	<b>1 725 551.00</b>	<b>120 503.00</b>
-- 011 --	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION CO	1 373 207.00	792 027.00	525 729.00	55 451.00
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A	504 971.00	26 470.00	441 667.00	36 834.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	36 860.00	34 920.00	1 940.00	
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	161 408.00	148 410.00	12 998.00	
60613	CHAUFFAGE URBAIN	151 514.00	138 710.00	12 804.00	
60622	CARBURANTS	1 200.00		1 200.00	
60623	ALIMENTATION	11 637.00	5 000.00		6 637.00
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	1 200.00	600.00	600.00	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	33 000.00	16 800.00	16 200.00	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	56 025.00	48 605.00	7 420.00	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	6 150.00	3 250.00	2 900.00	
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIAT	1 000.00	1 000.00		
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	62 910.00	62 910.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	49 465.00	45 045.00		4 420.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	4 929.00	4 929.00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 000.00	1 000.00		
615221	BATIMENTS PUBLICS	156 000.00	140 000.00	16 000.00	
615232	RESEAUX	2 000.00	2 000.00		
61551	MATERIEL ROULANT	800.00		800.00	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	10 000.00	5 000.00	5 000.00	
6156	MAINTENANCE	63 828.00	62 128.00	1 700.00	
6232	FETES ET CEREMONIES	18 500.00	18 500.00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	26 410.00	18 850.00		7 560.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	10 900.00	7 900.00	3 000.00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 500.00		1 500.00	
-- 012 --	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	3 770 332.00	2 507 858.00	1 197 622.00	64 852.00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	59 602.00			59 602.00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	47 668.00	30 902.00	16 704.00	62.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	11 918.00	7 726.00	4 176.00	16.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET	42 902.00	27 813.00	15 033.00	56.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 535 183.00	1 535 183.00		
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE R	83 189.00	83 189.00		
64118	AUTRES INDEMNITES	92 182.00	92 182.00		
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	843 536.00		840 319.00	3 217.00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	491 759.00	238 342.00	252 474.00	943.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	526 109.00	490 188.00	35 091.00	830.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	33 951.00		33 825.00	126.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSON	2 333.00	2 333.00		
-- 65 --	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	109 022.00	106 622.00	2 200.00	200.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	2 200.00		2 000.00	200.00
6542	CREANCES ETEINTES	200.00		200.00	
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET A	106 622.00	106 622.00		
-- 67 --	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>723 104.00</b>	<b>77 605.00</b>	<b>508 333.00</b>	<b>137 166.00</b>
-- 013 --	PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000.00	20 000.00		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PE	20 000.00	20 000.00		
-- 70 --	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS	600 203.00		508 333.00	91 870.00
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET	508 333.00		508 333.00	
70671	REDEVANCES GARDERIES	45 833.00			45 833.00
70672	REDEVANCES ETUDES	46 037.00			46 037.00
-- 74 --	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	84 061.00	38 765.00		45 296.00
74718	AUTRES	9 965.00	9 965.00		
7478	AUTRES ORGANISMES	74 096.00	28 800.00		45 296.00
-- 75 --	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 840.00	18 840.00		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	14 840.00	14 840.00		
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COUR	4 000.00	4 000.00		
-- 77 --	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 923 - CULTURE**

No	LIBELLE	TOTAL	92311 EXPRESSION MU LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQ UE	92314 CINEMAS ET AUT SALLES DE SPECTACLE	92321 BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>1 640 427.00</b>	<b>668 857.00</b>	<b>246 253.00</b>	<b>313 228.00</b>
-- 011 --	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION CO	485 608.00	8 180.00	243 503.00	59 825.00
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A	31 300.00		21 200.00	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	9 673.00		873.00	
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	94 000.00		24 250.00	
60613	CHAUFFAGE URBAIN	10 185.00		10 185.00	
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	300.00		300.00	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 700.00		500.00	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	21 400.00	2 700.00	7 500.00	2 300.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 900.00			3 900.00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIAT	36 000.00			36 000.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000.00	1 000.00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	119 700.00		95 000.00	3 700.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	12 025.00		5 425.00	
615221	BATIMENTS PUBLICS	5 000.00			
615232	RESEAUX	1 000.00			
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	5 700.00	2 200.00	500.00	
6156	MAINTENANCE	38 695.00	1 800.00	15 400.00	7 495.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	4 200.00			4 200.00
6228	DIVERS	11 000.00		11 000.00	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00		1 000.00	
6232	FETES ET CEREMONIES	9 800.00		9 570.00	230.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	28 950.00	150.00	17 600.00	2 000.00
6238	DIVERS	5 000.00			
6257	RECEPTIONS	13 450.00		12 000.00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 480.00	180.00	2 200.00	
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	150.00	150.00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	4 000.00			
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (	11 000.00		9 000.00	
-- 012 --	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	1 134 103.00	660 677.00		253 403.00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	4 651.00	4 651.00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	14 245.00	8 165.00		3 372.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	3 561.00	2 041.00		843.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET	12 818.00	7 348.00		3 034.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	552 181.00	342 319.00		123 396.00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE R	25 165.00	8 618.00		7 305.00
64118	AUTRES INDEMNITES	50 639.00	29 134.00		9 031.00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	149 643.00	74 260.00		29 158.00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	133 615.00	75 589.00		30 291.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	180 155.00	105 060.00		44 907.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	6 083.00	3 030.00		1 181.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSON	1 347.00	462.00		885.00
-- 65 --	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 666.00			
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET A	17 666.00			
-- 67 --	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 050.00		2 750.00	
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE	3 050.00		2 750.00	
-- 75 --	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>199 085.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>71 000.00</b>	<b>8 585.00</b>
-- 70 --	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS	104 007.00	50 000.00	45 000.00	6 507.00
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC.	56 334.00	50 000.00		6 334.00
70632	A CARACTERE DE LOISIRS	47 500.00		45 000.00	
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	173.00			173.00
-- 74 --	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	56 000.00		1 000.00	
7473	DEPARTEMENTS	1 000.00		1 000.00	
74751	GFP DE RATTACHEMENT	55 000.00			
-- 75 --	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 078.00		25 000.00	2 078.00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	25 000.00		22 000.00	
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COUR	14 078.00		3 000.00	2 078.00
-- 77 --	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 923 - CULTURE**

No	LIBELLE	9233 ACTION CULTURELLE
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>412 089.00</b>
- 011 -	<b>DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>174 100.00</b>
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.	10 100.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	8 800.00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	69 750.00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 200.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	8 900.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	21 000.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	6 600.00
615221	BATIMENTS PUBLICS	5 000.00
615232	RESEAUX	1 000.00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	3 000.00
6156	MAINTENANCE	14 000.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	
6228	DIVERS	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	
6232	FETES ET CEREMONIES	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	9 200.00
6238	DIVERS	5 000.00
6257	RECEPTIONS	1 450.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 100.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	4 000.00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	2 000.00
- 012 -	<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>220 023.00</b>
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	2 708.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	677.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 436.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	86 466.00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENC	9 242.00
64118	AUTRES INDEMNITES	12 474.00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	46 225.00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	27 735.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	30 188.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	1 872.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>17 666.00</b>
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	17 666.00
- 67 -	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>300.00</b>
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	300.00
- 75 -	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b></b>
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>69 500.00</b>
- 70 -	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVI</b>	<b>2 500.00</b>
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTUR	
70632	A CARACTERE DE LOISIRS	2 500.00
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	
- 74 -	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>55 000.00</b>
7473	DEPARTEMENTS	
74751	GFP DE RATTACHEMENT	55 000.00
- 75 -	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>12 000.00</b>
752	REVENUS DES IMMEUBLES	3 000.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	9 000.00
- 77 -	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b></b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 924 - SPORTS ET JEUNESSE**

No	LIBELLE	TOTAL	92413 PISCINES	92414 AUTRES EQUIPEM SPORTIFS OU DE LOISIRS	92421 CENTRES DE LOISIRS
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>2 701 351.00</b>	<b>784 970.00</b>	<b>830 813.00</b>	<b>630 654.00</b>
-- 011 --	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION CO	896 227.00	340 075.00	310 640.00	219 413.00
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A	134 143.00			114 143.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	60 390.00	45 000.00	13 040.00	2 350.00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	163 941.00	62 250.00	93 500.00	7 900.00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	134 288.00	54 000.00	79 900.00	
60622	CARBURANTS	3 700.00			3 700.00
60623	ALIMENTATION	19 600.00	600.00		19 000.00
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	7 500.00	3 800.00	3 000.00	700.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000.00		1 000.00	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	8 900.00	3 200.00	4 200.00	1 500.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	42 400.00	9 400.00	20 000.00	11 000.00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	1 000.00		1 000.00	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	3 200.00	2 500.00	700.00	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	11 500.00	2 500.00		9 000.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 800.00	2 300.00	500.00	
61521	TERRAINS	6 000.00		6 000.00	
615221	BATIMENTS PUBLICS	44 000.00	10 000.00	30 000.00	4 000.00
615228	AUTRES BATIMENTS	500.00			500.00
615232	RESEAUX	2 000.00		2 000.00	
61551	MATERIEL ROULANT	1 000.00			
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	16 900.00	12 700.00	3 000.00	1 200.00
6156	MAINTENANCE	135 125.00	80 925.00	46 000.00	8 200.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	600.00			
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	200.00		200.00	
6232	FETES ET CEREMONIES	5 000.00		5 000.00	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	6 620.00	1 300.00	200.00	5 000.00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	31 000.00			31 000.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 370.00	2 050.00	1 400.00	220.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	550.00	550.00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	47 000.00	47 000.00		
-- 012 --	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	1 389 674.00	444 895.00	238 173.00	310 741.00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	2 831.00	2 831.00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	16 570.00	5 552.00	2 978.00	3 014.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	4 118.00	1 388.00	744.00	730.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET	14 661.00	4 756.00	2 681.00	2 703.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	444 362.00	153 302.00	144 967.00	
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE R	23 722.00	9 587.00	6 335.00	
64118	AUTRES INDEMNITES	53 186.00	23 041.00	8 722.00	
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	439 483.00	100 510.00		239 100.00
64162	EMPLOIS D'AVENIR	18 621.00	18 621.00		
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	834.00	834.00		
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	186 026.00	63 966.00	22 979.00	45 554.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	165 577.00	55 324.00	48 227.00	9 965.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	18 543.00	4 823.00		9 675.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSON	1 140.00	360.00	540.00	
-- 65 --	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	414 450.00		282 000.00	99 500.00
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET A	414 450.00		282 000.00	99 500.00
-- 67 --	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00			1 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00			1 000.00
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>781 664.00</b>	<b>230 164.00</b>	<b>24 600.00</b>	<b>492 900.00</b>
-- 013 --	PRODUITS DE GESTION COURANTE				
-- 70 --	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS	332 900.00	173 000.00		153 900.00
70631	A CARACTERE SPORTIF	173 000.00	173 000.00		
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC	159 900.00			153 900.00
-- 74 --	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	421 464.00	54 464.00		339 000.00
74712	EMPLOIS D'AVENIR	4 564.00	4 564.00		
74751	GFP DE RATTACHEMENT	77 900.00	49 900.00		
7478	AUTRES ORGANISMES	339 000.00			339 000.00

No	LIBELLE	TOTAL	92413 PISCINES	92414 AUTRES EQUIPE SPORTIFS OU DE LOISIRS	92421 CENTRES DE LOISIRS
-- 75 --	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 300.00	2 700.00	24 600.00	
752	REVENUS DES IMMEUBLES	19 000.00		19 000.00	
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COUR	8 300.00	2 700.00	5 600.00	
-- 77 --	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 924 - SPORTS ET JEUNESSE**

No	LIBELLE	92422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>454 914.00</b>
<b>-- 011 --</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>26 099.00</b>
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.	20 000.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	291.00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	388.00
60622	CARBURANTS	
60623	ALIMENTATION	
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 000.00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	
61521	TERRAINS	
615221	BATIMENTS PUBLICS	
615228	AUTRES BATIMENTS	
615232	RESEAUX	
61551	MATERIEL ROULANT	1 000.00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	
6156	MAINTENANCE	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	600.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	
6232	FETES ET CEREMONIES	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	120.00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 700.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	
<b>012</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>395 865.00</b>
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	5 026.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 256.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	4 521.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	146 093.00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENC	7 800.00
64118	AUTRES INDEMNITES	21 423.00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	99 873.00
64162	EMPLOIS D'AVENIR	
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	53 527.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	52 061.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	4 045.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	240.00
<b>-- 65 --</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>32 950.00</b>
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	32 950.00
<b>-- 67 --</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>34 000.00</b>
<b>-- 013 --</b>	<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
<b>-- 70 --</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVI.</b>	<b>6 000.00</b>
70631	A CARACTERE SPORTIF	
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIA	6 000.00
<b>-- 74 --</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>28 000.00</b>
74712	EMPLOIS D'AVENIR	
74751	GFP DE RATTACHEMENT	28 000.00
7478	AUTRES ORGANISMES	

No	LIBELLE	92422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES
-- 75 -- 752 7588 -- 77 --	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE REVENUS DES IMMEUBLES AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE PRODUITS EXCEPTIONNELS	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 926 - FAMILLE**

No	LIBELLE	TOTAL	9260 SERVICES COMMUNS	9261 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	9263 AIDES A LA FAMILLE
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>4 274 239.00</b>	<b>1 012 572.00</b>	<b>1 852 520.00</b>	<b>269 408.00</b>
-- 011 --	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION CO	411 269.00	1 000.00	110 020.00	60 884.00
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A	17 875.00			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	4 358.00			1 358.00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	22 215.00		4 560.00	11 155.00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	14 421.00			9 021.00
60622	CARBURANTS	90.00			
60623	ALIMENTATION	17 500.00		1 100.00	
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	650.00			50.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	11 800.00			500.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	15 150.00		950.00	1 250.00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 050.00			250.00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIAT	1 000.00			
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	4 100.00			650.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	108 750.00			
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	42 200.00			2 200.00
615221	BATIMENTS PUBLICS	5 500.00		500.00	2 000.00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	5 000.00			3 000.00
6156	MAINTENANCE	7 150.00		750.00	3 400.00
6168	AUTRES	3 800.00		3 800.00	
6232	FETES ET CEREMONIES	95 180.00		94 380.00	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	4 650.00	300.00	2 350.00	1 700.00
6238	DIVERS	23 200.00	400.00	200.00	22 600.00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	1 200.00		1 100.00	
6256	MISSIONS	100.00		100.00	
6257	RECEPTIONS	300.00	300.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 030.00		230.00	1 750.00
-- 012 --	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 993 170.00	167 572.00	1 742 500.00	182 724.00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	33 597.00	1 405.00	18 652.00	2 236.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	8 399.00	351.00	4 663.00	559.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET	30 238.00	1 265.00	16 786.00	2 013.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 595 691.00	112 807.00	1 011 675.00	82 440.00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE R	92 033.00	3 758.00	65 692.00	4 421.00
64118	AUTRES INDEMNITES	236 847.00	14 862.00	175 935.00	9 030.00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	200 773.00		890.00	31 857.00
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	8 863.00			
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	288 885.00	10 840.00	143 837.00	21 972.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	486 690.00	22 284.00	302 210.00	26 545.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	8 094.00			1 291.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSON	3 060.00		2 160.00	360.00
-- 65 --	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	869 800.00	844 000.00		25 800.00
657362	CCAS	844 000.00	844 000.00		
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET A	25 800.00			25 800.00
-- 67 --	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>2 708 173.00</b>	<b>174 580.00</b>	<b>1 742 500.00</b>	<b>176 237.00</b>
-- 013 --	PRODUITS DE GESTION COURANTE				
-- 70 --	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS	2 026 709.00	174 580.00	1 742 500.00	4 813.00
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC	104 816.00			
70841	AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS	1 917 080.00	174 580.00	1 742 500.00	
70848	AUX AUTRES ORGANISMES	4 813.00			4 813.00
-- 74 --	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	656 538.00			149 418.00
74718	AUTRES	24 772.00			24 772.00
7473	DEPARTEMENTS	8 846.00			8 846.00
7478	AUTRES ORGANISMES	622 920.00			115 800.00
-- 75 --	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 420.00			3 500.00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	5 770.00			3 500.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COUR	650.00			
-- 76 --	PRODUITS FINANCIERS	18 506.00			18 506.00
7621	PROD. DES AUTR. IMMO FINANC. - ENCAISSEES	18 506.00			18 506.00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 926 - FAMILLE**

No	LIBELLE	9264 CRECHES ET GARDERIES
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>1 139 739.00</b>
-- 011 --	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	239 365.00
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.	17 875.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 000.00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	6 500.00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	5 400.00
60622	CARBURANTS	90.00
60623	ALIMENTATION	16 400.00
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	600.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	11 300.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 950.00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 800.00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	1 000.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 450.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	108 750.00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	40 000.00
615221	BATIMENTS PUBLICS	3 000.00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	2 000.00
6156	MAINTENANCE	3 000.00
6168	AUTRES	
6232	FETES ET CEREMONIES	800.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	300.00
6238	DIVERS	
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	100.00
6256	MISSIONS	
6257	RECEPTIONS	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 050.00
-- 012 --	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	900 374.00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	11 304.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	2 826.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	10 174.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	388 769.00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENC	18 162.00
64118	AUTRES INDEMNITES	37 020.00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	168 026.00
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	8 863.00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	112 236.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	135 651.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	6 803.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	540.00
-- 65 --	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
657362	CCAS	
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	
-- 67 --	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>614 856.00</b>
-- 013 --	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
-- 70 --	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVI	104 816.00
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIA	104 816.00
70841	AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	
70848	AUX AUTRES ORGANISMES	
-- 74 --	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	507 120.00
74718	AUTRES	
7473	DEPARTEMENTS	
7478	AUTRES ORGANISMES	507 120.00
-- 75 --	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 920.00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	2 270.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	650.00
-- 76 --	PRODUITS FINANCIERS	
7621	PROD. DES AUTR. IMMO FINANC. - ENCAISSEES A ECHEA	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 928****- AMENAGEMENT ET SERVICE URBA****IN, ENVIRONNEMENT**

No	LIBELLE	TOTAL	92813 PROPRETE URBAINE	92814 ECLAIRAGE PUBLIC	92823 ESPACES VERTS
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>2 521 325.00</b>	<b>378 413.00</b>	<b>287 000.00</b>	<b>1 359 734.00</b>
-- 011 --	<b>DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION CO</b>	<b>940 050.00</b>	<b>172 000.00</b>	<b>287 000.00</b>	<b>232 470.00</b>
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A	163 906.00			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 134.00			1 600.00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	195 590.00		185 000.00	3 800.00
60622	CARBURANTS	20 000.00			20 000.00
60623	ALIMENTATION	700.00			
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	4 000.00			4 000.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	30 000.00			30 000.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 000.00	2 000.00		5 000.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	57 100.00	2 000.00	2 000.00	50 000.00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	8 000.00	8 000.00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	9 000.00	3 000.00		6 000.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	200.00			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 000.00			2 000.00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	30 000.00			
61521	TERRAINS	95 000.00			95 000.00
615221	BATIMENTS PUBLICS	2 500.00			2 000.00
615231	VOIRIES	165 000.00	155 000.00		
615232	RESEAUX	102 000.00		100 000.00	
61551	MATERIEL ROULANT	12 000.00	2 000.00		10 000.00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	14 000.00			2 000.00
6156	MAINTENANCE	1 300.00			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	6 200.00			
6238	DIVERS	2 450.00			450.00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	250.00			
6248	DIVERS	6 400.00			
6257	RECEPTIONS	1 000.00			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 320.00			620.00
-- 012 --	<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>1 509 275.00</b>	<b>206 413.00</b>		<b>1 127 264.00</b>
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	19 381.00	2 702.00		14 201.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	4 844.00	675.00		3 550.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET	17 363.00	2 350.00		12 782.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	685 646.00	78 378.00		562 222.00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE R	39 153.00	4 831.00		29 223.00
64118	AUTRES INDEMNITES	62 686.00	4 233.00		34 690.00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	229 330.00	46 874.00		141 036.00
64162	EMPLOIS D'AVENIR	6 207.00	6 207.00		
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	2 955.00			2 955.00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	182 644.00	26 899.00		130 501.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	247 603.00	31 115.00		188 463.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	9 534.00	2 149.00		5 712.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSON	1 929.00			1 929.00
-- 65 --	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>72 000.00</b>			
657364	A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	72 000.00			
-- 67 --	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>139 751.00</b>			
-- 013 --	<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>				
-- 74 --	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION</b>	<b>139 751.00</b>			
74718	AUTRES	48 750.00			
74751	GFP DE RATTACHEMENT	3 125.00			
7478	AUTRES ORGANISMES	87 876.00			
-- 75 --	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>				
-- 77 --	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1</b>

**PRESENTATION PAR NATURE - 928****- AMENAGEMENT ET SERVICE URBA****IN, ENVIRONNEMENT**

No	LIBELLE	92824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>496 178.00</b>
<b>-- 011 --</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>248 580.00</b>
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.	163 906.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	534.00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	6 790.00
60622	CARBURANTS	
60623	ALIMENTATION	700.00
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 100.00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	200.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	30 000.00
61521	TERRAINS	
615221	BATIMENTS PUBLICS	500.00
615231	VOIRIES	10 000.00
615232	RESEAUX	2 000.00
61551	MATERIEL ROULANT	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	12 000.00
6156	MAINTENANCE	1 300.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	6 200.00
6238	DIVERS	2 000.00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	250.00
6248	DIVERS	6 400.00
6257	RECEPTIONS	1 000.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 700.00
<b>-- 012 --</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>175 598.00</b>
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	2 478.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	619.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 231.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	45 046.00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENC	5 099.00
64118	AUTRES INDEMNITES	23 763.00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	41 420.00
64162	EMPLOIS D'AVENIR	
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	25 244.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	28 025.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	1 673.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	
<b>-- 65 --</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>72 000.00</b>
657364	A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	72 000.00
<b>-- 67 --</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>139 751.00</b>
<b>-- 013 --</b>	<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
<b>-- 74 --</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>139 751.00</b>
74718	AUTRES	48 750.00
74751	GFP DE RATTACHEMENT	3 125.00
7478	AUTRES ORGANISMES	87 876.00
<b>-- 75 --</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
<b>-- 77 --</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	

**59 • 5 • 37 • 410**

**BUDGET**

**PRIMITIF**

**2020**

**Balance des  
Opérations d'Investissement**

## BALANCE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2020

ARTICLE / OPERATION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
<b>DEPENSES</b>			<b>9 241 469,00</b>
<b>900 - SERVICES GENERAUX</b>			<b>1 284 185,00</b>
	2033	FRAIS INSERTION MARCHES PUBLICS	13 500,00
	2051	CONCESSIONS, LOGICIELS ET DROITS SIMILAIRES	
		Logiciels (enveloppe annuelle)	15 000,00
		Etudes-évolution portail familles	5 000,00
		Etudes-évolution site internet ville	5 000,00
		Certificats RGS	1 500,00
			26 500,00
	21311	TRAVAUX HÔTEL DE VILLE	
		AMO et MCE rénovation thermique Hôtel de Ville	417 500,00
		Travaux et équipement de l'office	18 000,00
			435 500,00
	2158	INSTALLATIONS, MATERIEL, OUTILLAGES TECHNIQUES	
		Matériel CTM	16 000,00
		Redresseur bornes	4 000,00
		Matériel pour CTM Atelier Menuiserie (Liquidation JF Affutage)	2 500,00
		Matériel COVID 19	5 000,00
		Alarme télésurveillance	8 000,00
		Podium	8 500,00
			44 000,00
	2182	VEHICULE ATELIER BÂTIMENTS	52 000,00
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	
		Matériel informatique et copieurs	20 000,00
		Système de sonorisation salle du conseil/mariages	10 000,00
		Téléphonie	10 000,00
		Renouvellement des serveurs et baie Hôtel de Ville	90 000,00
			130 000,00
	2184	MOBILIER HOTEL DE VILLE	
		Moblier Hôtel de Ville (enveloppe annuelle)	8 000,00
	2188	AUTRES MATERIELS	
		Boites rangement valsselle cérémonies	3 000,00
		<b>Total : 90020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>712 500,00</b>
	90023		
		<b>Total : 90023 - INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE</b>	
	21318	TRAVAUX DANS LES SALLES ASSOCIATIVES	
		ADAP salles Trocadero et Franciscaines	36 000,00
		Sanitaires salle Vauban	2 500,00
		Travaux salles municipales (enveloppe annuelle+volets roulants Mons Secourisme)	30 000,00
		Insert à bois logement des Franciscaines	4 500,00
		Travaux toiture logement des Franciscaines	14 000,00
		Aménagement Centre Social Imagine dont ADAP	323 000,00
			410 000,00
	2152		4 000,00
		Signalétique MDA/Maison Concorde	
	2183	VIDEOPROJECTEUR MAISON DES ASSOCIATIONS	1 200,00
	2184	MOBILIER POUR SALLES MUNICIPALES	
		Moblier salles (Fort, Marie-Curie)	10 120,00
		Moblier Centre Social Imagine	25 000,00
			35 120,00
	2188	EQUIPEMENTS POUR SALLES MUNICIPALES	
		Brumisateur	9 600,00
		2 aspirateurs et 10 chariots press (matériel ergonomique)	3 165,00
		2 réfrigérateurs (Vauban et Terrasse)	600,00
			13 365,00
	274	LIGNE DE TRESORERIE 2020 - ADELIE	60 000,00
		<b>Total : 90025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>523 685,00</b>
	21316	REPRISE DE CONCESSIONS	30 000,00
		TRAVAUX REFECTION TRANCHEE	18 000,00
			48 000,00
	90026		
		<b>Total : 90026 - CIMETIERE</b>	<b>48 000,00</b>

<b>901</b>	<b>- SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES</b>			<b>116 820,00</b>
		21538	VIDEOPROTECTION (TRANCHE 2) LOGICIEL ANALYSE D'IMAGES VIDEOPROTECTION RADIOS POLICE MUNICIPALE	65 000,00 28 000,00 5 000,00 98 000,00
	90112	2188	MATERIEL POLICE MUNICIPALE  Mallettes PPMS 12 Gilet pare-balles, 6 bâtons télescopiques	2 000,00 16 820,00 18 820,00
		<b>Total : 90112 - POLICE MUNICIPALE</b>		<b>116 820,00</b>
<b>902</b>	<b>- ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>			<b>1 049 135,00</b>
		21312	TRAVAUX DANS LES ECOLES (enveloppe annuelle) TRAVAUX AD'AP ECOLE PERRAULT TRAVAUX AD'AP ECLAIRAGE PUBLIC ECOLE MONTAIGNE TRAVAUX COURS ECOLES CONCORDE ET RENAISSANCE (PLANTATIONS) TRAVAUX COUR ECOLE GUYNEMER TRAVAUX RENOVATION ECOLE LA PAIX	180 000,00 19 000,00 25 000,00 9 630,00 30 000,00 480 000,00
		21538	TRAVAUX PORTIERS VIDEOS	10 000,00
	90213	2183	PHOTOCOPIEURS ECOLES LA PAIX ET PERRAULT DOTATION FORFAITAIRE PAR CLASSE+EXTENSION GARANTIES MAINTENANCES ORDI, ECOLE+ COMPLEMENT CREDIT NON REPARTI	6 000,00 16 475,00 22 475,00
		2184	DOTATION FORF, PAR CLASSE+ COMPLEMENT CREDIT NON REPARTI REPLACEMENT MOBILIER SCOLAIRE	15 475,00 5 000,00 20 475,00
		2188	DOTATION FORFAITAIRE PAR CLASSE EQUIPEMENTS DE NETTOYAGE ECOLES (CHARIOTS, SACS DE LINGE TISSU)	7 500,00 4 065,00 11 565,00
		<b>Total 90213 - CLASSES REGROUPEES</b>		<b>808 145,00</b>
		21318	TRAVAUX DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES (enveloppe annuelle) AD'AP RESTAURANT SCOLAIRE LEO LAGRANGE AMENAGEMENT SELF SERVICE RESTAURANT SCOLAIRE LEO LAGRANGE CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA PAIX	15 000,00 22 000,00 26 000,00 100 000,00 163 000,00
	90251	2188	MATERIEL DE CUISINE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES (enveloppe annuelle) SELF SERVICE CONCORDE - TABLES DE TRI - CONCEPT MINI CAFET - AUTRES MATERIELS PLATEAUX SELF RS LAGRANGE, CONCORDE, LAMARTINE + SACS LINGE TISSU	15 000,00 57 300,00 5 690,00 77 990,00
		<b>Total : 90251 - HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE</b>		<b>240 990,00</b>
<b>903</b>	<b>- CULTURE</b>			<b>207 865,00</b>
		2051	LOGICIELS (EDITEUR DE PARTITIONS)	450,00
		2184	ARMOIRES CLASSES DE FORMATION MUSICALE	1 875,00
	90311	2188	ENREGISTREUR NUMERIQUE AUDIO/VIDEO+APPAREIL PHOTO INSTRUMENTS DE MUSIQUE	1 050,00 12 625,00 13 675,00
		<b>Total : 90311 - EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE</b>		<b>16 000,00</b>
		2051	LOGICIELS STUDIOS D'ENREGISTREMENT	1 000,00
		21318	COMPLEMENT TAXATION LIVRAISON A SOI-MÊME (LASM) SALLE ALLENDE	11 000,00
	90314	2188	EQUIPEMENTS SALLE ALLENDE  2 lampes UV pour désinfection des studios de répétitions Dispositif acoustique obligatoire 2020 Réfrigérateur/congélateur, 2ème four micro-ondes Equipement nettoyage: aspirateur à eau et autoloaveuse batterie Claviers + cymbales studios	5 000,00 3 000,00 1 000,00 3 900,00 3 000,00 15 900,00
		<b>Total : 90314 - CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES</b>		<b>27 900,00</b>
		2184	MOBILIER BIBLIOTHEQUE	1 520,00
	90321	2188	PLAQUES DE DESACTIVATION / REACTIVATION SYSTEME ANTIVOL	2 500,00
		<b>Total : 90321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES</b>		<b>4 020,00</b>

	21318	TRAVAUX CENTRE SOCIO-CULTUREL DU FORT AMO et MOE sécurisation du Fort Portes de garages logement de fonction du Fort	150 000,00 8 400,00 158 400,00
9033	2184	Double vestiaires personnel entretien du Fort	345,00
	2188	Réfrigérateur Lampes à LED	200,00 1 000,00
		<b>Total : 9033 - ACTION CULTURELLE</b>	<b>159 945,00</b>
<b>904 - SPORT ET JEUNESSE</b>			<b>1 186 825,00</b>
	21318	TRAVAUX PISCINE (ENVELOPPE ANNUELLE) TRAVAUX ETANCHEITE BASSIN PISCINE	40 000,00 100 000,00 140 000,00
90413	2188	MATERIEL PISCINE Matériel séances/activités piscine Autolaveuse Robot de bassin	1 000,00 5 200,00 7 800,00 14 000,00
		<b>Total : 90413 - PISCINES</b>	<b>154 000,00</b>
	21318	AD'AP SALLE DE SPORTS LEO LAGRANGE TRAVAUX DANS LES SALLE DE SPORTS (enveloppe annuelle) TRAVAUX STADE PELTIER - PHASE 1 TRAVAUX DE DEMOLITION STADE PELTIER RECONSTRUCTION VESTIAIRES STADE MICHEL BERNARD	44 000,00 60 000,00 342 000,00 120 000,00 482 000,00 1 018 000,00
90414	2121	PLANTATIONS STADE MICHEL BERNARD	8 000,00
		<b>Total : 90414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS</b>	<b>1 026 000,00</b>
	2184	4 TABLES RABATTABLES, 5 TENTES, ARMOIRE METALLIQUE BAROEUL	5 025,00
90421	2188	MATERIEL POUR LES CENTRES DE LOISIRS	1 800,00
		<b>Total : 90421 - CENTRES DE LOISIRS</b>	<b>6 825,00</b>
<b>906 - FAMILLE</b>			<b>1 005 970,00</b>
	21318	PORTAIL ACCUEIL DU JOUR/ESCALIER D ACCES PMR MENUISERIES FOYER DOUILLEZ	16 000,00 30 000,00 46 000,00
9061		<b>Total 9061 - AINES</b>	<b>46 000,00</b>
	2184	MOBILIER MAISON DE LA PETITE ENFANCE ET CLASSE PASSERELLE	1 300,00
9063	2188	MATERIEL ENTRETIEN+MATERIEL MOTRICITE PME+ DOTATION CLASSE PASSERELLE	5 150,00
		<b>Total : 9063 - AIDES A LA FAMILLE</b>	<b>6 450,00</b>
	21318	TRAVAUX CONSTRUCTION CRECHE EUROPE TRAVAUX RENOVATION CRECHE LAMARTINE	673 500,00 225 500,00 899 000,00
	2152	SIGNALETIQUE FINANCEURS CRECHE EUROPE	1 000,00
	2184	COMPLEMENT BUREAU RAM MOBILIER NOUVELLE CRECHE MUNICIPALE EUROPE MOBILIER HALTE-GARDERIE	340,00 45 000,00 2 000,00 47 340,00
9064	2188	AUTRES EQUIPEMENTS CRECHE / HALTE-GARDERIE Poussette+nouveaux rideaux Electroménager crèche (lave-linge, sèche-linge) tapis	1 030,00 5 000,00 150,00 6 180,00
		<b>Total : 9064 - CRECHES ET GARDERIES</b>	<b>953 520,00</b>
<b>908 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT</b>			<b>4 390 669,00</b>
	2182	IVECO GAZ DOUBLE CABINE AVEC BENNE BASCULANTE (REMPLACEMENT MASCOTT)	54 000,00
90813		<b>Total : 90813 PROPRETE URBAINE</b>	<b>54 000,00</b>
	21534	TRAVAUX RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation du réseau d éclairage public (enveloppe annuelle) Effacement des réseaux rue Jean Jaurès Effacement des réseaux rue De Gaulle (Rubens Bagatelle) Travaux d'éclairage public Stade Michel Bernard	50 000,00 188 700,00 110 000,00 155 000,00 503 700,00
90814		<b>Total : 90814 - ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>503 700,00</b>
	2151	REPARATION DE VOIRIE COMMUNALE	30 000,00
90822		<b>Total : 90822 - VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES</b>	<b>30 000,00</b>

90823	2121	PLANTATIONS PLANTATIONS RUE DES ARDENNES	15 000,00 10 000,00
	2152	MOBILIER URBAIN  Enveloppe annuelle Arceaux vélos	25 000,00 20 000,00 8 000,00 28 000,00
	2158	DIVERS MATERIELS ET OUILLAGES ESPACES VERTS	27 000,00
	2182	VEHICULE ESPACES VERTS (LES SARTS) RENAULT KANGOO ELECTRIQUE REMPLACEMENT BERLINGO GNV	50 000,00 20 000,00 70 000,00
	<b>Total : 90823 - ESPACES VERTS URBAINS</b>		<b>150 000,00</b>
	2031	ETUDES  Etudes urbaines NPRU Récèlement foncier "Façade" 154 rue du Général De Gaulle Etude des Sarts	34 000,00 30 000,00 15 000,00 60 000,00 139 000,00
	20422	SUBVENTIONS AMELIORATION ENERGETIQUE HABITAT	15 000,00
	2111	ACQUISITION FONCIER DOJO ACQUISITION FONCIER (MEL) DEVANT RESIDENCE VAN DER MEERSCH	55 000,00 98 000,00 153 000,00
	2128	TRAVAUX PLACE VAUBAN TRAVAUX "FONDS DE TRAVAUX URBAINS" (FTU) AMENAGEMENT ABORDS LE GALION TRAVAUX PARKING TROCADERO TRAVAUX PROMENADE DES JASMIN (POV) GRILLES AUX PIEDS D ARBRES DEPOLLUTION TERRAIN AFL	1 356 500,00 18 000,00 344 300,00 40 000,00 21 200,00 149 119,00 1 929 119,00
	2138	VALORISATION DES TRANSFORMATEURS ELECTRIQUES ACQUISITION GARAGES LACORDAIRE ACQUISITIONS RUE JEAN JAURES ACQUISITION 154 RUE DU GENERAL DE GAULLE AMENAGEMENT CELLULES COMMERCIALES EUROPE DEMOLITION 154 RUE DU GENERAL DE GAULLE TRAVAUX SECURISATION INCENDIE CELLULES EUROPE (LOTS BUDGET VILLE)	57 000,00 120 000,00 390 000,00 466 500,00 133 350,00 60 000,00 83 400,00 1 310 250,00
21318	CREATION D'UN POINT D'EAU AU LIEN	3 000,00	
2188	AUTRES EQUIPEMENTS  Maquette NPRU et panneaux de présentation NPRU Travaux parcours de santé et aire de jeux Composteurs	18 000,00 85 000,00 600,00 103 600,00	
<b>Total : 90824 - AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN</b>		<b>3 652 969,00</b>	

## BALANCE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2020

ARTICLE / OPERATION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
<b>RECETTES</b>			<b>3 139 937,00</b>
<b>900 - SERVICES GENERAUX</b>			<b>206 697,00</b>
90020	1321	FSIL - FONDS DE SOUTIEN AD'AP Total : 90020 - ADMINISTRATION GENERALE	96 697,00 96 697,00
90025	1321 274	CAF - AMENAGEMENT CENTRE SOCIAL IMAGINE REMBOURSEMENT AVANCE DE TRESORERIE ADELIE Total : 90025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	50 000,00 60 000,00 110 000,00
<b>901 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES</b>			<b>79 716,00</b>
90112	13251	MEL - FONDS DE CONCOURS VIDEOPROTECTION (PHASE 2) Total : 90112 - POLICE MUNICIPALE	79 716,00 79 716,00
<b>902 - ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>			<b>327 733,00</b>
90213	1321 13251	DSIL TRAVAUX 2019 SECURITE ET RENOVATION THERMIQUE BÂTIMENTS SCOLAIRES DSIL CREATION CLASSES NUMERIQUES ECOLE SAINT HONORE DSIL RENOVATION ECOLE MONTAIGNE (SOLDE) MEL - FONDS DE CONCOURS ECOLE MONTAIGNE (SOLDE) Total 90213 - CLASSES REGROUPEES	27 440,00 12 800,00 74 002,00 114 242,00 213 491,00 327 733,00
<b>904 - SPORT ET JEUNESSE</b>			<b>71 500,00</b>
90414	1321	FAFA - STADE M. BERNARD (DONT 15KE POUR ECLAIRAGE PUBLIC) Total : 90414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	71 500,00 71 500,00
<b>906 - FAMILLE</b>			<b>1 016 123,00</b>
9063	2764	ANNUITE CESSION NUMERICABLE 5/7 Total : 9063 - AIDES A LA FAMILLE	58 577,00 58 577,00
9064	1321 1323	NPRU - CREATION NOUVELLE CRECHE EUROPE (70%) CAF - CREATION NOUVELLE CRECHE EUROPE (100%) DEPARTEMENT - CREATION NOUVELLE CRECHE EUROPE (SOLDE) Total : 9064 - CRECHES ET GARDERIES	354 546,00 540 000,00 894 546,00 63 000,00 957 546,00
<b>908 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT</b>			<b>11 168,00</b>
90824	1322	REGION - PROMENADE DES JASMIN (POVI) REGION - SUBVENTION FTU (POVI) Total : 90824 - AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	8 168,00 3 000,00 11 168,00 11 168,00
<b>912 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>1 427 000,00</b>
912	10222 10226 13251	F.C.T.V.A. 2020 (travaux 2019) REVERSEMENT TAXE D'AMENAGEMENT - MEL REVERSEMENT REDEVANCE R2 Total : 912 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES	1 400 000,00 12 000,00 15 000,00 1 427 000,00

**59 • 5 • 37 • 410**

**BUDGET**

**PRIMITIF**

**2020**

**BUDGET PATRIMOINE  
LOCATIF**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>21590410300235</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>COMMUNE dont la population est de 3500 habitants</b> <b>et plus VILLE DE MONS EN BAROEUL</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : VILLENEUVE D'ASCQ

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

BUDGET : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF (2)

**ANNEE 2020**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	265 309,15	201 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 64 309,15
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>265 309,15</b>	<b>265 309,15</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	293 600,00	111 420,24
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 952,18	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 186 131,94
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>297 552,18</b>	<b>297 552,18</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>562 861,33</b>	<b>562 861,33</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	138 200,00	0,00	157 500,00	157 500,00	157 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	450,00	0,00	450,00	450,00	450,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>138 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>157 950,00</b>	<b>157 950,00</b>	<b>157 950,00</b>
66	Charges financières	250,00	0,00	250,00	250,00	250,00
67	Charges exceptionnelles	525,70	0,00	688,91	688,91	688,91
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>139 425,70</b>	<b>0,00</b>	<b>158 888,91</b>	<b>158 888,91</b>	<b>158 888,91</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		88 864,24	88 864,24	88 864,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	21 828,30		17 556,00	17 556,00	17 556,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>21 828,30</b>		<b>106 420,24</b>	<b>106 420,24</b>	<b>106 420,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>161 254,00</b>	<b>0,00</b>	<b>265 309,15</b>	<b>265 309,15</b>	<b>265 309,15</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>265 309,15</b>
---	-------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	120 700,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500,73	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>152 200,73</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>153 200,73</b>	<b>0,00</b>	<b>201 000,00</b>	<b>201 000,00</b>	<b>201 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>153 200,73</b>	<b>0,00</b>	<b>201 000,00</b>	<b>201 000,00</b>	<b>201 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>64 309,15</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>265 309,15</b>
---	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>106 420,24</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	198 707,82	3 952,18	288 600,00	288 600,00	292 552,18
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>198 707,82</b>	<b>3 952,18</b>	<b>288 600,00</b>	<b>288 600,00</b>	<b>292 552,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>199 007,82</b>	<b>3 952,18</b>	<b>293 600,00</b>	<b>293 600,00</b>	<b>297 552,18</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>199 007,82</b>	<b>3 952,18</b>	<b>293 600,00</b>	<b>293 600,00</b>	<b>297 552,18</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>297 552,18</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	300,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		88 864,24	88 864,24	88 864,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	21 828,30		17 556,00	17 556,00	17 556,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>21 828,30</b>		<b>106 420,24</b>	<b>106 420,24</b>	<b>106 420,24</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>22 128,30</b>	<b>0,00</b>	<b>111 420,24</b>	<b>111 420,24</b>	<b>111 420,24</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>186 131,94</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>297 552,18</b>
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>106 420,24</b>
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	157 500,00		157 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	450,00		450,00
66	Charges financières	250,00	0,00	250,00
67	Charges exceptionnelles	688,91	0,00	688,91
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	17 556,00	17 556,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		88 864,24	88 864,24
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>158 888,91</b>	<b>106 420,24</b>	<b>265 309,15</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>265 309,15</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	292 552,18	0,00	292 552,18
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>297 552,18</b>	<b>0,00</b>	<b>297 552,18</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>297 552,18</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	120 000,00		120 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	72 000,00		72 000,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00		8 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>201 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>201 000,00</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>64 309,15</b>
---	---	------------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>265 309,15</b>
---	---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		17 556,00	17 556,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		88 864,24	88 864,24
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>5 000,00</b>	<b>106 420,24</b>	<b>111 420,24</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>186 131,94</b>
---	--	-------------------

+	<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
---	------------------------------------	-------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>297 552,18</b>
---	---	-------------------

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>138 200,00</b>	<b>157 500,00</b>	<b>157 500,00</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	13 000,00	5 000,00	5 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 500,00	1 500,00	1 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	66 000,00	96 000,00	96 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	200,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	35 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>450,00</b>	<b>450,00</b>	<b>450,00</b>
6542	Créances éteintes	200,00	200,00	200,00
658	Charges diverses de gestion courante	250,00	250,00	250,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>138 650,00</b>	<b>157 950,00</b>	<b>157 950,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>250,00</b>	<b>250,00</b>	<b>250,00</b>
6688	Autre	250,00	250,00	250,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>525,70</b>	<b>688,91</b>	<b>688,91</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	525,70	688,91	688,91
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e + f</b>		<b>139 425,70</b>	<b>158 888,91</b>	<b>158 888,91</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>88 864,24</b>	<b>88 864,24</b>
<b>042</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>21 828,30</b>	<b>17 556,00</b>	<b>17 556,00</b>
6811	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	21 828,30	17 556,00	17 556,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>21 828,30</b>	<b>106 420,24</b>	<b>106 420,24</b>
<b>043</b>	<b>Opérat* ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>21 828,30</b>	<b>106 420,24</b>	<b>106 420,24</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>161 254,00</b>	<b>265 309,15</b>	<b>265 309,15</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>265 309,15</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	120 700,00	120 000,00	120 000,00
7083	Locations diverses	120 700,00	120 000,00	120 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00	72 000,00	72 000,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00	72 000,00	72 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500,73	8 000,00	8 000,00
7588	Autres	1 500,73	8 000,00	8 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>152 200,73</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>153 200,73</b>	<b>201 000,00</b>	<b>201 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>153 200,73</b>	<b>201 000,00</b>	<b>201 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>64 309,15</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>265 309,15</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

- Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la Régie.

(2) Cf. Modalités de vote 1.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	198 707,82	288 600,00	288 600,00
2138	Autres constructions	181 707,82	273 600,00	273 600,00
2184	Mobilier	15 000,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>198 707,82</b>	<b>288 600,00</b>	<b>288 600,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300,00	5 000,00	5 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	300,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>300,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>199 007,82</b>	<b>293 600,00</b>	<b>293 600,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>199 007,82</b>	<b>293 600,00</b>	<b>293 600,00</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>3 952,18</b>
	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>297 552,18</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	300,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>300,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>300,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	88 864,24	88 864,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	21 828,30	17 556,00	17 556,00
28131	Bâtiments	11 969,00	11 969,00	11 969,00
28138	Autres constructions	3 595,35	5 587,00	5 587,00
28184	Mobilier	6 263,95	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>21 828,30</b>	<b>106 420,24</b>	<b>106 420,24</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>21 828,30</b>	<b>106 420,24</b>	<b>106 420,24</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>22 128,30</b>	<b>111 420,24</b>	<b>111 420,24</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>186 131,94</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>297 552,18</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
 (2) Cf. Modalités de vote I.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.  
 (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.  
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

1/6 – TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020

Le vote des taux de fiscalité directe locale est une prérogative relevant de l'assemblée délibérante de la collectivité. Il doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation et de sa suppression progressive, les collectivités territoriales n'ont plus de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation à compter de 2020 et que ce taux est donc gelé à celui de 2019, soit à 19,04 % pour la Ville de Mons en Barœul,

Il est proposé au conseil municipal de reconduire, en 2020, les taux d'imposition 2019 des deux autres taxes ménages soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,43 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,85 %.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

2/1 – LA PROGRAMMATION 2020 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La présente délibération vise à entériner les actions qui ont été retenues à l'issue de l'appel à projets 2020 de la Politique de la Ville lancé en juillet 2019. La liste d'action proposée est le résultat d'un processus de validation collégial qui a mobilisé une chaîne d'acteurs institutionnels qui mettent en commun d'une part, des moyens humains pour co-instruire l'ensemble des projets proposés et d'autre part, des moyens financiers pour accompagner les demandes de subvention sollicitées par le milieu associatif local et métropolitain. Depuis la signature du contrat de ville métropolitain en 2015, ces principaux acteurs sont la MEL, l'Etat, la Région, le Département, la CAF et les villes concernées.

Pour rappel, le principe de l'appel à projets est de porter, à la connaissance du tissu associatif local et métropolitain, l'ensemble des priorités retenues pour l'année 2020 afin d'orienter le contenu des projets que proposent les acteurs et qui seront mis en œuvre en direction des habitants des quartiers de la Politique de la Ville.

Les thématiques retenues pour le Contrat de Ville en 2020 sont :

- **L'économie** : Soutenir l'activité économique et l'emploi,
- **La cohésion sociale** : Se mobiliser en faveur de la jeunesse/Assurer l'accès aux équipements de santé et à la prévention,
- **Le cadre de vie et le renouvellement Urbain** : Favoriser un environnement de qualité/Faire participer les Monsois et partager la ville.

Au début de la période d'instruction technique qui a duré près de 5 mois - soit de novembre 2019 à mars 2020 -, 24 projets étaient déposés. La durée de l'instruction s'explique en partie par le nombre élevé d'acteurs institutionnels impliqués tout au long du processus d'instruction ainsi que par l'étalement des différents temps forts qui ont rythmé leur travail de production et de mise en commun de leurs avis techniques. A cet effet, deux temps forts réunissant tous les services instructeurs ont eu lieu courant novembre 2019 et fin janvier 2020, permettant ainsi les « aller-retours » entre institutions et associations afin de bien comprendre les objectifs, enjeux et modalités de mise en œuvre des projets. La Ville de Mons en Barœul a complété ces temps d'échanges partenariaux par l'organisation de 4 demi-journées de rencontres locales entre les élus et l'ensemble des porteurs de projets afin qu'ils viennent présenter, le cas échéant, leur bilan et leurs propositions d'actions pour l'année 2020. Ces temps d'échanges ont ainsi permis aux élus de prendre la mesure du contenu des projets ainsi que de leur mise en œuvre.

Le travail d'instruction permet à ce jour de proposer d'accompagner financièrement 20 projets dont le détail des moyens mobilisables au titre de la Politique de la Ville est présenté ci-après. A ce titre, la Ville, l'Etat, la Région et la MEL mobilisent des crédits spécifiques tandis que la CAF et le Département du Nord, en tant que partenaires du Contrat de Ville, mobilisent plus particulièrement leur droit commun. Les quatre projets qui n'ont pas été retenus cette année concernaient des associations extérieures à la Ville dont les propositions d'intervention sur le territoire de Mons en Barœul n'ont pas convaincu l'ensemble des financeurs. Les projets retenus concernent plusieurs thématiques du Contrat de Ville dont un rapide aperçu vous est présenté ci-après.

**En matière de soutien à l'emploi**, la Ville continue de s'engager aux côtés des acteurs locaux qui accompagnent les publics en situation de chômage de longue durée ou les bénéficiaires de minima sociaux en essayant notamment de les aider à lever les freins qui les limiteraient dans leur recherche. Grâce à « mon parcours vers l'emploi pour franchir un cap », les habitants bénéficient ainsi d'un accompagnement renforcé pour acquérir des compétences attendues et valoriser leurs démarches d'accès à l'emploi. Il en est de même pour les jeunes diplômés issus des quartiers de la Politique de la Ville qui peuvent bénéficier d'un coaching personnalisé via le dispositif « Squad Emploi » et de l'accès à un réseau de contacts professionnels exerçant dans les domaines d'activités qu'ils recherchent.

**En matière de développement économique**, la Ville entend poursuivre son soutien au dispositif « CitésLab » qui constitue un maillon de la chaîne des acteurs de l'accompagnement à la création d'activités puisque sa vocation est de favoriser l'émergence de projets.

**Afin de soutenir la jeunesse monsoise**, la Ville souhaite encourager la découverte du livre, dès le plus jeune âge, renforcer la possibilité pour les jeunes d'investir une activité sportive et de s'exprimer, voire de se confier, à travers leur implication dans un projet de correspondance écrite. Aussi, il est prévu que de nouvelles activités viennent structurer l'offre de loisirs en direction des adolescents qui fréquentent le secteur de l'association Caramel et que divers outils de prévention soient élaborés pour accompagner au mieux l'insertion de jeunes. Enfin, les plus autonomes trouveront dans le projet « Illicoop » l'opportunité de découvrir le monde de l'entrepreneuriat sous une forme collaborative.

**En matière de santé et d'accès à la prévention**, la Ville intervient à la faveur de la petite enfance en aidant les parents les plus en difficultés à investir positivement la relation parentale.

**En matière de participation et de citoyenneté**, les projets soutenus visent à créer les conditions de relations constructive et bienveillante avec, par exemple, les usagers des espaces publics, les adolescents qui fréquentent le collège Rabelais ou les locataires en difficulté concernant la maîtrise de leurs consommations énergétiques... Enfin, les initiatives des Monsois sont encouragées à travers la montée en puissance du dispositif, « les Projets d'Initiative Citoyenne ».

Dans la mesure où les projets sont co-instruits, seuls ceux bénéficiant d'un avis favorable des services instructeurs de l'Etat, de la Région et de la Ville bénéficieront du versement d'une subvention. Cela fera l'objet d'un acompte de 70 % dès notification, puis d'un solde de 30 % après réception et analyse du bilan de l'action réalisée. Les dépenses seront imputées au compte nature 6574, ventilé dans les différents chapitres fonctionnels suivants : 92025, 92422 et 92026. L'ensemble des modalités de partenariat, de versement et de suivi des projets financés dans le cadre de la Politique de la Ville font tous l'objet d'une convention avec l'association porteuse.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter la participation de l'Etat et de la Région, au titre de la programmation de la Politique de la Ville, pour les projets présentés dans le tableau joint en annexe, et d'engager les actions bénéficiant d'un avis favorable des services instructeurs,
- inscrire au Budget Primitif 2020 les crédits nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ces projets et attribuer des subventions aux associations dont les montants sont indiqués dans le tableau de programmation joint en annexe, colonne « Financement proposé au titre de la Politique de la Ville »,
- signer les conventions financières avec chaque porteur de projet afin d'acter des modalités de versement de la subvention en 2020, sous la forme d'un acompte et d'un solde,
- engager les actions présentées dans le cadre de la programmation 2020 qui bénéficient d'un avis favorable des services instructeurs de l'Etat et de la Région,
- solder la subvention des projets accompagnés dans le cadre de la programmation 2019, au prorata des dépenses réellement engagées, après analyse d'un bilan financier et d'un rapport d'activité de l'action financée.

**POLITIQUE DE LA VILLE (ANNEE 2020)  
PROPOSITIONS DE FINANCEMENT - PROJETS LOCAUX**

Thématique	Nom du projet	Porteur	Montant prévisionnel du projet	Financement Proposé au titre de la Politique de la Ville			Financement Droit commun
				Etat (Contrat de Ville, FIPDR...)	Ville de Mons en Baroeul	Région	Autres (Etat, Région, Département, MEL, CAF...)
Cohésion sociale - Jeunesse	Le Mir'ADOr (Accueil Adolescents)	Caramel	25 262 €	19 410 €	4 852 €		1 000 €
	Smash ton quartier !	ABM	11 955 €	3 000 €	3 000 €		5 955 €
	VVV GLOBAL	Imagine	34 240 €	5 100 €	6 000 €		31 000 €
	Eveil au livre	Ville de Mons en Baroeul	12 127 €	2 965 €	9 162 €		
	PROJET VAUBAN 2	Azimuts	43 294 €	9 800 €	9 800 €		23 694 €
<b>SousTotal Jeunesse</b>			<b>126 878 €</b>	<b>40 275 €</b>	<b>32 814 €</b>	<b>- €</b>	<b>61 649 €</b>
Cohésion sociale - Assurer l'accès aux soins à la prévention	A la découverte de la parentalité	Ville de Mons en Baroeul	13 800 €	4 400 €	4 400 €		5 000 €
	Santé et parentalité	Ville de Mons en Baroeul	8 460 €	4 230 €	4 230 €		
	café des parents	Ville de Mons en Baroeul	11 200 €	3 206 €	3 206 €		4 788 €
	Un espace d'expression pour soi	Ville de Mons en Baroeul	10 297 €	5 148 €	5 149 €		
<b>SousTotal Accès à la Prévention</b>			<b>43 757 €</b>	<b>16 984 €</b>	<b>16 985 €</b>	<b>- €</b>	<b>9 788 €</b>
Cohésion sociale - Citoyenneté	PIC 2020	ADVC	11 750 €		6 250 €	5 500 €	
<b>SousTotal Citoyenneté</b>			<b>11 750 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 250 €</b>	<b>5 500 €</b>	<b>- €</b>
Développement économique	MonsFabrica	Mons Fabrica	35 800 €	5 025 €	6 406 €	10 000 €	14 369 €
	ILLICOOP	Imagine	35 912 €	3 611 €	3 611 €	8 000 €	27 606 €
<b>SousTotal Développement Economique</b>			<b>71 712 €</b>	<b>8 636 €</b>	<b>10 017 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>41 975 €</b>
Emploi	SOLUS : INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE 2020	Centre Social Jacquard	142 434 €	9 893 €	9 892 €		122 649 €
	DELF/DILF	Imagine	18 910 €	8 000 €	8 000 €		2 910 €
<b>SousTotal Emploi</b>			<b>161 344 €</b>	<b>17 893 €</b>	<b>17 892 €</b>	<b>- €</b>	<b>125 559 €</b>
<b>SOUS TOTAL PROJETS LOCAUX</b>			<b>415 441 €</b>	<b>83 788 €</b>	<b>83 958 €</b>	<b>23 500 €</b>	<b>238 971 €</b>

**POLITIQUE DE LA VILLE (ANNEE 2020)  
PROPOSITIONS DE FINANCEMENT - PROJETS INTERCO/METRO**

Thématique	Nom du projet	Porteur	Montant prévisionnel du projet	Financement Proposé au titre de la Politique de la Ville			Financement Droit commun
				Etat/MEL (Contrat de Ville, FIPDR...) <i>Les montants sont proportionnés aux interventions locales</i>	Commune	Région	Autres (Etat, Région, Département, MEL, CAF...)
Cohésion sociale - Citoyenneté	Le jeu au service du lien social et de la réappropriation des espaces publics	Les Potes en Ciel	139 724 €	3 000 €	3 000 €		133 724 €
	Médiateur à l'école	Citéo	657 253 €	8 000 €	8 000 €		641 253 €
	La boîte à Mots	la Sauvegarde du Nord	159 573 €	3 000 €	3 000 €		153 573 €
	Médiation Sociale à l'énergie	Interfaces	406 146 €	4 000 €	4 000 €		398 146 €
<b>SousTotal Citoyenneté</b>			<b>1 362 696 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 326 696 €</b>
Développement économique	CitésLab Loos - Mons en Baroeul	Maillage	47 200 €	4 725 €	4 725 €		37 750 €
<b>SousTotal Développement Economique</b>			<b>47 200 €</b>	<b>4 725 €</b>	<b>4 725 €</b>	<b>- €</b>	<b>37 750 €</b>
Emploi	Squad Emploi	Réseau Alliances	189 145 €	1 500 €	1 500 €		186 145 €
<b>SousTotal Emploi</b>			<b>189 145 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>186 145 €</b>
<b>SOUS TOTAL PROJETS INTERCO/METRO</b>			<b>1 599 041 €</b>	<b>24 225 €</b>	<b>24 225 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 550 591 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL POLITIQUE DE LA VILLE 2020</b>			<b>2 014 482 €</b>	<b>108 013 €</b>	<b>108 183 €</b>	<b>23 500 €</b>	<b>1 789 562 €</b>

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

3/1 – ACQUISITION D'UN GARAGE RUE LACORDAIRE

Les études urbaines, réalisées dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, conventionné avec l'ANRU et l'ensemble des acteurs de la rénovation urbaine en décembre 2019, ont mis en évidence le potentiel foncier stratégique au cœur de la Ville entre la résidence de l'Europe et les équipements sportifs immédiatement au sud du centre-ville (salle Renaissance, stade Félix Peltier).

Cet espace, à l'arrière des tours de l'Europe, aujourd'hui exclusivement dédié au stationnement, mérite une valorisation dans le cadre d'un projet global de requalification de ce secteur. Il s'agit de poursuivre, au sud de la galerie commerciale de l'Europe, les actions menées dans le premier projet de rénovation urbaine sur le rez-de-chaussée de la résidence et le long de l'esplanade de l'Europe.

Cet espace est constitué du parking situé entre les rues du Maréchal Lyautey, Lacordaire et Pierre de Coubertin, relevant du domaine public, et d'un ensemble de 40 garages, formant une copropriété, implanté le long de la rue Lacordaire.

La cohérence globale et la qualité d'un projet urbain dans ce secteur nécessitent une maîtrise foncière complète. Ainsi, compte tenu des enjeux évoqués ci-dessus, la Ville a engagé une veille foncière sur ce secteur afin de pouvoir mener les interventions urbaines (habitat, espaces paysagers, voiries, stationnement...) prévues dans le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine. Cette veille a déjà permis l'acquisition de trois garages depuis septembre 2018, trois autres acquisitions sont en attente de signature.

Le propriétaire d'un de ces garages, localisé sur le plan joint à la présente délibération, a manifesté auprès des services municipaux sa volonté de le vendre. Ce bien constitue le lot 19 de l'ensemble immobilier "LA BRUYERE", cadastré AM numéro 399 pour une contenance totale de 676 m<sup>2</sup>.

Suite à une négociation directe entre la Ville et le propriétaire, celui-ci a accepté le prix de 12 000 € net vendeur.

Cette acquisition, compte tenu de son montant, n'est pas soumise à un avis France Domaine. Cependant, au regard de l'ensemble immobilier à acquérir, l'avis de valeur France Domaine a tout de même été sollicité à l'échelle des 40 lots.

Dans l'attente de la définition précise des projets d'aménagement sur ce secteur et de la maîtrise foncière de la totalité du site, le garage en question pourra être loué.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir le lot n° 19 de l'ensemble immobilier "LA BRUYERE", cadastré AM numéro 399, au prix de 12 000 €, hors frais d'acte,
- signer tous les actes et documents relatifs à cette opération, et notamment l'acte notarié de transfert de propriété qui sera rédigé par l'étude TSD Notaires, à Lille,
- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 2138, article fonctionnel 90824.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

3/2 – ACQUISITION DE FONCIER – SITE VAN DER MEERSCH

Les actions de rénovation urbaine mises en œuvre dans le cadre des dispositifs nationaux de rénovation urbaine visent à faire du « Nouveau Mons » un quartier plus attractif, mixte, maillé au reste de la Ville et de la Métropole. Si le premier Programme de Rénovation Urbaine avait permis d'agir sur le cœur du quartier, il s'agit à présent, via le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, de poursuivre cet effort de rénovation dans les secteurs immédiatement limitrophes afin de parachever la dynamique de transformation du quartier.

Dans ce contexte, le site « Van Der Meersch » constitue un enjeu stratégique. Sur ce site, après avoir procédé à l'acquisition et à la démolition de l'ancienne résidence étudiante, la Ville de Mons en Barœul a négocié avec deux opérateurs pour permettre l'accueil de nouveaux logements, dans le cadre d'une stratégie globale de requalification du site.

De par l'acquisition foncière de la résidence, la Ville est propriétaire d'une grande partie de ce site. Il lui reste à acquérir les emprises correspondant aux anciens parkings de la résidence, situés à l'ouest de l'emprise de l'ancienne résidence étudiante et appartenant à la Métropole Européenne de Lille.

Ces emprises d'une surface de 551 m<sup>2</sup>, nécessaires pour la concrétisation du projet urbain, sont estimées à 98 000 € hors taxes.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir les deux emprises d'environ 551 m<sup>2</sup> appartenant au domaine de la Métropole Européenne de Lille, au prix de 98 000 € hors taxes, hors frais d'acte,
- signer tous les actes et documents relatifs à cette opération et notamment l'acte authentique de transfert de propriété,
- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 2111, article fonctionnel 90824.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

3/3 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT – AVENANT DE PROLONGATION – EXONERATION DE LA REDEVANCE

L'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement qui participent à la qualité de vie des Monsois et à l'activité économique et commerciale du territoire, est assurée dans le cadre d'un contrat d'affermage attribué à la société SOMAREP, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Ce contrat prend fin le 31 décembre 2020. Conformément au CGCT, il revient au conseil municipal de décider du mode de gestion de ce service (délégué ou en régie) à expiration du contrat en cours.

Prolongation du contrat d'affermage en cours

L'article L1411-4 précise que le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la Délégation de Service Public, après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Si le conseil municipal approuve le principe de la gestion déléguée, une procédure de mise en concurrence avec publicité est mise en œuvre. Le choix de l'attributaire est soumis au conseil municipal après avis de la commission de Délégation des Services Publics. La mise en œuvre d'une procédure de Délégation de Service Public nécessite donc plusieurs mois, même lorsque cette procédure est simplifiée.

En raison de la crise sanitaire du COVID-19 et des dispositions législatives qui ont été prises, la CCSPL, composée de ses nouveaux membres, n'a pas pu être réunie pour émettre un avis sur les différents modes de gestion envisageables pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement. En conséquence, le conseil municipal n'a pas pu se prononcer sur le principe de la Délégation de Service Public.

C'est la raison pour laquelle il apparaît nécessaire de prolonger le contrat d'affermage en cours jusqu'au 28 février 2021 afin de pouvoir organiser, le cas échéant, la procédure de Délégation de Service Public qui pourrait être décidée par le conseil municipal.

Exonération du règlement de la redevance

La rémunération du délégataire provient exclusivement de l'exploitation du service, c'est-à-dire des droits de place dont s'acquittent les commerçants. Conformément à la convention signée le 24 octobre 2017, SOMAREP reverse, à la Ville de Mons en Barœul, une somme forfaitaire sur ces droits. La redevance comprend une part forfaitaire annuelle d'un montant de 1 400 €, versé par quart après la fin de chaque trimestre d'exploitation ; et une part variable fixée à 30 % du résultat d'exploitation avant impôts de l'exercice précédent.

Entre le 26 mars et le 22 avril, nos marchés de plein-air ont été interdits. Du 23 avril au 4 juin, dans le cadre d'une reprise partielle des marchés hebdomadaires, seules les activités alimentaires étaient autorisées. Au cours de cette période, la société SOMAREP a donc perçu des recettes réduites.

Même si, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, il revient au délégataire d'assumer le risque lié à l'exploitation du service, ces circonstances exceptionnelles ont mis en péril l'équilibre financier auquel le délégataire a droit. Ainsi, dans ce contexte et en complément des mesures de soutien mises en place par l'Etat, la Ville a suspendu le recouvrement de la redevance pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> trimestres 2020.

Il convient désormais de statuer sur l'exonération définitive des appels suspendus afin de compenser l'arrêt et baisse d'activité pour la société SOMAREP.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- accorder une exonération de 3 mois (correspondant au mois de mars, avril et mai) à SOMAREP sur la part forfaitaire de la redevance due au titre de l'année 2020,
- ne pas émettre les titres correspondant aux redevances exonérées,
- émettre les titres correspondant à la redevance suspendue mais non exonérée (janvier – février), sachant que la mise en place d'un report ou d'un échelonnement de paiement pourra être sollicité auprès du Trésor Public,
- signer un avenant de prolongation au contrat d'affermage pour porter la date de fin de la DSP au 28 février 2021.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

3/4 – COVID 19 – EXONERATION DES LOYERS, CHARGES ET REDEVANCES POUR LES ENTREPRISES LOCATAIRES DE LA VILLE AFFECTEES PAR LA CRISE SANITAIRE – BUDGET ANNEXE « PATRIMOINE LOCATIF »

La crise sanitaire du COVID-19 a amené le Gouvernement à prendre des dispositions législatives et réglementaires exceptionnelles et à ordonner un confinement strict de la population du 17 mars 2020 au 11 mai 2020. Cette situation a fortement impacté l'ensemble des entreprises et travailleurs indépendants, dont l'activité a été interrompue ou particulièrement perturbée pendant cette période.

En complément des mesures de soutien mises en place par l'Etat et les acteurs institutionnels, dans leurs domaines de compétences respectifs, la Ville de Mons en Barœul souhaite agir à son niveau pour soutenir les activités économiques installées dans des locaux lui appartenant.

Dès le début du confinement, la Ville a suspendu le recouvrement des loyers, charges et redevances afin d'apporter un soutien immédiat à l'ensemble des professionnels dont les activités sont localisées dans des locaux dont la Ville est propriétaire. Les appels de loyers et charges ont repris en juin avec la sortie progressive du confinement.

Il convient aujourd'hui de statuer sur l'exonération définitive des appels suspendus afin d'atténuer l'impact de l'arrêt ou la baisse d'activité pour les professionnels qui ont vu leur activité affectée. Les situations étant diverses selon la nature des activités, plusieurs cas de figure sont prévus.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Accorder une exonération de deux mois sur les loyers et charges de copropriétés dus au titre de l'année 2020 pour les entreprises locataires de locaux appartenant à la Ville, dont l'activité relève du secteur de la santé ou d'un secteur concerné par une fermeture administrative durant la période de confinement. Il s'agit des locataires suivants :

TIERS	DENOMINATION	ADRESSE	MONTANT MENSUEL HT	MONTANT EXONERATION HT (2 mois)
DEFFRASNES David	CAFE DES SARTS	59, avenue de Verdun	317,43 €	634,86 €
RAMZI Jamal	AUTO ECOLE RAMZI	57, avenue de Verdun	237,11 €	474,22 €
AZAHAF Ridouan	KINESITHERAPEUTE	55, avenue de Verdun	193,60 €	387,20 €
HABBAS Razika	INFIRMIERE	3, place Vauban	156,98 € (loyer) et 83,33 € (charges)	480,62 €
FALLET CYCLES	LOCAL TECHNIQUE CYCLES FALLET	4 bis avenue Robert Schuman	12,17 €	24,34 €
JARRAR Oulidi Yassine	BARBS SHOP	45 rue du Maréchal Lyautey	255,76 € (loyer) et 167,00 € (charges)	845,52 €
				<b>2 846,76 €</b>

- Accorder une exonération de trois mois sur la redevance due au titre de l'année 2020 pour le titulaire de l'occupation du domaine public du restaurant du Fort, dont la période de fermeture administrative s'est prolongée jusqu'au 2 juin 2020 :

TIERS	DENOMINATION	ADRESSE	MONTANT MENSUEL HT	MONTANT EXONERATION HT (3 mois)
SOCIETE FORT 8	RESTAURANT DU FORT	4 rue de Normandie	830,00 €	2 490,00 €

- Ne pas émettre les titres correspondant aux loyers, charges et redevances exonérés et inscrire la diminution de recettes correspondante, qui s'élève au total à 5 336,76 €, au budget annexe 2020 « patrimoine locatif ».
- Étudier toute demande d'exonération adressée à Monsieur le Maire au plus tard le 30 septembre 2020, et démontrant la baisse effective de chiffre d'affaires, pour les locataires dont l'activité a pu être poursuivie, soit de par leur caractère « indispensable à la vie de la Nation », soit par le télétravail des collaborateurs.

Toute nouvelle exonération sera soumise au vote lors d'un prochain conseil municipal.

Les locataires concernés sont les suivants :

- SERGIC, 64 avenue Schuman,
- FD DYSTRI (carrefour city), 43 rue du Maréchal Lyautey,
- LM PRO SANTE, 41 avenue du Maréchal Lyautey.
- Emettre les titres correspondant aux loyers et charges suspendus mais non exonérés, sachant que la mise en place d'un report ou d'un échelonnement de leur paiement pourra être sollicité auprès du Trésor Public.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

4/1 - OPERATION DE MISE EN SECURITE DU FORT DE MONS –  
PROCEDURE AVEC NEGOCIATION – PRIME AUX CANDIDATS

En juin 2018, la Ville de Mons en Barœul a signé un marché public avec le groupement AMEXIA Conseil/PROJEX Ingénierie pour la réalisation d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la « mise en sécurité du Fort ». Cette mission comprend plusieurs volets :

- la réalisation d'une étude programmatique détaillée et chiffrée des travaux à réaliser pour atteindre les objectifs fixés par la Ville,
- la rédaction d'un programme technique détaillé de l'opération permettant de sélectionner un maître d'œuvre,
- l'assistance pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre (choix de la procédure, élaboration du dossier de consultation des entreprises, analyse des offres...).

Les travaux de mise en sécurité du Fort de Mons visent 3 objectifs :

- une mise en sécurité des personnes par la mise aux normes ou le renforcement de plusieurs dispositifs.

Les travaux permettront notamment de renforcer l'interdiction de l'accès en couverture et les mesures de protection des personnels techniques en charge de l'entretien et de la maintenance des couvertures végétalisées (prévention des risques de chute). Le système de sécurité incendie et les installations de sécurité, tous les dispositifs de désenfumage de la bibliothèque et les issues de secours du Trait d'Union seront mis aux normes. Des travaux d'accessibilité sont prévus dans l'opération afin de mettre aux normes accessibilité l'ensemble des Etablissements Recevant du Publics (ERP) présents sur le site.

- une mise en sécurité de l'édifice : le Fort, construit en maçonnerie de briques, présente des désordres (fissures, déplacements de maçonneries, effondrement de voutes, dommages causés par des actes de vandalisme...). L'étanchéité des voutes qui supportent les toitures du Fort présente également des désordres : malgré plusieurs campagnes d'injection visant à limiter les infiltrations, celles-ci perdurent.

Pour pallier ces désordres, un diagnostic approfondi a été réalisé par l'AMO avec propositions de méthodes de remise en état.

Les désordres touchant les maçonneries en brique seront réparés par différentes interventions : reprise des fissures et des joints, reprise de murs de soutènement, reprise des pierres formant les acrotères, réalisation de contreforts pour stabiliser le mur extérieur du fortin et de l'entrée principale...

Pour éviter tout risque d'éboulement, les souterrains ne donnant accès ni aux caponnières, ni aux zones occupées du Fort, seront comblés et rendus inaccessibles.

Afin de remédier aux problèmes d'infiltrations, les spécialistes préconisent, de façon indispensable, la suppression des arbres sur les toits de tous les ouvrages. La conception originelle du Fort se limitait à des buttes enherbées. Le développement de végétaux de grandes tailles a entraîné une surcharge non négligeable et un développement racinaire qui a dégradé le système de drainage et d'étanchéité ainsi que les maçonneries.

Enfin, toujours dans l'objectif de renforcer la sécurité générale de l'édifice, des travaux de mise aux normes électriques ainsi que le remplacement du système existant de contrôle intrusion sont prévus.

- restaurer l'insularité : l'enjeu vise la mise en sécurité du site, en supprimant le pont (au sud) afin que les fossés ne soient franchissables que par le pont principal et une nouvelle passerelle mobile construite au nord qui permet le passage de véhicules utilitaires légers. Le Fort sera ainsi inaccessible au public en dehors des heures d'ouverture.

Cette opération d'envergure se déroulera sur 3 ans minimum. Une étude écologique a révélé la présence d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux. La planification des travaux tiendra compte des périodes de reproduction et de nidification. Des hérissons d'Europe et des chauves-souris ont également été identifiés : certaines zones seront préservées de toute intervention.

Le montant des travaux est estimé à 2 728 161 € HT. Cependant, la définition du programme n'est pas totalement achevée ; les travaux de réhabilitation de la salle de percussion et le réaménagement de salles (salle bruit, salles cour sud) doivent encore être intégrés. Le montant estimatif des travaux pourrait être revalorisé à hauteur de 2 940 191,91 € HT.

#### Procédure de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre :

Il est nécessaire de sélectionner un maître d'œuvre pour accompagner la Ville dans cette opération (études d'avant-projet, élaboration du dossier de consultation des entreprises, suivi des travaux...).

Au regard de l'enveloppe affectée aux travaux, le marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 300 000 € HT, hors avenant.

Conformément à l'article R.2172-2-1° et 3° du Code de la Commande Publique (CCP), pour les marchés de maîtrise d'œuvre d'un montant supérieur au seuil européen (214 000 € HT), il est possible de déroger au principe du concours de maîtrise d'œuvre pour les opérations entrant dans la catégorie « réhabilitation d'ouvrages existants » et « ouvrages d'infrastructure ».

Lorsque le marché comporte des prestations de conception et/ou lorsque le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir les spécifications techniques avec une précision suffisante en se référant à une norme, une évaluation technique européenne, une spécification technique commune ou un référentiel technique, il est ainsi possible de recourir à la procédure avec négociation (PAN) conformément à l'article R.2124-3 du CCP.

La PAN est une procédure formalisée offrant la possibilité de négocier certaines clauses du marché (techniques, administratives, prix, délais...) avec les candidats admis à participer. L'acheteur a également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La PAN est une procédure restreinte qui comporte une phase « sélection des candidatures », qui doit permettre d'arrêter une liste de 3 candidats au minimum qui seront admis à négocier et donc à déposer une offre, puis une phase « analyse des offres » à partir de critères de jugement pondérés.

Le marché est attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

Remise de prestations – primes aux candidats :

L'article R.2172-5 du CCP prévoit l'obligation de verser une prime aux candidats ayant remis des prestations conformes aux documents de la consultation. Le montant de cette prime est librement défini par le conseil municipal.

Dans le cadre de cette procédure, il est envisagé de demander aux candidats admis à négocier de remettre des schémas d'intention (croquis, dessins, vues) ainsi qu'une note méthodologique et technique détaillée qui nécessitent un investissement significatif pour les candidats.

Il est donc proposé de fixer le montant de la prime versée aux candidats à 5 000 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à arrêter la liste des candidats admis à négocier, qui devra compter 3 candidats minimum et 4 candidats maximums,
- de fixer le montant de la prime à 5 000 € par candidat,
- d'imputer les dépenses au chapitre fonctionnel 90033, compte nature 21318 du budget 2020.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

6/1 – SUBVENTION DE LA CRECHE D'ENTREPRISE « LES MONDILOUS »

En 2008, la société « AG2R LA MONDIALE » a créé, place de la République à Mons en Barœul, une crèche d'entreprise d'une capacité d'accueil de 30 places, dont 3 réservées pour des familles monsoises.

Il s'agit donc, pour la commune, de financer cette structure pour le fonctionnement de chacune des 3 places selon les modalités prévues par le Contrat Enfance Jeunesse signé par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, AG2R LA MONDIALE et la Ville, et la convention signée avec l'association créée par AG2R LA MONDIALE pour la gestion de cet établissement.

Pour l'année 2020, cette subvention représente une prise en charge de 5 733,91 € par place, soit un financement total de 17 076, 95 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention inscrite au budget à l'article fonctionnel 9263, compte nature 6574.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

6/2 – MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA CRECHE  
MUNICIPALE ET LA HALTE-GARDERIE MULTI-ACCUEIL CAMILLE GUERIN

La Ville doit adapter les règlements intérieurs de la crèche municipale et de la halte-garderie multi-accueil Camille Guérin en cas de demande de modification de la CAF du Nord au titre de la Prestation de Service Unique.

Une proposition de modification de l'article relatif à la participation financière est faite comme suit :

« Concernant les enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et qui fréquentent un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant : on applique à la famille de ces enfants le tarif « plancher » et le taux de participation familiale pour 1 enfant.

Lorsque plusieurs enfants (qu'il s'agisse d'une fratrie ou non) sont accueillis dans une famille, chaque enfant placé par l'ASE se verra appliquer le tarif « plancher » et le taux de participation familiale pour 1 enfant. Le taux « plancher » pour 1 enfant est à appliquer dans tous les cas. »

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la modification du règlement intérieur de la halte-garderie multi-accueil Camille Guérin à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- d'adopter le règlement intérieur de la crèche municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour régler toutes les démarches administratives pour sa mise en œuvre.



**Au 1<sup>er</sup> septembre 2020**

## **Présentation**

### **-service municipal**

La crèche municipale de la ville de Mons en Barœul est un établissement organisé en trois sections accueillant chacune une quinzaine d'enfants Monsois d'âge différent : 13 enfants dans le groupe des bébés, 15 enfants dans le groupe des moyens et 17 enfants dans le groupe des grands. La crèche est agréée pour un accueil de 2 mois à 3 ans.

### **- coordonnées**

14 Mail Lamartine

Direction joignable au 03.20.33.03.66

### **- horaires d'ouverture**

Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. La crèche est fermée les jours fériés et 1 semaine entre Noël et nouvel an. Les éventuels jours de fermeture seront affichés dans la structure.

### **- procédure générale**

*Inscription sur liste d'attente et suivi de la demande à la Maison de la petite enfance " Camille Guérin " 03.20.04.02.00.*

## **I – ADMISSION DES ENFANTS**

### **1- Constitution du dossier d'admission**

Les propositions d'accueil sont faites, lors de la commission d'attribution des places, suivant le rang d'enregistrement sur la liste d'attente.

Le dossier d'admission se fera sur présentation des pièces suivantes :

- 2 justificatifs de domicile récents (moins de 3 mois),
- la carte d'allocataire CAF de la famille,
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant et du livret de famille,
- le carnet de santé de l'enfant,
- les derniers avis d'imposition des parents,
- la carte vitale des parents.

L'admission n'est définitive qu'après conclusion favorable d'une visite médicale du médecin de la crèche, entretien avec la directrice, et signature du contrat d'accueil.

### **2- Adaptation**

Afin de faciliter l'intégration de l'enfant dans son nouveau lieu de vie, une période d'adaptation de quelques jours sera organisée avec la participation des parents.

### 3- Capacité d'accueil et créneaux horaires

Le contrat horaire fixe, pour une durée d'un an, le temps d'accueil de l'enfant selon les besoins des parents et les possibilités d'accueil de la structure. La réservation peut se faire soit par créneaux soit à l'heure.

L'arrivée dans la structure le matin peut se faire de 7h30 à 9h30.

Dans le souci de préserver le bien-être de l'enfant et sa vie en collectivité, les départs ne peuvent se faire qu'à 12h30 ou après 14h30 (respect du temps de sieste).

Cependant, la crèche est agréée par les services de P.M.I. pour accueillir 45 enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et prendra en priorité les enfants sous contractualisation en accueil général.

L'agrément est réparti comme suit :

Les lundis, mardis, jeudis, et vendredi : 45 enfants accueillis

- De 7h30 à 8h30 : 10 enfants
- De 8h30 à 9h30 : 35 enfants
- *De 9h30 à 16h30 : 45 enfants*
- De 16h30 à 17h30 : 30 enfants
- De 17h30 à 18h30 : 10 enfants

Les mercredis : 30 enfants accueillis

- De 7h30 à 8h30 : 8 enfants
- De 8h30 à 9h30 : 15 enfants
- *De 9h30 à 15h30 : 30 enfants*
- De 15h30 à 17h30 : 25 enfants
- De 17h30 à 18h30 : 8 enfants

Pendant les petites vacances scolaires d'hiver de printemps et d'automne et au mois de septembre : 35 enfants accueillis les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

- De 7h30 à 8h30 : 8 enfants
- De 8h30 à 9h30 : 25 enfants
- *De 9h30 à 16h : 35 enfants*
- De 16h à 17h30 : 20 enfants
- De 17h30 à 18h30 : 8 enfants

Les mercredis : 25 enfants accueillis

- De 7h30 à 8h30 : 4 enfants
- De 8h30 à 9h30 : 20 enfants
- *De 9h30 à 16h : 25 enfants*
- De 16h à 17h30 : 20 enfants
- De 17h30 à 18h30 : 6 enfants

#### **4- Types d'accueil :**

3 types d'accueil sont présents dans la structure définis par la prestation de service unique de la Cnaf :

- accueil régulier : il correspond aux besoins des familles, lorsque le besoin est connu à l'avance et est récurrent,
- accueil occasionnel : lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. L'enfant doit être inscrit dans l'établissement. Un plancher de 2 heures peut être appliqué,
- accueil d'urgence : il correspond à un enfant n'ayant jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier exceptionnellement d'un accueil en urgence.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap doit être envisagé en concertation avec le médecin et la directrice de la structure selon les places disponibles et la nature du handicap. Cet accueil pourra être prolongé au-delà de l'âge de 3 ans mais sur avis favorable du médecin et de la directrice de la structure et obtention d'une dérogation du médecin de la Protection Maternelle et Infantile.

#### **Conditions d'accueil :**

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des ou du parent n'est exigée, ni de condition de fréquentation.

Les parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA ou majorées pour une personne isolée assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou pour une femme isolée peuvent accéder à une place d'accueil. Une place pour 20 places d'accueil proposées est garantie aux enfants de moins de 3 ans non scolarisés à la charge des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

## **II – FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

### **1- Le personnel**

#### **Une directrice**

- responsable de l'organisation générale de la vie de la crèche,
- responsable de l'ensemble de la crèche sur le plan sanitaire, pédagogique et administratif,
- elle assure la coordination des 3 sections et les liaisons avec les services municipaux.

La directrice reçoit les parents sur rendez-vous.

La continuité de direction est assurée par l'une des éducatrices de jeunes enfants spécifiquement désignée.

### **Des éducatrices de jeunes enfants**

- les éducatrices sont chargées de l'animation pédagogique d'une section,
- elles assurent les transmissions avec la directrice et les familles,
- elles sont amenées à assurer le remplacement de la directrice en l'absence de celle-ci,
- elles sont, le cas échéant, responsables du suivi des élèves en formation dans la crèche.

### **Des auxiliaires de puériculture et les CAP petite enfance**

- elles assurent les soins d'hygiène utiles et l'animation pédagogique, par des activités d'éveil et de jeux auprès des enfants,
- elles effectuent les transmissions quotidiennes auprès des parents et participent à l'élaboration des différents projets de la structure.

### **Des agents de service**

- ils confectionnent les repas d'après les menus établis par la directrice,
- Ils peuvent suppléer les auxiliaires de puériculture.

### **Un agent d'entretien**

Il assure l'hygiène générale de la crèche : entretien des locaux, du linge...

Un médecin pédiatre est attaché à la structure pour le contrôle de l'hygiène générale. Il a pour rôle d'effectuer les visites d'admission, l'examen régulier des enfants, d'indiquer les mesures à prendre en cas de maladie contagieuse et s'assure du suivi des PAI (plan d'accueil individualisé) éventuels.

#### **2- - Les stagiaires**

Sont régulièrement présents dans le service, des personnes en formation provenant de divers établissements :

- institut de formation en soins infirmiers,
- école d'auxiliaires de puériculture,
- centre de formation des éducateurs de jeunes enfants,
- lycée professionnel.

#### **3- - Le projet pédagogique**

Chaque année l'équipe élabore un projet pédagogique pour la structure. L'équipe du personnel sera amenée à se rencontrer pour réfléchir à l'organisation du travail et pour préparer des ateliers pédagogiques proposés aux enfants. Ces temps de travail ne pourront pas occasionner plus de 135 heures de fermeture annuelle.

## **III – LA VIE DE LA STRUCTURE**

### **1 - Les locaux**

La crèche est un lieu d'éveil, adapté aux tout-petits, dont les locaux respectent des normes de sécurité et d'hygiène.

## **2 - La répartition**

Les enfants sont répartis en 3 groupes d'âges différents, en fonction des places disponibles. Les 3 sections autonomes offrent une qualité de prestation identique.

## **3 - Les horaires d'ouverture (dépassement, absence...)**

Une certaine souplesse est laissée aux parents pour les heures d'arrivée et de départ de leur enfant à la crèche, sous réserve de respecter le temps de sieste et de repas. Toutefois, il est conseillé que les enfants soient accueillis avant 9h30. Afin de rendre possible la liaison avec les familles, il est demandé aux parents d'arriver au moins 5 mn avant l'heure d'arrivée ou de départ prévue.

Un pointage à la borne est à effectuer obligatoirement à l'arrivée et au départ de l'enfant. Une tolérance de 7 minutes est appliquée.

Toute absence doit être signalée au plus tard, avant 8h30 le matin.

Les heures limites d'ouverture et de fermeture sont strictes. En cas de non respect des horaires de fermeture, une pénalité forfaitaire de 10€ pourra être facturée. De même, tout dépassement des horaires contractualisés occasionnera le paiement de la demi-heure entamée. La répétition de ces dépassements pourra entraîner la modification immédiate du contrat. La crèche se réserve le droit de résilier le contrat signé avec la famille.

## **4 - Le classeur de liaison**

Les parents sont invités à y inscrire chaque jour les renseignements concernant leur enfant, qui auront une importance pour le bon déroulement de la journée (heures de lever, du premier repas, du départ, etc....)

De même, le personnel de la crèche pourra y noter certaines informations.

## **5 - L'information et la participation des parents**

### ***Le tableau d'information :***

Il permet aux parents de disposer d'une information quotidienne sur la vie de la crèche.

### ***Les temps d'échanges quotidiens :***

Les parents sont accueillis à l'arrivée et au départ de leur enfant par un professionnel de la structure qui les informe sur les questions relatives à leur enfant ou sur la vie de la structure (fête, changement d'organisation...).

## **6 - Les repas**

Le petit-déjeuner sera donné par les parents à la maison.

Les repas et goûter sont fournis par la crèche.

Une dérogation est accordée si l'enfant est soumis à un régime alimentaire. Un PAI est alors mis en place en consultation avec le pédiatre de la crèche et les parents.

La crèche fournit une marque de lait. Cependant les parents sont libres d'apporter le lait de leur choix.

Les vitamines sont données à la maison.

Les menus sont affichés pour la semaine : certains changements peuvent survenir pour une adaptation aux livraisons ou à l'état de santé de l'enfant.

## **7 - Les couches**

Les enfants doivent être changés avant leur arrivée à la crèche.

La ville fournit les couches (changes complets) pendant la journée.

Si nécessaire, quand le personnel n'est pas disponible pendant les temps d'accueil du matin et du soir, les enfants peuvent être changés par les parents.

## **8 - Les vêtements (contenu du sac, bijoux...)**

Ils seront adaptés, afin que l'enfant soit à l'aise, et marqués à son nom pour éviter pertes et confusions.

Des vêtements de rechange sont nécessaires, à remplacer dès qu'ils sont souillés. Ce change vestimentaire comprendra : chemise de corps, culotte, chaussettes, ensemble, robe ou pantalon.

La toilette et le bain du matin seront effectués à la maison. Les enfants sont déposés habillés à la crèche.

Les bijoux, barrettes, pinces... sont interdits en raison des risques d'accident ou de perte. Dans ce second cas, la crèche décline toute responsabilité.

Il sera demandé aux familles de fournir un rouleau de sacs poubelle de 10 litres pour le linge sale à renouveler si nécessaire.

## **9 - L'assurance**

L'assurance responsabilité civile de la ville couvre les enfants confiés à la crèche, pour les risques encourus pendant leur accueil. Pour les accidents ne relevant pas de la responsabilité des agents communaux, il est conseillé aux familles de vérifier que les frais résultant de tels faits sont couverts au-delà de la sécurité sociale par une mutuelle ou une assurance privée.

La présence physique des parents dans les locaux de la crèche (ou de toute personne autorisée) dégage la crèche de toute responsabilité envers l'enfant confié.

Les parents sont responsables des autres enfants les accompagnants. L'entrée de ces enfants en salle de jeux ou dans le jardin est interdite.

## **10 - Les personnes habilitées à reprendre l'enfant**

Les enfants pourront être remis à d'autres personnes majeures, dans la mesure où les parents auront déposé préalablement une décharge nominative. Une pièce d'identité sera demandée.

## **11 - Les sorties**

Des sorties-promenades peuvent être organisées : les grands à pied, les petits en poussette (sauf avis contraire des parents).

En cas de nécessité, pour certaines visites extérieures les enfants pourront être transportés en minibus, sous la responsabilité du service (sauf avis contraire des parents).

## **IV – LE RÉGLEMENT MEDICAL**

### **1 - Les vaccins**

Ils sont pratiqués par le médecin traitant ou au centre de P.M.I. Ils conditionnent l'entrée en collectivité pour des raisons de santé publique.

Les vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont les vaccins contre : la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, les infections à Haemophilus influenzae B, l'hépatite B, les infections à pneumocoque, les méningites C, la rougeole, les oreillons et la rubéole.

Conformément à l'article R3111-8 du code de la santé publique, la réalisation et la poursuite de ce programme vaccinal conditionne l'entrée de l'enfant et son maintien en collectivité. En cas de non réalisation les parents ont 3 mois pour se mettre en conformité, sous peine d'exclusion.

Les vaccinations obligatoires pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, sont les suivantes : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélique. Ces 3 vaccins doivent être réalisés avant l'âge de 18 mois.

Pour ce groupe d'enfants les autres vaccins sont fortement conseillés mais, non obligatoires.

Les parents avertissent la crèche chaque fois que l'enfant a reçu un vaccin.

### **2- Suivi médical**

Un suivi médical de chaque enfant est effectué par le médecin, la directrice et les équipes des 3 structures : Il concerne le développement physique (poids, taille...), l'alimentation, le développement psychomoteur et affectif.

Pour réaliser ce suivi, le carnet de santé sera régulièrement mis à la disposition du médecin de la crèche.

Des personnels de santé spécialisés (psychologue du centre médico-psychologique par exemple) peuvent assister l'équipe.

### **3- Maladie de l'enfant**

A son arrivée dans la structure l'enfant ne doit présenter aucun symptôme de maladie, ni de température égale ou supérieure à 38°5C.

Une visite hebdomadaire est effectuée par le médecin de la crèche qui examine les enfants à la demande de l'équipe.

Lorsque l'état de l'enfant nécessite un traitement (ou suivi) médical, le médecin de la crèche précise son diagnostic pour le médecin traitant.

En cas d'examen prescrit par le médecin traitant, le médecin ou la directrice de la crèche doivent être immédiatement informés des résultats. Ils se réservent la possibilité de contacter directement les médecins de famille des enfants.

Ces informations permettent de mieux connaître l'état général de l'enfant, ses difficultés éventuelles, les moyens mis en œuvre autour de lui pour les résoudre.

Si au cours d'une journée un enfant paraît malade, les parents sont prévenus. Si une urgence se présente, le médecin traitant peut-être appelé.

Un enfant malade est un enfant qui a besoin d'être entouré de plus d'attention, la vie en crèche peut être éprouvante pour lui ! Il est donc important de consulter rapidement le médecin traitant, quand cela est nécessaire.

L'enfant correctement soigné peut être maintenu en crèche (si son état le permet). Cependant le médecin de la crèche peut refuser son maintien s'il le juge nécessaire.

Aucun traitement ne sera donné aux enfants sans ordonnance (pas d'automédication).

Le personnel administrera le midi, les médicaments, dans les conditions et pour la durée prescrite sur l'ordonnance (les prises du matin et du soir seront données à la maison par les parents).

Il est demandé aux parents de fournir le sérum physiologique nécessaire pour le lavage nasal et le mouchage de l'enfant, ainsi que du paracétamol (Dafalgan, doliprane).

#### **4 - Maladie contagieuse**

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la crèche. Elle entraîne une éviction temporaire. Tout certificat médical doit être présenté dans les 48h, le cachet d'arrivée faisant foi.

### **V – PARTICIPATION FINANCIÈRE**

#### **1 - Le calcul**

La ville de Mons en Baroeul a signé avec la CAF du Nord une Prestation de service unique qui permet aux familles monsoises de bénéficier de tarifs selon le barème national CNAF et à la ville d'une aide financière de la CAF du Nord.

La participation des familles est calculée au minimum deux fois par an (janvier et juillet) selon le barème national de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, en fonction des ressources déclarées l'année N-2, de la composition de la famille et du temps passé dans la structure. La facturation s'applique à la période d'inscription pour laquelle la famille s'est engagée.

**Taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif et micro crèche (pour les nouveaux contrats à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019)**

Nombre d'enfants	Du 01/09/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
1 enfant	0.0605 %	0.0610 %	0.0615 %	0.0619 %
2 enfants	0.0504 %	0.0508 %	0.0512 %	0.0516 %
3 enfants	0.0403 %	0.0406 %	0.0410 %	0.0413 %
4 enfants	0.0302 %	0.0305 %	0.0307 %	0.0310 %
5 enfants	0.0302 %	0.0305 %	0.0307 %	0.0310 %
6 enfants	0.0302 %	0.0305 %	0.0307 %	0.0310 %
7 enfants	0.0302 %	0.0305 %	0.0307 %	0.0310 %
8 enfants	0.0202 %	0.0203 %	0.0205 %	0.0206 %
9 enfants	0.0202 %	0.0203 %	0.0205 %	0.0206 %
10 enfants	0.0202 %	0.0203 %	0.0205 %	0.0206 %

Le taux d'effort de la catégorie inférieure est appliqué pour les familles dont un des enfants est en situation de handicap (cas où la famille bénéficie de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé).

La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

Concernant les enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et qui fréquentent un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant : on applique à la famille de ces enfants le tarif plancher et le taux de participation familiale pour 1 enfant.

Lorsque plusieurs enfants (qu'il s'agisse d'une fratrie ou non) sont accueillis dans une famille, chaque enfant placé par l'ASE se verra appliquer le tarif plancher et le taux de participation familiale pour 1 enfant. Le taux plancher pour 1 enfant est à appliquer dans tous les cas.

En cas d'absence de ressources, nous retiendrons un montant plancher équivalent au RSA socle. Le minimum des revenus pris en compte correspond au montant du RSA annuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement. Il est annexé au présent règlement intérieur.

Une copie des informations personnelles recueillies sur le site partenaire de la CAF est conservée dans le dossier d'inscriptions. La signature du dit règlement intérieur vaut acceptation de la conservation de cette copie par les services municipaux.

Le tarif est calculé sur une base horaire le montant du plancher et le montant du plafond sont revus en début de chaque année civile par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. La ville ne fixe pas de plafond de ressources.

Le calcul taux horaire est le suivant :

(Ressources annuelles (N-2) nettes imposables /12) x taux d'effort calculé en fonction de la situation familiale).

Le service a accès à vos ressources grâce à l'utilisation du logiciel CAFPRO.

## 2 - Le paiement

### - Les heures d'adaptations

La période d'adaptation des enfants est organisée les 2 premiers jours en présence des parents. Les 5 jours suivants, sans la présence des parents :

- 1<sup>er</sup> jour : 1h15 (adaptation gratuite)
- 2<sup>ème</sup> jour : 1h (adaptation gratuite)
- 3<sup>ème</sup> jour : 2h (adaptation payante)
- 4<sup>ème</sup> jour : 2h (adaptation payante)
- 5<sup>ème</sup> jour : 2h (adaptation payante)
- 6<sup>ème</sup> jour : 4h (adaptation payante)
- 7<sup>ème</sup> jour : 7h au maximum (adaptation payante).

### - Le paiement

Le temps de présence du 7<sup>ème</sup> jour dépend du type de contrat choisi par la famille.

Le paiement correspond au tarif horaire appliqué dans le cadre du contrat.

La participation est due pour le mois entier et doit être acquittée à la réception de la facture, ce qui garantit la réservation de la place. Pour les accueils réguliers, la facturation prendra en compte les heures contractualisées.

Le paiement est effectué en mairie :

- auprès de l'Accueil Monsois Interservices (rez-de-chaussée), le Lundi, Mercredi, Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00,
- le mardi et Jeudi de 8h30 à 11h30 (fermé mardi et Jeudi après-midi),
- le samedi de 9h00 à 11h30.

Les chèques libellés au nom de Monsieur le Percepteur (Trésor Public), adressés sous enveloppe au Service crèche, peuvent être déposés dans la boîte à lettres de la Mairie.

Les CESUS, cartes bancaires et espèces sont acceptés. Le prélèvement automatique est fortement conseillé.

### Application de la mensualisation

La mensualisation repose sur le paiement des heures réservées. Elle s'applique donc obligatoirement en cas d'accueil régulier consécutif à une réservation connue à l'avance et se déroulant selon un calendrier prévisible.

C'est une formule de règlement des participations familiales qui simplifie la vie des parents, comme celle des gestionnaires. Les familles règlent la même dépense tous les mois hormis d'éventuelles heures complémentaires, de telle sorte qu'il y ait, sur l'année ou sur la période de fréquentation, un lissage des participations familiales.

La mensualisation peut ainsi se répartir soit sur le nombre de mois d'ouverture de la crèche si l'enfant est accueilli toute l'année, soit sur le nombre de mois d'accueil de l'enfant s'il est accueilli une partie de l'année. Le paiement de la place réservée s'applique quels que soient le rythme et la durée de fréquentation de la structure d'accueil.

Le nombre de semaines d'accueil, tout comme le nombre d'heures réservées dans la semaine doivent correspondre aux besoins des parents (le nombre d'heures par jour, le nombre de semaines dans l'année et les absences prévisibles sollicitées par la famille). Le nombre de semaines d'accueil est au maximum égal au nombre de semaines d'ouverture de la crèche.

Elle se calcule à partir de la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de semaines d'accueil} \times \text{nombre d'heures réservées dans la semaine}}{\text{Nombre de mois retenus pour la mensualisation}}$$

#### Exemple de calcul

Participation familiale horaire : 2 euros  
Nombre d'heures hebdomadaires d'accueil : 35  
Nombre de semaines de réservation sur l'année : 45  
La mensualisation s'effectue sur 12 mois

$$\text{Soit : } \frac{45 \text{ semaines} \times 35 \text{ heures}}{12 \text{ mois}} = 131,25 \text{ heures d'accueil par mois}$$

La participation mensuelle de la famille se calcule sur cette base horaire,  
soit : 131,25 heures X 2 euros = 262,5 euros mensuels

Cette règle constitue une base minimale pour la mise en œuvre de la mensualisation à la carte. En fonction des situations spécifiques locales - par exemple en cas d'accueil d'enfants de façon régulière sur une seule partie de l'année - il peut être appliqué une mensualisation sur une autre durée (6, 10, 11 mois...).

Pour les accueils occasionnels, une réservation écrite est nécessaire, elle entraînera une régularisation du paiement en fin de mois.

Pour les enfants accueillis en urgence, la structure appliquera un tarif horaire établi sur la moyenne des participations familiales observées sur l'année précédente.

**L'absence de paiement de deux mois consécutifs pourra entraîner l'exclusion définitive de la structure.**

### 3 - Les déductions ou dispenses de participation

Des déductions pour absence sont possibles dans les conditions suivantes :

- fermeture de la crèche,
- éviction par le médecin de la crèche,
- hospitalisation de l'enfant (fournir le bulletin d'hospitalisation),

- maladie entraînant une absence supérieure à 3 jours (délai de carence de 3 jours calendaires consécutifs), certificat médical à l'appui, (dans ces deux derniers cas, les parents sont invités à prévenir la crèche dès le début de la maladie et à fournir un certificat médical sous 48h).

Ces absences seront prises en compte sur la facture du mois suivant.

#### **En cas de congés des parents :**

- pour les congés d'été entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre, prévenir par courrier avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année,
- pour les petites vacances (ou autres jours de congés), prévenir par courrier 1 mois avant la date des congés.

Pour les congés, il vous appartient de prévenir par écrit dans les délais énoncés ci-dessus la direction de la structure. En cas de non-respect de ces modalités (délais et écrit), les jours d'absences vous seront facturés.

Lors de la signature de votre contrat, un volume de congés prévisionnel est acté, en cas de dépassement de ce volume, une facturation des heures supplémentaires d'absences sera effectuée.

#### **4 - Le renouvellement du contrat d'accueil**

A chaque fin d'année civile, un dossier de demande de renouvellement de contrat vous sera transmis et devra nous être retourné dûment rempli et signé afin de permettre l'élaboration du nouveau contrat d'accueil.

Ce dossier de demande de renouvellement vaut acceptation du renouvellement de l'accueil à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante selon les conditions d'accueils énoncées dans le dit règlement intérieur.

Le nouveau contrat d'accueil sera signé après la mise à jour par la Caf du tarif plancher courant janvier.

A titre exceptionnel, il est possible pour des raisons organisationnelles, que le dossier de demande de renouvellement de contrat vous soit demandé en cours d'année et qu'un nouveau contrat d'accueil soit également signé.

#### **5 - Le départ de la structure**

Lorsque l'enfant quitte définitivement la crèche, les parents avertissent le plus rapidement possible la directrice. Un préavis minimum de 2 mois est obligatoire, même en période de remise des dossiers de demande de renouvellement des contrats d'accueil.

Une période de congé ne peut être considérée comme un préavis.

La résiliation du contrat d'accueil peut se faire en respectant un délai de 2 mois.

Seules les demandes écrites faites par courrier à la directrice de la structure seront retenues.

Le contrat pourra être résilié d'office à l'initiative de la structure Crèche Municipale :

- lors de l'absence de paiement dans un délai de deux mois consécutifs, de retard réitéré ou de non- respect des clauses du règlement intérieur,
- en cas d'inscription de l'enfant dans plusieurs structures collectives.

✂-----

### **DIFFUSION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Je, soussigné(e), reconnais avoir lu le règlement intérieur de la crèche et m'engage à le respecter

Date :

Nom et prénom en toutes lettres

Signature



**Au 1<sup>er</sup> septembre 2020**

**Présentation :**

**- service municipal**

La ville de Mons en Barœul assure la gestion d'une structure multi-accueil au sein de la Maison de la Petite Enfance, agréée par le Conseil Général du Nord.

**- coordonnées**

Halte garderie multi accueil Camille Guérin  
Mail Henri Dunant / avenue René Coty  
59370 Mons en Barœul  
Tél : 03.20.04.22.22

**- horaires d'ouverture**

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00. Elle est fermée les jours fériés, 3 semaines consécutives durant les vacances scolaires (début août) ainsi qu'une semaine entre Noël et nouvel an. Les jours fériés, ponts, périodes de congés et autres périodes de fermeture seront affichés dans la structure.

**- procédure générale**

*Inscription sur liste d'attente et suivi de la demande à la Maison de la petite enfance " Camille Guérin  
03.20.04.02.00 – [petite.enfance@ville-mons-en-baroeul.fr](mailto:petite.enfance@ville-mons-en-baroeul.fr)*

**I – Admission des enfants :**

**1 Constitution du dossier d'admission**

Les propositions de places sont faites suivant le rang d'enregistrement sur la liste d'attente.

*Toutefois aucune place ne reste vacante, son attribution est immédiate.*

L'admission n'est définitive qu'après un entretien avec la directrice. Ensemble, ils prévoient la fréquence de l'accueil de l'enfant selon les besoins de la famille et les disponibilités de la structure ainsi que la période d'adaptation. Pour un accueil régulier, les parents signent un contrat spécifiant les jours et les horaires d'accueil ainsi que le tarif horaire et les modalités de paiement.

Le dossier d'admission de l'enfant se fait auprès de la directrice de la structure avec présentation des pièces suivantes ainsi qu'une copie :

- De deux justificatifs de domicile différents,
- De la carte d'allocataire CAF,
- Des derniers avis d'imposition des parents,
- De l'acte de naissance et du livret de famille,
- Le carnet de santé de l'enfant,
- Les cartes vitales.

L'inscription ne sera validée qu'après enregistrement du dossier administratif et signature du contrat d'accueil.

## **2 Adaptation :**

Afin de faciliter l'adaptation de l'enfant à son nouveau lieu de vie, une période d'adaptation de quelques jours sera organisée avec la participation des parents.

## **3 Capacité d'accueil et agrément horaires**

La structure multi-accueil a pour but d'accueillir pendant la journée des enfants de 3 mois à 3 ans de manière régulière, occasionnelle ou en urgence. 20 places sont agréées par le Conseil Général du Nord, dont 11 en accueil occasionnel et 6 places en accueil régulier. Les 3 autres places pourront être affectées à l'accueil régulier ou à l'accueil occasionnel selon la fréquentation de la structure. 15 enfants pourront être accueillis pour le repas.

L'agrément de la structure est réparti comme suit :

### 1- En temps scolaire et 1 semaine avant la rentrée scolaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h30-9h : 10 enfants

9h-17h : 20 enfants

17h00-17h30 : 10 enfants

17h30-18h00 : 5 enfants

Mercredi :

8h30-9h : 5 enfants

9h-9h30 : 10 enfants

9h30-17h : 15 enfants

17h00-17h30 : 10 enfants

17h30-18h00 : 5 enfants

### 2- Pendant les petites vacances scolaires et au retour de la fermeture estivale jusqu'à une semaine avant la rentrée de septembre :

Du lundi au vendredi :

8h30-9h : 5 enfants

9h-9h30 : 10 enfants

9h30-17h : 15 enfants

17h00-17h30 : 10 enfants

17h30-18h00 : 5 enfants

## **4 Types d'accueil :**

3 types d'accueil sont possibles dans la structure et prévus dans le cadre de la Prestation de Service Unique de la CNAF :

L'accueil régulier concerne un besoin connu à l'avance et récurrent.

Il concerne les enfants déjà inscrits dans la structure, ayant réalisé une période d'adaptation. L'enfant est accueilli à l'heure selon un planning hebdomadaire contractualisé. Le contrat d'engagement passé avec l'utilisateur sera différent en fonction de la durée de l'accueil :

1- Jusqu'à 25 h hebdomadaires, contrat de 1 an renouvelable.

2- Au-delà de 25h par semaine, contrat de 3 mois renouvelable une fois et ce pour des situations exceptionnelles.

**L'accueil occasionnel** concerne les besoins connus à l'avance, ponctuels et non récurrents.

Il concerne les enfants déjà inscrits dans la structure, ayant réalisé une période d'adaptation. L'enfant peut être accueilli avec réservation au préalable à l'heure, ou sans réservation en fonction des places disponibles. Les horaires de réservation sont affichés à l'entrée de la halte-garderie. Un plancher de 2 heures peut être appliqué.

**L'accueil d'urgence** correspond à un accueil exceptionnel d'un enfant non encore inscrit dans la structure. Conformément à l'agrément, une place est réservée pour l'accueil en urgence.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap doit être envisagé en concertation avec le médecin et la directrice de la structure selon les places disponibles et la nature du handicap. Cet accueil pourra être prolongé au-delà de l'âge de 3 ans mais sur avis favorable du médecin et de la directrice de la structure et obtention d'une dérogation du médecin de la Protection Maternelle et Infantile.

### **Conditions d'accueil :**

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des 2 parents ou de parent unique n'est exigée ni de condition de fréquentation minimale.

Les parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA ou majorées pour une personne isolée assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou pour une femme isolée peuvent accéder à une place d'accueil. Une place pour 20 places d'accueil proposées est garantie aux enfants de moins de 3 ans non scolarisés à la charge des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

## **II – Fonctionnement du service :**

### **1 Le personnel**

L'encadrement est assuré par une équipe de professionnels diplômés et qualifiés :

- **une éducatrice de jeunes enfants** est chargée d'assurer la direction de la structure, l'organisation générale de la vie quotidienne, la responsabilité administrative, pédagogique et sanitaire. Elle met en place des activités visant au bon développement de l'enfant, intervient dans l'aménagement et l'équipement de la halte-garderie. Elle est également chargée d'entretenir des relations avec les parents et d'animer des réunions avec ceux-ci.

En son absence, la continuité de direction est assurée par l'une des 3 auxiliaires de puériculture spécifiquement désignée.

- **des auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance et assistante petite enfance** assurent les soins d'hygiène quotidiens et l'animation pédagogique par des activités d'éveil et de jeux auprès des enfants. Elles effectuent les transmissions quotidiennes auprès des parents et participent à l'élaboration des différents projets de la structure. Les auxiliaires de puériculture ont en responsabilité le groupe d'enfants.
- **un agent d'entretien** à ½ temps et 1 CAP petite enfance participe à l'organisation des repas, et s'occupent des tâches d'entretien des locaux.

- **un médecin pédiatre** est attaché à la structure pour le contrôle de l'hygiène générale. Il a pour rôle d'effectuer les visites d'admission, l'examen régulier des enfants, d'indiquer les mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, ainsi que les mesures concernant le personnel,

Des professionnels extérieurs peuvent être sollicités par exemple : un psychomotricien, un orthophoniste du CMP (centre médico-psychologique...).

## **2 Les stagiaires**

Sont régulièrement présents dans le service, des personnes en formation provenant de divers établissements :

- école d'auxiliaires de puériculture,
- centre de formation des éducateurs de jeunes enfants,
- lycée professionnel.

## **3 Le projet pédagogique :**

Chaque année l'équipe élabore un projet pédagogique pour la structure.

Le personnel sera autorisé à se rencontrer pour réfléchir à l'organisation du travail et pour préparer des ateliers pédagogiques proposés aux enfants. Ces temps de travail ne pourront pas occasionner plus de 60 heures de fermeture annuelle.

## **III – LA VIE DE LA STRUCTURE**

### **1 - Les locaux**

La halte-garderie est un lieu d'éveil adapté aux tout-petits, dont les locaux respectent des normes de sécurité et d'hygiène.

### **2 - Les horaires d'ouverture (déassement, absence...)**

La structure est ouverte de 8h30 à 18h du lundi au vendredi. Les enfants sont accueillis tout au long de la journée en fonction des horaires et jours prévus au contrat pour les accueils réguliers, ou en fonction des réservations effectuées pour les accueils occasionnels. Afin de rendre possible la liaison avec les familles, il est demandé aux parents d'arriver au moins 5 mn avant l'heure d'arrivée ou de départ prévue.

Un pointage à la borne est à effectuer obligatoirement à l'arrivée et au départ de l'enfant. Une tolérance de 7 minutes est appliquée.

Au vu de la répartition journalière de notre agrément, il est nécessaire que les enfants ne bénéficiant pas du repas du midi soient récupérés par leurs parents avant 11h30.

L'enfant doit être amené propre.

Les parents sont tenus de respecter les heures d'ouverture et de fermeture. Toute inobservation de cette règle autorise la responsable de la structure à mettre fin à l'accueil de l'enfant. En cas de non-respect des horaires de fermeture, une pénalité forfaitaire de 10€ pourra être facturée.

Lors d'une absence de l'enfant, les parents sont tenus de prévenir la structure dès que possible et au plus tard dans l'heure qui précède l'accueil prévu.

### **3 - Le classeur de liaison**

Les parents sont invités à y inscrire chaque jour les renseignements concernant leur enfant, qui auront une importance pour le bon déroulement de la journée (heures de lever, du premier repas, du départ, etc.). De même, le personnel de la structure pourra y noter certaines informations.

### **4 - L'information et la participation des parents**

#### ***Le tableau d'information :***

Il permet aux parents de disposer d'une information quotidienne sur la vie de la halte-garderie.

#### ***Les temps d'échanges quotidiens :***

Les parents sont accueillis à l'arrivée et au départ de leur enfant par un professionnel de la structure qui les informe sur les questions relatives à leur enfant ou sur la vie de la structure (fête, changement d'organisation...).

### **5 - Les repas**

- Le repas ne pourra être proposé qu'aux enfants présents pendant la matinée ou pendant la sieste.
- Pour les enfants qui ont une alimentation variée, les repas sont fournis par la structure, ils sont soumis à contractualisation ou à réservation.
- Les repas sont frais, apportés en liaison froide par un traiteur.
- La structure fournit une marque de lait, il appartient aux parents de fournir le lait s'ils souhaitent une autre marque.
- Les vitamines sont données à la maison.
- En cas de régime alimentaire particulier (allergie), un PAI est élaboré en concertation avec le pédiatre de la structure et les parents, l'enfant vient avec son repas, goûter et collation.

### **6 - Les couches**

L'enfant doit être changé avant son arrivée à la halte-garderie et amené propre.

La ville fournit les couches (changes complets) pendant la journée.

Si nécessaire, quand le personnel n'est pas disponible pendant les temps d'accueil du matin et du soir, les enfants peuvent être changés par les parents.

### **7 - Les vêtements (contenu du sac + bijoux...)**

Ils seront adaptés, afin que l'enfant soit à l'aise, et marqués à son nom pour éviter pertes et confusions.

Des vêtements de rechange sont nécessaires, à remplacer dès qu'ils sont souillés. Ce change vestimentaire comprendra : chemise de corps, culotte, chaussettes, ensemble, robe ou pantalon.

La toilette et le bain du matin seront effectués à la maison. Les enfants sont déposés habillés.

Les bijoux, barrettes, pinces... sont déconseillés à cause des risques d'accident ou de perte. Dans ce second cas, la structure décline toute responsabilité.

Il sera demandé aux familles de fournir un rouleau de sacs poubelles de 20l ainsi qu'une boîte de 40 dosettes de sérum physiologique.

## **8 - L'assurance**

L'assurance responsabilité civile de la ville couvre les enfants confiés à la structure, pour les risques encourus pendant leur accueil. Pour les accidents ne relevant pas de la responsabilité des agents communaux, il est conseillé aux familles de vérifier que les frais résultant de tels faits sont couverts au-delà de la sécurité sociale par une mutuelle ou une assurance privée.

La présence physique des parents dans les locaux de la structure (ou de toute personne responsable de l'enfant) dégage la structure de toute responsabilité envers l'enfant confié.

Les parents sont responsables des autres enfants les accompagnants. L'entrée de ces enfants en salle de jeux ou dans le jardin est interdite.

## **9 - Les personnes habilitées à reprendre l'enfant**

Les enfants pourront être remis à d'autres personnes majeures, dans la mesure où les parents auront déposé préalablement une décharge nominative. Une pièce d'identité leur sera demandée.

## **10 - Les sorties**

Des sorties-promenades peuvent être organisées : les grands à pied, les petits en poussette.

En cas de nécessité, pour certaines visites extérieures les enfants pourront être transportés en minibus, sous la responsabilité du service, sauf avis contraire des parents.

## **IV - Le règlement médical**

A son arrivée dans la structure, l'enfant ne doit présenter aucun symptôme de maladie, ni de température égale ou supérieure à 38°C.

### **1 Les vaccins**

Ils sont pratiqués par le médecin traitant ou au centre de P.M.I. Ils conditionnent l'entrée en collectivité pour des raisons de santé publique.

Les vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, les infections à Haemophilus influenzae B, l'hépatite B, les infections à pneumocoque, les méningites C, la rougeole, les oreillons et la rubéole.

Conformément à l'article R3111-8 du code de la santé publique, la réalisation et la poursuite de ce programme vaccinal conditionne l'entrée de l'enfant et son maintien en collectivité. En cas de non réalisation les parents ont 3 mois pour se mettre en conformité, sous peine d'exclusion.

Les vaccinations obligatoires pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, sont les suivantes : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique. Ces 3 vaccins doivent être réalisés avant l'âge de 18 mois.

Pour ce groupe d'enfants les autres vaccins sont fortement conseillés mais, non obligatoires.

Les parents avertissent la crèche chaque fois que l'enfant a reçu un vaccin.

## **2 Suivi médical**

Les enfants, qui fréquentent la structure de manière très régulière, pourront être suivis à titre préventif par le médecin de la structure. Il est indispensable de signaler à la directrice tout problème d'allergie.

Des professionnels de santé spécialisés, assistant l'équipe, peuvent être sollicités : psychomotricien, orthophoniste du CMP (centre médico-psychologique...).

## **3 Maladie de l'enfant**

Si au cours d'une journée, un enfant paraît malade, les parents sont prévenus.

Au-delà d'une température de 38°, les parents doivent venir rechercher l'enfant.

Si une urgence se présente, le médecin traitant peut-être appelé.

Lorsqu'à son arrivée, un enfant présente des symptômes inhabituels, la responsable ou son équipe éducative dispose d'un pouvoir d'appréciation pour accepter ou refuser l'accueil de l'enfant.

## **4 Maladie contagieuse**

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la halte-garderie. Elle entraîne une éviction temporaire.

Tout certificat médical doit être présenté dans les 48h, le cachet d'arrivée faisant foi.

## **V – Participation financière**

La ville de Mons en Baroeul a signé avec la CAF du Nord une Prestation de service unique qui permet aux familles monsoises de bénéficier de tarifs selon le barème national CNAF et à la ville d'une aide financière de la CAF du Nord.

La participation des familles est calculée au minimum deux fois par an (janvier et juillet) selon le barème national de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, en fonction des ressources déclarées l'année N-2, de la composition de la famille et du temps passé dans la structure. La facturation s'applique à la période d'inscription pour laquelle la famille s'est engagée.

**Taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif et micro crèche (pour les nouveaux contrats à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019)**

Nombre d'enfants	Du 01/09/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
1 enfant	0.0605 %	0.0610 %	0.0615 %	0.0619 %
2 enfants	0.0504 %	0.0508 %	0.0512 %	0.0516 %
3 enfants	0.0403 %	0.0406 %	0.0410 %	0.0413 %
4 enfants	0.0302 %	0.0305 %	0.0307 %	0.0310 %
5 enfants	0.0302 %	0.0305 %	0.0307 %	0.0310 %
6 enfants	0.0302 %	0.0305 %	0.0307 %	0.0310 %
7 enfants	0.0302 %	0.0305 %	0.0307 %	0.0310 %
8 enfants	0.0202 %	0.0203 %	0.0205 %	0.0206 %
9 enfants	0.0202 %	0.0203 %	0.0205 %	0.0206 %
10 enfants	0.0202 %	0.0203 %	0.0205 %	0.0206 %

Le taux d'effort de la catégorie inférieure est appliqué pour les familles dont un des enfants est en situation de handicap (cas où la famille bénéficie de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé).

La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

Concernant les enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et qui fréquentent un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant : on applique à la famille de ces enfants le tarif plancher et le taux de participation familiale pour 1 enfant.

Lorsque plusieurs enfants (qu'il s'agisse d'une fratrie ou non) sont accueillis dans une famille, chaque enfant placé par l'ASE se verra appliquer le tarif plancher et le taux de participation familiale pour 1 enfant. Le taux plancher pour 1 enfant est à appliquer dans tous les cas.

En cas d'absence de ressources, nous retiendrons un montant plancher équivalent au RSA socle. Le minimum des revenus pris en compte correspond au montant du RSA annuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement. Il est annexé au présent règlement intérieur.

Une copie des informations personnelles recueillies sur le site partenaire de la CAF est conservée dans le dossier d'inscriptions. La signature du dit règlement intérieur vaut acceptation de la conservation de cette copie par les services municipaux.

Le tarif est calculé sur une base horaire le montant du plancher et le montant du plafond sont revus en début de chaque année civile par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. La ville ne fixe pas de plafond de ressources.

Le calcul taux horaire est le suivant :

(Ressources annuelles (N-2) nettes imposables /12) x taux d'effort calculé en fonction de la situation familiale).

Le service a accès à vos ressources grâce à l'utilisation du logiciel CAFPRO.

Pour les familles non monsoises, un supplément de 0,01 % est ajouté au taux d'effort de participation.

Tout dépassement horaire en journée entraîne le paiement de la demi-heure entamée. Tout retard à la récupération de l'enfant le soir pourra entraîner la facturation d'une pénalité forfaitaire de 10 €.

Aucun supplément ne pourra être demandé, ni aucune déduction faite pour les repas, les soins d'hygiène et les couches.

Tout changement de situation professionnelle ou familiale en cours d'année entraînant une baisse ou une hausse des revenus doit être signalé à la Caisse d'Allocations Familiales puis à la directrice de la structure.

La résiliation du contrat d'accueil de l'enfant peut se faire en respectant un délai de 2 mois par courrier.

Pour toute modification du temps d'accueil à apporter au contrat un délai de 2 mois est nécessaire.

Lorsqu'un enfant est placé en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance, la tarification à appliquer est le tarif fixe précité et défini annuellement par le gestionnaire. Il correspond au montant total des participations familiales facturées sur l'exercice précédent divisé par le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente.

Si des heures sont réalisées au delà du contrat prévu, elles sont facturées en plus aux familles en appliquant le barème institutionnel des participations familiales. Dès lors, chaque demi-heure commencée est facturée.

## **1 Le paiement**

### **• Les heures d'adaptations**

La période d'adaptation des enfants est organisée les 3 premiers jours en présence des parents (3x1h d'adaptation gratuite).

Les jours suivants se feront sans la présence des parents :

- 1<sup>er</sup> jour : 1 h (adaptation payante)
- 2<sup>ème</sup> jour : 1h (adaptation payante)
- 3<sup>ème</sup> jour : 2h (adaptation payante)
- 4<sup>ème</sup> jour : 3h (adaptation payante)
- 5<sup>ème</sup> jour : 4h (adaptation payante)
- 6<sup>ème</sup> jour : 6h (adaptation payante)
- 7<sup>ème</sup> jour : 9h (adaptation payante).

Le temps de présence de ces jours correspond au type d'accueil et de contrat choisis par la famille.

Le paiement correspond au tarif horaire appliqué dans le cadre du contrat.

- **Accueils réguliers**

La participation est due pour le mois entier et doit être acquittée à la réception de la facture, ce qui garantit la réservation de la place.

Pour les accueils réguliers, la facturation prendra en compte les heures contractualisées. Une régularisation des absences déductibles et des heures supplémentaires interviendra le mois suivant.

Le paiement est effectué en mairie :

- Auprès de l'Accueil Monsois Interservices (rez-de-chaussée), les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00,
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h30 (fermé les mardis et jeudis après-midi),
- Les samedis de 9h00 à 11h30.

Les chèques libellés au nom de Monsieur le Percepteur (Trésor Public), adressés sous enveloppe au service crèches, peuvent être déposés dans la boîte à lettres de la mairie.

Les CESUS, cartes bancaires et espèces sont acceptées. Le prélèvement automatique est fortement conseillé.

#### Application de la mensualisation

La mensualisation repose sur le paiement des heures réservées. Elle s'applique donc obligatoirement en cas d'accueil régulier consécutif à une réservation connue à l'avance et se déroulant selon un calendrier prévisible.

C'est une formule de règlement des participations familiales qui simplifie la vie des parents, comme celle des gestionnaires. Les familles règlent la même dépense tous les mois hormis d'éventuelles heures complémentaires, de telle sorte qu'il y ait, sur l'année ou sur la période de fréquentation, un lissage des participations familiales

La mensualisation peut ainsi se répartir soit sur le nombre de mois d'ouverture de la crèche si l'enfant est accueilli toute l'année, soit sur le nombre de mois d'accueil de l'enfant s'il est accueilli une partie de l'année. Le paiement de la place réservée s'applique quels que soient le rythme et la durée de fréquentation de la structure d'accueil.

Le nombre de semaines d'accueil, tout comme le nombre d'heures réservées dans la semaine doivent correspondre aux besoins des parents (le nombre d'heures par jour, le nombre de semaines dans l'année et les absences prévisibles sollicitées par la famille). Le nombre de semaines d'accueil est au maximum égal au nombre de semaines d'ouverture de la halte-garderie.

Elle se calcule à partir de la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de semaines d'accueil} \times \text{nombre d'heures réservées dans la semaine}}{\text{Nombre de mois retenus pour la mensualisation}}$$

#### Exemple de calcul

Participation familiale horaire : 2 euros  
Nombre d'heures hebdomadaires d'accueil : 25  
Nombre de semaines de réservation sur l'année : 45  
La mensualisation s'effectue sur 12 mois

$$\text{Soit : } \frac{45 \text{ semaines} \times 25 \text{ heures}}{12 \text{ mois}} = 93,75 \text{ heures d'accueil par mois}$$

La participation mensuelle de la famille se calcule sur cette base horaire,  
Soit : 93,75 heures X 2 euros = 187,5 euros mensuels

Cette règle constitue une base minimale pour la mise en œuvre de la mensualisation à la carte. En fonction des situations spécifiques locales, et par exemple en cas d'accueil d'enfants de façon régulière sur une seule partie de l'année, il peut être appliqué une mensualisation sur une autre durée (6, 10, 11 mois...).

- **Pour les accueils occasionnels ou d'urgence**

La demande de réservation se fait en déposant le document de réservation auprès de la structure. Ce document est disponible directement à l'accueil de la Maison de la petite enfance ou sur le site Internet de la ville de Mons en Barœul. Cette demande sera acceptée après validation par la direction de la structure.

La participation est due pour le mois entier et doit être acquittée à la réception de la facture, ce qui garantit la réservation de la place pour les prochaines demandes.

Le taux de participation en cas d'accueil d'urgence correspond à la moyenne des tarifs horaires pratiqués l'année précédente. La facturation se fait à la fin du mois de la période maximale d'accueil en urgence de 3 jours.

Dans tous les cas (réguliers, occasionnels), l'absence de paiement deux mois consécutifs pourra entraîner l'exclusion définitive de la structure.

## 2 Les déductions, dispenses de participation

Des déductions ou dispenses de participation sont possibles dans les conditions suivantes :

- fermeture de la structure,
- éviction par le médecin de la structure,
- hospitalisation de l'enfant (fournir le bulletin d'hospitalisation),
- maladie de l'enfant supérieure à trois jours (délai de carence de 3 jours calendaires consécutifs), certificat médical à l'appui, (dans ces deux derniers cas, les parents sont invités à prévenir la crèche dès le début de la maladie et à fournir un certificat médical sous 48h).

Lors de la contractualisation, ces absences seront validées à l'occasion du règlement mensuel suivant.

Ces absences seront prises en compte sur la facture du mois suivant.

#### **En cas de congés des parents :**

- pour les congés d'été entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre, prévenir par courrier avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année,
- pour les petites vacances (ou autres jours de congés), prévenir par courrier 1 mois avant la date des congés.

Pour les congés, il vous appartient de prévenir par écrit dans les délais énoncés ci-dessus la direction de la structure. En cas de non-respect de ces modalités (délais et écrit), les jours d'absences vous seront facturés.

Lors de la signature de votre contrat, un volume de congés prévisionnel est acté, en cas de dépassement de ce volume, une facturation des heures supplémentaires d'absences sera effectuée.

### **3 Le renouvellement du contrat d'accueil**

À chaque fin d'année civile, un dossier de demande de renouvellement de contrat vous sera transmis et devra nous être retourné dûment rempli et signé afin de permettre l'élaboration du nouveau contrat d'accueil.

Ce dossier de demande de renouvellement vaut acceptation du renouvellement de l'accueil à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante selon les conditions d'accueils énoncées dans ledit règlement intérieur.

Le nouveau contrat d'accueil sera signé après la mise à jour par la CAF du tarif plancher courant janvier.

A titre exceptionnel, il est possible pour des raisons organisationnelles, que le dossier de demande de renouvellement de contrat vous soit demandé en cours d'année et qu'un nouveau contrat d'accueil soit également signé.

### **4 - Le départ de la structure**

Lorsque l'enfant quitte définitivement la halte-garderie, les parents avertissent le plus rapidement possible la directrice. Un préavis minimum de 2 mois est obligatoire, même en période de remise des dossiers de demande de renouvellement des contrats d'accueil.

La résiliation du contrat d'accueil peut se faire en respectant un délai de 2 mois. Seules les demandes écrites faites par courrier à la directrice de la structure seront retenues.

Le contrat pourra être résilié d'office à l'initiative de la structure multi-accueil municipale :

- lors d'absence de paiement, de retard réitéré ou de non-respect des clauses du règlement intérieur,
- en cas d'inscription de l'enfant dans plusieurs structures collectives.

## **DIFFUSION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Je, soussigné(e), reconnais avoir lu le règlement intérieur du multi-accueil halte-garderie et m'engage à le respecter

Date :

Nom et prénom en toutes lettres

Signature

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

8/1 – CONVENTIONNEMENT L.E.A. AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Il est proposé de maintenir le barème de participations familiales en heure/enfant défini ci-après sur l'ensemble des périodes extrascolaires et périscolaires de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements, à l'exception du Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité, à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2022, dans l'objectif du renouvellement de la convention d'objectif et de financement L.E.A. avec la CAF du Nord.

<b>Quotient Familial</b>	<b>TYPE D'ACCUEIL / ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR</b>			
	Mercredi	Accueil Collectif de Mineurs Extrascolaire	Périscolaire, péricentre et mercredi matin	Séjours Accessoires
<b>0 – 300 €</b>	0.186	0.213	0.25	0.213
<b>De 301 à 369 €</b>	0.213	0.244	0.25	0.244
<b>De 370 à 430 €</b>	0.213	0.244	0.45	0.244
<b>De 431 à 460 €</b>	0.252	0.288	0.45	0.288
<b>De 461 à 499 €</b>	0.301	0.344	0.45	0.344
<b>De 500 à 570 €</b>	0.377	0.431	0.60	0.431
<b>De 571 à 600 €</b>	0.427	0.488	0.60	0.488
<b>De 601 à 640 €</b>	0.459	0.525	0.60	0.525
<b>De 641 à 700 €</b>	0.477	0.545	0.60	0.545
<b>Repas compris</b>	Non	Oui	Non	Non

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- informer la CAF de toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération,
- envoyer à la CAF, tous les ans, toutes les modifications tarifaires apportées à la grille ci-dessus,
- signer la convention L.E.A. avec la CAF du Nord.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

8/2 – ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR ALSH

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des articles 3 et 8 du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) municipaux en lien avec le contexte de la pandémie de COVID-19.

Monsieur le Maire et la direction générale des Services sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération à partir du 6 juillet 2020.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

VILLE DE MONS EN BARŒUL

## Préambule

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) accueillent des enfants en dehors du temps scolaire dans une perspective éducative et dans le respect de la sécurité physique et morale de chacun. Toutes les activités des accueils de loisirs sont conçues pour permettre à l'enfant de se développer, de s'épanouir, de se socialiser, de respecter autrui et de vivre en collectivité. Les équipes ont donc pour objectif de réaliser et transmettre ces valeurs. Le projet éducatif des accueils de loisirs détaillant les orientations de la municipalité est disponible et consultable sur chaque site.

## Article 1 – Description et conditions d'accès

L'accueil de loisirs est ouvert durant les vacances d'Automne, Hiver, Printemps, juillet et août et ce, du lundi au vendredi (sauf jour férié). L'ensemble des accueils de loisirs municipaux est déclaré auprès de Services de la Préfecture et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'accueil de loisirs se déroule de 9h à 17h : un service de garderie le matin et le soir est proposé en supplément à la famille, de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.

Un accueil échelonné est mis en place dans chaque structure le matin de 9h à 9h20. Les enfants seront inscrits en fonction sur les sites en fonction de leur établissement de scolarisation :

Un accueil de loisirs « maternel » pour les enfants scolarisés en école maternelle et ayant au moins 3 ans révolus

Un accueil de loisirs « élémentaire » au parc du Baroeul pour les enfants scolarisés en école élémentaire.

Pour les enfants ayant 12 ans et venant d'être scolarisé au collège, l'inscription en accueil de loisirs élémentaire peut être possible des jeunes scolarisés en 6ème peuvent être acceptés encore sur le site du Baroeul.

Les conditions d'accès à l'accueil de loisirs sont les suivantes :

- Propreté
- Etre à jour des obligations en matière de vaccinations

## Article 2 – Inscriptions et paiement

*Le nombre de places étant limité, l'inscription préalable est obligatoire.* Les familles qui ne sont pas à jour de leur paiement des activités de restauration scolaire, halte-garderie ou accueils périscolaires pourront voir l'inscription de leur enfant à l'ALSH refusée.

L'inscription ne sera définitive qu'après le paiement de l'activité soit sur l'espace famille soit lors d'un rendez-vous fixé par le service Jeunesse.

### **Modalités d'inscription :**

Les inscriptions se font quelques semaines avant le démarrage des Accueils de Loisirs au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, au niveau du service Accueil Monsois Interservices. Les dates d'inscription sont affichées dans les écoles, en Mairie et communiquées via le site internet de la ville : [www.monsenbaroeul.fr](http://www.monsenbaroeul.fr)

En période de vacances scolaires, les inscriptions se font pour une semaine entière, du lundi au vendredi, en journée complète. Les tarifs sont établis en fonction du Quotient Familial. La réservation du service de garderie se fait également à la semaine, le matin ou le soir au choix de la famille.

Les familles qui utiliseraient le service de garderie sans avoir préalablement inscrit leurs enfants se verront appliquer une pénalité forfaitaire en supplément du cout de l'activité.

Une fiche de renseignements est à remplir au moment de l'inscription. Pour les premières inscriptions, il convient de ramener également un justificatif de domicile. Une fiche sanitaire vous sera également remise. Elle doit être impérativement transmise au directeur de l'accueil de loisirs au plus tard le premier jour du centre.

Le paiement se fait obligatoirement à l'inscription. Il permet de valider l'inscription aux activités (ALSH, garderie).

Le règlement peut se faire par différents moyens : Espèces, chèque à l'ordre du trésor public, carte bancaire, chèque ANCV. Une facture sera remise à la famille justifiant le paiement et l'inscription réelle de l'enfant à l'accueil de loisirs.

Les demandes d'établissement d'attestation de présence individuelle aux accueils de loisirs sont à adresser au service Jeunesse, Sport et Vie associative, mairie de Mons en Baroeul. Elles seront traitées sous un délai de 15 jours.

### *Article 3 – Remboursements*

Les prestations payées pourront faire l'objet d'un avoir sur les motifs suivants :

- Maladie de l'enfant sur présentation d'un certificat médical précisant les dates d'absence accompagné d'un courrier de demande de la famille. Ce dernier doit arriver à l'administration dans un délai de 15 jours après l'absence de l'enfant. L'absence doit être supérieure ou égale à 3 jours. Toute absence inférieure ne sera pas remboursée.
- Toute annulation demandée par courrier et reçue par l'administration une semaine avant la période de présence réelle de l'enfant pourra faire l'objet d'un remboursement
- **En cas de fermeture des accueils de loisirs suite à une fermeture sanitaire, les familles auront un avoir et/ou remboursement de l'activité proratisée au nombre de jours de fermeture.**

### *Article 4 – Restauration*

Les familles font le choix lors de l'inscription du menu proposé lors des temps de restauration, à savoir : menu avec ou sans viande. Pour les enfants atteints d'allergie alimentaire, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) devra être fourni par la famille et au besoin, les parents pourront confier un panier-repas aux équipes d'animation. Dans ce cas, la famille est amenée à prendre contact auprès du service Jeunesse, Sports et Vie associative au moment de l'inscription à la mairie afin d'accueillir l'enfant concerné dans les meilleures conditions possibles.

### *Article 5 – Accueil d'enfants porteurs de handicap*

Conformément à la législation, l'accueil d'enfants porteurs de handicap est une obligation au sein des accueils de loisirs. Avant de réaliser l'inscription, la famille est orientée auprès du service Jeunesse, Sports et Vie associative afin d'étudier avec elle la possibilité effective de l'intégration (sécurité, prise en charge, adaptation des locaux) et ainsi organiser les modalités d'intégration.

### *Article 6 – Autour des activités*

En remplissant et signant la feuille d'inscription, la famille accepte d'une part l'autorisation de soins en cas d'accident, d'autre part, l'autorisation pour l'enfant nommé de participer à toutes les activités intérieures et extérieures organisées par les ALSH.

Un programme sera distribué et/ou affiché lors de l'accueil de loisirs. L'équipe d'animation se réserve le droit de le modifier notamment en fonction des conditions climatiques.

## Article 7 – Assurances et responsabilités

### A- Assurances

La ville est assurée pour les faits qui relèveront de sa propre Responsabilité Civile. Les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la Ville ne sont pas couverts par l'assurance de la Ville pour les faits relevant de leur propre responsabilité civile ou en cas d'accident corporel n'engageant pas la responsabilité de la ville. Il appartient donc aux familles de vérifier l'étendue de leur contrat d'assurance. Les frais d'accident seront pris en charge par le représentant légal de l'enfant. L'assurance de la mairie pourra venir en complément des remboursements, après intervention de la sécurité sociale de la famille et de la mutuelle.

Il est interdit d'apporter sur l'accueil de loisirs de l'argent, des objets et jeux de valeur (console, tablette...). En cas de perte ou de vol, la responsabilité de la Ville ne peut être en aucun cas engagée. Nous déconseillons aux jeunes de porter des vêtements de valeur (marques) et il est préférable de se vêtir d'habits adaptés pour la réalisation d'activités manuelles comme sportives.

Si un enfant vient à l'accueil de loisirs avec un téléphone portable, ce dernier sera immédiatement confisqué. Nous déclinons en outre toute responsabilité si des vidéos ou des photos sont prises par des smartphones appartenant à des mineurs.

Les enfants de moins de 6 ans sont autorisés à venir à l'accueil de loisirs avec leur « doudou ». Ils doivent apporter des vêtements de rechange à leur nom dans un sac. D'une manière générale, il est important d'annoter le nom et prénom de l'enfant sur l'ensemble de ses vêtements.

### B- Responsabilités

L'obligation de surveillance par l'équipe d'animation commence dès le moment où le représentant légal confie l'enfant à l'animateur au sein de l'accueil de loisirs. En fin de période d'accueil, la responsabilité de l'accueil de loisirs est déchargée à partir du moment où l'enfant a été récupéré par le représentant légal au sein de la salle d'activités. La délégation de responsabilité n'est pas liée à un horaire ou à un lieu.

Le départ anticipé de l'enfant de l'accueil de loisirs reste une mesure exceptionnelle et donc non régulière : le directeur devra être informé à l'avance et le représentant légal devra signer une décharge auprès d'un des représentants de l'accueil de loisirs.

Seuls les représentants légaux de l'enfant et ceux mentionnés sur la feuille d'inscription seront habilités à reprendre l'enfant. L'équipe pédagogique pourra réclamer au besoin la pièce d'identité de toute personne non identifiée se présentant pour venir chercher l'enfant. Si un jugement a été prononcé, le représentant légal devra dans les plus brefs délais fournir une copie du jugement.

Les enfants de 3 à 5 ans peuvent être autorisés à quitter l'ALSH accompagnés de leur grand frère ou grande sœur, âgé d'au moins 8 ans et munie d'une autorisation parentale.

Pour les enfants à partir de 8 ans et à condition que les parents l'aient notifié sur la fiche sanitaire, le directeur aura l'autorisation de laisser partir l'enfant de l'accueil de loisirs à 17h.

L'accès à l'accueil de loisirs n'est pas autorisé aux parents entre 9h20 et 17h sauf en cas d'autorisation du directeur de centre et/ou de manifestation (spectacle, exposition, goûter..) ouvertes aux parents. En cas de retard, la famille devra prévenir sans délai l'accueil de loisirs ou le service Jeunesse de la mairie.

Une séance de garderie ainsi qu'une pénalité forfaitaire pour non inscription pourra être facturée.

En cas de retards fréquents, un courrier de rappel à l'ordre sera adressé à la famille. Si la ou les personnes autorisées ne sont pas venues reprendre l'enfant à la fermeture du centre, le directeur ou

la directrice les contactera. En cas d'impossibilité de les joindre, celui-ci sera confié aux services de police après la fermeture des services de garderie.

## Article 8 – Suivi sanitaire

**Les enfants qui présentent une température supérieure à 37°8C sont priés de ne pas se présenter au sein de l'accueil de loisirs. En cas de doute, les encadrants pourront contrôler la température de l'enfant ; si elle s'avère égale ou supérieure à 37°8C les parents seront immédiatement appelés pour venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais.**

Les enfants malades présentant des symptômes contagieux et de la fièvre ne peuvent être admis au sein des accueils de loisirs.

Si un enfant suit un traitement, ce dernier pourra lui être administré à la condition que le représentant légal fournisse avec le traitement :

- L'ordonnance du médecin en cours pour les traitements ponctuels ou datant de moins de 6 mois pour les traitements de longue durée
- Les médicaments dans leur boîte d'origine avec leur notice et le nom et prénom de l'enfant inscrits dessus

La pratique de certaines activités pourra être limitée pour les enfants présentant certaines pathologies (asthme...). Tout accident même bénin sera consigné par le personnel d'animation sur le cahier prévu à cet effet. En cas d'accident grave, les services d'urgence seront contactés en priorité. Les parents seront prévenus aussi rapidement que possible. Si l'enfant présente des symptômes au cours de la journée tels que fièvre, douleurs aigus..., les parents devront venir chercher l'enfant sans délai.

## Article 9 – Sanction et exclusion

En cas de manquement aux règles de vie de l'accueil de loisirs, le directeur et/ ou un membre de l'équipe d'animation interviendra auprès de l'enfant. La sanction sera expliquée à l'enfant et l'équipe d'animation mettra progressivement en place une échelle de sanctions adaptées (liste non exhaustive) :

- observation aux parents
- réparation en cas de dégradation
- exclusion temporaire....

Le directeur informera les responsables légaux de l'enfant des difficultés liées à son comportement et les impliquera dans les solutions à mettre en œuvre afin que les règles de vie de la structure soient de nouveau respectées.

Pourra être exclu des accueils de loisirs, tout enfant qui ne respectera pas les règles de vie, ou qui aura des attitudes répréhensibles envers le personnel d'encadrement ou de service, les autres enfants ou dans l'usage des locaux.

Suivant la gravité des faits, l'exclusion sera temporaire ou définitive. Celle-ci sera prononcée par le directeur du service Jeunesse, Sports et Vie associative et sera notifiée à la famille par courrier.

Le présent règlement est applicable en date du 26 mai 2020 et jusqu'au 30 août 2020.

### INFORMATIONS PRATIQUES

Le service Jeunesse, Sport et Vie Associative est ouvert :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le samedi de 9h à 11h30

Tél. 03 20 61 78 90  
Plus d'informations sur : [www.monsenbaroeul.fr](http://www.monsenbaroeul.fr)

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

8/3 – ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Cette délibération a pour objet de procéder à une actualisation des tarifs des prestations des services jeunesse et école/enfance pour une entrée en vigueur à partir de la rentrée scolaire de septembre 2020.

Cette actualisation a pour objet de prendre en compte la situation particulière des familles monsoises ayant de faibles revenus. Ces familles correspondent aux tranches de QF entre 0 et 499. Ainsi, les tarifs de restauration scolaire, et, par effet de réciprocité, les tarifs des mercredis sont impactés par cette actualisation.

**I - Restauration scolaire**

Tranche QF	Anciens tarifs de restauration scolaire			Nouveaux Tarifs de Restauration scolaire à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2020		
	Avec repas	Sans repas	Non badgés	Avec repas	Sans repas	Non badgés
0-300	1.10 €	0.77 €	1.65 €	0.50 €	0.32 €	0.75 €
301-369	1.28 €	0.90 €	1.92 €	0.80 €	0.56 €	1.20 €
370-430	1.28 €	0.90 €	1.92 €	1.10 €	0.77 €	1.65 €
431-460	1.50 €	1.03 €	2.27 €	1.40 €	0.95 €	2.10 €
461-499	1.77 €	1.19 €	2.66 €	1.75 €	1.17 €	2.62 €
500-570	2.20 €	1.53 €	3.30 €	2.20 €	1.53 €	3.30 €
571-600	2.76 €	2.13 €	4.15 €	2.76 €	2.13 €	4.15 €
601-640	2.76 €	2.13 €	4.15 €	2.76 €	2.13 €	4.15 €
641-700	3.31 €	2.36 €	4.96 €	3.31 €	2.36 €	4.96 €
701-810	3.56 €	2.53 €	5.35 €	3.56 €	2.53 €	5.35 €
811-1000	3.85 €	2.74 €	5.78 €	3.85 €	2.74 €	5.78 €
1001-1250	4.05 €	2.91 €	6.07 €	4.05 €	2.91 €	6.07 €
Sup à 1250	4.41 €	3.13 €	6.61 €	4.41 €	3.13 €	6.61 €
Extérieur	5.03 €	3.61 €	7.54 €	5.03 €	3.61 €	7.54 €

Les enfants inscrits en classe UP2 A et en classe ULIS bénéficient du « tarif monsois » quelle que soit leur ville d'habitation, puisque leurs parents n'ont pas le choix du lieu de scolarisation.

## II - Les mercredis

La Ville a conventionné avec la CAF du Nord, dans le cadre du dispositif LEA, afin de bénéficier de participations supplémentaires pour ses accueils de loisirs et accueils périscolaires. Dans ce cadre, la CAF du Nord a prédéfini un tarif maximum pour les tranches de QF entre 0 et 700 et demande à la Ville de dissocier le montant des participations familiales liées à l'activité des éventuelles participations familiales supplémentaires (repas, sorties, goûter...).

Le coût horaire de cette activité est encadré par la convention LEA avec la CAF. A ce coût horaire d'activité, le conseil municipal a choisi, par délibération du 25 juin 2015, d'exclure les frais de restauration.

<b>Tranche QF</b>	<b>Tarif à l'heure d'activité</b>	<b>Tarif Restauration</b>
0-300	0,186 €	0.50 €
301-369	0,213 €	0.80 €
370-430	0,213 €	1.10 €
431-460	0,252 €	1.40 €
461-499	0,301 €	1.75 €
500-570	0,377 €	2.20 €
571-600	0,427 €	2.76 €
601-640	0,459 €	2.76 €
641-700	0,477 €	3.31 €
701-810	0,574 €	3.56 €
811-1000	0,694 €	3.85 €
1001-1250	0,818 €	4.05 €
Sup à 1250	0,944 €	4.41 €
Extérieur Hors département	1,023 €	5.03 €

En application de la grille de tarifs ci-dessus, les tarifs journaliers pour cette activité sont les suivants (arrondis à la décimale inférieure) :

Tranche QF	MERCREDI JOURNEE	
	Tarif journalier (8h)	Tarif journalier PAI alimentaire uniquement
0 à 300	1,98 €	1,48 €
301 à 369	2,50 €	1,70 €
370 à 430	2,80 €	1,70 €
431 à 460	3,41 €	2,01 €
461 à 499	4,15 €	2,40 €
500 à 570	5,21 €	3,01 €
571 à 600	6,17 €	3,41 €
601 à 640	6,43 €	3,67 €
641 à 700	7,12 €	3,81 €
701 à 810	8,15 €	4,59 €
811 à 1000	9,40 €	5,55 €
1001 à 1250	10,59 €	6,54 €
Sup à 1250	11,96 €	7,55 €
Extérieur hors département	13,21 €	8,18 €

Les allocataires du Département du Nord bénéficient des tarifs appliqués aux Monsois, conformément à la convention signée avec la CAF du Nord.

L'absence de réservation aux accueils périscolaires, aux mercredis récréatifs (matin, journée, garderie), aux ALSH vacances (forfait semaine, garderie) induira, comme précédemment, l'application d'une pénalité forfaitaire de 10 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adopter ces dispositions et les grilles tarifaires ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

8/4 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS DU  
DOMAINE SCOLAIRE

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des subventions 2020 aux associations de parents d'élèves et aux coopératives scolaires selon la proposition suivante.

A. Subventions de fonctionnement

Bénéficiaires	Subv. nette en €
APE collège Descartes	2671.40
Coop. Scol. Provinces	2057.20
APE collège Lacordaire	2079.40
APE St Honoré/La Treille	2165.73
APE collège Rabelais	3613.67
Coop. Scol. Ec. La Paix	1203.73
Coop. Scol. Prim. Montaigne	1813.00
Coop. Scol. La Fontaine	895.40
Coop. Scol. Ec. Lamartine	1028.60
Coop. Scol. Mat. Montaigne	754.80
Coop. Scol. Ec. Le Petit Prince	558.70
APE Le Petit Prince	558.70
Coop. Scol. Ec. Perrault	571.65
APE éc. Perrault	190.55
Coop. Scol. Ec. Reine Astrid	763.68
Coop. Scol. Ec. Renaissance	1284.64
APE GS Renaissance	512.08
Coop. Scol. Ec Guynemer	917.60
Coop. Scol. Ec Rollin	584.60
Coop. Scol. Ec Sévigné	1187.70
APE éc. Sévigné	395.90
Coop. Scol. Ec. A. Frank	703.00
Coop. scol. Éc. H. Boucher	1110.00
<b>Total article 92213, compte nature 6574</b>	<b>27 621.73</b>

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée et inscrites à l'article fonctionnel 92213, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces montants de subventions 2020 aux associations et d'imputer ces dépenses aux articles et comptes nature correspondants du budget de l'exercice.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

9/1 – CULTURE – SALLE ALLENDE – CONTRAT DE PRESTATION AVEC LE COLISEE DE ROUBAIX

Lors de la saison 2019/2020, la salle Allende a accueilli trois spectacles programmés en partenariat avec le Colisée de Roubaix.

- Cinq de cœur (humour musical) le 29 novembre 2019,
- Le cercle de Whitechappel (théâtre) : le jeudi 16 janvier 2020,
- Sol Bémol (cirque) : le vendredi 6 mars 2020 (une représentation scolaire et une autre tout public).

Ces spectacles attirent un large public (400 spectateurs en moyenne). Ils permettent de faire rayonner l'activité culturelle monsoise et de développer la notoriété de la nouvelle salle Allende. Au-delà de la qualité des productions accueillies, le partenariat avec le Colisée de Roubaix offre la possibilité de faire connaître à un public métropolitain, ce nouvel équipement et la programmation qui y est proposée. En effet, les termes de la convention prévoient :

- l'intégration des spectacles choisis dans les supports de communication du Colisée (plaquette à 55 000 exemplaires, site internet...),
- la gestion des ventes de places et la gestion de la billetterie (intégrant le système d'abonnement),
- la signature des contrats avec les producteurs par la Ville,
- le produit des ventes est reversé à la Ville après déduction de différents frais (communication, négociation, billetterie...).

Un spectacle supplémentaire a été accueilli en 2019 dans le cadre de contrats de coréalisation sur le principe de partage de recette : « dans la peau de Cyrano » (théâtre), le jeudi 10 octobre 2019 (une représentation scolaire et une représentation tout public).

Le coût artistique de ce spectacle est pris en charge par le Colisée (sauf pour la représentation scolaire à la charge de la Ville de Mons en Barœul mais sans partage de billetterie). Seul le coût technique revient à la Ville de Mons en Barœul et les recettes sont partagées entre le Colisée et la Ville de Mons en Barœul. Ce montage financier permet de respecter la même enveloppe budgétaire que pour les deux saisons précédentes tout en proposant davantage de spectacles dans le cadre du partenariat.

Pour la saison 2020/2021, trois spectacles sont proposés :

- Anne Sylvestre (chanson française) le mardi 15 décembre 2020,
- Jamie Adkins (cirque/théâtre gestuel) le samedi 27 mars 2021,
- Alice au pays des merveilles (La Clef des Chants) le vendredi 9 avril 2021.

Le partenariat est conclu pour la saison 2020/2021.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider ce partenariat avec le Colisée de Roubaix pour la saison 2020/2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation avec le Colisée de Roubaix,
- d'inscrire les crédits correspondants à l'article fonctionnel 92314, compte nature 611 du budget de l'exercice 2020.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

9/2 – DEMANDE DE SUBVENTION DRAC/ARS CULTURE-SANTE HDF  
POUR UN PROJET AUTOUR DE LA LECTURE A VOIX HAUTE A  
DESTINATION DES AIDANTS COORDONNE PAR LA BIBLIOTHEQUE  
MUNICIPALE

Aide aux aidants :

Dans le contexte de la pandémie que nous connaissons depuis plusieurs mois, les aidants des personnes fragiles et les professionnels de santé ont été en première ligne et mobilisés sans relâche. Ils ont été et sont parfois les seuls à pouvoir être en lien avec des publics fragiles et à leur transmettre des temps de plaisir et de loisir.

Il s'agit, dans le cadre de ce projet, d'offrir aux aidants et aux soignants de Mons en Barœul, un temps de mieux-être autour du livre et de la lecture. Ce projet vise à leur transmettre la formation et les ressources nécessaires pour qu'ils soient autonomes dans leurs établissements et puissent offrir, à leur tour, des moments de détente aux résidents/patients, grâce à la lecture à voix haute.

Les publics visés sont :

- 1/les aidants et professionnels de santé des établissements médicaux-sociaux,
- 2/ les publics pris en charges par ces professionnels,
- 3/ le public et les agents de la bibliothèque.

Ce projet sera ponctuellement ouvert plus largement au public de la bibliothèque et la formation sera ouverte aux agents de la bibliothèque.

Budget prévisionnel

<b>Phasage</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Lectures	1 500 €	Subvention DRAC/ARS	3 900 €
Formation lecture à voix haute	1 600 €		
Ateliers autour du livre	800 €		
Acquisition de livres pour les établissements	1 500 €	Fonds propres bibliothèque : acquisitions et valorisation agents	2 400 €
Coordination du projet	900 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>6 300 €</b>		<b>6 300 €</b>

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 3 900 € à la DRAC Hauts de France.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

11/1 - AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR UNE MISSION DE MEDIATION SOCIALE

La Ville de Mons en Barœul est engagée dans un ambitieux Programme de Rénovation Urbaine (PRU) concernant le quartier du « Nouveau Mons ». Sa réalisation, dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU), contribue, entre autres, à l'amélioration du cadre de vie et des conditions résidentielles de nombreux Monsois.

Depuis 2004, la Ville, accompagnée de ses partenaires, multiplie les actions permettant d'informer au mieux les habitants (réunions publiques, ouverture du « LIEN », diffusion de la lettre « Au coin de l'ANRU » magazine « Transition », de fiches pratiques) et de développer des « supports » permettant à chacun de s'approprier « la Ville qui change », et d'en être l'acteur : Gestion Urbaine de Proximité, diagnostics en marchant, visite des chantiers, Ateliers de Travail Urbain, marches exploratoires...

Depuis 2013, la Ville de Mons en Barœul, les bailleurs Partenord Habitat (1 144 logements), Vilogia (901 logements) et Logis Métropole (510 logements) ont convenu de la nécessité de mettre en place un dispositif complémentaire aux actions précitées, par la mise en œuvre d'une démarche de médiation sociale sur le territoire de l'éco-quartier du « Nouveau Mons », visant les objectifs suivants :

- accompagner l'évolution du cadre et de la qualité de vie des habitants,
- contribuer à l'identification et à la promotion des services publics et associatifs implantés dans le quartier du « Nouveau Mons »,
- contribuer au « mieux vivre ensemble » et favoriser l'implication des habitants.

La conception du dispositif (diagnostic partagé, démarche de co-construction) et son portage multi partenarial (Ville – Bailleurs) ont été complétés, en 2016, par la société AG2R La Mondiale qui a manifesté son intérêt d'intégrer ce dispositif de médiation sociale en milieu urbain. Ce dernier apparaît depuis 7 ans comme un dispositif innovant, expérimenté et avec des résultats probants régulièrement évalués. Cette mission conjointe, contractualisée au travers d'un groupement de commandes, a été renouvelée, le 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour une durée de 1 an, reconductible 2 fois.

Le groupe AG2R La Mondiale a informé le groupement de sa volonté de réduire sa participation financière au marché de médiation sociale, passant ainsi de 18 660 euros à 6 000 euros par an. En effet, l'entreprise sollicite le dispositif de médiation sociale pour des actions ponctuelles et ciblées qui ne nécessitent plus la présence journalière des médiateurs.

Cela nécessite qu'un avenant au marché de médiation sociale soit établi afin d'adapter les prestations au coût d'objectif total à hauteur de 147 440 € TTC/an (au lieu de 160 000 € actuellement). Un avenant à la convention constitutive de ce groupement de commandes (cf annexe) doit être établi pour acter la nouvelle clé de répartition financière de chaque membre.

La participation annuelle de la Ville sera maintenue à 45 104 € par an, pouvant varier de plus ou moins 5 %, conformément à la convention constitutive du groupement de commande, pour les 2 dernières années du marché (1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2022).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'imputer les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement sur le budget des exercices correspondants à l'article fonctionnel 92824, compte nature 6042.



AG2R LA MONDIALE

## PROJET

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT  
DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE MONS-EN-  
BAROEUL, VILOGIA, PARTENORD, LOGIS  
METROPOLE ET L'AG2R LA MONDIALE**

**PROJET – PROJET – PROJET – PROJET – PROJET – PROJET – PROJET – PROJET**

## **PROJET**

### **Entre**

La Ville de Mons en Barœul, représentée par Monsieur Rudy ELEGEEEST, Maire de la commune, dûment habilité en vertu d'une délibération n° 11/1 du conseil municipal en date du 27 juin 2019 et de la délibération n° **XX/X** du 2 juillet 2020,

Ci-après désignée sous le terme « La Ville de Mons en Barœul »

### **Et**

Vilogia, représenté par Monsieur Philippe REMIGNON, Directeur Général de la Société Anonyme d'HLM

Ci-après désignée sous le terme « Vilogia »

### **Et**

Partenord Habitat, représenté par Monsieur Christophe BECUWE, Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat

Ci-après désignée sous le terme « Partenord Habitat »

### **Et**

Logis Métropole, représenté par Monsieur Jean-Yves LENNE, Président du Directoire de la SA d'HLM

Ci-après désignée sous le terme « Logis Métropole »

### **Et**

L'AG2R La Mondiale, représenté par Madame Brigitte VILLETTE, Directrice de site de Mons en Barœul

Ci-après désignée sous le terme « L'AG2R la Mondiale »

## **PROJET**

### **Article 1 – Objet de l’avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier l’article 5 de la convention initiale : le prix maximum du marché ainsi que la clé de répartition financière entre les membres.

### **Article 2 – Modifications des dispositions financières**

Le coordonnateur assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prend en charge les frais liés au fonctionnement du groupement de commande (publicité du marché, frais de dossier et de gestion).

#### **Article 2.1 - Prix du marché**

Les parties s’accordent à fixer le coût maximum de la prestation objet du marché à 147 440 € TTC / an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (valeur de la TVA à la date de signature du présent avenant) qui peut varier, à la marge, de plus ou moins 5%.

Les autres clauses de l’article 5.1 du la convention initiale ne sont pas modifiées.

#### **Article 2.2 - Montant des participations financières**

La nouvelle clé de répartition financière du montant du marché entre les membres du groupement de commande est la suivant :

La Ville de Mons-en-Barœul s’engage à verser une participation financière de :

- 30,59 % pour la 2<sup>nde</sup> année d’exécution du marché (01/12/2020 – 30/11/2021)
- 30,59 % pour la 3<sup>ème</sup> année d’exécution du marché (01/12/2021 – 30/11/2022)

Partenord Habitat s’engage à verser une participation financière de :

- 29,64 % pour la 2<sup>nde</sup> année d’exécution du marché (01/12/2020 – 30/11/2021)
- 29,64 % pour la 3<sup>ème</sup> année d’exécution du marché (01/12/2021 – 30/11/2022)

Vilogia s’engage à verser une participation financière de :

- 24,32 % pour la 2<sup>nde</sup> année d’exécution du marché (01/12/2020 – 30/11/2021)
- 24,32 % pour la 3<sup>ème</sup> année d’exécution du marché (01/12/2021 – 30/11/2022)

Logis métropole s’engage à verser une participation financière de :

- 11,38 % pour la 2<sup>nde</sup> année d’exécution du marché (01/12/2020 – 30/11/2021)
- 11,38 % pour la 3<sup>ème</sup> année d’exécution du marché (01/12/2021 – 30/11/2022)

L’AG2R La Mondiale s’engage à verser une participation financière de :

- 4,07 % pour la 2<sup>nde</sup> année d’exécution du marché (01/12/2020 – 30/11/2021)
- 4,07 % pour la 3<sup>ème</sup> année d’exécution du marché (01/12/2021 – 30/11/2022)

Les autres clauses de l’article 5.2 du la convention initiale ne sont pas modifiées.

## **PROJET**

### **Article 3 – Clauses et conditions générales**

Toutes les autres clauses de la convention initiale restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation

Fait à Mons en Barœul, le

Pour la Ville de Mons en Barœul  
Le Maire

Pour Vilogia,  
Le Directeur général

Pour Partenord Habitat,  
Le Directeur général

Pour Logis Métropole,  
Le Président du Directoire

Pour L'AG2R La Mondiale,  
La Directrice de site de Mons en Barœul

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

13/1 – RENOUELEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE DE GESTION POUR LA RELIURE ET LA RESTAURATION DES REGISTRES D'ACTES ADMINISTRATIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. R.2121-9), les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du conseil municipal (ou communautaire) et les arrêtés et décisions du Maire (ou du Président). Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010. Cette même obligation de reliure s'applique aux registres d'état civil, en vertu de l'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

Par ailleurs, certains documents d'archives essentiels tant d'un point de vue historique que juridique pour la collectivité peuvent nécessiter des opérations de restauration appropriées. Les frais de conservation des archives constituent en outre une dépense obligatoire des communes et des EPCI (CGCT, art. L.2321-2 et L.5211-36).

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a décidé de constituer un groupement de commandes dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres,
- la restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens,
- la fourniture de papier permanent.

La convention constitutive de ce groupement de commandes désigne le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

Compte tenu de la complexité des cahiers des charges techniques, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les engagements de la commune contenus dans ce document et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, pour la durée des marchés conclus dans ce cadre,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CONVENTION CONSTITUTIVE  
DU GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR LA RESTAURATION ET LA RELIURE DES  
ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ÉTAT CIVIL -**



Il est constitué entre les parties représentées par les soussignés,

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord dont le siège est situé 14 rue Jeanne Maillotte à Lille, représenté par son Président dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil d'administration, désigné ci-après, par les termes « le Cdg59 »,

Et

Les collectivités et établissements publics adhérents,  
Représentés par les personnes habilitées à signer la présente convention par délibération de leur assemblée délibérante, désignés ci-après, par les termes « les adhérents »,

Un groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-9 du Code de la commande publique.

#### **PRÉAMBULE :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier l'article R.2121-9 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et suivants relatifs aux groupements de commandes ;

Vu les dispositions inscrites dans l'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (art. L.2321-2 et L.5211-36) portant sur l'obligation des collectivités et établissements publics d'assurer les frais nécessaires à une bonne conservation de leurs archives ;

Afin de répondre aux préoccupations concrètes des collectivités liées à cette difficulté aussi bien technique que réglementaire, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, en lien avec les Archives départementales du Nord, a constitué un groupement de commande permettant la passation d'un ou plusieurs marché(s) public(s) dans le cadre de ce groupement ;

La présente convention a pour objet de déterminer les règles de constitution et de fonctionnement du groupement et les obligations contractuelles des parties.

## **Article 1 - Objet**

### ***1-1 Objet de la convention***

La présente convention qui prend acte du principe et de la création du groupement de commandes a pour objet :

- de définir les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre le Cdg59 et les adhérents pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés tel que précisé à l'article 1.2 de la présente convention ;
- de répartir entre les membres du groupement les diverses tâches nécessaires à la préparation, la passation et l'exécution des marchés susvisés ;
- de définir les rapports et obligations de chaque membre.

### ***1-2 Objet des marchés visés par la présente convention***

Le groupement constitué par la présente convention a pour objet de permettre à ses membres de bénéficier, à hauteur de leurs besoins propres, de prestations portant sur la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil par les collectivités et établissements publics du Nord.

Les marchés passés pour le compte du groupement de commandes auront pour objet les prestations suivantes :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la restauration de documents d'archives anciens et/ou la réalisation de reliures traditionnelles ;
- la fourniture de papier permanent ;
- des prestations de numérisation.

## **Article 2 - Durée**

La présente convention prend effet à compter de son entrée en vigueur, consécutivement à sa signature par les membres du groupement, à sa transmission au service chargé du contrôle de légalité de la Préfecture et à l'accomplissement des formalités de publication de droit commun.

La durée de la convention est celle de la durée des marchés : elle expire à l'achèvement des missions confiées aux différents prestataires.  
Les marchés sont prévus pour une durée maximale de quatre ans.

## Article 3 - Fonctionnement du groupement

### 3.1 Désignation d'un coordonnateur du groupement

#### - Identification du coordonnateur du groupement

Pour la réalisation de l'objet du groupement, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est désigné par l'ensemble des membres du groupement comme le coordonnateur.

Le siège du Cdg59 est situé 14, rue Jeanne Maillotte, CS 71222, 59013 Lille CEDEX.

#### - Missions du Cdg59, coordonnateur du groupement

En qualité de coordonnateur du groupement, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations de choix des prestataires de services, et ce, dans le respect des dispositions du Code des marchés publics.

La procédure de marché public mise en œuvre sera menée en partenariat avec les Archives départementales du Nord, notamment pour la préparation du cahier des clauses techniques particulières, pour l'analyse technique des offres reçues et la validation des bons de commande. Cette collaboration, à la demande expresse du Cdg59, a fait l'objet d'un accord plein et entier des Archives départementales du Nord.

Les adhérents donnent mandat au Cdg59 pour signer, notifier et exécuter les marchés susvisés au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

En conséquence, le Cdg59 est notamment chargé :

- de centraliser les besoins des adhérents ;
- d'élaborer l'ensemble des pièces des dossiers de consultation des entreprises ;
- de publier les avis d'appel public à la concurrence et d'attribution des marchés susvisés ;
- d'envoyer les dossiers de consultation aux candidats intéressés ;
- de gérer l'information auprès des candidats (réponse(s) aux questions des candidats, modifications de détails et compléments apportés aux dossiers de consultation, etc.) ;
- de réceptionner les plis contenant les candidatures et les offres ;
- de procéder à l'ouverture et à l'examen des candidatures, et le cas échéant, de demander aux candidats ayant remis un dossier de candidature incomplet (pièces réclamées absentes ou incomplètes) de le compléter ;
- de convoquer les membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement pour l'ouverture des offres et le choix des titulaires ;
- d'analyser les offres ;

- de la mise au point des composantes des marchés : demandes de pièces justificatives auprès des titulaires, etc. ;
- d'informer les candidats non retenus, dont la communication des motifs de rejet de leur candidature ou de leur offre ;
- de l'autorisation donnée au Président du Cdg59 pour signer les marchés pour le compte de l'ensemble du groupement ;
- de la rédaction des rapports de présentation des procédures de passation ;
- de la signature des marchés par le Président du Cdg59 et leur transmission au service chargé du contrôle de légalité de la Préfecture ;
- de la notification des marchés aux titulaires ;
- de l'information des membres du groupement en ce qui concerne les éléments financiers des marchés et l'identité des candidats retenus.

Une fois les marchés susvisés entrés en vigueur, le Cdg59 est mandaté pour s'assurer de leur bonne exécution au nom des adhérents. A ce titre, il assure notamment :

- un rôle d'interface entre les adhérents et les prestataires retenus, garantissant l'adéquation entre les prescriptions énoncées dans les marchés susvisés et les prestations réalisées,
- la gestion de tous les actes et pièces juridiques nécessaires à la bonne réalisation des marchés susvisés (exemple : acceptation et agrément d'éventuels sous-traitants),
- le cas échéant, les opérations de reconduction expresse des marchés susvisés, la préparation et la passation d'avenants aux marchés susvisés, etc.

Le Cdg59 s'engage à transmettre à chaque membre du groupement, sans délai, toute information relative aux marchés dont il aurait connaissance et toute demande d'information dont il serait saisi, ainsi que tout document utile à la bonne exécution des marchés susvisés.

Le Cdg59 tient à la disposition des membres du groupement les informations relatives à l'activité du groupement.

- Fin de la mission du coordonnateur du groupement

La mission du Cdg59 prend fin à l'expiration de la présente convention.

### **3.2 Commission d'appel d'offres du groupement**

Le Cdg59 reçoit mandat des adhérents pour signer, notifier et exécuter les marchés en leur nom. La commission d'appel d'offres du Cdg59 est désignée commission d'appel d'offres du groupement.

Les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres du groupement sont élaborés par le Cdg59.

## **Article 4 - Obligations des membres du groupement**

### **4.1 Définition des besoins**

Chaque adhérent s'engage à évaluer ses besoins à l'aide du formulaire « grille de recensement des besoins » et les communiquer au coordonnateur du groupement. Le service Archives du Cdg59 et les Archives départementales du Nord assistent si nécessaire les adhérents dans la définition de leurs besoins.

Cette définition des besoins n'engage pas la collectivité et n'a pas valeur de bon de commande.

### **4.2 Les obligations des adhérents**

Chaque adhérent au groupement doit :

- transmettre l'évaluation de ses besoins avant le lancement des procédures de marché ;
- informer le Cdg59 de tout litige né à l'occasion de l'exécution des marchés par les titulaires ou leurs sous traitants ;
- régler les participations financières telles que définies à l'article 5 de la présente convention ;
- transmettre au Cdg59 un bilan annuel de l'exécution des marchés.

## **Article 5 - Dispositions financières**

### **5.1 Rémunération du Cdg59**

La mission du Cdg59 comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

## **5.2 Exécution financière des marchés**

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement par l'ensemble des adhérents du groupement, sont fixés dans les marchés passés pour le compte des membres du groupement.

Chaque collectivité assure l'exécution financière des prestations dont elle bénéficie dans le cadre du groupement de commandes.

## **Article 6 - Adhésion des membres**

### **6.1 Les membres**

Sont membres du groupement, l'ensemble des collectivités et établissements publics signataires de la présente convention avant le lancement des consultations, c'est à dire avant l'envoi des avis d'appel public à la concurrence ayant pour objet la passation des marchés susvisés.

L'adhésion au groupement est soumise à :

- l'approbation par délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public intéressé de la présente convention ;
- l'autorisation donnée par délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public intéressé à leur exécutif de signer la présente convention.

L'adhésion ne devient définitive qu'après signature de la présente convention et transmission au service chargé du contrôle de légalité. Elle est valable pour la durée de validité de la présente convention.

### **6.2 Retrait d'adhérents au groupement**

Les adhérents peuvent se retirer du groupement. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante de l'adhérent qui fixe la date de sortie du groupement.

Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur du groupement.

### **6.3 Adhésion de nouveaux membres**

Aucune nouvelle adhésion n'est possible après le lancement de la procédure de consultation et ce, jusqu'au terme des marchés qui seront signés.

### **Article 7 - Modifications des termes de la présente convention**

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble de ses membres et devra être validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des adhérents au groupement. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des adhérents a approuvé les modifications.

### **Article 8 - Litiges**

Toute contestation née de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et la collectivité.

A défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif compétent.

## Article 9 - Pièces constitutives de la présente convention

Est annexée à la présente convention, la délibération de l'adhérent.

Signature du Coordonnateur Pour le Cdg59	Signature de l'adhérent
Le Président	Qualité/fonction :  Nom/Prénom :   Habilité à signer la présente convention pour la commune ou l'établissement suivant:
Le :  Signature	Le :  Signature

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

13/2 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA METROPOLE  
EUROPENNE DE LILLE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET  
ASSIMILES – EXERCICE 2018

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour le Maire de présenter au conseil municipal, en séance publique, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport a été adopté par le Conseil Métropolitain le 11 octobre 2019, après consultation de la commission des usagers des services publics locaux.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente ce rapport au conseil municipal pour l'exercice 2018.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

13/3 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA METROPOLE  
EUROPEENNE DE LILLE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2018

L'article L.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les Maires d'une communication, en séance du conseil municipal, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable.

Le rapport 2018 a été adopté par le Conseil Métropolitain le 11 octobre 2019, après consultation de la commission des usagers des services publics locaux.

En application de l'article L.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la communication au conseil municipal de ce rapport pour l'exercice 2018.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

14/1 - PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a exercé la délégation qu'il a reçue du conseil municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour prendre les décisions suivantes :

**14/1/1 – Demandes de subventions auprès de la CAF du Nord dans le cadre du dispositif fonds publics et territoires pour :**

- L'action « classe passerelle » (montant de la subvention demandée pour les années 2020,2021 et 2022 : 11 820 €),
- Bourse jeunes territoire Mons (montant de la subvention sollicitée : 7 800 € au titre de l'année 2020 ,10 000 € pour 2021 et 10 800 € au titre de l'année 2022),
- Internet et les réseaux sociaux : une éducation à renforcer (montant de la subvention sollicitée au titre des années 2020, 2021 et 2022 : 6 360 €).

**14/1/2 – Demandes de subventions auprès de la CAF du Nord dans le cadre du dispositif « REAAP » pour les actions suivantes pour les années 2020, 2021 et 2022 :**

- « Le café des parents » (montant de la subvention demandée : 4 788 €),
- « A la découverte de la parentalité » (montant de la subvention demandée : 5 000 €).

**14/1/3 – Attribution de subventions à l'association CAMEL pour l'exercice 2020 :**

- Subvention de fonctionnement : 63 000 €,
- Subventions pour projets ou équipements : les allumoirs (4 950 €), séjour enfants (3 000 €), achat mobilier de motricité : 5 234,76 €.

**14/1/4 – Attribution de subventions au Centre Social Imagine pour l'exercice 2020 :**

- Subventions de fonctionnement : Centre Social Imagine (64 125 €), Centre Social Imagine-Contrat Enfance (600 €), Centre Social Imagine-Animation globale : 65 000 €,

- Subventions pour projets ou équipements : Jeux Ludothèque (900 €), carnaval (4 500 €), activités jeunes (1 500 €), sorties familiales (4 700 €), renouvellement matériel pour cours informatique (2 500 €),
- Monitorat technique : accompagnement à la scolarité (7 000 €).

**14/1/5 – versement d’une avance de subvention au CCAS :**

- Attribution d’une avance de subvention d’un montant de 93 000 € au Centre Communal d’Action Sociale de Mons en Barœul en l’attente du vote du budget 2020.

**14/1/6 – Demande de subvention auprès de la MEL au titre du fonds de concours commerce de proximité :**

- Dépôt d’une demande de subvention en vue de participer au financement de l’opération d’aménagement du local commercial situé 134 rue du Général de Gaulle. La demande de subvention s’élève à 30 000 €.

**14/1/7 – Demande de subventions auprès de l’Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) :**

- Réhabilitation fonctionnelle et thermique de l’Hôtel de Ville : 772 345 €,
- Réhabilitation de la crèche municipale : 316 580 €,
- Travaux d’aménagement des espaces publics au pied de la résidence Galion : 306 352 €.

**14/1/8 – Demande de subvention auprès de la MEL en vue de participer au financement de l’opération d’effacement de réseaux de la rue Jean Jaurès :**

- La demande de subvention s’élève à 66 200,41 € représentant 40 % du montant HT de la part « basse tension » des travaux.

**14/1/9 – Attribution des montants définitifs des subventions aux associations culturelles, éducatives et caritatives pour l’exercice 2020 :**

- Subventions de fonctionnement : montant total : 44 825 €,
- Subventions pour projets ou équipements : montant total : 32 200 €,
- Monitorat technique : montant total : 23 800 €.

**14/1/10 – Attribution des montants définitifs des subventions aux associations sportives pour l’exercice 2020 :**

- Subventions de fonctionnement : montant total : 159 950 €,

- Monitorat technique : montant total : 96 100 €,
- Subventions exceptionnelles de projets ou d'équipements : montant total : 8 150 €.

**14/1/11 – Attribution des subventions annuelles 2020 aux associations locales dans le cadre de projets culturels ou d'équipements :**

- Versement de subventions aux associations culturelles et éducatives pour limiter les difficultés financières liées à l'état de crise sanitaire : montant total : 17 666 €.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

14/2 - PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a exercé la délégation qu'il a reçue du conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour attribuer les marchés suivants :

**MARCHES DE TRAVAUX**

Objet	Lot	Date du marché	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
<b>MARCHES SUPERIEURS A 20 000 € HT ET INFERIEURS A 89 999,99 € HT</b>					
Aménagement d'un self au restaurant scolaire Léo Lagrange		15/06/2020	FR GRANDES CUISINES	27 807,37 €	33 368,84 €
<b>MARCHES SUPERIEURS A 90 000 € HT ET INFERIEURS A 5 349 999,99€ HT</b>					
Travaux de requalification de la place Vauban	Lot n°1: VRD assainissement ouvrages divers	17/04/2020	EUROVIA STR SAS / VPN VOIRIES ET PAVAGES DU NORD	969 866,98 €	1 163 840,38 €
	Lot n°2: éclairage public et distribution électrique	19/04/2020	INEO HAUTS DE FRANCE	98 904,49 €	118 685,39 €
	Lot n°3: plantations et mobiliers	24/04/2020	PINSON PAYSAGE NORD	169 622,69 €	203 547,23 €

**MARCHES DE SERVICES**

Objet	Lot	Date du marché	Attributaires	Montant HT	Montant TTC
<b>MARCHES SUPERIEURS A 20 000 € HT ET INFERIEURS A 89 999,99 € HT</b>					
Programme de taille 2020 – abattage, essouchage, élagage abattage		17/02/2020	SMDA (Soins Modernes des Arbres) / LALAUT TSA	54 786,00 €	65 743,20 €
<b>MARCHES SUPERIEURS A 90 000 € HT ET INFERIEURS A 213 999,99 € HT</b>					
Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de cellules commerciales et de services dans la résidence Europe		02/05/2020	TIM architecture / SIRETEC Ingénierie agence Nord	91 500,00 €	109 800,00 €

**MARCHES DE FOURNITURES**

<b>Objet</b>	<b>Lot</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaires</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>MARCHES SUPERIEURS A 90 000 € HT ET INFERIEURS A 213 999,99 € HT</b>					
Acquisition et livraison de fournitures scolaires et de matériels éducatifs	Lot n°1: fournitures scolaires	28/03/2020	PAPETERIES PICHON SAS / SAS COPYLUX	maximum 45000 € / an	
	Lot n°2: fournitures pédagogiques	28/03/2020	PAPETERIES PICHON SAS / SAS COPYLUX	maximum 25000 € / an	
	Lot n°3: petits équipements pédagogiques	28/03/2020	PAPETERIES PICHON SAS / SAS COPYLUX : I LA VICTOIRE	maximum 25000 € / an	